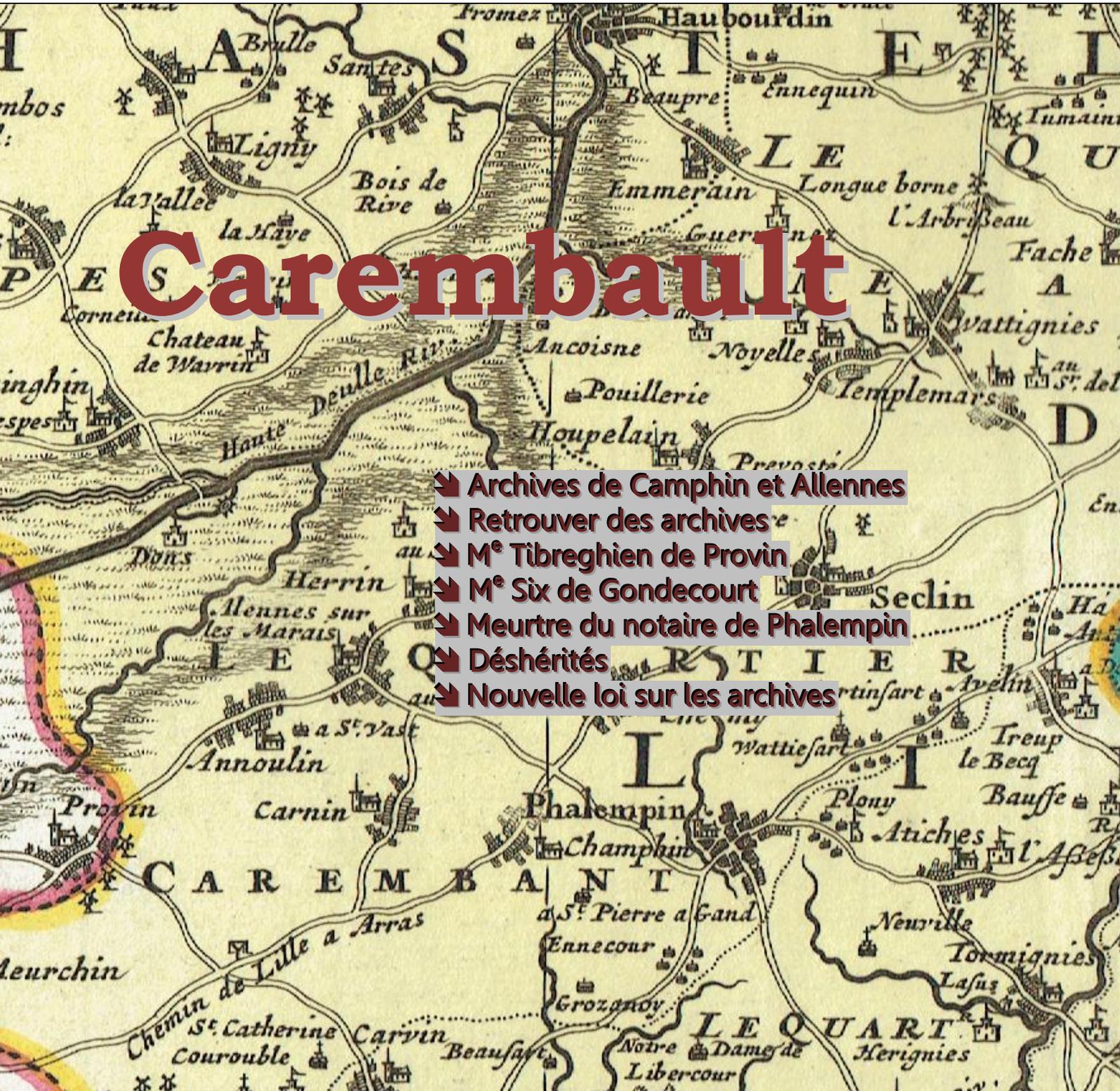


Le Castelo Lillois



Carembault

- Archives de Camphin et Allennes
- Retrouver des archives
- M^e Tibreghien de Provin
- M^e Six de Gondécourt
- Meurtre du notaire de Phalempin
- Déshérités
- Nouvelle loi sur les archives

Revue dématérialisée
n° 31 – mars 2017

Internet – Dépouillements – Agenda
Carembault – Ferrain – Mélanthois – Pévèle – Weppes

SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°31 mars 2017

Carembault

Edito	3
Un petit coin de châtellenie	
Les communes du Carembault	5
Jacques Legroux	
Carembault	9
Ses particularités, ses lois	
Sources généalogiques	11
Où trouver d'autres sources que les B.M.S. ?	
Les gouttes qui font déborder le vase !	17
Meurtre à Allennes	
La cuisse de Jupiter	18
Fieffés	
Allennes	23
Aux rapports !	
Allennes-Annœullin	34
Succession d'un Lillois	
Meurtre du notaire	35
Phalempin à Linselles	
Camphin	42
C'est à Gand	
Camphin	43
Premier registre 1591	
Camphin	54
30 ans après, 1622	
Camphin	59
et 30 de plus 1657	
Camphin	81
Il fallait y penser... autre source	
Cachées	85
Quelques informations cachées	
Contrat de mariage retrouvé	89
Roubaix 1666 – Par Maxime Senave	
Notariat de Gondécourt	90
M ^e Jean SIX 1671-1676	
Notariat de Provin	103
M ^e Jean Antoine TIBREGHIEN 1671-1675	
Protestantisme	115
à Lille et dans sa châtellenie 1708-1713	
Déshérités	123
devant la Salle de Lille	
Savoir partagé	132
une certaine conception de l'instruction	
Au fil des archives	133
Modifications de la loi	134
droit d'exploitation des documents	
Nouveaux téléchargements	136
A votre disposition gratuitement	



Un petit coin de châtellenie

Le Carembault (et oui, je mets un L...) est le plus petit quartier de la châtellenie de Lille. Il se trouve dans sa partie ouest, à la limite de l'Artois et, comme toutes les limites de circonscriptions, elle invite ses habitants à la dépasser pour aller commercer, s'établir et enregistrer leurs actes dans d'autres châtellenies. Nous nous contenterons de consulter les archives conservées dans le département du Nord même si ce quartier comprenait quelques communes qui se trouvent aujourd'hui dans le Pas-de-Calais. Cette restriction documentaire me permet tout de même de donner 136 pages à ce numéro de la revue. Et encore, je n'ai fait qu'effleurer les archives de ce secteur.

Je me suis particulièrement intéressé aux communes d'Allennes les Marais dont les archives sont éclatées *façon puzzle* et de Camphin (en Carembault donc), village dont le seigneur est une abbaye gantoise. Etudes complétées par le dépouillement des archives de deux petits notaires de Provin et Gondecourt.

Mais si vous n'avez pas d'ancêtres dans le Carembault vous pourrez tout de même découvrir dans ce numéro quelques informations sur les sources disponibles pour les retrouver en dehors des habituels registres paroissiaux, sources disponibles quel que soit l'endroit de la châtellenie où ils vivaient. Et puis vous irez consulter les minutes du procès de l'assassinat du notaire de Phalempin, procès qui eut lieu... à Linselles. Toute la châtellenie de Lille est concernée par les déshéritevements du début du XVII^{ème} siècle dont vous trouverez le relevé dans les pages qui suivent. Et enfin, en ce 500^{ème} anniversaire de la placardisations des thèses de Luther, nous irons consulter les registres de l'Eglise Réformée de Lille du début du XVIII^{ème} siècle. Nous y retrouverons des habitants des Weppes (d'avantages marqués par la Réforme) mais aussi de la Pévèle.

Bonne lecture,

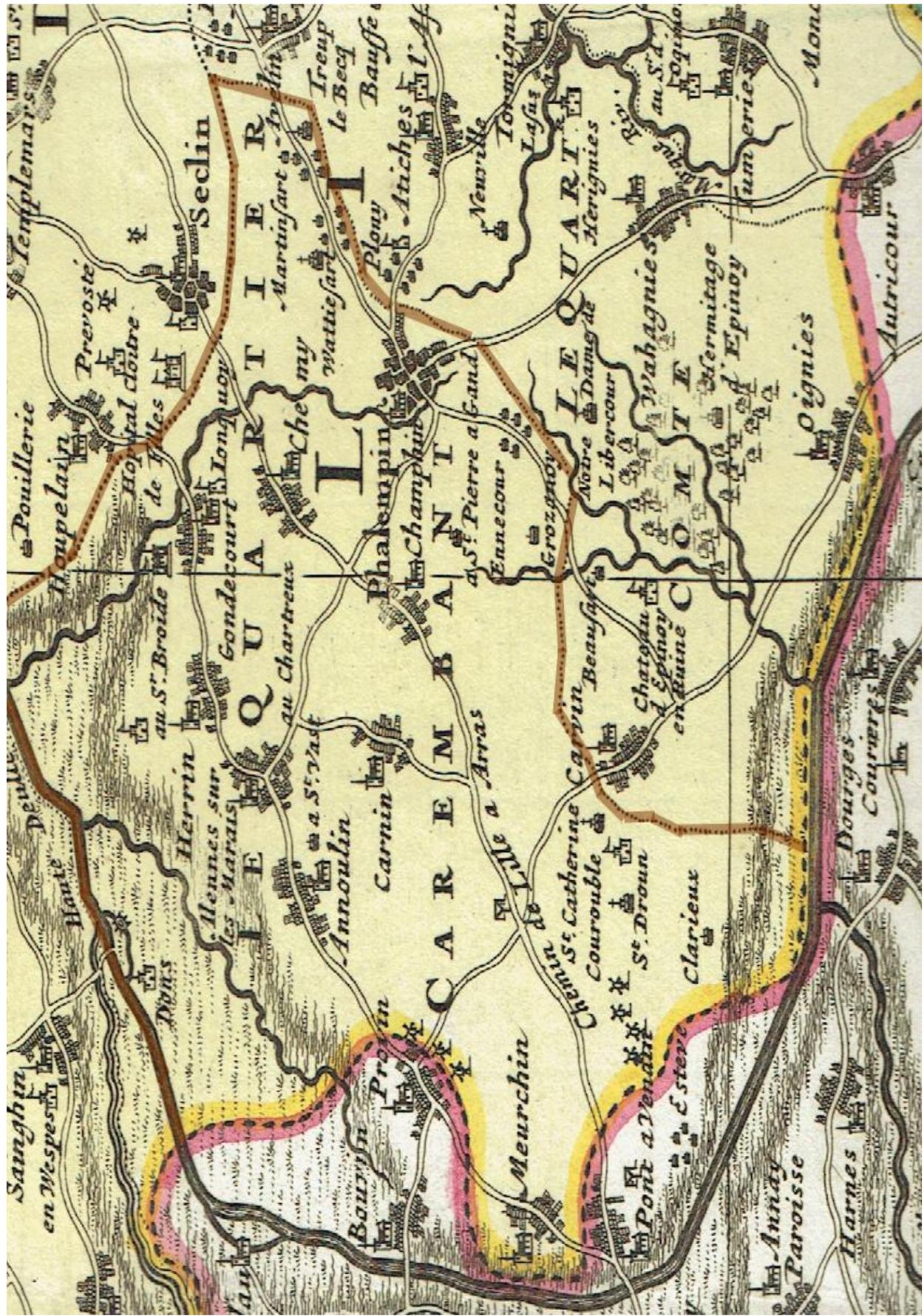
Christophe YERNAUX 

N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

Cette revue est à télécharger gratuitement sur :
<http://www.lillechatellenie.fr>

Le Carembault

Flandriae comitatus, pars australis par Nicolas Visscher vers 1750



Les communes

Jacques Legroux

VOYAGES - Faisons un tour dans l'histoire et envisageons la situation des communes du Carembault au XVIII^{ème} siècle grâce à un ouvrage écrit par un prêtre originaire de la châtellenie de Lille.

Ce document conservé aux A.D.59 n'est probablement d'une copie d'un document écrit par l'abbé Jacques LEGROUX. Il n'a qu'une ponctuation fantaisiste (quand elle existe !) et de très nombreuses fautes d'accord que l'époque à laquelle il a été écrit ne justifie plus.

On y remarque que plusieurs communes situées dans le quartier du Carembault se trouvent dans l'actuel Pas-de-Calais : Pont à Vendin, Espinoy et Meurchin.

Les blasons ci-dessous sont ceux utilisés actuellement, ils n'ont été mis ici qu'à titre illustratif.

Voici comme l'abbé LEGROUX termine son introduction : *Nous avons recherché la vérité des faits avec soin plutôt que de nous attacher scrupuleusement à la politesse du style qui n'est qu'une fumée qui passe. C'est pourquoi nous espérons que le lecteur sincère et bienveillant recevra cet ouvrage dans un esprit pacifique comme nous le lui présentons.*

QUARTIER DE CAREMBAULT

Nous commencerons par le Carembault qui est petit, parce qu'une bonne partie est héritage du roi par succession du côté maternel où il y a bailli députés aux Etats. Il mérite cette préférence. Il est fait mention du Carembault dans les actes de fondation de l'abbaye de Phalempin au siècle onzième.

PHALEMPIN est un village fort ancien qui était célèbre de l'onzième siècle dont un seigneur avait un château au hamel du Ploiuck où il faisait sa résidence, lequel possédait encore les terres d'Attiches et d'Ostricourt.

Le premier dont nous ayons connaissance était Salwalon, châtelain de Lille du temps que Bauduin le débonnaire dit de Lille était comte de Flandre. Ce seigneur ayant obtenu l'hôtel de Phalempin fut libre de persona, de Hugues, évêque de Tournai et de Noyon, du consentement du dit comte de Flandre et sous l'autorité du dit évêque, fonda un monastère de clercs séculiers au dit Phalempin dont le principal devait avoir charge d'âmes, les lettres sont de l'an 1039.





Ce monastère dédié à St Christophe fut assez resserré de bâtiments et de biens dans le commencement, fournissant seulement le nécessaire. Outre la subsistance de la communauté pour subvenir aux besoins des pauvres dont ils étaient chargés, il fut conduit par des prieurs dans les commencements jusqu'à ce que Radbod, évêque de Tournai, y établit un prévôt l'an 1091. Il en est fait mention dans les lettres de privilège que Robert le Frison a accordé au dit monastère l'an 1090.

[Suit l'histoire de l'abbaye et de ses abbés - Voyez la publication téléchargeable signalée à la fin de cette revue]

Guillaume, châtelain de Lille en 1234, écrit que le châtelain doit à l'église de Phalempin et toutes ses appendances, défendre et warandit en bonne foi comme avoué de l'église. Jean en l'an 1271 se nomme en ses lettres avoué et écuyer de St Christophe, Louis DE LUXEMBOURG, connétable de France, châtelain de Lille, déclare au duc de BOURGOGNE en ses lettres que, comme avoué de St Vaast (à Arras), il doit protéger les villes de Bauvin, Annœullin et Mons en Pévèle, de St Pierre lez Gand il doit défendre Camphin et Ennetières. DE St Bertin à St Omer une partie de Salomé et enfin, pour St Quentin d'Isle il doit défendre ce qui appartient à ce monastère à Sainghin. Pour le sujet on leur donnait quelque reconnaissance. Le seigneur de Phalempin est haut-justicier. Phalempin a dans son échevinage un usage particulier pour la judicature.

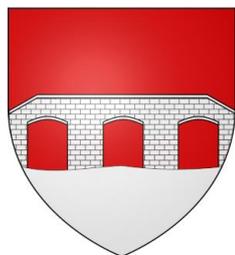
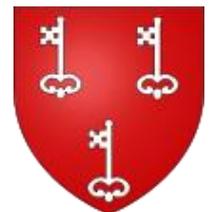
Ayant parlé de Phalempin, je dois dire quelque chose de **LA NEUVILLE**, hamel du dit Phalempin qui en dépend pour mort et mariage, mais n'ayant rien de commun pour la justice, ayant son échevinage particulier, ses usages propres qu'on suit dans la judicature. Le lieu est rempli de bois, aussi bien que Phalempin, Attiches et Ostricourt. Il y a une chapelle qui sert aux habitants pour assister aux Sts Mystères fondée par Guiote, dame de ce lieu en 1336. [Suit le texte de la fondation]

Louis XV, roi de France, est proviseur de ce bénéfice comme successeur de la dite Guiote. On honore en cette chapelle St Blaise évêque et martyr, contre le mal de gorge.

Les habitants de ce lieu sont belliqueux et de courage ils ont soutenus trois fois environ l'an 1646 contre les Lorrains qui voulaient piller le château du Plouy et ses dépendances. Le Plouy fut vendu par Louis XIV pendant les guerres qu'il a soutenu pour l'Espagne. Monsieur DE FROMER en a été possesseur avec les terres attachées. C'est à présent Monsieur BRUNO, président au parlement de Douai.

CAMPHIN

L'abbaye de St Pierre lez Gand est seigneur temporel et présente à la cure. L'église est dédiée à St Médard 8 de juin. IL y a une confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel, on y honore St Wilfort. Le nombre des communicants est d'environ 400. L'étendue de 400 bonniers. La dite abbaye de St Pierre lez Gand est grand décimateur, l'échevinage a son usage particulier. Le bien fut confirmé par Lhotaire roi à cette abbaye.



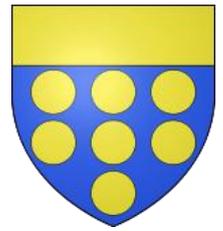
PONT A VENDIN

Cette paroisse est située sur le vieux chemin de terre de Lille à Arras et le canal de Lille à Douai dit la Haute Deûle passe dans les terres où sont d'un côté des terres à labour et de l'autre des marécages. L'église est sous l'invocation de St Vaast où il y a actuellement une grande affluence de peuple à cause de la dévotion à St Roch. Les grands vicaires de Tournai présentent à la cure. Le Sr curé et à portion congrue de 300 florins. Il y a environ 700 communicants et 200 bonniers. Le chapitre de Tournai et l'abbaye de Phalempin sont décimateurs.

Il s'est tenu une assemblée en 1211 entre Louis VIII fils de Philippe Auguste et Ferrand, comte de Flandres pour terminer leurs différends. Les armées se sont souvent arrêtées en ce lieu en 1304 où il s'est donné quelques escarmouches et en 1478 et en 1709. Estevelles, hamel, paroisse de Pont à Vendin est terre d'Empire dépendant de Lille. Les enfants de M. GOUDEMAN en sont possesseurs.

CARVIN ESPINOY

Cette terre est la plus considérable de la châtellenie de Lille. Elle a été érigée en principauté l'an 1541. Elle est du diocèse de Tournai, enclavée entre les paroisses avant dites, juridiction du Conseil d'Artois. Cette principauté a été longtemps dans la maison DE MELUN mais Louis DE MELUN, dernier du nom, ayant été tué à Chantilly le 31 juillet 1724 à la chasse d'un coup d'andouillet qu'il a reçu d'un cerf, elle est tombée à la maison DE ROHAN SOUBISE à cause du mariage d'Anne Julie Adelaïde DE MELUN sa soeur qui avait épousé Louis François Jules DE ROHAN prince de Soubise.



L'église paroissiale dédiée à St Martin est du patronat de St Pierre lez Gand qui est grand décimateur. Elle a été brûlée pendant les guerres en 1640 et ensuite, une seconde fois, 15 ans après. Le curé a 1/9^e de la dîme et deux vicaires. Le prince d'ISENGHIEN lève un tiers. Les communiantes montent à 2000 âmes et le terroir contient environ 100 bonniers. Le terroir est abondant. IL y a une chapelle à Libercourt qui est dédiée à Notre-Dame où il y a un pèlerinage. Une deuxième à Espinoy dite de Sainte Catherine ci-devant un hôpital et une troisième de St Druon où il est mort. On y voit encore l'endroit de sa demeure. Les amateurs de pèlerinages y vont pour se garantir des hernies, gravelle et mecuries de feu.

MEURCHIN

La terre de Meurchin est en propriété à l'abbaye de St Vaast d'Arras par donation de Thierry I^{er}, roi de France, dans le 7^{ème} siècle dont voici le sujet.

St Léger, évêque d'Autun, ayant eut le maniement des affaires du royaume de France pendant la minorité de Clotaire III et le règne de Childéric II, et comme Thierry I^{er} fut monté sur le trône, Ebroin, maire du palais sous ce prince, fit mourir cruellement ce St évêque dans le pays d'Artois. On dit que Thierry ayant consenti à ce meurtre, fut obligé de fonder quelques monastères entre autres celui de St Vaast d'Arras où, parmi les titres, sont marqués ces mots : *in pago caribani, morein cum appendus in pabula montes*.



Les affaires civiles se vident à la justice de St Vaast. La paroisse est sous l'invocation de St Pierre, apôtre. Il y a une confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel. L'abbé de St Vaast présente à la cure par concession de Simon, évêque de Tournai en 1145. Le curé a quelques dîmes et 150 florins de portion congrue de l'abbaye. Il y a des marais d'où on tire de la tourbe et 200 bonniers de terre avec 400 communiantes.

BAUVIN

L'abbaye de St Vaast d'Arras est Sg temporel de ce village et les affaires civiles se vident vers leur justice. L'église est sous l'invocation de St Quentin martyr. L'abbé susdit nomme à la cure par cession de Simon, évêque de Tournai en 1145. Cette paroisse est aussi dans les marais le long du canal. Outre ce qu'on y sème pour la vie, on y dépouille encore des weddes pour les teintures (bleues), on coupe les gazons dans les marais pour chauffer et on trouve dans les fontaines une terre bitumineuse qu'on met en moule aussi pour brûler. Le curé a la moitié de la dîme et 80 écus de l'abbaye. Le terroir contient environ 100 bonniers et il y a 200 habitants.



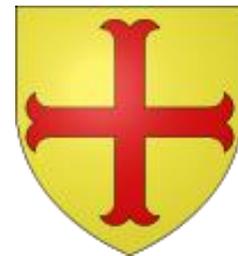
PROVIN

Cette terre avait ci-devant l'abbaye de St Tron en Hasbanie vers liège, aujourd'hui St Vaast d'Arras la possède par échange. C'est châtellenie de Lille. L'église est sous l'invocation de St Martin. L'abbé de St Vaast présente à la cure par cession de Simon, évêque de Tournai et de Noyon en date fait à Lille l'an 1128. Le dit abbé lève la dîme et en cède au curé une partie. Depuis du temps un seul curé gouverne cette paroisse avec celle de Bauvin. On trouve dans les marais et ceux circonvoisins des arbres qui sont enfoncés dans les fonds, qui paraissent comme pétrifiés ou bois d'arbres de couleurs différentes par raies. Au sortir de l'eau il est d'une extrême pesanteur et devient léger jusqu'au prodige étant sèche. Les habitants ont la folie de débiter que le bois est du temps du déluge.



ANNOEULLIN

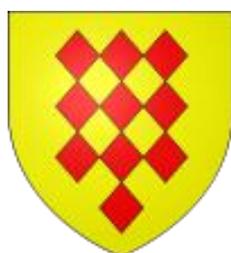
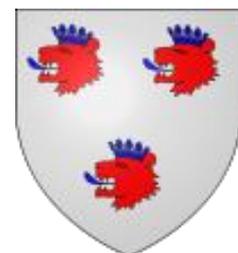
L'abbaye St Vaast d'Arras a la juridiction temporelle de cette paroisse et en est seigneur et à droit de deux tiers de la dîme. L'église est sous l'invocation de St Martin 4 juillet. L'abbé de St Martin à Tournai présente à la cure par cession de Gérard, évêque de Tournai. La dite abbaye a l'autre tiers de la dîme avec le Sr curé. Les habitants communiants vont au nombre de 900 et le terrain contient 400 bonniers.



Dans cette paroisse, près du canal, il y a un hameau appelé **DON** où il a été fondé une chapelle dédiée à (blanc) avec création d'un chapelain vicair. Cette chapelle est à présent succursale dépendante de la paroisse.

CARNIN

Cette paroisse est assez petite située entre Camphin et Annoeullin. L'église est sous l'invocation de St Christophe. Le chapitre de Seclin présente à la cure. Elle contient 150 bonniers et 100 communiants. Le voisinage des marais facilite le chauffage. Le Sgr temporel est M. le comte DE VANCK chevalier. M. DELEVILLE à Lille lève deux tiers de la dîme, les chevaliers de St Lazare un sixième et l'autre sixième ay Sr curé avec trois bonniers de terre.

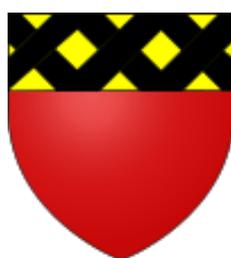


ALLENES SUR LES MARAIS

Cette paroisse qui, pour la distinguer d'une autre de même nom, se dit sur les marais est petite. L'église a pour patron titulaire St Nicolas. L'abbé de St Martin à Tournai a droit de nommer le curé par cession de Gérard, évêque de Tournai. M. le marquis d'EUCHIN en est Sgr temporel et grand décimateur. Le Sr pasteur a un tiers et 9 cents de terre.

CHEMY

La paroisse de Chemy reconnaît pour Sgr temporel son curé qui est présenté par le chapitre de Seclin, grand décimateur de ce lieu. Le curé a une gerbe et 300 livres parisis d'augmentation congrue. L'église est sous l'invocation de St Martin, on y va honorer St Laurent, martyr.



HERRIN

L'abbé de Phalempin présente un de ses religieux pour être curé d'Herrin où M. le comte DE GUIGNES qui a épousé l'héritière de M. le marquis DE THIOLOY est Sgr. L'église ayant été brûlée au 16^e siècle, fut réédifiée en neuf et bénite par M. Nicolas BURETTE suffragant de l'évêque de Tournai en 1539. Le patron titulaire est St Quentin. Le curé lève deux tiers de la dîme et a 6 cents de terre. Le terroir contient 70 bonniers et 120 communiants.

GONDECOURT

La paroisse de Gondecourt proche de Seclin est assez considérable. Elle a eu des seigneurs illustres. On trouve entre autres en 1155 Collard DE GONDECOURT familier de Thierry d'ALSACE, comte de Flandres duquel il obtient la confirmation des biens de l'église de Phalempin. Dans les mémoires du chapitre de St Amé à Douai on trouve que Robert DE GONDECOURT y a donné quelques reliques apportées de Constantinople. Nicolas MAUPAY, suffragant de l'évêque d'Arras, homme très savant et vertueux qui, avec les habitants de Seclin, s'est opposé fortement aux hérétiques dans le 16^e siècle et arrêta leurs désordres, était natif de Gondecourt. M. d'ESTAIMBOURG a été ci-devant Sgr de ce lieu, à présent M. BROIDE Sgr de la Valutte demeurant à Lille. Le chapitre de Seclin présente à la cure et est le décimateur. Le curé a 600 livres de portion congrue. Il y a environ 600 bonniers et 700 communiants. Il y a un pèlerinage en ce lieu où on honore St Ghislain. L'église est sous l'invocation de St Martin.



Carembault

Ses particularités

LOIS – Dans les notices communales ci-avant vous avez peut-être repéré qu'on y parle de coutumes (de lois) particulières à certaines seigneuries. Ces seigneuries utilisent la coutume de la Salle et Bailliage de Lille (lorsqu'elles en ressortent) mais s'y ajoutent (ou remplacent) quelques autres.

Coutumes locales & particulieres de la Seigneurie de CAMPHIN appartenant auxdits Religieux de S. Pierre lez Gand.

Article I.
P Ar la Coustume, pour vente, don ou transport d'aucuns heritages tenus de ladite Seigneurie, droit Seigneurial n'est *a* deu à la vente, don, ou transport, fors une piece d'argent, & aussi une piece d'argent pour le relief à la mort de l'heritier. *a Armentieres art. 1.*

II.
Les males & femelles en pareil degré succedent *a* également à comte de testes & heritages tenus de ladite Seigneurie. *a Seclin art. 1.*

III.
Quand l'un de deux conjointés par mariage sine ses jours *a* delaisser enfans de mariage precedent ayans eu enfans constant leur mariage, qui soient terminez au jour du decés dudit premier mourant, au survivant, s'il n'a enfant d'autre mariage, competent & appartient tous les heritages tenus de ladite Seigneurie & biens meubles delaissez par le premier mourant, à la charge de fournir son testament, & payer ses debtes, exeques & funerailles, & peut tel survivant desdits heritages & biens meubles, user & disposer à son plaisir & volonté. *a Art. 4. Ostricourt art. 9. Neufville art. 6. 7. La Bassée art. 7.*

IV.
Si l'un de deux conjointés termine heritier d'aucuns heritages tenus d'icelle Seigneurie, delaisant *a* dudit mariage enfans, au survivant appartiennent tous lesdits heritages & biens meubles, à la charge, s'il se remarie, de faire partage ausdits enfans, & n'est soumis le pere survivant jusques audit mariage, faire partage desdits heritages & biens meubles. *a Art. 3. Lille chap. 1. art. 22.*

V.
Par le trespas du premier mourant de deux conjointés non *a* ayans eu dudit mariage enfant ou enfans, les heritages tenus de ladite Seigneurie par luy portez en mariage, ou qui luy seroient succedez constant iceluy, & la moitié des heritages acquetz & biens meubles competent & appartiennent à ses prochains heritiers, *a Seclin art. 1.* en pareil degré ausy bien femelles *b* que males, à comte de testes, à la charge de payer moitié des debtes, & le surplus appartiennent au survivant. *a Lille chap. 1. art. 23.*

VI.
Un pere ou mere est heritier de son enfant termine sans *a* enfans ou hoir descendant des heritages tenus de ladite Seigneurie, & en faute de pere ou mere, le grand-pere ou grand-mere. *a Anappes art. 3. & 6.*

VII.
Le mary ne *a* peut vendre les heritages tenus d'icelle Seigneurie, appartenans à la femme, comme ausy ne fait-il les heritages par luy acquetz constant leur mariage, n'est du gre & consentement de ladite femme. *a La Salle de Lille tit. 32. art. 3.*

VIII.
Reprise à titre de proximité de lignage *a* lieu *a* pour heritages non procedans d'acquete vendus, pourveu qu'apres le desheritement fait pardevant le Bailly, son Lieu-

tenant & Eschevins en nombre competent, endedans quinze *b* jours ensuivans la crie, qui se fait par ledit Bailly, son Lieutenant ou Sergent en l'Eglise paroissiale par le Dimanche ou autre jour solemnel à heure de Grand-messe par laquelle crie, exposition est faite desdits vente & desheritement, le proisme faffe ses devoirs, & lesdits quinze jours revoluz & passez, ladite proximité n'a lieu. *b La Salle d'Pre chap. 8. art. 1. les Seigneuries de S. Simon & Raiffe art. 3.*

IX.
Il n'est requis pour parvenir à ladite proximité que le demandant audit titre, soit parent du lez & costé, dont ledit heritage procede, mais suffit qu'il soit le plus *a* prochain. *a Art. 8. Lille ch. 7. art. 5.*

X.
Arrest de corps à lieu pour debtes & actions personnelles contre les forains & *a* non heritiers de ladite Seigneurie, & si tel forain non heritier intente actoin & poursuite par la plainte à Loy contre un heritier, il est tenu *b* bailler caution de despens, s'il est requis ce faire. *a Ostricourt art. 2. Wahaingnies art. 5. b Gand R. 4. art. 14. Lanney art. 5.*

Coutumes locales & particulieres de l'Eschevinage de NEUVILLE Paroche de Phalempin.

Article J.
P Ar la Coustume, tous heritages tenus dudit Eschevinage, sont reputez pour meubles, & y succedent les femelles *a* en pareil degré, tant en ligne collaterale que directe, & si font peres & *b* meres heritiers de leurs enfans terminez sans enfans ou hoirs descendans, esdits heritages. *a Seclin art. 1. b Anappes art. 3. & 6. Pont à Woudin art. 6.*

II.
Le mary est seigneur & maistre des heritages appartenans à sa femme, & les *a* heritiers *a*, *a* peut, si bon luy semble, vendre, charger & aliener sans le gre & consentement de ladite femme. *a Herites art. 1.*

III.
Relief n'est *a* deu pour heritages par le trespas des heritiers, ny droit Seigneurial à la vente, don ou transport. *a Seclin art. 1.*

IV.
Arrest de corps à lieu pour debtes & actions personnelles des personnes foraines non *a* residentes sur ledit Eschevinage, & si à lieu sur les habitans audit Eschevinage par plainte & enseignement de Loy en faute des biens, meubles ou heritages. *a Ostricourt art. 2. Lille chap. 8. art. 6. & 14.*

V.
Reprise à titre de proximité de lignage à lieu endedans quarante *a* jours ensuivans, les venditions, desheritement & adheritement des heritages tenus dudit Eschevinage. *a Lille chap. 2. art. 2. & 7.*

VI.
Au survivant de deux conjointés par mariage, ayant enfans d'iceluy, competent & appartiennent *a* tous les biens meubles & heritages tenus dudit Eschevinage, desquels il peut *b* user & disposer à son plaisir & volonté, & n'est soumis à faire partage, jusques à ce qu'il se remarie, à condition *c* de nourrir & entretenir les enfans. *a Lille chap. 1. art. 22. b Campbin art. 3. c Ostricourt art. 7.*

VII.
Et quand ils n'ont enfans, la jouissance desdites heritages compete & appartient audit survivant, tant qu'il demeure à marier, à la charge de payer les debtes du trespas, & apres son trespas, se partissent par moitié entre les heritiers & les heritiers du *a* premier trespas. *a Ostricourt art. 8. & 9.*

Costumes de la ville & Eschevinage de PONT a WENDIN.

Article J.

P Ar la Coustume, en ladite Ville qu'est pruuilegee y a seel autentique & arrest de corps en action a personnele enicelle Ville & Eschevinage.

a Wahaignies art. 5.

II.

Quand l'un de deux conjoincts par mariage termine vie par mort, heritier d'aucunes maisons ou heritages tenus dudit Eschevinage venans de son patrimoine, ou acqueste constant ledit mariage, sans avoir eu enfant d'iceluy ou apparrant, a naistre, lesdits maisons & heritages patrimoniaux, & la moitié desdits acquests succedent a ses plus prochains parens, aussi bien aux femmes que aux masles en pareil degre, a compte de testes.

III.

Pere & mere sont heritiers de leurs enfans terminez sans enfans ou hoirs descendans des maisons & heritages par eux delaissez tenus dudit Eschevinage.

IV.

Après le trespas de l'un de deux conjoincts par mariage, ayans d'iceluy un ou plusieurs enfans, les maisons & heritages tenus d'iceluy Eschevinage, dont ils estoient jouissans au jour dudit trespas, competent & appartient a au survivant, & en peut user & disposer a son plaisir & volonté, a la charge s'il se remarie, de faire partage de la moitié a ses enfans ou enfant, & s'il sine les jours sans delaisier enfant vivant, lesdits maisons & heritages dont il seroit jouissant, au jour de fondit trespas, competent & appartient a ses plus prochains heritiers aussi bien femmes que masles, en pareil degre a compte de teste.

V.

A la vente, don ou transport de maisons & heritages tenus d'iceluy Eschevinage, droit Seigneurial n'est a deu.

VI.

Quand une personne a vendu quelque maison ou heritage tenue dudit Eschevinage, le rapporte & werpy es mains des Bailly ou son Lieutenant & Eschevins dudit lieu, pour en adheriter l'acheteur, avant bailler l'adheritement un Sergent de ladite ville publie ladite vente en l'Eglise parochiale le Dimenche ensuivant, a heure de grand Messé, afin que si quelque parent du vendeur ou venderesse du lez & costé b dont ladite maison ou heritage procede, le veut reprendre a titre de proximité, qu'il vienne endedans sept c jours & sept nuicts ensuivans pour faire ladite reprise, & rembourser l'acheteur des deniers principaux & loyaux coustumens, ou consigner lesdits deniers sous la main de Justice, & lesdits sept jours & sept nuicts passéz, retraicte de proximité n'a lieu.

VII.

Deux conjoincts par mariage, non ayans enfans de mariage precedent, heritiers de maisons & heritages tenus dudit Eschevinage, peuvent r'advestir l'un l'autre par lettres pardevant lesdits Bailly ou son Lieutenant & Eschevins en nombre de loy desdits maisons & heritages, ensemble de ceux qu'acquerir pourront tenus

*a Seclin art. 24
a Annapes art. 6. Lille chap. 1. art. 5. & 15. Gand rub. 26. art. 14. & 15. Douay chap. 1. art. 13. Tournay tit. 25. art. 7. bourdin art. 18.*

a Lille chap. 1. art. 22.

a Seclin art. 8. Esjeux art. 1.

a S. Piat art. 12.

b La Salle de Lille tit. 11. art. 1. Alost R. 12. art. 14. & 23. R. 20. art. 5. Tournay tit. 11. art. 30. c Armentieres art. 20. Wahaignies a. 4.

a Lille chap. 5. art. 14.

nus dudit Eschevinage, pour en jouir par le survivant jusques a son trespas, a la charge de payer ses debtes, testament, exeques & funerailles du trespasse, & apres le decéz dudit survivant, lesdits maisons & b heritages tiennent la costé & ligne dont ils sont procedez, & les maisons & heritages acquestez se partissent moitié a motié, sans ce que le dit survivant puisse au préjudice c des heritiers dudit premier mourant les vendre, charger, ni aliener.

F. 2

b Haubourdis art. 4. & 5. le livre de partage du Pais de Franc art. 9. 10. 22. 25. & 26. c Tournay tit. 15. art. 15. Lille chap. 4. Confin art. 3. & 4.

Costumes locales du Fief du Chastelain de Lille, Cour & Halle de PHALEMPIN.

Article I.

P Ar la Coustume, pour heritages a cottiers patrimoniaux tenus de ladite Cour & Halle de Phalempin, & des fiefs en dependans, retraicte a titre de proximité a lieu seulement endedans quarante b jours apres les desheritemens & adheritemens faits & baillez.

a La Salle de Lille tit. 11. art. 1. b Lille chap. 7. art. 1.

LES
COUSTUMES
ET
USAGES
DE LA
VILLE, TAILLE,
Banlieu, et Eschevinage de
LILLE,

Confirmez & decretez par sa Maj^{te} Imperiale le premier jour de Decembre, l'An M. D. XXXIII.

Avec les Notes de Mr. LAURENT VANDEN HANE, Advocat au Conseil de Flandres.



A G A N D,
FRANCOIS d'ERCLE, au Phoenix,
& Marchand-Libraire
(MICHEL MAES, à la Croix verte.)
1675

Allennes

Sources généalogiques

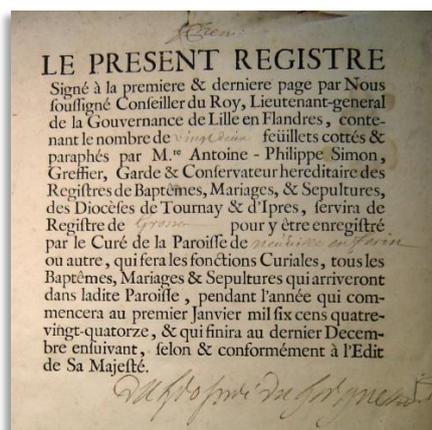
SOURCES – Les archives d'Allennes (sur) les Marais sont un peu dispersées, allons faire un tour dans diverses séries des Archives Départementales du Nord.

Commençons par le commencement et par ce qu'il y a de plus simple : retrouver les publications concernant la commune. Aux A.D.59 nous pouvons consulter **le fichier "Matières"** conservé dans les classeurs en bois dans la bibliothèque en salle de lecture. Quelques fiches nous indiqueront par exemple que les **registres paroissiaux** de 1694 à 1792 ont été **dépouillés** et publiés par le G.G.R.N. Ces publications sont disponibles à la consultation aux A.D.59. Ca nous évitera de lire les microfilms en ligne page par page. Seulement 1694 c'est tard, il n'existe pas de registres plus anciens. Comment aller au-delà ? Il va falloir aller rechercher d'autres sources.

Dans le fichier "Matières" que j'indiquais vous ne trouverez pas à "Allennes" (à ne pas confondre avec Hallennes lez Haubourdin) la mention des **rentes héritières** qui sont pourtant une mine pour retrouver la trace de ses ancêtres de la fin du XVI^{ème} siècle à la Révolution. Comme ces documents concernent toutes les communes de la châtellenie (et parfois au-delà), chaque commune n'est pas indiquée dans le fichier. Vous pouvez consulter le travail de dépouillement de Jean-Marie BOURREZ dans la bibliothèque de votre association généalogique. Les plus anciennes publications de cette série sont également dans la bibliothèque des A.D.59.

Le saviez-vous ?

L'absence de registres paroissiaux de 1694 à 1717



Certains d'entre vous se sont peut-être posé la question de savoir pourquoi les registres paroissiaux de nombreuses communes entre 1694 et 1717 sont absents des lieux d'archives (Wambrechies, Houplin, Gruson, Tourmignies, Seclin...). Il s'agit en fait d'un acte de résistance.

Notre secteur est devenu officiellement français en 1668 avec le traité d'Aix la Chapelle. Louis XIV promet de conserver un certain nombre de privilèges locaux. Mais ce sera de courte durée. Peu à peu l'administration à la française prend place, quitte à empiéter sur ces privilèges. Des offices royaux sont créés... et vendus... Parmi ceux-ci, celui de greffier-conservateur des registres paroissiaux créé par une ordonnance royale d'octobre 1691.

Qui dit administration à la française dit (déjà à cette époque) lenteur. Sa mise en application ne se fera qu'en... 1694. Concrètement ceux qui tiennent les registres paroissiaux doivent le faire en deux exemplaires dont l'un est destiné au greffe. Là encore, la mesure ne sera vraiment effective qu'en... 1737. Ces registres doivent être paraphés par le conservateur moyennant rémunération. Les curés vont donc faire de la résistance en raison des frais supplémentaires que cela entraîne mais aussi par esprit d'indépendance : l'autorité civile n'a pas à maîtriser des informations religieuses. Certains ne tiendront donc qu'un registre non officiel.

L'office de conservateur fut supprimé par édit de décembre 1717 et notre série de registres reprend son cours, l'idée erronée du civil ayant main sur le religieux ayant fait son chemin depuis avec l'aide des évêques de court. Un seul registre fut donc tenu par certains curés (voir pas du tout ?), registre qui n'a pas forcément survécu d'où les "trous". D'autres ont obtempéré et leurs registres existent toujours. Qui a dit que l'état d'esprit évolue avec le temps ?

Les rentes héritières sont principalement conservées dans la sous-série 2 B 11 aux A.D.59 mais aussi aux Archives Municipales de Lille. Ce sont des emprunts. Pour vous donner une idée des informations généalogiques qu'on peut y découvrir, voici celles que j'ai trouvées concernant Allennes. Il s'agit ici d'extraits et toutes les années n'y sont pas :

- 1602 A propos de 1549 François LE GUILLEBERT fils de feu Jean, Jean LHEUREUX fils de feu Pierre, Etienne DU RIEZ et Balthazar FLOURET
- 1611 Antoine PATTIN fils de feu Jean, brasseur et laboureur, et Vincenette DE CARNIN sa femme, Guillaume CRIET le jeune fils de Constant, et Antoinette VERDIERE sa femme
- 1611 Antoine PATTIN brasseur, et Vinchenette DE CARNIN sa femme, Vaast PATTIN, laboureur, fils dudit Antoine, et Jean CRESPEL fils de feu Antoine, laboureur
- 1611 Jacques BERNARD fils de Jean, laboureur, et Martine RICART sa femme, demeurant à ALLENES LES MARAIS / François CORDONNIER pour 6 florins 5 patars de rente héritière au rachat de 100 florins.
- 1611 Guillaume CRYER fils de feu Constant, hôte, et Antoinette VERDIERE sa femme fille de feu Jean, Antoine PATTIN fils de feu Jean
- 1612 Michel DU FOUR carlier, fils de Nicolas, et Marie LEURIDAN sa femme
- 1612 Barbe CRYE veuve de Jean PARENT
- 1612 Bauduin et Nicolas DE FAULCOMPRET, père et fils, laboureurs
- 1612 Jean DE LE VALLEE fils de feu Jean, laboureur, et Chrétienne RIVELOIS sa femme
- 1612 Jérôme BERNARD fils de feu Jacques, hôte, et Barbe DU GARDIN sa femme
- 1612 Jean LHEUREUX fils de feu Jean, laboureur, et Jeanne DE LE VALLEE sa femme
- 1614 Charles PATIN et Marie CAIGNET sa femme
- 1614 Jean BOUTRY fils de feu Nicaise, carlier, et Pasque CAMBIER sa femme, Antoine POTTIN
- 1614 Charles PATTIN fils de feu François, laboureur, et Marie CAIGNET sa femme
- 1614 Noël et Artus RIVELOIS, et Vinchenette MONPAYE femme dudit Artus, demeurant ledit Noël à Allennes et lesdits conjoints à Gondécourt
- 1615 Maximilien AU POING fils de feu Claude, laboureur
- 1615 Noël RIVELOIS fils de feu Toussaint, laboureur et Marie MALLE sa femme
- 1615 Adrien DORCHIES fils de feu Jean, laboureur et Anne WATRELOS sa femme
- 1616 Antoine HERMAN fils de feu Nicolas, laboureur, et Chrétienne RIVELOIS sa femme
- 1616 François LEDRU fils de feu Pierre, laboureur, et Martine CRIE sa femme
- 1616 Amand PARMENTIER fils de feu Michel, laboureur, Collette LHEUREUX sa femme, Jean LABBE fils de Betreumieux, et Péronne LHEUREUX sa femme, Antoine PATTIN hôte
- 1615 Jean DU RIEZ fils de feu Bonaventure époux d'Hélène BERNARD, Guillaume COUSIN fils de feu Josse, époux de Jeanne BERNARD, laboureurs, Matthieu DU RIEZ fils de feu Jean
- 1617 Jean LHEUREUX fils de feu Jean, laboureur, marié
- 1623 Guillaume DE FAUCOMPRET fils de feu Nicolas, laboureur et hôte époux de Florence DE SYON, Matthieu WICCART fils de feu Pierre, laboureur
- 1623 Cornille WICCART fils de feu Matthieu, Marie CHEVALLIER sa femme, laboureurs
- 1623 Robert CRIÉ fils de feu Guillaume, laboureur
- 1623 Claire MOREL veuve de Maximilien CUVELLIER de Wicres, Arnould CUVELLIER son fils
- 1625 Quentin RIVELOIS DICT DE LE RIVE fils de feu Guillaume, laboureur
- 1626 Les enfants de feu Antoine DESCAMPS fils de feu Jean et Françoise CUVELIER
- 1626 Arnould CUVELLIER, Pierre DELEBOURSE fils de feu André, laboureurs
- 1626 André, François, Jean, Nicolas DE FACOMPRETZ, Jean COLLET, et Collette de FACOMPRETZ sa femme, tous laboureurs
- 1626 Pierre MARLIER fils de feu Jean, laboureur, et Jeanne TAREL
- 1626 Augustin MAUPAYE fils de Jean, laboureur et Nicolle DE FAUCOMPRET sa femme, Jean MAUPAYE son frère boulanger à Lille
- 1629 Jean MAUPAIE boulanger à Lille, Augustin MAUPAYE laboureur, Nicolas MAUPAYE, laboureur enfants de feus Jean MAUPAIE et de Catherine WARQUAIN, Charlotte MAUPAIE leur nièce fille de feu Louis vivant leur frère et d'Antoinette FAUCOMPRE boulangère à Lille
- 1629 Amand DU RIEZ fils de feu Jean, laboureur, et Anne HERMAN sa femme
- 1629 Charles DELEVALLEE fils de feu Jean, maréchal, et Martine DE DRU sa femme
- 1630 Michel DU HOT fils d'Etienne, laboureur, et Marie CRESPEL sa femme, Pierre DE LE BOURSE
- 1630 Jean SAUVAIGE fils de feu Adrien, laboureur, et Nicole LHEUREUX sa femme
- 1630 Jacques LABBE fils de feu François, laboureur, et Antoinette BERTOUL sa femme
- 1630 Jean JOLLY fils de feu Claude, laboureur, et Catherine MARLIERE sa femme
- 1631 Pierre POISSONNIER fils de feu Henri, laboureur, et Catherine BERNARD sa femme
- 1631 Pierre LE SION fils de feu Jean, laboureur, et Pasque LERPE sa femme
- 1632 Jacques LABBE fils de feu François, laboureur, et Antoinette BERTOUL sa femme
- 1632 Pierre LE DRUT fils de feu François, sayeteur



1632 Thomas DESPRETZ fils de feu Betreumieux, et Pasquier MORTELECQUE fils de feu Jacques, laboureur
 1632 Antoine CRIEL fils de feu Guillaume et d'Antoinette VERDIERE, charpentier
 1632 Pierre PETIT fils de feu Gaspard, meunier et laboureur, et Michelle MAUROIT sa femme
 1633 Pierre LE DRUT fils de feu François, marchand laboureur
 1633 Pierre LEDRUT fils de feu François, laboureur, et Jean PARENT fils de feu Jean, laboureur
 1634 Vincent et Jean CRIEZ fils de feu Jacques, laboureurs
 1634 Charles RIVELOIS fils de Quintin, laboureur, Michelle DE FAUCOMPRES sa femme, et Pierre DE SION fils de feu Jean, laboureur
 1634 Pierre LEDRU fils de feu François, marchand
 1634 Matthieu WICART fils de feu Pierre, laboureur
 1634 Amand DURIEZ fils de feu Jean, laboureur et Anne HERMAN sa femme
 1634 Nicolas GUILLEBERT fils de feu Guillaume, laboureur et Jeanne MARLIER sa femme
 1634 Pierre LEDRU fils de feu François, laboureur, et Jacques MARLIER fils de feu Toussaint, laboureur
 1635 Jean MARCHAND fils de feu Guillaume, laboureur
 1635 Paul BERTOULT fils de feu Vincent, boulanger
 1636 Jean MARCHAND fils de feu Guillaume, laboureur époux de Martine DORCHIES
 1638 Michel DU HOT fils de feu Etienne, et Marie CRESPEL sa femme, marchand de lin
 1638 Pierre BATAILLE fils de feu Gérard, laboureur, Jean, Charles, Arnould, Antoinette et Susanne DESCAMPS, enfants de feu Antoine
 1639 Gilles GUILLEBERT laboureur, et Marie DELECOURT sa femme
 1639 Thomas DESPRETZ fils de feu Betreumieux, laboureur et collecteur et Anne AUPUING sa femme
 1641 Thomas DESPRETZ laboureur et Anne AU POING sa femme, Pasquier MORTELECQ laboureur
 1641 Madeleine SAUVAIGE femme de Jan DELECOURT, Guillaume BERNARD fils de Jean, couturier
 1642 Mahieu JOLY fils de feu Jean, laboureur
 1642 Charles RIVELOIS fils de feu Quentin, laboureur, et Michelle FAUCOMPRETZ sa femme
 1642 Augustin MAILLART fils de Philippe, laboureur, et Marie FAUCOMPRET sa femme
 1642 Pasquier MORTELECQ fils de feu Jacques, laboureur, et Susanne DELECOURT sa femme
 1642 Jean BOUCHIER fils de feu Jean, laboureur, et Barbe JOLLY sa femme
 1642 Bernard CAMBIER fils de feu Martin, laboureur, et Barbe MAUPAYE sa femme
 1643 Jean DE LE COURT fils de feu Jean, laboureur, et Madeleine SAUVAIGE sa femme
 1643 Jean POTTEAU fils de feu François, laboureur, et Anne DU BARRE sa femme
 1643 Jean POTTEAU fils de feu François, Anne DUBAR sa femme, laboureur, Pasquier POTTEAU fils de feu François, laboureur et Marie BOITTEL sa femme
 1643 Matthieu DE LE COEUILLERIE fils de feu Jean, laboureur, et Catherine DELECOURT sa femme
 1643 Nicolle LHEUREUX veuve de Jean SAUVAIGE, Jacques MARLIERE fils de feu Toussaint, Antoine DUFLOT fils de Pierre, Jacques MARLIERE fils de feu Toussaint, Antoine DUFLOCQ fils de Pierre, et Michelle SAUVAIGE sa fiancée, Catherine Barbe SAUVAIGE fille non mariée de feu Jean, Nicaise LE DRUT fils de feu Jacques, et Catherine TOURNEMINE sa femme
 1643 Jean DELECOURT fils de feu Jean, laboureur
 1643 Thomas ROUZE prêtre pasteur
 1643 Matthieu DE LE COEUILLERIE fils de feu Jean, laboureur, et Catherine DELECOURT sa femme
 1643 Charles DE LE VALLEE fils de feu Jean, laboureur, et Martine LE DRU sa femme
 1643 Ambroise DU RIETZ fils de feu Jean, laboureur, et Marie DORCHIES sa femme
 1643 Arnould CUVELIER fils de feu Maximilien, lieutenant et Suzanne DUPISRE sa femme
 1643 Venant BRASSART fils d'Antoine, hôte, et Péronne DELECOURT sa femme
 1644 Jean DE LE COURT fils de feu Jean, laboureur, et Madeleine SAUVAIGE sa femme
 1644 Charles RIVELOIS fils de feu Quentin, laboureur, et Michelle FAUCOMPRET sa femme
 1644 Gilles GUILLEBERT fils de feu Guillaume, laboureur, et Marie DELECOURT sa femme
 1645 Jean POTTEAU fils de feu François, laboureur et Anne DUBAR sa femme
 1645 Pasquier et Jean POTTEAU fils de feu François et Marie BOITTEL femme dudit Pasquier
 1645 Ambroise DU RIEZ fils de feu Jean, laboureur ledit feu Jean son père avait acquis avec Michelle DE LE BOURSE sa seconde femme, de Cyprien BRIDELANCE vivant laboureur, Jean DU RIEZ fils de la dite, Gilles GUILLEBERT
 1646 Jean POTTEAU fils de feu François, laboureur et Anne DUBAR sa femme
 1646 Pasquier POTTEAU fils de feu François, et Marie BOISTEL sa femme, laboureurs
 1648 Jacques CAMBIER fils de feu Martin, laboureur et Marie SAUVAIGE sa femme, Bernard CAMBIER laboureur, Jean CRIEL manouvrier
 1649 Catherine MARCHAND veuve de Martin SAUVAIGE, Guillaume SAUVAIGE fils dudit Martin, son fils, laboureurs
 1649 Augustin MAILLART fils de Philippe, laboureur, et Marie FAUCOMPRETZ sa femme
 1657 Noël DELEFOSSE fils de feu Guillaume, laboureur, Thomas et Catherine DELEFOSSE enfants de Thomas
 1658 Nicolas COCHET fils de feu Pierre, laboureur
 1658 Maximilien GLORIAN fils de feu Louis, laboureur époux de Marguerite GOMEZ, Thomas BRAEME fils de feu Louis, et Adrien WARCOING fils de feu André
 1659 Jacques CAMBIER fils de feu Martin
 1659 Nicolas COCHET fils de feu Pierre, laboureur et Marie MARCHAND sa femme
 1659 Bernard et Jacques CAMBIER enfants de feu Martin, laboureurs
 1661 Maître Pierre COCQUEL fils de feu Adrien, clerc paroissial, Charles VREDIERE fils de feu Gérard, laboureur et tisserand, feus Bernard MAUPAYE et Jeanne DUBAR sa femme
 1661 Bernard CAMBIER fils de feu Martin, laboureur et Barbe MAUPAYE sa femme
 1663 Claude LHEUREUX fils de feu Jean laboureur et Marguerite POTTEAU sa femme
 1664 Ambroise DELEFOSSE et Marguerite MAUPAYE sa femme, Noël DELEFOSSE frère dudit Ambroise
 1667 Michel et Jacques DU BRON enfants de feu Pierre, laboureurs à Ancoisne et Allennes

Extraits des Archives Municipales de Lille

- 12170/21 en 1595 Jean DORCHIES fils de feu Noël, Guillaume Fournant fils de feu Ollupach(prob), Jean DEFAUCOMPRET fils de feu Guillaume, François PATTIN fils de feu Roger, Denis MOING(prob) fils de feu Guillaume, Michel PARMENTIER fils de feu Guillaume et Charles PATTIN fils du dit François tous hommes de fiefs
- 12170/208 en 1595 Jean BERNARD fils de feu Jacques, laboureur et Jeanne GUENONNE sa femme, Mahieu JOLLY fils de feu Jean, laboureur
- 12196/139 en 1619 Robert CRIE fils de feu Guillaume, laboureur et Martine CRIE veuve de Jacques D'ILLIES de Lille
- 12196/183 en 1619 Martine WICART veuve de Jacques BERNARD
- 12198/93 en 1620 Jean DUGARDIN fils de feu Jean et de Marie FABVIER, Mahieu MARCHAND époux de Péronne DUGARDIN, lesdits DUGARDIN enfants et héritiers de ladite Marie FABVIER, tuteurs avec Jean MAILLE des enfants de feu Nicolas DUGARDIN aussi fils de ladite FABVIER, Crespin PATTIN fils de feu Antoine
- 12199/206 en 1622 Robert CRIEL fils de feus Guillaume et de Péronne DELEBOURSE, laboureur
- 12199/383 en 1622 Noëlle FENART veuve de Jean LECLERCQ, et Antoine LECLERCQ son fils
- 12200/540 en 1622 Jean et Antoine DESCAMPS, père et fils, demeurant ledit Jean à WICRES, Maximilien CUVELIER et Claire MOREL beaux-parents du dit Antoine
- 12200/565 en 1622 Antoine DESCAMPS fils de Jean, laboureur et Françoise CUVELIER sa femme
- 12201/810 en 1622 François DELECOURT fils de feu Jean, maréchal, et Anne AUPOING sa femme
- 12201/969 en 1622 Jean LHEUREUX fils de feu Jean, laboureur, et Martine AUPOING sa femme
- 12201/1037 en 1622 Jean DURIEZ lieutenant, époux de Michelle DELEBOURSE, et Estienne DESMONS fils de feu François, bail et mari de Marie DELEBOURSE enfants et héritiers de Laurence WARCAING veuve de Andrieu DELEBOURSE, Jean WARCAING fils de feu Quintin, Pierre WARCAING

Autres imprimés d'intérêt généalogique : **les dépouillements d'actes notariés**. Ces documents de natures diverses contiennent de nombreuses informations bien plus précises et complètes que les registres paroissiaux. Il ne faut pas en rester aux [contrats de mariage](#), le plus insignifiant bail peut apporter des informations essentielles. Le fichier "Matières" vous aidera également à retrouver les publications de ce type d'archives. Vous pouvez également consulter les catalogues des publications des associations généalogiques du secteur. En l'occurrence il faudra aller consulter celui de l'Association Généalogique du Pas-de-Calais (Intégral) ou du G.G.R.N. (pour les principaux actes seulement) qui ont publié le dépouillement de M^e COCQUEL, seul notaire ayant résidé à Allennes (1671-1675). Mais comme il n'y a aucune obligation d'aller chez un notaire en particulier, il faudra faire le tour de tout le notariat du secteur, voir de bien plus loin comme nous le verrons en parlant de Camphin.

Quelques exemples (extraits) :

2 E 3 / 3573 acte 11 – 27/11/1647

Arnould CUVELIER, fils de feu Maximilien, lieutenant de la terre et seigneurie

2 E 3 / 3576 acte 14 – 08/10/1653

En 1592 Jean DORCHIES fils de feu Noël, bailli de la seigneurie, Jean DEFAUCOMPRET fils de feu Guillaume, Gauthier BERTOUL, fils de feu Jean, André DELEBOURSE fils de feu Claude, Michel PARMENTIER fils de feu Guillaume, Pierre LEDRUT fils de feu Pierre, Guillaume TOURNANLT fils de feu Alexandre, Denis OPNIN fils de feu Guillaume et Jean BERNARD fils de feu Jacques

2 E 3 / 3577 acte 39 – 14/07/1655

Jacques MARLIER, fils de feu Toussaint, âgé de 48 ans, Paul LEFEBVRE naguère lieutenant, Anne MARLIER veuve de Crespin CRIER et de Jean BERNARD, sergent

2 E 3 / 3580 acte 145 - 04/08/1660

Adrien WARQUOIN fils de feu André, Jean BERNARD fils de feu Jacques et Pasquier POTTEAU fils de feu François, laboureurs

2 E 3 / 3580 acte 225 - 28/01/1660

Alexandre MONTAIGNE, fils de Nicolas, laboureur et brasseur et Antoinette GUILLEBERT sa femme

2 E 3 / 3591 acte 4 - 22/01/1676

Jacques DEBEAUVOIS fils de feu Jacques, bailli



Parmi les sources il y a donc les imprimées mais aussi les virtuelles. Des recherches dans **mes publications** et dans **mes bases** vous permettront de trouver des informations supplémentaires et gratuites. Par exemple dans le numéro 10 de la revue le *Castelo-Lillois* page 42 vous trouverez "*Jour de werp à Allennes*" qui est un dépouillement d'archives seigneuriales anciennes. Je précise au passage que ce n'est pas parce qu'un numéro de la revue est un spécial Carembault (ou autre) qu'il ne contient rien concernant d'autres secteurs de la châtellenie de Lille.



Quelques exemples (extraits) :

De la sous-série 2 B 30 aux A.D.59

- n1/864 en 1597 François MARCHANT père et tuteur d'Isambart, Pierre, Alexandre, Gilles Pasque et Jeanne MARCHANT mineurs qu'il eut de feu Jeanne DELECAMBRE sœur et héritière de feu Claude DELECAMBRE*
- n1/1109 en 1597 Olive MAUPAYE veuve de Martin CAMBIER*
- n1/1190 en 1597 Guillaume CRYEL hôte, Nicolas LEGUILLEBERT*
- n3/06 en 1658 Jean MAUROIS fils de feu André et de Marie MORTREUL*
- n3/17 en 1658 Michel MAUPAYE d'Annœullin tuteur et curateur des biens de Jean MAUROY fils de feu André et de Marie MORTREUX*
- n5/06 en 1660 Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, laboureur et hôte et Madeleine THIBAUT sa femme, Noël DELEFOSSE lieutenant Hubert DUFOUR tuteur d'Hubert, Barbe, Simone et Jeanne BERNARD enfants de feu Nicolas qui fut fils du dit feu Pierre*
- n5/73 en 1660 Jean POTTRA sergent, Noël DELEFOSSE lieutenant de bailli, Ambroise DURIEZ, Jean BERNARD, Thomas REGNARD et Michel DUHOT confrères de St Sébastien*
- n5/232 en 1661 Jacques DEBEAUVOIS bailli*
- n5/318 en 1661 Piat GLORIAN fils de feu Pierre, laboureur*

Pour aller plus loin il faut s'intéresser aux riches archives seigneuriales. Enfin riches... quand elles existent encore ! Dans le Carembault on trouve l'abbaye de Phalempin dont il ne reste que peu d'archives parce qu'elles ont disparues à l'époque révolutionnaire. Avec de la chance Allennes relevait d'une autre administration. Pour le savoir il faut aller consulter les **Statistiques féodales** de Théodore LEURIDAN publiées dans les bulletins de la Commission historique du département du Nord. Elles sont téléchargeables gratuitement sur Gallica, les liens sont sur mon site¹. Chaque quartier de la châtellenie renvoi à une publication. Pour toutes les seigneuries des villages on y indique la succession des seigneurs. Si nous allons dans le numéro consacré au Carembault, à l'article "Allennes" nous lisons ceci :

II. — CAREMBAUT.

Les localités du Carembaut sont, dans l'ordre alphabétique : Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Camphin, Carnin, Chemy, Gondecourt, Herrin, La Neuville-en-Phalempin, Phalempin, chef-lieu de la châtellenie héréditaire de Lille, et Provin.

ALLENES-LES-MARAIS.

Fief et noble ténement, mouvant de la baronnie de Cysoing en toute justice, haute, moyenne et basse, avec droit de senne ; — comprenant 24 bonniers, des reutes sur 132 bonniers 15 cents,

¹ <http://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/telecmh/sur-d-autres-site-2>

On remarquera que Théodore LEURIDAN borne ce quartier (comme les autres) aux limites de l'actuel département du Nord alors que, comme nous l'avons vu, il s'étend au-delà.

L'information qui nous intéresse se trouve dès le début : *mouvant de la baronnie de Cysoing*. Plus loin sont indiquées quatre autres seigneuries séantes à Allennes. La principale est tout de même celle dite "à clocher", celle où se trouve l'église et donc, a priori, celle où on trouve la majeure partie de la population. Avouez qu'il fallait beaucoup d'imagination pour aller chercher des informations sur Allennes à Cysoing, à l'autre bout de la châtellenie de Lille !

Les archives de la baronnie de Cysoing sont facilement repérables aux A.D.59 (il suffit de demander au président de salle). Elles sont référencées J 472. En allant faire un tour dans l'inventaire (dans la salle du même nom) on y trouve ce qui concerne Allennes.

Mais ce serait trop simple... Tout n'est pas "remonté" au seigneur dont dépendait la seigneurie d'Allennes, la plupart des documents sont restés au niveau du seigneur d'Allennes tout simplement. Il n'existe pas ici de regroupement de ces archives comme c'est le cas lorsqu'elles tombent entre les mains de grandes familles dont les archives déposées sont en quantité importante (en série J). Concernant Allennes on les retrouvera dans la série E qui regroupe les archives "entrées par voie extraordinaire". Autrement dit qui n'ont pas été déposées par des institutions mais par des individus ou par des communes après que les autres inventaires aient été rédigés. On notera que les archives communales ont été reclassées depuis leur versement et que, si elles apparaissent encore dans l'inventaire de la série E, leurs références renvoient au nouveau classement. Mais ici il ne s'agit pas de chercher des informations dans les archives communales (ce que nous pourrions faire également) mais dans les archives seigneuriales.

Quoi qu'il en soit nous retrouvons Allennes en E 710¹, mais aussi en 708 ce qui nous permettra d'en faire maintenant le dépouillement. Celui-ci suivra celui d'un document conservé, lui, dans les archives de la baronnie de Cysoing.



¹ Cf. Castelo-Lillois cité ci-dessus.

Allennes

Les gouttes qui font déborder le vase !

JUSTICE – Parmi les documents remontés à la baronnie de Cysoing nous trouvons les minutes d'un procès criminel dont l'action se passe à Allennes mais qui concerne également des habitants d'Herrin. On y remarquera que les témoins déposent en indiquant le prénom de leur père et leur âge de qui est toujours bon à prendre en 1607 ! On n'indique pas le contenu de la sentence. (A.D.59 – J 472 / 51)

Le 04/12/1607 pardevant Guillaume CRIEL lieutenant es présences de Maximilien AU POING et Jean BERNARD le jeune, hommes de fief de la terre et seigneurie d>Allennes. Robert DU RIEZ notaire et greffier d>Allennes.

- **Guillaume CRIEL** l'aîné d>Allennes, âgé de 55 ans affirme qu'il connaît bien **Jean CLICQUET** fils de François, jeune fils à marier d'Herrin et **Jean DELECOURT** fils de Jean, vivant aussi jeune homme à Herrin. Le samedi dernier, premier de ce mois de décembre, étant en la grande assiette du logis **Jérôme BERNARD**, hôte à Allennes vers 5 ou 6h du soir avec les dits CLICQUET et DELECOURT buvant ensemble avec d'autres personnes d>Allennes et Herrin, est survenu un débat sans savoir qui l'avait suscité de sorte que la table et tous les bans furent jetés bas par terre et la chandelle éteinte sans savoir ce qui était advenu avant d'être dans les ténèbres. Une fille du dit BERNARD étant arrivée avec la lumière, ils ont vu le dit DELECOURT blessé au côté gauche à plaie ouverte et sang coulant, apparemment d'un coup de couteau, du quel coup il s'affaiblit peu après. Au moyen de quoi il fut fait un lit en la dite assiette où il est resté toute la nuit. Il fut médiciné et renvoyé le lendemain à 8h chez son père où il est mort sans avoir pu déclarer qui lui avait porté le coup.

- **Augustin DELEVALLEE** laboureur à Allennes 46 ans. A vu le dit CLICQUET se ruer vers Gilles AGACE, serviteur de chevaux d'Adrien DORCHIES, censier de la cense de Lassus à Allennes ou Noël DORCHIES qui était assis à côté de lui sans savoir s'il avait un couteau, à raison de quoi la table et les bans furent rués à terre. Il a entendu le dit DELECOURT dire "*Helas enfants je te compoiray(?) pour tous les autres*" puis ajoutant "*Je suis mort*".

- **Gérard DUPRET** laboureur à Herrin 40 ans. Pense que la dispute a commencée à propos d'un morceau de pain que le dit AGACE a rué en un plat de mollue qui avait éclaboussé la face du dit CLICQUET. Noël DORCHIES fils de Jean, jeune fils à marier d>Allennes s'est rué sur le dit CLICQUET pour revenger son serviteur. Le blessé a dit plusieurs fois que c'était le dit CLICQUET qui l'avait blessé et qu'il lui pardonnait.

- **Jean LHEUREUX** fils de feu Jean, jeune fils à marier d>Allennes âgé de 28 ans. Le dit AGACHE a frappé sur un tranchoir avec un morceau de pain, faisant saillir quelques gouttes de bière vers le dit CLICQUET, sans savoir s'il fut touché. Il lui a demandé pourquoi il faisait cela et a tiré son couteau de sa poche. Le dit DELECOURT a dit "*Jean CLICQUET tu m'as donné le coup*".

- **Gilles LAGACE** fils de feu Jacques, charton d'Adrien DORCHIES censier de Lassus à Allennes, âgé de 28 ans. Il a frappé d'un morceau de main qu'il avait en sa main sur le tranchoir devant lui étant mouillé de bière, faisant jaillir quelques gouttes vers le dit CLICQUET qui lui a demandé pourquoi il avait fait cela. A quoi il a répondu qu'il n'avait pensé à nul mal. Le dit CLICQUET s'est levé garni d'un couteau et l'a frappé à l'épaule et tomba à terre, les table et bans lui tombant dessus.

- **Noël MOREL** laboureur à Herrin, âgé de 50 ans. Le dit DELECOURT a dit "*Ah, j'ai le coup, je suis mort !*".

- **Noël DORCHIES** fils de Jean, jeune homme à marier d>Allennes, âgé de 28 ans. Le dit CLICQUET maintenant que le dit AGACE lui avait esclabotté de la bière. Au retour de la lumière il vit le dit CLICQUET à deux pieds sur un ban avec son couteau nu en main.



Allennes

La cuisse de Jupiter

FIEFFÉS – Un premier dépouillement de document concernant Allennes. Il s'agit d'une série de rapports et dénombrement et du suivi des fieffés de cette seigneurie.

Le document étudié est un registre non daté. Chaque page reprend un fief tenu de la seigneurie d'Allennes. Pour rappel le *fief* est le terme utilisé pour designer une terre tenue par un vassal. Ce fief peut avoir lui-même des fiefs sous sa coupe. Certains fiefs sont dits *seigneuries* et certains portent un nom. A force de subdivisions sont nés de très petits fiefs, propriétés non pas de puissants personnages mais d'humbles paysans.

Le document comporte des mentions marginales ultérieures parce qu'il s'agissait de veiller à ce que les droits de succession (reliefs) ou d'achat soient payés. A défaut de quoi le fief pouvait être confisqué par le seigneur. Ces mentions ultérieures sont séparées du texte originel par des / dans la transcription qui suit.

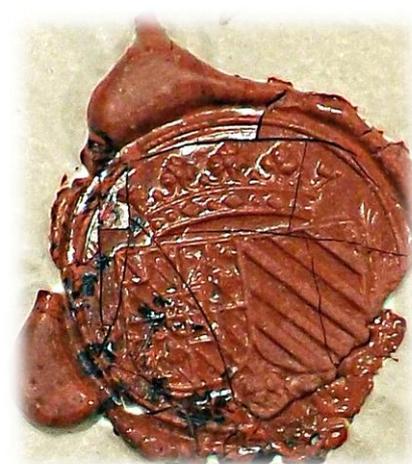
Ces fieffés sont déjà indiqués dans le rapport et dénombrement de la seigneurie d'Allennes du 14 février 1590. C'est probablement ce document qui a servi de base à la rédaction du registre. Vous retrouverez les noms de ceux qui sont cités dans le rapport de 1590 (A.D.59 J 472/46) suivis d'une étoile.

Les pièces 1, 8, 12, 18, 24ter, 26, 29, 31 et 42 ne semblent pas se trouver dans ce rapport. Par contre on y trouve :

- Mahieu CASTELAIN Sr de Wahagnies 7c
- Thomas DELEBOURSE 4c
- Jean WERCHIER(?) 2c pris en 5b 10c ½
- Isabeau PETIT 3b, 2 bonniers en pièces de 4c à Balthazar FLOURET, Guillaume CRIEL, Floris(?) BUISSET, Jean DORCHIES, Sainte HENNEBEL fille de Louis, les hoirs Jacques et Vincent BERTOUL, puis venant de Thomas DELEBOURSE, à Antoine PALIN et Alexandre DELEBOURSE.

Rapports et dénombrements faits par les seigneurs successifs d'Allennes (J 472/46) :

- 15/08/1541 Jeanne DE NEUVILLE veuve de Gilbert DE LANNOY
- 07/03/1564 Arnould DE HARCHIES, chevalier, Sr de Millomez
- 02/01/1590 Léon DE HARCHIES par la mort de Jean DE HARCHIES son frère
- 14/02/1590 Adrien DOIGNIES grand bailli des bois de Hainaut
- 19/09/1682 Louis Joseph DE HARCHIES comte d'Allennes
- 31/08/1688 Anne Eléonore DE SAINTE ALDEGONDE de Noir Carmes veuve de Pierre Félix DE CROIX
- 23/05/1703 Anne Thérèse D'HARCHIES DE VILLE dit d'Estrepy comtesse d'Allennes épouse de Messire Pierre Simon Louis Joseph DU CELIER
- 30/08/1735 Alexandre François Maximilien DE CROIX, marquis d'Heuchin, seigneur d'Allennes
- 30/06/1767 Alexandre Louis François DE CROIX comte du Bucquoy



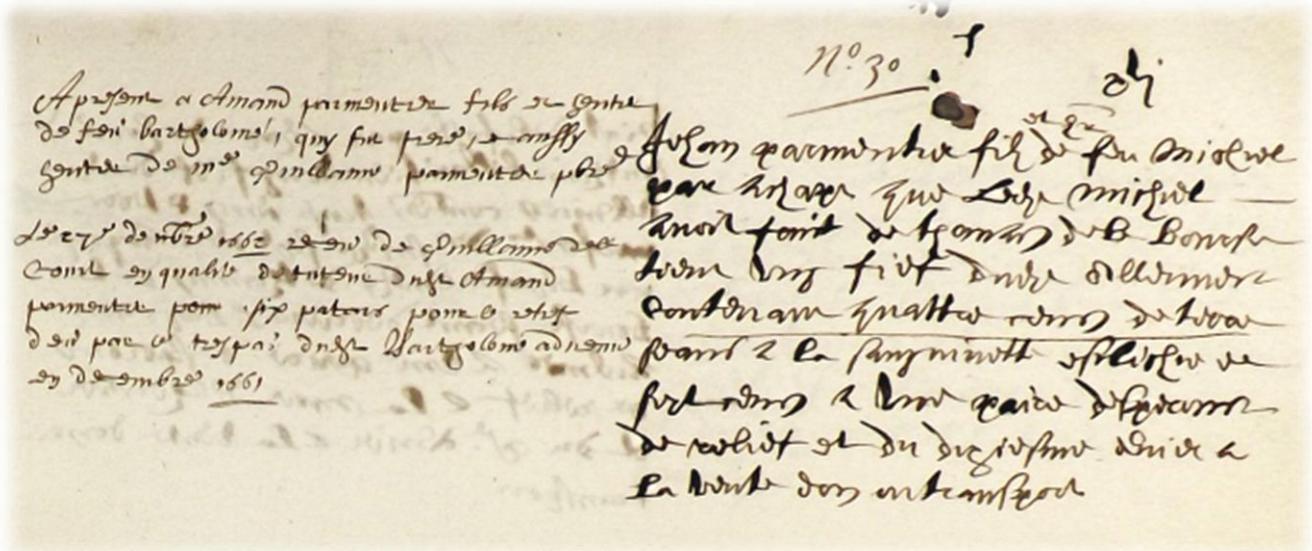
Anne Thérèse d'Harchies de Ville

E 705 Fiefs tenus de la seigneurie d'Allennes en Carembault

- 1- Maître Jean LE VASSEUR licencier en lois, écuyer, Sr de la Boutillerie, Rabodenghes etc. par achat de Monsieur Philippe DE CROIX chevalier, Sr de Mollebray ayant la garde noble de Jean DE CAY fils de Glauart(?) et de noble Dame Madame Anne DE BEAUFORT son épouse : 19b 1/2 avec lieu manoir. / Aux religieux de la Boutillerie par donation. (1590 ?)
- 2- Louis ALLEGAMBE* écuyer, Sr de Baseghem venant du chef de Jean ALLEGAMBE et avant de Mathias ALLEGAMBE dit Ganthois : 3b 7c 16v 1/2 fief de Cysoing. / Charles ALLEGAMBE écuyer, Sr de Basinghien le 15/01/1628 Jean POTTEAU fils de Mathieu a été commis responsable.
- 3- Jean DELEHAYE écuyer, Sr du dit lieu à cause de Damoiselle Marie ALLEGAMBE dit Ganthoise son épouse : **fief d'Ennequin** 13b 12c 10v.
- 4- Pierre SAUVAIGE au lieu de Noël FERBUS* et avant Nicolas LEFEBVRE : 3c.
- 5- Jean DE BEAUFORT Sr de Haillies par reprise à titre de proximité lignagère d'Antoine LEMIEURRE* bourgeois et marchand à Lille venant de Jean DE PREUDHOMME : **fief de Haillies** 12b 1/2 à Chemy. (1590 : Le dit LEMIEURRE acquis de ... et Dame Marguerite PREUDHOMME son épouse : 5 mencaudés 10b 1 quartier)
- 6- Jean PARMENTIER : 7c de 5b 10c 1/2 dont sont tenus 13b 6c 1/2 **fief Mullier**. / A Nicolas VINIEN marchand à Cologne par achat du dit PARMENTIER en 1627. (1590 : Nicolas PARMENTIER vivant de Michel MULLIER)
- 7- Evrard CAMPENAERE venant de Jean LADEN : 1b pris en 1b 10c. / A Damoiselle Marguerite CAMPENAERE fille du dit feu Evrard ayant commis Jean LHEUREUX fils de feu Jean, laboureur à Allennes responsable le 24/11/1627 / A (blanc) DUMONT son fils / A Nicolas CRIEL de Lille. (1590 : Gérard CAMPENAIRE 1b pris en 5b 10c ½)
- 8- Jean DORCHIES : 10c pris au dit bonnier 10c venant du dit LADEN. / Le 24/02/1662 François MASME à cause de Marie DORCHIES sa femme a payé le relief du par le trépas d'Isabeau HEDEBAULT sa mère advenu en 1655. (1590 ?)
- 9- Arnould DUHAYON, Anne MALLEBRANCO sa femme, Pierre DATHICHE, Marguerite MALLEBRANCO sa femme, Pierre PRAEM, Antoinette MALLEBRANCO sa femme filles de feu Jean et de feu Françoise ACCOLLET qui fut fille et héritière de feu David* : 2b pris en 5b 10c 1/2. / 30/06/1629 Ambroise DURIEZ fils de feu Jean a été commis responsable.
- 10- Charles DELEBOURSE : 10c. / A Pierre GAILLET par achat de Charles DELEBOURSE et Cornille REGNAULT sa femme. / A maître Gabriel GAILLET fils et héritier du dit Pierre le 29/11/1627 a commis responsable François(?) POTTEAU fils de feu Pasquier d'Annœullin. (1590 : Charles et Pierre DELEBOURSE enfants de feu Charles 10c pris éclissés de 5b 10c ½)
- 11- Maître Antoine DORCHIES au lieu de Jean DORCHIES* : 11c pris en 5b 10c 1/2. / A François DORCHIES laboureur à Avelin (ou Annœullin). / Le 07/11/1665 Quentin CORNILLOT a reçu de Jacques DE BEAUVOIS 10 livres en l'acquis de maître François DORCHIES prêtre, pasteur de Roeux pour le relief du par le trépas du dit François son père.
- 12- Charles RIVELOYS laboureur à Allennes époux de (blanc) FAUCOMPRET fille et héritière de feu Jean qui fut fils et héritier de feu Bauduin : 3c 1/2. / A Noël et Ambroise DELEFOSSÉ d'Allennes par achat des dits RIVELOIS et sa femme le 07/01/1662, doit contenir 4c 1/2. (1590 ?)
- 13- Messire Philippe DE TENREMONDE chevalier, Sr de Bachy par relief de Dame Marguerite DE CUINCHY dame de Mérignies, Libersart etc. Venant de la succession de dame Antoinette DE CUINGHEHEM dit de Hem à Lambersart : 6b appelés **le Camp Royal alias le Camp Roye**. / Lamoral François DE TENREMONDE est mort environ l'an 1658 ou 1659, partant est du le relief que j'ai reçu de Jean DESMARESCAUX. / Le dit fief est succédé à François Maximilien et Dominique DE TENREMONDE. / Quentin CORNILLOT responsable. (1590 : Messire Louis DE BEAUFORT chevalier, Sr d'Arincourt bail et marie de Dame Marguerite DE CUINCHY dame de Mérignies, Libersart, Gard, Camp Roié : **fief de Camp Roié** 7b dont sont tenues des maisons à Wazemmes)
- 14- Messire Andréas DE FOURMESTRAUX chevalier, Sr des Waziers à cause de dame Jeanne DESLIOT* (DELIOT) fille de feu Guillaume acquis de noble homme Louis DE HENNIN LIETART baron de Fossex auparavant de Jean DE HENNIN Sr de Cuvillers : **fief de le Haye d'Ennequin dit Monnoyer** 1/2b à Loos. / Jean André DE FOURMESTRAUX du Vert Bois, fils de la dite dame a payé le relief du par le trépas de sa mère advenu le 29/04/1648.

- 15- Mathis CARDON à cause de Philippotte DELESAUCH sa femme* venant de Philippe DELESAUCH : 30 rasières de froment sur des héritages en la paroisse de Lespain. / A Damoiselle Jeanne CARDON fils du dit Mathis, femme d'Angus PETITPAS écuyer, Sr de Warcoing / A Guillaume PETITPAS écuyer, Sr de la Mousserie, fils de la dite a payé relief le 03/09/1673.
- 16- Maximilien AU POING fils de feu Claude et Jean DORCHIES au lieu de Michel RABAU(?) : 2b. / Aux hoirs de la veuve BLOMME tel que Noël BLOMME prêtre. / Le 07/06/1664 maître Simon HURE notaire à payé en l'acquis du dit Noël son beau-frère 10 livres pour le trépas de Damoiselle Marguerite COCQUEL sa mère advenu le 19/10/1656. (190 : Maximilien AU POING 18c éclissés de 5b1/2 et 4c pris en 12c contre Jean VREDIERE??? Voir pièce 25)
- 17- Maître Nicolas BRIDOUL fils et héritier de Jeanne DUGARDIN : 3b 1/2 **fief de Beau Mont**. A Damoiselle Françoise BRIDOUL veuve de Michel DUMORTIER par achat d'Antoine BRIDOUL fils de Gilles le 23/04/1664. / Le 14/06/1664 le dit Antoine BRIDOUL a payé 10 livres du relief de Gilles BRIDOUL son père advenu en 1655, le fief contient 41c de prairie seulement. / Le 11/02/1671 reçu du conseiller FRUICT 10 livres du relief pour Damoiselle (blanc) DUMORTIER sa femme, fille de la dite Françoise BRIDOUL pour son trépas en 1669. (1590 : Maître Nicole BRIDOUL fils de feu Jacques)
- 18- Les hoirs maître Pierre DESMONS et de Damoiselle Catherine BRIDOUL : 15c avec fossé au lieu dit Bour. (1590 ?)
- 19- Mathieu JOLY par achat de Jean DUGARDIN* : 2c. / A maître Jean JOLY par le trépas de Mathieu JOLY son père advenu environ l'an 1641, a été reçu pour blanche lance 5 patars.
- 20- François DE NIEUWENHOVE dépositaire de la Gouvernance de Lille par achat de Gilles VANMAN (1590 : VANVREMAN? neveu et*) héritier de feu Jean DEVAUX : 11 quartiers 1/2 en haut du dîmage de le Point à Seclin et Templemars. / A Monsieur DE ROYANCOURT de Weson(?) proche de Pommay. / Le 05/10/1666 Jean Jacques LEFLON écuyer, Sr du Maisnil Royancourt a payé me relief du âr le trépas de Jacques LEFLON son père advenu le 19/09/1663
- 21- Maître Nicolas DE HENNIN (HENNION? éclissés de 5b)* au lieu de maître Maximilien son père qui fut fils de feu Jacques : 3b à Fretin.
- 22- Le dit Maître Maximilien DE HENNIN (HENNION? éclissés de 5b) au lieu que dessus : 18c à Ennevelin au lieu dit les Rimaupretz.
- 23- Jean GRANDSIRE : 5 mencaux esclisés de 5b à fosse. (1590 : Jean GRANDSIRE fils de feu Jean : 1b 4c à Fretin)
- 24- Jean DUPONT procureur à Lille par achat de Jean SOUPPLET et Antoinette FLOURE sa femme, fille et héritière de feu Balthazar : 4c de pré pris en 12c. (1590 : Balthazar FLOURET)
- 25- Bauduin DE FAUCOMPRET par achat de maître Maurice(?) AU POING : 4c de pré et fossé esclissé du dit fief. / Monsieur ROSENDAL par achat de Pierre LEFEBVRE en 1663 et lui d'Augustin MAILLART et Marie FAUCOMPRET sa femme fille de Jean qui fut fils du dit Bauduin. (1590 : Jean DEFAUCOMPRET 4c pris en 5b 10c ½ voir pièce 16)
- 24bis- Pierre TESTELIN à cause d'Antoinette VERDIERE sa femme : 2c pris dans les dits 12c. / Adrien WARCOING. (1590 : Jean VREDIERE fils de feu Jean : 8c pris en 12c)
- 24ter- Aux hoirs François DESAINS vivant procureur pour les autres 2c pris dans les 12c.
- 26- André DE BOULLOIGNE par achat de Marguerite DUPONCHEL fille de feu Laurent, nièce et héritière de maître Jean DUPONCHEL qui l'avait acheté de François BOUTTRY et Pasque LE MANNIER sa femme ; 12c tenant à la chapelle de l'Hôtellerie. (1590 ?)
- 27- Maître Piat MOUTON par achat de Bauduin DELETRAMERIE écuyer dessus la Deûle par relief de Georges DE CORENHUSE* Sr de Péruwez : fief en rente de 17 chapons 3/4 poule et 25 sols sur 5b avec moulin à Seclin. / Guillaume DUBOIS a reçu de Jean DE PREUDHOMME, écuyer, docteur en médecine 30 patars de relief pour le trépas du dit maître Piat et celui de maître Denis MOUTON fils du dit Piat vivant licencier es lois, greffier civil de Lille et, le dernier mai 1665 reçu 30 patars pour relief de feue Damoiselle Catherine MOUTON fille du dit Denis et femme du dit PREUDHOMME et le trépas d'Antoine Hubert DE PREUDHOMME écuyer, fils du dit et de la dite MOUTON. Le dit fief succédé à Damoiselle Brigitte aussi fille du dit PREUDHOMME.
- 28- Marthe DAUSSY (DEHAUSY*) fille et héritière de feu Lion (1590 : de feu Jacques) : 6b au Camp de Lannoy à Chemy.
- 29- Les hoirs Antoine DE CROIX(?) au lieu de Lambert DELEVALLEE de Gondécourt et avant de Thomas DELEBOURSE : 1 rasière. / A la veuve Florent BRASME. / A Monsieur DE LA MOUSSERIE par achat au siège de la Gouvernance de Lille. (1590 ?)

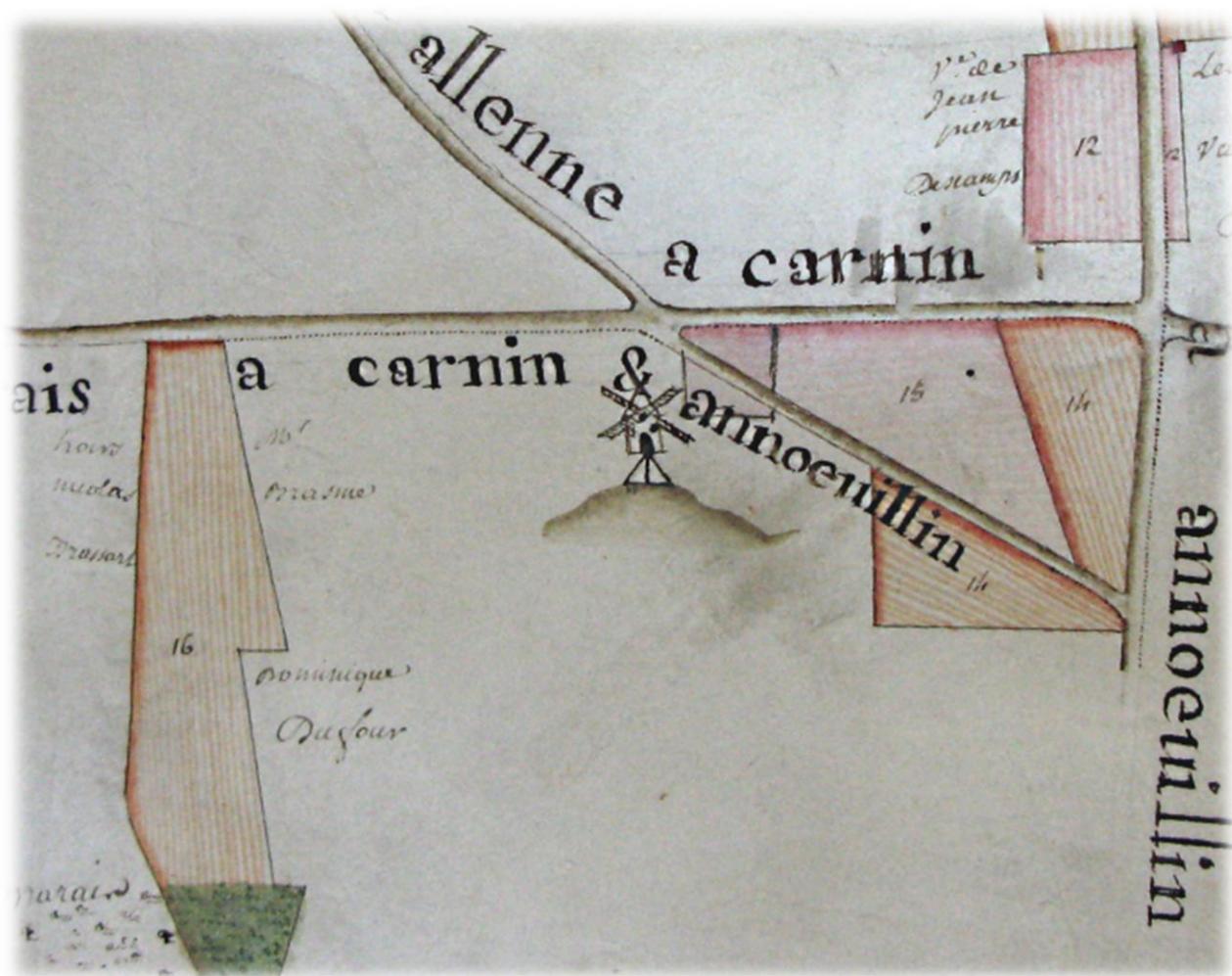
- 30- Jean PARMENTIER fils et héritier de feu Michel* par achat de Thomas DELEBOURSE : 4c à la Sanguinette pris en 7c. / A Amand PARMENTIER Fils et héritier de feu Bartholomé qui fut frère et héritier de maître Guillaume PARMENTIER prêtre. / Le 27/11/1662 reçu de Guillaume DELECOURT tuteur du dit Amand 6 patars pour le relief du dit Bartholomé advenu en décembre 1661.



- 30bis- Piat DELEFOSSE par achat des hoirs d'Antoine BILLAU* : 3c parfait des dits 7c acquis par le dit feu Antoine de Thomas DELEBOURSE derrière le Bois aux Aunes. / A Jacques MORTELECQUE.
- 31- Pierre LEDRUT qui fut à Thomas FACON : 12v. / Jacques LEDRUT fils et héritier de feu Philippe a le 13/07/1662 payé 10 sols pour le relief du par le trépas de on père advenu en 1640. (1590 ?)
- 32- Jacques DELANGLE* chevalier, Sr de Pecques : fief en la paroisse de Los 7q. / Pierre DESROUSSEAUX occupeur. / A présent comte d'ANSTRADE.
- 33- Les hoirs maître Pierre DESMONS par le trépas de Damoiselle Catherine BRIDOUL leur mère : 6c.
- 34- Les dits hoirs maître Pierre DESMONS par leur dite mère : 6c. (1590 : Maître Pierre DESMONS licencier es lois et Demoiselle ct BRIDOUL sa femme : 15, 10 et 6c).
- 35- Jean DUPONT à cause de Damoiselle Jeanne LEPERS sa femme fille de feu Oste et de Damoiselle Marie BRIDOUL* : 2c.
- 36- Messire (blanc) DOIGNIES chevalier, Sr du dit lieu et gouverneur de Bapaume par achat de Philippe DE NASSAU* comte de Bueren, prince d'Orange au lieu de Dame Françoise DELANNOY sa mère-grande : un fief de Bossu à Wahagnies 35b à usage de bois.
- 37- Pierre DELEBOURSE fils d'André* : 2c 1/2 derrière le Bois aux Aunes. / A Piat CASTILLON de Seclin par achat à la Gouvernance. / Reçu de maître Charles CASTILLON pasteur de Seclin 12 sols parisis pour le relief par le trépas du dit CASTILLON advenu en janvier 1669.
- 38- Charles et Pierre DELEBOURSE* enfants de feu Charles : 7c 1/2 et 1/2c.
- 39- Feu André DELEBOURSE* avait un fief de 2c à le Sanguinette.
- 40- Messire Bartholomé DE HANGOUART chevalier, Sr d'Elcourt fils et héritier de feu Guillaume* : 26c à Chemy. / L'une de 18q vers le château d'Hailly et l'autre 11c.
- 41- Jeanne DEFLERS veuve de maître François DE CAMBRY* : 7c à Ennequin, paroisse de Los.
- 42- Pierre LEDRUT ci-dessus mentionné : 18v. / Jacques LEDRUT fils et héritier du dit feu Philippe a payé le 13/07/1662 2 sols pour le relief de son père advenu en 1640. (1590 ?)
- 43- Robert MIROUL fils de feu maître Claude : 5q. (1590 Le dit Robert MIROUL : un flégard)
- 44- Maître Robert DURIETZ par achat de Josse FOURMENTIN* venant de Charles et Josse FOURMENTIN pris en arrentement qui se comprend en un rejet de hallots sur la commune d'Allennes : 130v.
- 45- Marie REQUIER* fille de feu Jean au lieu de Marie MARCHANT fille de feu Eustache : 4c.
- 46- Guillaume CRIEL* fils de Jacques : 1q nommé le **fief de le Fosse au Mortier**.
- 47- Jeanne REGNAULT veuve de Jacques COURTOYS à son trépas bailli d'Allennes au lieu de Guillaume HESPEL* écuyer, Sr de le Court et auparavant à feu maître Pierre son père : 1b 3c avec lieu manoir. / A maître Philippe POLLET et autres enfants de feu Pierre vivant procureur et Damoiselle BRAEM fille de feu Pierre, donatrice de

la dite Jeanne REGNAULT. Le dit maître Philippe a payé le relief mais a protesté à cause du montant ne correspondant pas à celui écrit dans les lettres d'achat.

- 48- Betreumieux MIROUL au lieu de Robert MIROUL* son frère, fils de feu maître Claude par achat de Marguerite FOURMENTIN : 4b pris au **fief du Mesnaige** de 7b avec bois et fossé à l'encontre de Charles FOURMENTIN, appartenant à Allard FOURMENTIN suivant la séparation et division par contrat devant Jean BAYART, notaire à Lille le 24/01/1553.
- 49- Jacques COCQUEL bourgeois de Lille par achat de Josse FOURMENTIN venant de Gabry (ou Saboy?) DE FOURMENTIN : 3b contre le dit MIROUL. / Le 07/06/1664 maître Simon HURE, notaire a payé en l'acquis de maître Noël BLOMME prêtre, son beau-frère 100 sols pour le relief par le trépas de Damoiselle Marguerite COCQUEL sa mère advenu le 29/10/1656. (1590 : Charles FOURMENTIN le fief de Mesnages avec maison sur 3b)
- 50- Jean Maximilien François Henri DE HENNIN enfants de feu François (DE HAYNIN*) vivant chevalier, Sr du Broeucq venant de Guillaume leur père : 2b 1/2 à Seclin. / Le 18/07/1661 Jean DURIEZ, greffier de Seclin, au nom de Monsieur le baron DE BOULET à cause de Dame Marie Anne DHAYNIN sa compagne a payé le relief du dit Henri vicomte du Broeucq advenu en août 1657.
- 16(sic)- Adrien DORCHIES au lieu de Jean DORCHIES* : 7c esclissé du fief de Beau Mont. / Monsieur Pèlerin à cause de sa femme.
- 16bis- Noël DORCHIES au lieu de Jean DORCHIES* : esclissé de ci-dessus 5c pris en 6c. / 02/11/1628 Noël DELEFOSSE époux d'Isabeau HELDEBAULT auparavant veuve de Noël DORCHIES a fait féault et hommage. / A Pierre LEMESRE à cause de Marguerite DORCHIES sa femme. / Le 11/03/1665 reçu de Jacques DEBEAUVOIS bailli d'Allennes en acquis du dit LEMESRE 10 livres pour le relief à raison du trépas du dit Noël DORCHIES.



Seigneurie de Layens à Allennes (extrait) – A.D.59 – 56 Fi 235

Allennes

Aux rapports !

PROPRIETAIRES – Elargissons maintenant notre cercle de personnes avec, non plus seulement les fiefés, mais tous les propriétaires de terres relevant d'Allennes dans la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle.

Il s'agit d'une série de rapports et dénombrements rendus à Damoiselle Antoinette DONGNIES, comtesse de Willerval, curatrice des biens de feu Monsieur le comte de Willerval son frère, vivant Sr d'Allennes vers 1663. Certains sont plus tardifs et adressés en 1676 à Messire Pierre Félix DE CROIX baron d'Euchin, Frelinghien, des prévôtés, d'Allennes etc. époux de Dame Anne Eléonore DE SAINTE ALDEGONDE.

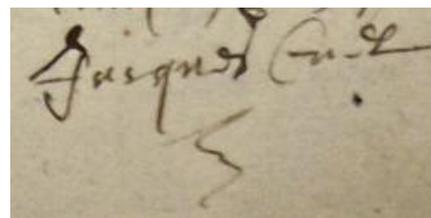
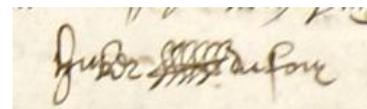
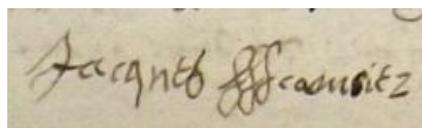
On y mentionne de nombreuses maisons ruinées par la guerre contre la France (la châtellenie devient française en 1668). On y trouvera également des noms de lieux-dits. Chaque acte est terminé par la signature du déclarant.

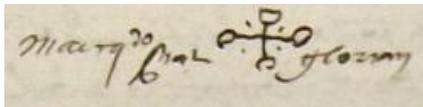
Une information comme "*contre*" est intéressante parce qu'elle implique que plusieurs pièces de terres ne faisaient qu'une à une époque et cette division peut correspondre à un partage entre membres d'une même famille. (A.D.59 – E 707)

B = Bonnier (1b = 16c soit 1,42 ha environ), C = cent, Q = quartron (1/4c), V = verge.

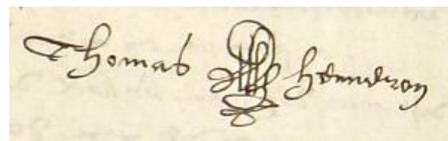
- 1- Damoiselle Marie GILLON fille de feu Jacques et de feu Damoiselle Catherine DUMONT de Lille : 1/3 de 5 cents contre Jean LEDOU à cause d'Antoinette RIVELLOIS sa femme, 7c 1/2, 12c, 4c, 13c où il y avait un lieu manoir, 3c, 11c, 6c. 18/12/1663
- 2- Maître Noël BLOMME, prêtre, Simon HURE époux de Damoiselle Anne BLOMME enfants de feu Damoiselle Marguerite COCQUEL fille et héritière de feu Jacques vivant marchand tanneur à Lille : un fief 18c, fief de 3b par achat de Josse FOURMENTIN pris en 7b contre Monsieur DE VARICQ, nommé le **fief du Mesnage**, 2c, 10c par achat de Robert CRIEL pris en 13c contre Anne MARLIER épouse de Gaspard MONPAIE auparavant veuve de Crépin CRIEL et les enfants d'André CRIEL, 1c, 3c venant d'Antoinette DUBAR héritière de François DUBAR son oncle pris en 5c 36v contre Monsieur PELLEGRIN, Jacques VION et autres, 5c pris en 14c venant de Guillaume DEFAUCOMPRET contre Simon LEFEBVRE et Antoine COUSIN à cause de leurs femmes, 1c 1/2 pris en 7 contre les hoirs Jean DESPRETZ et les hoirs Gilles GUILBERT, 1c 1/2 pris en 3c contre les dits hoirs GUILBERT, 6c venant de Charles PATIN et Marie CAIGNET sa femme pris en 15c contre les veuve et hoirs Pierre DEHEUST et les veuve et hoirs Piat DELEVALLEE de Carnin, 5c pris en 8c contre Jean BERNARD sergent, Amand CORNARD et autres, les dits 8c pris en 20c contre Nicolas ROUHET, les veuve et hoirs André WARCAING, 3c 1/2 lieu manoir ruiné, 4c, 3c par achat de Nicole DELERUE veuve de Nicolas DEFAUCOMPRET, 1c 1/2 avec torgeoir. 07/06/1664
- 3- Henricus FERBUS chapelain du Saint Sang à Bruges : 5c qui furent lieu manoir pris en 14c contre les veuve et hoirs Pierre DEHEULST et autres, 8c pris en 1b contre les veuve et hoirs André WARCOING venant par achat de Gilbert DELEVALLEE qui fut fils et héritier de feu Lambert, 6q où furent deux lieux manoirs pris en 8c contre les hoirs Maurice BERTOUL et Nicolas SAUVAGE, 4c 56v et 4/7^e de 2v lieu manoir ruiné pris en 13c nommé **le pré de la Dîme** contre les hoirs Antoine MAUPAIE, les hoirs Nicolas GUILBERT, Pierre LAOUS à cause de Jeanne LHEUREUX sa femme, Monsieur ROSENDAL par achat de Pierre LEFEBVRE et Cornille GUILBERT. 15/08/1664
- 4- Michel CARION fils de feu Antoine et de Marquette CHERMIGEAU : 10c 1q par achat des hoirs Martin SAUVAGE avec Barbe DENYS ma compagne, 5c acquis d'Ambroise DURIEU, 2c 1/2 acquis du dit DURIEU, 2c acquis du dit SAUVAGE, 2c par achat d'Adrien DURIEU à cause de Catherine SAUVAGE sa femme. 17/12/1665

- 5- Jacques CRIEL marchand teinturier à Lille ; 1c pris en 11c venant de Marie DUBAR, 9q 1/2 pris en 4c 3q contre Thomas HENNERON venant de Quentin DELECOURT et Marie HENNERON sa femme, 6c venant de Guillaume MAILLARD, 5q de leur manoir et 5c 7v venant de Noëlle LEDRUT et Pierre SINGIER pris en 10c contre Michel DUHOT, Marie BERNARD et autres, 2c venant de Pierre LEDRUT, 4c du dit Pierre pris en 10c contre André DEFAUCOMPRET, Jean MAUROIS et autres, 6c venant du dit Pierre à **la Bricquetrie**, 2c vers **le Ricquillon**. 11/02/1665
- 6- Philippe DE HAUPORT Sr de Pélegrin etc. et Demoiselle Anne Marie BLONDEL sa compagne : 5c, 5c, 4c 1/2, 9c 1/2 pris en 14c contre Guillaume DORCHI, 2c, 3c, 11c, 7c 1/2, 5q venant de Pierre SAUVAGE pris en 4c 1/2 contre les héritiers Pasquier MORTELECK, moitié de 10c 72v de manoir contre Jacques VION et autres, 2c pris en 4c contre Michel GLORIAN, 3c 1/2 pris en 7c contre les héritiers Hugues DESQUENES venant de Marie BRIET(?), 8c pris en 10c contre Jean BATAILLE. 01/06/1676
- 7- François POLLET prêtre, licencier es droits et prévôt de l'illustre collège de Maubeuge et Guillaume POLLET licencier es droits et chanoine de l'église collégiale de St Pierre de Lille, frères et héritiers de Pierre, vivant prêtre, licencier en théologie, doyen et chanoine de la dite église : 18c, 14c et 6c pris en 16c contre Thomas DELEFOSSE, Pasquier RIVELLOIS et autres. 15/05/1676
- 8- Luc DE BEAUPRET laboureur à Allennes : un lieu manoir 1c 1/2 pris en 4c contre Michelle DE BEAUPRET, les enfants André DE BEAUPRET et autres, 1c pris en 2c contre André DE FAUCOMPRET, lieu manoir à cause d'Antoinette BERNARD ma femme, fille de Jeanne COLLETTE 1q pris en 1c contre Guillaume BERNARD. 02/05/1664
- 9- André DEFAUCOMPRET époux de Pasque JOLLY : 1/3 de 6c 1/2 contre Augustin MAUPAIE à cause de Nicole DEFAUCOMPRET sa femme et les enfants de Jacqueline DEFAUCOMPRET, 1c par achat de Jean MAUROIT fils de Jacques pris en 2c contre Luc DE BEAUPRET et les dits 2c pris en 10c contre Jacques CRIEL, Nicaise LEDRUT, 4c, 1c pris en 4c contre Claude LHEUREUX à cause de sa femme qui ont 2c 1/2c et 2/3c parfait des dits 4c à Pierre MALLET(?). 12/05/1663
- 10- Hubert DUFOUR carlier à Allennes : 1/2c 1/2q pris en 2c 2q contre maître Jean JOLY. 11/05/1603 (sic - 1663)
- 11- Jacques MORTELESQUE et Vincent DUHOT à cause de Barbe MORTELESQUE sa femme enfants de feu Pasquier d'Allennes : 3c pris en 12c contre Simon DESPRETZ, Noël BERTOUL et Philippe DURIEZ, 3c 1q pris en 4c 2q contre Monsieur Pélegrin, 3q pris en 3c 3q, le surplus fief, un lieu manoir 2c 2q pris en 5c contre les hoirs Jean DUPONCHEL. 11/05/1663
- 12- Thomas DUHOT fils de Vaast : un lieu manoir 1/3 de 5c contre Nicolas et Etienne DELEVALLE. 11/05/1663
- 13- Vaast DUHOT laboureur à Allennes : un lieu manoir 2c 1/2 pris en 8c 1/2 contre les hoirs Thomas BRASSART, Thomas HENNERON, Adrien DURIEZ à cause de sa femme et Marie LHEUREUX à cause des enfants qu'elle eut de Pierre DELEVALLEE. 12/05/1663
- 14- Jean MARCHANT laboureur à Allennes, fils et héritier de feu Guillaume et d'Anne HERMANT : lieu manoir 9c, 3c 3q pris en 19c et les dits 19c pris en 2b 1c contre Adrien DURIEZ, Piat GLORIAN à cause de leurs femmes et les hoirs Guillaume MAILLART, 1c 80v pris en 4c contre Jean BERNARD et Jacques WAGON à cause de leurs femmes vers **le Mont Ricquillon**, 2c par succession de Martine DORCHIES sa mère. 19/05/1663
- 15- Charles DELEVALLE, maréchal à Allennes : 1c 1/2 pris en 5c contre les hoirs Jacques DURIEZ, Jean LEDOU à cause d'Antoinette RIVELLOIS sa femme et Jeanne DUMONT, 3c pris en 6c contre Jacques BOSTICA à cause de Marie Anne GHIS sa femme, 1c 1/2, lieu manoir 3q à **la Francque Rue** pris en 3c contre la veuve Nicaise SAUVAGE, Nicolas DELEVALLEE, les veuve et hoirs François DELECOURT, 3q à cause de Martine LEDRUT sa femme pris en 4c 2q contre les enfants Antoine MAUPAIE, Théodore et Isidore DESTIEUX. 12/05/1663
- 16- Jacques CAMBIER laboureur à Allennes : 1/2 de 1c 1/2 avec lieu manoir ruiné contre les enfants de Bernard CAMBIER son frère pris en 3c contre Claude LHEUREUX, 3c 1/2 mesure appartenant aux enfants qu'il eut de Marie SAUVAGE sa première femme fille et héritière de feu Martin par achat des veuve et hoirs Pasquier DELEVALLEE. 12/05/1663

- 17- Gilles GUILBERT laboureur à Allennes : **lieu manoir à usance de taverne** 4c devant l'église, 1/3 de 1/3 de 5c contre Nicaise LEDRUT par achat de Messire Nicaise LEPEZ, 3c 33v pris en 11c 3q contre Jean ROMON, Denis DUPONT à cause de leurs femmes et Pierre ACCOLLET, 1c 1/2 acquis des enfants Antoine DUHOT pris en 3c contre les hoirs Marguerite COCQUEL près du moulin, 1/2c par achat de Françoise PATIN pris en 1c et le dit cent en 2c contre Ambroise DURIEZ, Nicolas et Ambroise BERNARD lieu manoir ruiné, 1c par achat de Pierre BATAILLE pris en 2c contre Michel GLORIAN manoir ruiné. 12/05/1663
- 18- Alexandre MONTAIGNE époux d'Antoinette GUOLBERT par don de mariage de Gilles GUILBERT son père : 5c pris en 10c contre Jacques BOSTICA à cause de Marie Anne GHIS sa femme. 12/05/1663
- 19- Michel DUHOT laboureur à Allennes : lieu manoir 1q pris en 10c contre Nicolas CRIEL, Marie CRIEL et autres. 12/05/1663
- 20- Ignace DE BEAUPRET héritière (sic) de Jeanne MERLIN sa mère fille et héritière de Léon pour elle, ses frères et sœurs et cohéritiers : lieu manoir 2q pris en 1c contre Antoinette MERLIN veuve d'Antoine HERNO sa tante et le dit cent pris en 8c contre Nicolas WAYMEL, Guillaume BERNARD et autres. 17/05/1663
- 21- Michel LABE laboureur à Allennes : lieu manoir 1q pris en 4c contre les enfants André DE BEAUPRET, Luc DE BEAUPRET et Vaast LALOE(?) à cause de sa femme. 17/05/1663
- 22- Guillaume BERNARD d'Allennes, fils et héritier de Jeanne COLLETTE : lieu manoir 3q pris en 1c contre Luc DE BEAUPRET et le dit cent en 2c contre Jacques LEBORGNE. 17/05/1663
- 23- Piat GLORIAN laboureur à Allennes, époux de Françoise SAUVAGE fille et héritière de Marc(?) : lieu manoir 3c, 5c 1/2q pris en 10c 1q 6v pris en 19c et ceux-ci en 2b 1c contre Adrien DURIEZ son beau-frère, Jean MARCHANT, les hoirs Guillaume MAILLART et autres, 2c pris en 4c 2q contre maître Jean JOLY, prêtre. 17/05/1663
- 
- 24- Marie BERNARD veuve de Nicolas COLLETTE pour elle et comme mère et tutrice des enfants qu'elle eut du dit Nicolas : 2c 1q pris en 5c contre Pierre MOLIN à cause de Barbe HENNERON sa femme, lieu manoir 3q 8v pris en 10c contre Michel DUHOT, Nicolas CRIEL et autres. 17/05/1663
- 25- Pasque MARLIERE veuve de Claude COLLETTE d'Allennes comme mère et tutrice des enfants retenus du dit Claude : lieu manoir 2q 8v pris en 10c contre Marie BERNARD, Michel DUHOT, Nicolas CRIEL. 17/05/1663
- 26- Pasquier POTTEAU laboureur à Allennes : lieu manoir 2c, 2c avec 2 lieux manoirs venant de Marie BOISTEL sa femme fille de Louis. 17/05/1663
- 27- Martin LIETAR et Barbe SAUVAGE sa femme, fille et héritière de feu Jean : un lieu manoir 1/2q pris en 5q contre les enfants Antoine DUFLOT. 17/05/1663
- 28- Martin LIETAR comme tuteur des enfants d'Antoine DUFLOT et de Michelle SAUVAGE : lieu manoir 1/2c 1/2q parfait des 5q ci-dessus, 2c 1/2 pris en 4c 1/2 et ceux-ci pris en 11c contre Nicolas LEGROUL à cause de Catherine SAUVAGE sa femme et Allard BRASME. 17/05/1663
- 29- Marie LHEUREUX veuve de Pierre DELEVALLEE pour elle et comme mère et tutrice des enfants qu'elle eut du dit Pierre : lieu manoir 1/2 de 3q 1/2 contre Noël BRISELANCE à cause de Pasque LHEUREUX sa femme et les dits 3q 1/2 pris en 2c 3q contre les veuve et hoirs François DESAINS, 3q 1/2 pris en 8c 1/2 contre Noël DELEFOSSE, Vaast DUHOT, Adrien DURIEZ et autres. 17/05/1663
- 30- Nicaise LEDRUT laboureur à Allennes pour lui et sa soeur Suzanne : 2c 3q pris en 4c 2q contre Thomas HENNERON, 2c 1/2 pris en 10c contre Jean MAUROIT, Jacques CRIEL et autres, lieu manoir 2/3 du 1/3 5c contre Gilles GUILBERT, 1/3 de 1c contre les veuve et hoirs François DESAIN. 17/05/1663
- 31- François HOCQUE meunier d'Allennes tant que lui est (sic), au nom de Piat et Marie LEMESRE enfants et héritiers de feu Piat : un lieu manoir 1c pris en 16c contre Marie Anne GHIS, Pasquier RIVELLOIS, Thomas DELEFOSSE et les Srs chanoines POLLET. 17/05/1663
- 32- Guillaume VERDIERE fils de Grard : lieu manoir 5q 1/2 venant de Jacques MAUROIT pris en 3c contre Gaspard LABE, Jeanne VERDIERE et la veuve Grard VERDIERE, 1c nommé le Cent quarré. 17/05/1663
- 33- Gaspard et Anne LABE enfants et héritier de feu Jean LABE : lieu manoir 1q 1/2 pris en 3c contre Guillaume VERDIERE, Jacqueline BERNARD veuve de Grard VERDIERE et Jeanne VERDIERE veuve de Nicaise SAUVAGE. 17/05/1663
- 34- Jeanne VERDIERE veuve de Nicaise SAUVAGE et Michel VERDIERE : lieu manoir chacun la moitié de 5q parfait des 3 ci-dessus contre Gaspard et Anne LABE et Guillaume VERDIERE, lieu manoir 1/2c pris en 3c contre Nicolas Etienne DELEVALLEE et la veuve François DELECOURT. 17/05/1633

35- Thomas HENNERON fils et héritier de feu Thomas, laboureur à Gondécourt : 1/2 du 1/4 de 15c et 1/2 1c pris contre Claude LHEUREUX, 2c, 2c pris en 8c 1/2 contre Vaast DUHOT, Adrien DURIEZ, Noël DELEFOSSE et autres, 7q 1/2 pris en 4c 1/2 contre Nicaise et Suzanne LEDRUT, 3q pris en 1c 1/2 contre les hoirs Mahieu MAMIET(?) appartenant à Charles DEFRANCE fils de Nicolas et de la femme du déposant Anne DELECAMBRE. 17/05/1663



36- Ambroise DURIEZ laboureur à Allennes : lieu manoir 4c venant de Pierre LEDRUT pris en 9c contre Nicolas WAYMEL, 1/2c pris en 1c contre Filles GUILBERT et le dit cent en 2c contre Ambroise et Nicolas BERNARD et Nicolas DELEVALLEE. 17/05/1663

37- Nicolas LEPEZ de Gondécourt, fils et héritier d'Anne MAMIET(?) fille de Mathieu : 1c pris en 1c 1/2 contre Charles DEFRANCE fils de Nicolas, 3c pris en 3b 9c 1/3c contre Antoine DESBIENS, Thomas LEGHIEZ, Jean DELEVALLEE et autres. 06/03/1664

38- Jacques RIVELOIS laboureur à Gondécourt, comme père et tuteur des enfants qu'il eut de Marie LEMESRE sa première femme, fille et héritière de feu Wallerand : 2c pris en 6c 1/2 contre Noël BERTOUL. 06/03/1664

39- Antoine LECLERCQ fils et héritier de feu Antoine, et Barbe MAUPAIE sa femme, auparavant veuve avec enfants de Bernard CAMBIER, fils et héritier de feu Martin pour elle et comme tutrice des dits enfants : lieu manoir 1c, 1c pris en 4c contre les hoirs Hugues DESQUENES et Antoine COUSIN, 1q pris en 1c contre Simon et Pierre MARLIERE lieu manoir ruiné, lieu manoir 5q venant de Jacques DELECOURT pris en 2c 2q contre Jean MAUROIT et les dits 2c 2q en 5c contre les héritiers Bartholomé PARMENTIER. 17/05/1663

40- Nicolas DELEVALLEE laboureur à Allennes fils et héritier de feu Guillaume et comme mari de Marie LHEUREUX fille de feu Pasquier et au nom d'Etienne DELEVALLE son frère : partie de 5c, lieu manoir 1c pris en 3c contre la veuve Nicaise SAUVAGE, la veuve François DELECOURT et Etienne DELEVALLE, 1/2c pris en 1c contre Ambroise, Nicolas et Marie BERNARD et le dit cent pris en 2c contre Ambroise DURIEZ et les hoirs Gilles GUILBERT.

41- Pierre DUMOLIN époux de Barbe HENNERON, fille et héritière de feu Thomas par succession de Guillaume et Barbe MAILLART : 2c 3q pris en 5c contre Marie BERNARD veuve de Nicolas COLLETTE, 2c 1/2 pris en 5c contre les veuve et hoirs Pierre DEHEUST. 19/05/1663

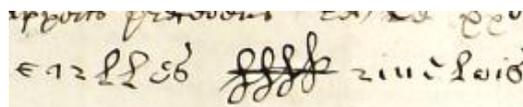
42- Mathieu LEFEBVRE manouvrier à Allennes pour lui et comme mari de Marie BERNARD : lieu manoir 1/2c pris en 2c contre Jean BERNARD, boquillon, Jacques MARLIERE à cause de sa femme et Jean MOREL à cause de Barbe BERNARD sa femme. 27/05/1663

43- Jacques MARLIERE à cause de Pasque BERNARD sa femme par succession de Jacqueline MAUROI sa mère : 1/2c pris en 2c contre Mathieu LEFEBVRE, et Jean BERNARD fils de Michel. 19/05/1663

44- Jean BERNARD fils de Michel, héritier de Jacqueline MAUROIT sa mère d'Allennes : lieu manoir 2q pris dans les 2c susdits et 2q de à Jean MOREL à cause de Barbe BERNARD sa femme dont l'un des ci-dessus cent est pris en 3c contre les héritiers Bartholomé PARMENTIER. 27/05/1663

45- Bartholomé FAUCOMPRET fils et héritier de feu Jean d'Allennes : 1c 1/2 et 1/6c pris en 3 et 1/3c contre Charles, Nicolas et Suzanne DE FAUCOMPRET, lieu manoir à cause d'Anne COLLETTE sa femme, fille de Jean sur 2/3 de 2c dont l'un vient de son grand-père et l'autre cent par achat qu'en a fait le dit Jean d'Etienne et Nicolas DELEVALLEE à eux succédé par Antoinette VERDIERE leur mère. 19/05/1663

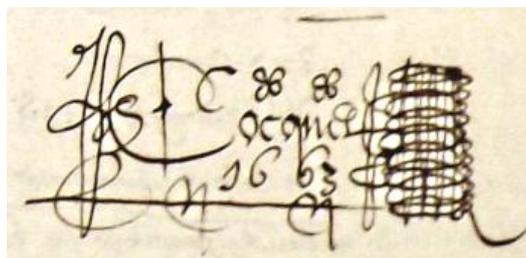
46- Charles RIVELOIS laboureur à Allennes, fils et héritier de Bauduin, à cause de Michelle DE FACOMPRET sa femme : lieu manoir 3c. 25/05/1663



47- Noël BRISELANCE laboureur à Santes à cause de Pasque LHEUREUX sa femme : lieu manoir sur la moitié de 3q 1/2 contre les veuve et hoirs Pierre DELEVALLEE et les dits 3q 1/2 pris en 2c 3q contre les veuve et hoirs François DESAINS et les dits hoirs DELEVALLEE. 25/05/1663

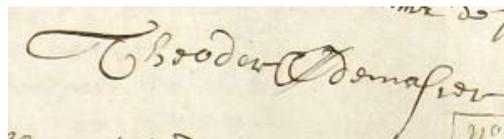
48- Louis BERTOUL fils et héritiers avec ses frères et sœurs de feu Maurice, laboureur à Herrin : 4c pris en 11c contre les hoirs Toussaint AUPOING et Nicolas CRIEL, 4c 29v qui furent à Jean BERTOUL où il y avait un lieu manoir pris en 6c 2q contre Nicolas SAUVAGE et les dits 6c 2q pris en 8c contre maître Henri FERBUS et les hoirs Laurent LECLERCQ. 24/07/1663

- 49- Adrien DURIEZ fils d'Ambroise, laboureur à Allennes, époux de Catherine SAUVAGE fille et héritière de feu Martin : 1c pris en 3c 1q et les dits en 8c 1/2 contre Noël DELEFOSSE, Guillaume DORCHIES, Vaast DUHOT et Marie LHEUREUX, 2c avec lieu manoir ruiné, 2c pris en 5c contre Jean DURIEZ à cause de Marguerite DELECOURT sa femme et Monsieur Pélegrin; la moitié de 10c 1q contre Piat GLORIAN son beau-frère, les dits pris en 19c 1q contre Jean MARCHANT, les hoirs Guillaume MAILLART et les dits 19c 1q en 2b 1c; 1/3 de 5c contre les hoirs Jacques COLLETTE et Anne MARLIERE veuve de Crépin CRIEL. 25/05/1663
- 50- Jacques LEBORGNE comme époux de Catherine GUILBERT par succession de Marie JOLLY sa mère : lieu manoir 1c pris en 2c contre Guillaume BERNARD et Luc DE BEAUPRET à cause de sa femme. 25/05/1663
- 51- Jean DELECOURT fils de François et Anne AU POING d'Annœullin : lieu manoir 3q acquis par son père d'Henri VALIN venant de Mahieu DELEVALLEE pris en 2c contre Charles DELEVALLEE, la veuve Nicaise SAUVAGE et Nicolas DELEVALLEE. 25/05/1663
- 52- Jean et Guillaume CRIEL laboureurs à Allennes : lieu manoir 1/2c acquis des veuve et hoirs André WARCAING pris en 8c contre Antoinette MERLIN, Allard BRASME, Nicolas WAYMEL et autres. 25/05/1663
- 53- Charles VERDIERE laboureur à Allennes : lieu manoir acquis de Jean DUBAR 1/2c pris en 1c contre Jean POTTEAU à cause de sa femme et le dit cent pris en 2c contre maître Pierre COCQUEL son beau-père pour 3q et Marie LEBORGNE pour le reste. 26/05/1663
- 54- Maître Pierre COCQUEL clerc paroissial d'Allennes : lieu manoir acquis de maître Thomas TOUSET vivant prêtre pasteur de Péronne 3q pris en 1c contre Marie LEBORGNE et le dit cent en 2c contre Charles VERDIERE son beau-fils et Jean POTTEAU à cause de sa femme. 26/05/1663
- 55- Pasque DELECOURT femme de Pierre CHAVATTE laboureur à Allennes comme mère et tutrice de Marguerite MAUPAIE qu'elle eut de feu Antoine MAUPAIE son premier mari : 2c 1q pris en 4c 2q contre Charles DELEVALLEE, Nicaise LEDRUT et autres venant les dits 2c 1q de Marie WARCAING; 1c 14v et 1/7^e de 2v pris en 13c du près de la Dîme contre Pierre LAOUS, maître Henri FERBUS et autres. 26/05/1663
- 56- Claude LHEUREUX, Pierre CHAVATTE et Guillaume DELECOURT comme tuteurs d'Amand, Marie Anne et Michelle PARMENTIER enfants mineurs de feu Bartholomé et de Catherine DELECOURT vivant laboureurs à Allennes : 2q pris en 7q contre Gaspard LABE, Françoise BONVOISIN et maître Pierre COCQUEL **nommé la Cougnommé(?) Madame**; 3c pris en 7c contre Jean DELECOURT; 2c 2q pris en 5c contre les hoirs Antoine LECLERCQ et Jean MAUROIT; lieu manoir nommé le Courtil du Four 2c pris en 3c contre Jean BERNARD, Mathieu LEFEBVRE et autres; 1/3 de 2c avec manoir ruiné contre Jean COLLETTE; 3c proche du lieu seigneurial. 25/05/1663
- 57- Amand BERNARD laboureur à Allennes comme mari d'Anne ROMON : 5v par échange avec les hoirs Dominique ACCOLLET. 26/05/1663
- 58- Jean DURIEZ d'Allennes pour lui et comme mari de Marguerite DELECOURT : moitié d'une rasière de terre contre André BATAILLE de Lille son demi-frère, enfants et héritiers de feu Michelle DELEBOURSE leur mère: moitié de 6c contre le dit; à cause de femme 2c pris en 4c contre Adrien DURIEZ à cause de Catherine SAUVAIGE sa femme. 27/05/1663
- 59- Noël BERTOUL fils et héritier de Jeanne MORTELESQUE qui fut fille et héritière de feu Jacques de Gondcourt : 3c pris en 12c contre Jacques MORTELEQUE, Philippe DURIEZ et Simon DESPRETS; 2c 1q pris en 4c contre le dit DURIEZ. 28/05/1663
- 60- Jean LHEUREUX fils de Jean, laboureur à Santes : 5c 1/2 vers la Bricquetterie; 1/3 lieu manoir ci-devant mesure sur 1c; 3c 1/2 pris en 14c contre Claude LHEUREUX son frère, Amand VERDIERE, Antoine COUSIN et autres. 29/05/1663
- 61- Philippe DURIEZ marchand de grains à Lille : 3c acquis de François BOUTRY et Barbe ROHART sa femme pris en 12c contre Noël BERTOUL, Jacques MORTELESQUE et Simon DESPRETS; 2c 1q pris en 4c 1/2 contre Noël BERTOUL. 01/06/1663
- 62- Antoine COUSIN laboureur à Allennes à cause de Jeanne MARLIER sa femme auparavant veuve avec enfants de Nicolas GUILBERT : 4c pris en 14c contre les hoirs Marguerite COCQUEL, Amand VERDIERE, Claude LHEUREUX; 1c venant d'Henri MARLIERE par achat d'Antoine VERDIERE pris en 4c contre les hoirs Hugues DESQUENES, les enfants Bernard CAMBIER; 3q venant de Charles RIVELLOIS fils de Quentin par achat de Pierre REGNARD pris en 13c contre maître Henri FERBUS, Monsieur ROSENDAL ou Pierre LEFEBVRE, Cornille



GUILBERT et autres; 1c 2q contre Cornille et le dit ROSENDAL ou LEFEBVRE; 2c 80v du dit MARLIERE contre Pierre LAOUS à cause de Jeanne LHEUREUX sa première femme; 1c 1/2 pris en 2c contre Claude LHEUREUX. 30/09/1663

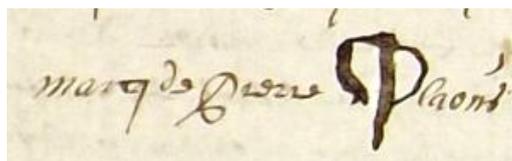
- 63- Théodore DESMASIERES laboureur à Herrin en action de Marguerite DUPRET sa femme par succession de Catherine DELECOURT sa mère qui fut fille et héritière de feu Jean : 2c au lieu qu'on disait **A le Saulch**; 2c. 30/09/1663



- 64- Jean DELEVALLEE fils et héritier de feu Piat qui fut fils et héritier de feu Louis : 7c pris en 13c contre Pierre LEMESRE à cause de sa femme. 01/10/1663

- 65- Jacques WAGNON laboureur à Don, paroisse d'Annœullin pour lui et en action d'Anne POTTEAU sa femme, fille et héritière de feu Jean : 5c 1q 14v dont 7q viennent d'Antoine TAILLE, 1c 64v de Noël RIVELOIS, 1/2c des hoirs Nicolas GUILBERT et autre 1/2c d'Allard LHEUREUX dont le reste appartient à Claude LHEUREUX à cause de sa femme et 1c de marais; 4c proche de **l'Hobel de le Croix**; 1/3 de 4c contre Jean MARCHANT et Jean BERNARD vers le Mont Ricquillon. 28/10/1663

- 66- Pierre LAOUS manouvrier à Allennes à cause de Jeanne LHEUREUX sa première femme, fille et héritière de feu Michel : lieu manoir 1c 20v pris en 4c contre Antoine COUSIN à cause de sa femme; 1c 14v et 1/7^e de 2v pris en 2c 28v et 2/7^e de verge pris en 13c contre Monsieur ROSENDAL, Antoine COUSIN et autres. 24/02/1664



- 67- Florence SION veuve de Guillaume DE FAUCOMPRET fils de Nicolas par achat de Nicolas DE FAUCOMPRET son beau-frère : 1c 1/2 et 1/6^e de cent pris en 3c et 1/3c contre Bartholomé DE FAUCOMPRET. 23/02/1664

- 68- Claude LHEUREUX laboureur à Herrin pour lui et comme mari de Marguerite POTTEAU fille et héritière de feu Jean et de Marie BERNARD : 4c pris en 14c contre les hoirs Marguerite COCQUEL, Amand VERDIERE, Jean LHEUREUX et Antoine COUSIN; lieu manoir à une mesure 1c [Le dit Claude doit 2/3 seulement contre son frère Jean]; 4c pris en 8c contre Pierre LEFEBVRE; lieu manoir 3c 2q; 1c 1/2 pris en 3c contre les hoirs Nicolas GUILBERT; 2c; 1/5^e d'un cent venant de Jean BERNARD pris en 10c contre Jean DURIEZ greffier, Jean POTTEAU à cause de sa femme, Nicolas CRIEL et autres; lieu manoir à la **rue de Sonneville** 1c; 2c 1/3c pris en 4c contre les hoirs François POTTEAU et André DE FAUCOMPRET à cause de sa femme; 1c 1/2 pris en 3c contre Jacques CAMBIER et les hoirs de son frère Bernard. 27/05/1663

- 69- Michel MAILLE cuvelier en action de Marguerite DUBOIS sa femme, Nicolas COUSIN rubanier d'ostil en action de François DUBOIS sa femme de Lille, filles et héritières de feu Guillaume DUBOIS : 4c 1/2 venant de Jean REGNARD; 13c **près du moulin à vent**; 5c 2v; 2c 1/2 par achat de Jean REGNARD; 3c. 19/07/1663

- 70- Le dit Michel MAILLE des héritages acquis le 17 octobre 1661 de maître Jacques DELETOMBE docteur en médecine et Marie Madeleine MOUTON sa femme, fille et héritière de feu maître Denis qui fut fils et héritier de feu maître Piat : 19c lieu manoir par l'achat cité par le dit feu Piat d'Antoine LEGHIEZ et autre le 3 février 1621 en 2b contre Gédéon JACQUEMONS et Allard MALBRANCQ à cause de leurs femmes; 3c 1q; 3c 1q. 20/07/1663

- 71- Nicolas BERNARD et Antoinette MERLIN auparavant veuve d'Antoine HERME d'Allennes : lieu manoir 1/2q pris en 1c contre Ignace DEBEAUPRET et le dit cent en 8c contre le Sr Allard BRASME, Théodore et Isidore DESTIEX(?) et Nicolas WAYMEL. 23/02/1664

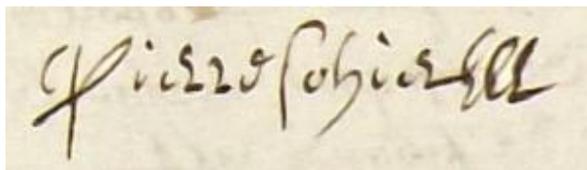
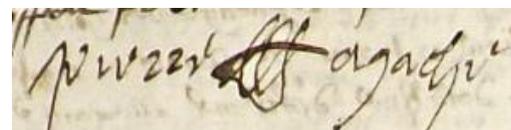
- 72- Pierre et Jean WARCOING enfants et héritiers de feu André d'Herrin pour eux et Antoinette CLICQUET leur mère, Adrien et Simon WARCOING leurs frères : 5c venant de Pierre BATAILLE et Michelle DELEBOURSE; 7c 3v pris en 10c contre Thomas et Guillaume POISSONNIER venant de Daniel POISSONNIER; 3q 8v pris en 2c contre les veuve et hoirs Nicolas HERMANT qui furent petit lieu manoir; 1/2b en 1b contre maître Henri FERBUS; 4c pris en 20c contre les hoirs Marguerite COCQUEL, Nicolas ROUSET, les hoirs Jean BERNARD l'aîné; 7c venant de Jean LEBORGNE l'aîné, soldat pris en 14c contre Jean et Simon DELECOURT. 23/07/1663

- 73- Thomas DELEVALLEE laboureur à Annœullin, fils et héritier de feu Jean et de Chrétienne RIVELOIS : 2c; 2c. 24/07/1663

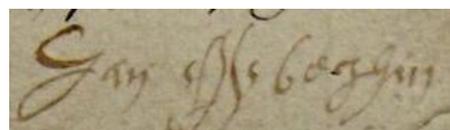
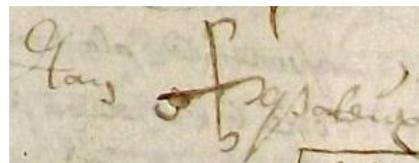
- 74- Etienne RIVELOIS laboureur à Annœullin comme père et tuteur d'Antoine RIVELOIS qu'il eut de Martine SAUVAGE fille et héritière de Catherine ACCOLLET : 2c 1/2 pris en 5c 1/2. 24/07/1663

- 75- Mathieu RUYCHET et Anne MARLIERE sa femme d'Allennes : lieu manoir 1c et moitié de 1/2q venant de Pierre et Guillaume MARLIERE pris en 2c contre Jean BERNARD, sergent et les hoirs Jean BERNARD fils de Jérôme. 23/08/1663

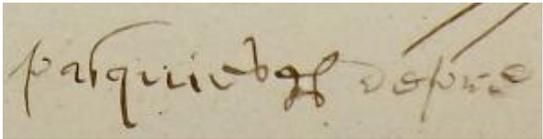
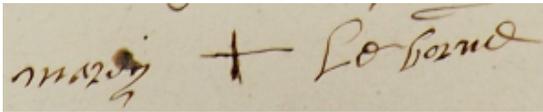
- 76- Marguerite GOMET femme de Maximilien GLORIAN comme mère et tutrice de Gosseret AU POIN son fils qu'elle eut de Toussaint AU POING son premier mari : 5c pris en 11c contre Nicolas CRIEL et les hoirs Maurice BERTOUL. 18/10/1663
- 77- Pierre SOHIER laboureur à Camphin en action de Catherine WARCOING sa femme, fille et héritière de feu Pierre : 7c pris en 14c contre Jean BATAILLE à cause de sa femme. 20/10/1663
- 78- Jacques VION d'Allennes par achat de Jean BERNARD : lieu manoir 1/2c pris en 2c venant de François DUBAR contre les hoirs Marguerite COCQUEL, les dits 2c pris en 5c 36v contre Monsieur Pèlerin. 24/02/1664
- 79- Jeanne LEBORGNE veuve de Nicolas HERMAND, mère et tutrice des enfants qu'elle en eut : lieu manoir 5q 8v moins pris en 2c contre les veuve et hoirs André WARCOING. 24/02/1664
- 80- Jacques LEDRUT fils et héritier de feu Philippe, laboureur à Wachemy : 10c. 14/08/1662
- 81- Simon LEFEBVRE laboureur à Ronchin en action de Françoise LEDRUT sa femme, fille et héritière de feu Philippe : 1c 41v pris en 1/3 de 14c contre les veuve et hoirs Allard BRASME; 2c. 12/11/1663
- 82- Charles LALOE laboureur à Wachemy, père et tuteur des enfants qu'il eut de Catherine LEDRUT sa première femme, fille et héritière de feu Philippe : 1c pris en 2c contre Simon LEFEBVRE à cause de sa femme. 12/11/1663
- 83- Le dit Charles LALOE : 4c pris en 5c contre Louis DELECROIX de Gondcourt par achat du dit LALOE, les dits 5c pris en 14c contre les enfants Piat DESBIENS. 10/07/1665
- 84- Damoiselle Catherine BRASME veuve de Pierre DEHEUST vivant bourgeois de Lille : (4c 1/2 par succession d'Allard BRASME - rayé); 3c 1q pris en 1/3 de 14c contre Simon LEFEBVRE à cause de sa femme; 2c au lieu dit **La Fontaine Milletocq**; 2c 1/2 pris en 5c contre Pierre DUMOLIN à cause de Barbe HENNERON sa femme; 4c 1/2 pris en 9c et les dits 9c pris en 15c contre les veuve et hoirs Piat DELEVALLEE et autres; 1c. 01/06/1663 (aussi signature de A. THIENPONT)
- 85- Jean LEDOU laboureur à Annœullin comme père et tuteur d'Antoine LEDOU qu'il eut d'Antoinette RIVELLOIS sa première femme, fille et héritière de feu Quentin : 91v 1/2 pris en 2/3 de 5c contre les hoirs Jacques DURIEZ, Marie GILLON. 20/10/1663
- 86- Toussaint MAILLART brouteur en la rue du Pret à Lille, comme procureur de Paul, Michel, Jean et Michelle MAILLART ses neveux et nièce, enfants et héritiers de feu Nicolas : un jardin 1c 1q 1/2 pris en 1c 1/2 contre les veuve et hoirs Laurent LECLERCQ et le dit 1c 1/2 pris en 2c 3q contre Jeanne LABE et les héritiers Guillaume DELATTRE et Barbe MAUPAIE sa femme. 20/10/1663
- 87- Ambroise BERNARD pour lui et pour Nicolas et Marie BERNARD ses frère et soeur, enfants et héritiers de feu Jean par succession de Jeanne MAUPAIE leur grand-mère : 1/3 petit lieu manoir 1c contre Nicolas DELEVALLEE, le dit cent pris en 2c contre Ambroise DURIEZ et Gilles GUILBERT. 23/02/1664
- 88- Guillaume POISSONNIER fils et héritier de feu Daniel, laboureur à Carvin : 4c; 2c 67v pris en 15c contre Antoinette CLICQUEL veuve de Jean POISSONNIER; 4c venant de Pierre DENOIELLE. 20/10/1663
- 89- Péronne WATTRELOS femme de Pierre BERNARD comme mère et tutrice des enfants qu'elle eut d'Antoine CRIEL son premier mari : lieu manoir en la Francque Rue 1c pris en 2c contre les hoirs Pasquier BERNARD. 20/10/1663
- 90- Pierre LAGACHE laboureur à Wavrin à cause d'Anne DELEVALLEE sa femme, fille de Suzanne ACCOLLET qui fut fille et héritière d'Anne TOURNANT : 7c 1/2; 7c 1/2; 4c. 21/10/1663
- 91- Jean DUBAR d'Allennes comme père et tuteur des enfants qu'il eut de Martine BERNARD, fille et héritière de Nicole MAILLART : lieu manoir 1/2c pris en 1c 14v contre Guillaume SAUVAGE et les veuve et hoirs Martin SAUVAGE et Jean DURIEZ pris en 2c 28v contre Jacques WAGON à cause de sa femme pris en 13c contre Monsieur Pèlerin, Jacques VION et les hoirs Marguerite COCQUEL. 23/02/1664
- 92- Jean ROMON laboureur à Santes époux de Chrétienne ACCOLLE et Denis DUPONT laboureur à Wavrin époux de Philippotte ACCOLLET filles et héritières avec Françoise et Anne ACCOLLE de feu Dominique : 5c 22v pris en 11c 3q contre Pierre ACCOLLET et Gilles GUILBERT; 1c réuni avec 5c 22v susdits; 6c. 16/12/1662

- 93- Pasquier RIVELOIS fils et héritier de feu Noël par achat de la femme Guillaume ROSE : lieu manoir sur 3c pris en 16c contre Thomas DELEFOSSE, Jacques BOSTICA à cause de Damoiselle Marie Anne GHIS sa femme, les enfants Piat LEMESRE et Monsieur le chanoine POLLET; 2c par succession de François DUBAR son oncle venant de Toussaint et Jean RIVELOIS. 23/02/1664
- 94- Pasquier LALOE laboureur à Chemy en action de Catherine MOREL sa femme par succession de Marquette DORCHIES sa mère : 1c pris en 6c contre Pierre LEMESRE à cause de Marguerite DORCHIES sa femme; 2c devant le moulin à vent. 07/03/1664
- 95- Jean DELECOURT fils de feu Mathieu, laboureur à Herrin : 5c 1/2 dont 4c pris en 7c contre les hoirs Bartholomé PARMENTIER et Catherine DELECOURT et 1c 1/2 contre le chanoine de St Pierre; 4c. .././1663
- 96- Pasquier MAILLART laboureur à Gondécourt, fils et héritier de Guillaume et Martine MARCHANT fille de Guillaume par partage fait avec ses cohéritiers : 5c pris en 19c contre Jean MARCHANT, Michel CARION et (blanc). 06/03/1664
- 97- Thomas DELEFOSSE sayeteur à Lille : 3c pris en 16c contre Messieurs les chanoines POLLET, Pasquier RIVELOIS, Jacques BOSTICA à cause de Marie Anne GHIS sa femme et autres; 6c. 06/06/1663
- 98- Eloi LESTOCQUART fils de feu Jean, serrurier à Lille rue de Fives : 23c pris en 2b 5c 3q acquis des curateurs Evrard DUMONT. 05/06/1664
- 99- Jean POTTEAU et Anne DUBAR sa femme fille et héritière de feu Antoine d'Allennes : 1c 1/5^e cent pris en 10c contre Jean DURIEZ greffier, Pasque MARLIERE, Nicolas et Jacques CRIEL et autres; lieu manoir 1/2c pris en 2c contre Charles DELEVALLEE et maître Pierre COCQUEL; 2c pris en 8c contre maître Jean JOLY prêtre vers le moulin à vent; 3q pris en 1c 1/2 contre les veuve et hoirs Nicolas DEFRANCE. 05/08/1663
- 100- Nicolas ROUSE de Tournai, fils et héritier de (blanc) WARQUAIN par achat d'Antoine DESREVEAUX : 9c pris en 20c contre maître Noël BLOME, Jean BERNARD sergent et les veuve et hoirs André WARCAINT. 17/06/1664
- 101- Jean MAUROIT fils et héritier de feu André de Carnin : 1c 1/2 pris en 10c contre Nicaise LEDRUT, Jacques CRIEL, André DEFAUCOMPRET et Luc DEBEAUPRET; 5q pris en 2c 2q contre les hoirs Antoine LECLERCQ pris en 5c contre les hoirs Bartholomé PARMENTIER; lieu manoir 1c venant, par échange, de la veuve Mathieu THELIER pris en 4c 1/2 contre maître Jean JOLY prêtre et Allard BRASME. 30/12/1663
- 102- Philippe VERDIERE d'Allennes, fils et héritier de feu Antoine par achat d'André DURIEZ : lieu manoir 6v venant de Jeanne MAURIT pris en 4c 1/2 contre maître Jean JOLY prêtre, Jean MAUROIT et le sieur Allard BRASME. 23/02/1664
- 103- Jean BEGHIN laboureur à Emmerin : 1/2b venant de Foursy HASE auparavant Amand DELEBOURSE pris en 1b contre Jacques BOSTICA à cause de Marie Anne GHIS sa femme; 1/3 de 1/2b venant des enfants Gaspard MASME et Marie ACCOLLET; 2c 1/2 pris en 5c contre Jacques BOSTICA à cause de sa femme. 24/07/1663
- 104- Cornille GUILBERT d'Allennes pour lui et comme père et tuteur des enfants qu'il eut de Françoise REGNARD sa femme : lieu manoir acquit moitié de Thomas REGNARD son beau-frère venant le tout par succession de Marie MAILLART leur mère sur 3q pris en 13c vulgairement nommé le Pré de le Dîme contre Antoine COUSIN, Monsieur ROSENDAL, les enfants Antoine MAUPAI et autres. 24/02/1664
- 105- André BATAILLE cordonnier à Lille, fils et héritier de feu Michelle DELEBOURSE : 1/2 une rasière de labour contre Jean DURIEZ son demi-frère; moitié de 6c contre le dit DURIEZ. 28/05/1663
- 106- Noël DELEFOSSE lieutenant d'Allennes : moitié de lieu manoir contre Guillaume DORCHIES en totalité 1c pris en 8c 1/2 contre Vaast DUHOT, Marie LHEUREUX, Adrien DURIEZ à cause de sa femme, Thomas HENNERON. 24/02/1664
- 107- Guillaume DORCHIES laboureur à Wattignies, fils et héritier de feu Noël : 4c; 4c 2q pris en 9c contre maître François DORCHIES prêtre pris en 18c contre Monsieur le chanoine BRIDOU; moitié de lieu manoir en totalité 1c contre Noël DELEFOSSE pris en 8c 1/2 contre Vaast DUHOT et consorts; 1c 1/2 pris en 4c 1/2 contre Jean BERNARD sergent et les hoirs DESQUENNES pris en 14c contre Monsieur Pellegrin à cause de sa femme. 27/01/1664
- 108- François MASURE laboureur à Santes à cause de Marie DORCHIES sa femme, fille et héritière de feu Noël : 10c fief; 4c 2q cottiers; lieu manoir 9q pris en 8c contre Pasquier DESPREZ et Marie BARBET (ou BAILET) sa femme. 22/03/1664



- 109- Pierre LEMESRE laboureur à Sainghin en action de Marguerite DORCHIES sa femme, fille et héritière de feu Noël qui fut fils et héritier de Jean : 5c pris en 6c contre Pasquier LALOE à cause de sa femme; 6c pris en 13c contre les veuve et hoirs Piat DELEVALLEE; 3c; 6c; 8c dont 6c viennent de Jean BACQUART et 2c de la veuve Jacques MAUROIT. 22/03/1664
- 110- Nicolas WAYMEL buffetier à Lille, père et tuteur des enfants qu'il eut de Damoiselle Collette DUWEZ donatrice de Jean CLICQUET leur oncle qui fut donataire de Jean VIERGE à son trépas veuve de Louis CLICQUET : 23c avec **met nommé Bargue** venant de Guillaume CRIEL l'aîné, fils de Jacques. 06/06/1664
- 111- Le dit Nicolas WAYMEL comme tuteur de Gilles et Louis DUWEZ donataires du dit Jean CLICQUET présentement expaysé passé longues années : 5c pris en 9c contre Ambroise DURIEZ; 3c pris en 8c contre Théodore et Isidore DESTIEUX, le sieur Allard BRASME et Ignace DEBEAUPRET venant de Martine CRIEL fille de Jacques, veuve de Jacques DILLIES. 06/06/1664
- 112- Antoine BRIDOUL fils et héritier de feu Gilles par succession de Nicolas BRIDOUL vivant prêtre, son frère : 8c. 14/06/1664
- 113- Nicolas LEGROUL maçon à Gondécourt époux de Catherine SAUVAGE fille et héritière de feu Jean : 2c pris en 4c 1/2 contre les enfants Antoine DUFLOT pris en 11c contre le Sr Allard BRASME. 07/07/1664
- 114- Anne PIPELART veuve de Piat DELEVALLEE (blanc).
- 115- Jean LEBORGNE laboureur à Wachemy en action de Marie MARCHANT sa femme, fille d'Antoine et héritière de Catherine DELEVALLEE sa mère qui fut fille et héritière de Louis : 5c pris en 10c à Wachemy contre (Michel LEBORGNE père et tuteur des enfants qu'il eut de Jeanne DELEVALLE - rayé) (blanc) LEBORGNE fille de Michel par succession de Jeanne DELEVALLEE sa mère. 26/03/1665
- 116- François BERNARD laboureur à Gondécourt 3c pris en 6c par achat de Guillaume DELEVALLEE fils de feu Guillaume le 9 octobre 1659 contre les hoirs Antoine DELEVALLEE à Chemy. 03/05/1665
- 117- Mathias BERNARD fils de François, laboureur à Gondécourt : 3c à Chemy par achat de Nicolas LEPEZ fils de feu Jean et de Marie DELEVALLEE sa femme le 14 mars 1654. 03/05/1665
- 118- Bon BARBIEUX laboureur à Emmerin : 15c pris en 20c au terroir de Loos contre Guillaume ROHART hôte à Emmerin par achat du 10 octobre 1663 des curateurs Wallerand CAULLIER et Damoiselle Catherine DEKIMPE venant d'Alexis TERNOIS. 19/10/1665
- 119- Antoine DESBIENS fils de feu Antoine (et de Jeanne LEBORGNE qui fut fille et héritière - rayé) en action de Catherine MAUPAIE sa femme fille et héritière de feu Vincent et de Louise LALOE : 3c à Chemy pris en 6c contre (blanc). 28/03/1666
- 120- Monsieur Pierre HUGHELOT prêtre, chantre et chanoine de la collégiale St Pierre à Lille : 4c 1/2 pris en 6c contre Jean DELECOURT fils de Mathieu. 06/04/1667
- 121- Pierre HENNION et maître Ambroise BIGOT bourgeois de Lille, le dit BIGOT comme père et tuteur d'Antoine Dominique qu'il eut de Françoise HENNION comme héritiers de feu Monsieur Simon HENNION vivant prêtre, chanoine de Seclin : 2c pris en 1b contre (blanc); 2c. 20/07/1670
- 122- Jean DESTIEUX laboureur à Emmerin en action de Marie Madeleine DELEVALLEE sa femme : 4c 1/2 pris en 15c contre la veuve Pierre DEHEUST et les hoirs Pierre BLOME et Marguerite COCQUEL(?). 18/10/1664
- 123- Philippe LECHIGNE le jeune en action de Jeanne BERNARD sa femme et Gaspard LABE en action de Marie BERNARD sa femme filles et héritières de feu Pasquier par achat qu'il a fait des enfants Antoinette LECLERCQ fille de feu Antoine : lieu manoir 1c pris en 2c contre les enfants Antoine CRIEL. 02/11/1664
- 124- Jean DEFIVE laboureur à Gondécourt, fils et héritier de feu Jean : 2/3 de 10c 1q pris contre Pierre LEMAISTRE à cause (LALOE sa femme - rayé) filles directes(?) de Tournai par donation de (blanc) HACOULT prêtre pris en 19c contre Hippolyte MORTREUL à Chemy. 17/11/1664 [Acte avec renvois confus]
- 125- Jossine DENGREMONT épouse de François VANDAME, fille et héritière de Jean et de Jeanne CANTE : 4c avec lieu manoir ruiné; 1/4 de 15c contre Thomas HENNERON fils de Thomas et Pasquier DESPRETS; 4c pris en 8c contre les hoirs Adrien DELEVALLEE; 4c venant de Noël WATTRELOS par achat de Guillaume CRIEL. 07/03/1666
- 126- Michel GLORIAN sergent de la prévôté de Lille : 5c; 2c 1/2 pris en 5c contre les veuve et hoirs François DESAIN; 2c 1/2; 4c. 20/07/1665

- 127- Augustin MAUPAIE et Nicole DE FAUCOMPRET sa femme, fille et héritière de Bauduin ici présente à cause de l'infirmité de son dit mari avec Mathieu VERDIERE leur beau-fils : 1/3 de 6c 1/2 contre André DE FAUCOMPRET et les hoirs Jean DUPONCHEL et Jacqueline DE FAUCOMPRET; 2c venant de Jean LEDRUT; 2q pris en 1c 1.2 contre Nicaise LEDRUT, la veuve François DESAIN et les hoirs Jacques COLLETE. 23/02/1664
- 128- François DUCHASTEAU bourgeois et marchand à Lille : 4c fief; 1/4 de 7c contre Maximilien et Jacques LEFEBVRE procureurs; 1/4 de 3c pris en 5c dont le reste est tenu du fief de Cysoing. 18/06/1664
- 129- Catherine DUPISRE veuve de Jean DESPRETS d'Espinoy pour elle et ses enfants qu'elle eut du dit : 1c pris en 2c contre les hoirs Gilles GUILBERT par achat de Jean MAUPAIE pour lui et comme tuteur de Robert MAUPAIE son fils qu'il eut de Françoise PATIN et Jean MAUPAIE fils âgé d'icelui pris en 6c contre Pierre LEMESRE et Monsieur Pélegrin à cause de leurs femmes; 2c 1/2 pris en 7c contre les hoirs Gilles GUILBERT et les hoirs Damoiselle Marguerite COCQUEL; 1c 1/2 pris en 3c contre Monsieur BRASME. 15/03/1664
- 130- Pasquier DESPRETS père et tuteur des enfants qu'il eut de feu Marie BAILLET fille et héritière de feu Gilles : 7c 1/2 pris en 15c contre Thomas HENNERON et Jossine DENGREMONT fille et héritière de Jean et de Jeanne LE CANDELE; 5c 3q pris en 8c contre (blanc). 19/06/1664
- 
- 131- Maître Nicolas LEFRANCQ licencier es droits de Lille : 3c au lieu dit **Le Reclavé**. 24/12/1670
- 132- Maître Nicolas MORELLE prêtre, pasteur de Camphin lez Seclin et Jean MORELLE héritiers de feu Michel MORELLE et Marguerite DORCHIES nos père et mère : 2c à la Bricrière. 20/06/1665
- 133- Amand VERDIERE laboureur à Allennes : 80v pris en 14c contre Jean LHEUREUX, François BECOURT à cause de Marie GUILBERT sa femme, maître Noël BLOMME prêtre et Claude LHEUREUX. 08/08/1665
- 134- Nicolas SAUVAGE laboureur à Allennes, fils et héritier de feu Martin (par succession de Pierre SAUVAGE - rayé) : lieu manoir 4c venant pour 2c 21v par succession de Pierre SAUVAGE mon père-grand pris en 6c 1/2 contre Louis BERTOUL et ses cohéritiers et les dits 6c 1/2 pris en 8c contre Sire Henry FERBUS et les hoirs Laurent LECLERCQ et le surplus portant 7q 4v par achat de (blanc). 08/08/1665
- 135- Suzanne DELECOURT femme de Thomas BERNARD comme mère et tutrice des enfants qu'elle eut de Pasquier MORTELESQUE son premier mari : 6c pris en 8c contre Paul DELANNOY. 03/03/1668
- 136- Mathieu VERDIERE laboureur à Allennes comme tuteur seul resté de (blanc) enfants mineurs de feu Guillaume et de Barbe MAUPAIE : 2q 1/2 et moitié de 1/2q pris en 2c 3q contre Jean, Michel et Michelle MAILLART enfants de Nicolas et Jeanne LABE fille de François. 08/08/1665
- 137- Simon DESPRETS laboureur à Carvin comme père et tuteur de Catherine DESPRETS qu'il eut de Marie MORTELESQUE sa première femme : 3c pris en 12c contre (Jacques - rayé?) Philippe DURIEZ, Jacques MORTELESQUE et Noël BERTOUL. (s.d.)
- 138- Jean WATTRELOS de Carnin, époux d'Agnès MOUVAUX auparavant veuve d'Adrien DELEVALLEE : 2c au Mont Ricquillon. 14/07/1664
- 139- Martin DESBOUVERIES de Camphin : 3c 1/2 à la Briquetrie. ../05/1663
- 140- Jean DEFRANCHE fils de feu Charles, sayeteur à Lille : 4c. 22/05/1658
- 141- Marie LEBORGNE veuve de Jacques LADEN d'Allennes : lieu manoir 1q pris en 1c contre maître Pierre COCQUEL clerc rue de Lille. 08/08/1665
- 
- 142- Jeanne BOUREL nièce avec autre et héritière de feu Damoiselle Catherine DUVERLIER veuve d'Hugues DESQUENNES : 2c pris en 4c. 06/06/1664
- 143- Josse ROSE laboureur à Gondécourt à cause de Marguerite ROMON sa femme fille et héritière de Jean : 3c à Wachemy pris en 6c contre Antoine DUROT de Gondécourt fief tenant aux enfants d'Antoine DELEVALLEE occupé par Thomas LEGHIE leur beau-père. 05/07/1665
- 144- Louis DELECROIX laboureur à Gondécourt : 1c pris en 5c contre Charles LALOE pris en 14c contre les enfants Piat DESBIENS. 13/07/1665
- 145- Pierre DELEVALLE fils et héritier avec Mathias DELEVALLEE son frère de feu Antoine qui fut fils de Guillaume de Gondécourt : 3c pris en 18c contre Josse ROSE, François BERNARD, Mathias BERNARD, Jean DELEVALLEE et autres. 18/07/1666
- 146- André THERY laboureur à Carnin : 2c par achat de Bernard DELECOURT pris en 7c contre Jean et Simon DELECOURT enfants de feu Alexandre pris en 14c contre les hoirs André WARCAING pris en 28c de fief contre (blanc). 20/04/1666

- 147- Jean DELEVALLEE fils et héritier de feu Jacques, laboureur à Gondécourt : 3c à Chemy pris en 18c contre François BERNARD, Jean et Simon DELECOURT, Josse ROSE, les enfants Antoine DELEVALLEE et Mathias BERNARD fils du dit François pris en 36c de fief contre (blanc). 11/04/1666
- 148- Guillaume DUPRET fils et héritier de feu Venant, laboureur à Herrin : 8c à Chemy pris en 3b 9c et 1/3c contre Philippe et Marie DESPLANCQUES, les héritiers Monsieur du VIEU SAILLY, Hippolyte MORTREUL, Jean LEBORGNE, Michel DUBREUCQ et Jean DELECROIX. 02/05/1666
- 149- Michel DUBREUCQ laboureur à Camphin en action de Marguerite LEBORGNE sa femme, fille de feu Michel par succession de Jeanne DELEVALLEE sa mère : 5c à Chemy pris en 3b 9c 1/2c contre les personnes ci-dessus nommées. 02/05/1666
- 150- Jean, Simon et Pierre DELECOURT enfants et héritiers d'Alexandre : 5c à Chemy pris en 7c contre Adrien THERY pris en 14c contre les veuve et hoirs André WARCOING pris en 28c de fief contre (blanc). 12/06/1666
- 151- Jean DELECROIX fils et héritier de feu Louis qui fut fils et héritier d'Antoine : 7c à Chemy pris en 3b 9c 1/3c contre Hippolyte MORTREUL, les héritiers de Monsieur du VIEUX SAILLY, Philippe DESPLANCQUE, la veuve François PENNEQUIN, Guillaume DUPRET, Dom LEBORGNE et Michel DUBREUCQ à cause de sa femme. 14/06/1666



152- Piat HACOULT couturier à Lille pour lui et Marie HACOULT sa soeur de Tournai par le trépas de Maître Philippe HACOULT prêtre, leur frère et à lui par Ostelette DE FAUCOMPRET leur mère fille et héritière de feu Wallerand : 1/3 de 10c 1q contre Jean DEFIVE pris en 19c contre Monsieur DE BERLE à Chemy. 02/07/1666

153- Barbe BEGHIN femme d'Antoine DUBOIS hôte de St Nicolas à Loos comme mère et tutrice de Marie Jeanne DILLIES qu'elle eut de Jacques DILLIES son premier mari fils et héritier de Jeanne LAMBLIN ayant épousé en secondes noces Roger PILLOT : 3c pris en 8c contre Madame DELAHAYE pour 3c et Pierre BAUVIN pour le reste à Loos proche d'Avesnes. (s.d.)

154- Guillaume DEFIEF : 14c moitié de 7 mencaux contre les hoirs Jean et Marie LEBORGNE par achat de Damoiselle Jeanne QUINTIN veuve d'Hugues WAYMEAUX à Chemy proche du **moulin d'Hailly**; 18c moitié de 9 rasières contre les dits hoirs tenant au chemin de Wachemy à Gondécourt. (s.d.)

155- Marie DESPLANCQUES veuve de François PENNEQUIN de Lille pour elle et Philippe DESPLANCQUES son frère d'Harlebeck : 10c à Wachemy. 14/04/1666

156- Anne MARISSAL, Jean Baptiste DUCOUROUBLE au nom de mes frères et sœurs leurs cohéritiers : 7c pris en 15c à Ennequin paroisse de Loos. 29/05/1672

157- Jean Baptiste CARDON par le trépas de Damoiselle Marie DESBUISSONS veuve de Jean CARDON sa mère : 28c à Loos. (s.d.)

- 158- Gilles GRIGNON bailli et receveur de l'hôpital St Julien à Lille : 5 rasières 16v à Ennequin paroisse de Loos. Responsable : Martin DUMARETZ laboureur à Emmerin, occupeur. 21/06/1666



Allennes-Annoeullin

Succession d'un Lillois

IVROGNE ET SOURD – On pense souvent que nos ancêtres ne sortaient pas beaucoup du périmètre de leur village de naissance ce qui n'est pas faux, mais c'est loin d'être toujours le cas. Voyons ici le cas d'un parent parti à Lille évoqué lors d'un procès.

Procès en 1705 repris par Claude PARSIS* d'Allennes sur les Marais comme fils de feu Gaspard PARSIS vivant demeurant à Annœullin contre Charles DAUDENARDE et François FRANCHON de Lille au sujet de la succession de Quentin MAILLE vivant raccoutreur de souliers à Lille.

Sont produits divers témoins affirmant que le 6 décembre 1701 le dit Gaspard a demandé aux dits DAUDENARDE et FRANCHON de venir au cabaret du Petit Courrier d'Arras rue des tanneurs à Lille pour signer un accord au sujet de la dite succession. S'y étant rendus avec maître Pierre ROLAND, notaire à Lille, ils l'ont trouvé saoul et ont refusé de discuter de l'accord. Ils y sont retournés le lendemain au matin, au sortir du lit du dit PARSIS, on discuté et signé l'acte. Certains soutiennent qu'il était ivre et mal entendant, d'autres qu'on lui faisait faire ce qu'on voulait quand il était pris de boisson et qu'il était mal entendant depuis quelques années.

Sont produits comme témoins : le dit notaire, Jacques DELAHAYE âgé de 44 ans et Catherine Hélène DELAVIER sa femme âgée de 43 ans cabaretier du dit lieu et maître de danse, Jean Baptiste GERARD 21 ans, praticien à Lille témoin de l'acte, Pierre PECQUEUR maître filetier à Lille 68 ans, Pierre JANSENS bourgeois de Lille 57 ans.

Des habitants d'Annœullin : Jean LEROUGE chartier 44 ans, Bonaventure LERMITTE 47 ans, Georges MAILLE manouvrier 50 ans, Jean MAILLE chartier 30 ans, Simon WATTERLOS laboureur 51 ans. Et des héritiers du dit feu Quentin MAILLE qui affirment n'avoir donné aucun pouvoir au dit Gaspard pour traiter du dit accord et qu'il n'avait droit qu'à un sixième : A Annœullin Antoine MAILLE laboureur 45 ans et Michel MAILLE laboureur 56 ans, à Passendale Philippe MAILLE censier 74 ans.

On ne trouve pas dans le dossier le jugement final. N'ayant pas pouvoir pour traiter d'un accord il est fort probable que l'acte ait été reconnu nul.

* °1662 Annœullin, +1726 Allennes fils de Gaspard et d'Anne BARDAILLE d'après :

<http://nicole.deker.free.fr/fiches/fiche16613.htm#f116291> (Un site incontournable pour la généalogie des habitants d'Annœullin et environs)

Personnes possibles :

Jean LEROUGE °1661 d'André et Madeleine MAILLE

Bonaventure LHERMITTE °1658 de Jean et Anne BOUTRY

Georges MAILLE °1655, époux de Noëlle DELEPLACE

Jean MAILLE °1675 fils du précédent

Simon WATTRELOS °1654 x Marie GRENELLE ou Anne LEBOISTEL ou Jacqueline THIBAUT

Antoine MAILLE °1659 fils d'Alexandre et Marie JACQUART

Michel MAILLE °1650 des mêmes

Philippe MAILLE fils de Jacques et Marie DUPONCHEL

Gilles MAILLE °1660, +/1674, fils du précédent

Meurtre du notaire Phalempin à Linselles

JUSTICE – A Linselles et environs se trouvent les franchises de Linselles et Blaton qui, bien que physiquement enclavées dans la châtellenie de Lille, n'en font pas partie mais du château de Leuze en Hainaut ressortissant pour le civil de Malines et le criminel de la haute cour de Mons. En 1656 on y arrête un homme suspecté de meurtre pour le faire comparaître devant la Gouvernance de Lille au mépris du droit. La comtesse d'ISENGHIEN et MIDELBOURG, dame des dites franchises proteste. L'affaire s'est passée à Phalempin.

Sébastien DE CARNIN est accusé d'avoir tué maître Pierre DESPERSIN, notaire à Phalempin le 11 juillet 1655 par guet append. Il s'enfuit de la châtellenie puis arrive dans les franchises de Blaton et Linselles. Deux mois après son arrivée, alors qu'il exerce le métier de tonnelier, la justice de la Gouvernance le retrouve. Les sergents de Lille ne peuvent aller le chercher "pour les évidents périls des chemins à raison des présentes guerres". Finalement ils viennent l'y arrêter sans même demander assistance aux sergents locaux et se heurtent à l'opposition de la dame du lieu. Les gens de Loi de la châtellenie sachant que ces franchises ne sont pas de leur juridiction ont agi par ruse. Ils se sont fait passer pour les soldats ennemis qui grouillaient alors qui voulaient se servir de leur prisonnier pour les guider. Le 17 mai 1657 le roi ordonne, de Bruxelles, la restitution du prisonnier à la dite dame qui en fera le procès. (A.M.Linselles AA 23)

A partir des témoignages, des rentes héritières (2 B 11) et des registres de bourgeoisie de Lille on obtient ces généalogies des protagonistes :

- Jaquemart DE CARNIN fils de feu Nicaise, d'Esquerchin lez Douai, Bg de Lille par achat en 1491
- Guillaume DE CARNIN
- Pierchon DE CARNIN
- Jeannon DE CARNIN
- Jacques DE CARNIN ° Phalempin après 1491, Bg de Lille par relief 1519
- Jean DE CARNIN ° Phalempin, Bg de Lille 1554
- Gabriel DE CARNIN laboureur à Phalempin, Bg de Lille 1558
- Jacques DE CARNIN ° Phalempin, tonnelier Bg de Lille 1598 x Jeanne LEBOUQC
- Toussaint DE CARNIN tonnelier, Bg de Lille 1625 x Marie DE CAMBRAY
- Jean DE CARNIN carlier à Phalempin
- (---- Roch DE CARNIN laboureur à Camphin en Carembault x Marie Jeanne BOULENGER)
- Bernard DE CARNIN tonnelier et laboureur à Phalempin x Anne LEROUGE
- Toussaint DE CARNIN, lieutenant de l'abbaye de Phalempin
- Florent DE CARNIN, maréchal à Lille
- Sébastien DE CARNIN °1626 x Françoise LALLOE fille de Robert, meunier (et Jeanne FLINOIS), tonnelier à Phalempin et Linselles (soeur de Jean)
- Bernard (x Barbe CAULIER?)
- Marie Catherine
- Jeanne Catherine à Lille en 1694
- Marie Anne
- Sébastien DE CARNIN ° Phalempin, Bg de Lille 1561

Pierre DESPERSIN

- Jacques DESPERSIN +1648/1653, notaire à Phalempin x Marguerite DELEPORTE

- - Pierre DESPERSIN notaire à Phalempin

- - Wallerand DESPERSIN prêtre 1653

- - Jean DESPERSIN prêtre, chapelain de Ramées au château de Mouscron +1647

Beaucoup moins facile de reconstituer la généalogie DURIEZ, cette famille étant très nombreuse à Seclin. On devrait trouver quelque chose comme :

François DURIEZ

- Louis DURIEZ

- - Pierre DURIEZ dit Muteau ou Petre

- François DURIEZ (notaire à Seclin?)

- - Jacques DURIEZ °1615, dit Muteau, hôte à Seclin x Marie LEROY

- - Hubert DURIEZ °1620, hôte et brasseur à Seclin x Françoise ISBLED

- - Marie DURIEZ x Jean Baptiste THIBAUT

- - Nicolas François DURIEZ cabaretier et brasseur de St Sébastien à Seclin

Robert DURIEZ greffier de Phalempin (ou plutôt Seclin), cousin du dit Petre.

On reprend les interrogatoires déjà passés le 16 juillet 1655 devant les hommes de fief de la seigneurie de Templemars.

Charles CARPENTIER, laboureur à Templemars âgé de 31 ans affirme que le 15 du moi vers midi, étant proche du logis d'Antoine MOREL, carlier à Templemars, Pierre DURIEZ dit Muteau, fils à marier de feu Louis est venu lui parler pour lui demander d'écrire une lettre à la mère d'à présent défunt maître Pierre DESPERCHIN vivant clerc du village de Phalempin concernant ce qui était arrivé le dimanche précédent au soir pour lui dire qu'il n'était pour rien dans ce qui était arrivé à son fils. A quoi il lui a répondu d'aller plutôt voir le pasteur mais il a préféré faire passer le message oralement par Guillaume LENGART de Phalempin, lui payant sa journée. Le dit DURIEZ lui a dit qu'un quidam lui avait proposé cent livres s'il prenait la responsabilité des faits mais qu'il ne l'a pas payé.

Pierre BATAILLE fils à marier de feu Pierre de Templemars âgé de 19 ans affirme que le 14 juillet vers 6h du soir, allant sur la campagne avec Pierre DURIEZ dit Muteau chercher à manger pour les bestiaux, celui-ci lui a raconté que son capitaine le demandait et qu'on lui avait promis de l'argent s'il prenait la responsabilité du meurtre à sa place.

Pierre DENGREMONT hôte à Templemars âgé de 30 ans affirme que le 13 vers 8 heure du matin il est arrivé chez le dit DURIEZ avec Antoine GOSSART, sergent de Templemars pour boire un pot de bière. Le dit DURIEZ lui a affirmé que celui qui était avec lui lors du meurtre lui avait promis de l'argent s'il prenait la responsabilité du fait à sa place.

Antoine GOSSART, sergent de Templemars âgé de 50 ans affirme la même chose et que le dit DURIEZ était "assez emboissonné" le soir et qu'il l'a revu le matin pour lui demander si le sergent voulait aller à Phalempin pour lui, pour que Sébastien DE CARNIN lui apporte l'argent promis. Ayant trouvé le dit DE CARNIN il lui dit qu'il était empêché ce jour là. L'ayant rapporté au dit DURIEZ celui-ci lui dit qu'il n'était pour rien dans le meurtre et qu'il devait partir, étant demandé par son capitaine.

Certains se demanderont pourquoi DE CARNIN s'est adressé à DURIEZ. Il ne s'agit pas que de trouver quelqu'un qui avait besoin d'argent mais de trouver un soldat. La raison en est assez simple et vous en trouverez plusieurs exemples dans le Castelo-Lillois n°15 : les soldats ne ressortent pas de la justice civile qui se contente de les renvoyer sous les drapeaux. Il y a donc peu de risque que l'affaire ait des suites judiciaires.

Nouvel interrogatoire du 19 juillet 1655 concernant cette fois ci le meurtre lui-même devant le procureur fiscal général :

Pierre DELEAUE fils de feu André, laboureur à Phalempin âgé de 33 ans affirme qu'il connaît bien feu maître Pierre DESPLECHIN vivant clerc, notaire et collecteur de Phalempin qui a reçu une blessure au bas-ventre le dimanche 11 juillet dont il est mort le mardi suivant ayant été sollicité par maître Philippe MUIDEBLED chirurgien à Seclin et maître Jean DENNOEULIN. Il est allé le voir le lendemain. Le dit clerc l'a reconnu et s'est recouché. On disait que Sébastien DE CARNIN fils de feu Bernard, laboureur et voisin du dit DESPLECHIN et un autre de Seclin avaient tué le dit clerc au pourcil (la porcherie) de Guillaume LENGART laboureur proche de l'abbaye de Phalempin. Etant les dits en haine depuis longtemps sans en connaître la raison

Autre du 28 juillet 1655 :

Guillaume LENGART fils de feu Guillaume, laboureur à Phalempin âgé de 42 ans affirme que vers 9h du soir le dit jour il était couché et fut réveillé à cause d'un grand cri, entendant une voix se plaindre et deux autres crier "widde hors bourge" ("sors dehors pédé"). Regardant à une fenêtre de sa chambre donnant sur la cour, il vit DURIEZ et DE CARNIN et entendit DESPLECHIN dire "Traître, vous m'avez tué". Le dit DURIEZ s'approcha du clerc et dit "Veux-tu dire que nous sommes traîtres ?" à quoi il répondit "ne m'en donnez plus, j'en ai assez" après quoi ils se sont retirés en le menaçant et menant bruit. Une fois à dix verges de là le dit DESPLECHIN demanda assistance, disant qu'il était un homme mort, sortant du pourcil. Il est allé vers lui qui a remonté sa chemise pour montrer qu'il était blessé au bas-ventre dont les boyaux sortaient. Maître Philippe MUIDEBLED, médecin a demandé au dit clerc qui lui avait donné les coups. A quoi il a répondu que c'était DE CARNIN puis, le médecin lui demandant fermement de dire la vérité, lui a dit que DE CARNIN était entré le premier au pourcil puis DURIEZ, doutant de qui l'avait blessé. Il ne vit aucun d'eux munis d'arme. Ajoute qu'il y a 4 mois le dit DESPLECHIN a été blessé au dos dont il a incriminé Jean LALLOE fils de Robert, beau-frère du dit DE CARNIN qui a dit le contraire.

Du 20 juillet 1655 devant les hommes de fief de la Salle de Phalempin :

*Anne LENGART fille à marier de feu Adrien de Phalempin, âgée de 21 ans, nièce et servant du dit Guillaume, affirme que le 11 juillet vers 9 à 10h du soir Jean LALLOE de Phalempin est venu à sa fenêtre pour lui parler puis il lui dit "Voici maître Pierre, je m'en vais, **craignant d'avoir ici des calculs** (problèmes)". Le dit Jean est sorti par la porte de derrière du logis de Guillaume LENGART. Puis elle a vu passer le dit Pierre puis deux autres personnes inconnues, puis a entendu un cri "Jésus, Maria, je suis un homme mort !". A entendu le dit DURIEZ demeurant alors à Phalempin dire "Wide bougre, tu nous attends. Où sont tes jacquettes ?". A vu le clerc arriver vers la porte de la maison disant "Camarade LENGART, Je suis un homme mort ! Ouvrez-moi l'huis ! Tous mes boyaux sortent !". Elle lui a demandé qui lui avait fait cela. Il lui a répondu que c'était Sébastien DE CARNIN ou Pierre DURIEZ, ne sachant lequel. Il fut couché chez son oncle où il reçut les médecins et l'extrême onction et emporté le lendemain chez sa mère. Il est mort le mardi vers 4h de l'après-midi.*

Guillaume LENGART fils de feu Guillaume, laboureur à Phalempin, âgé de 42 ans réitère son témoignage. Lui a dit "courage, courage". A été blessé du côté gauche.

*Roger DANCOISNE jeune homme non marié de feu Antoine à Wachemy, paroisse de Chemy âgé de 38 ans affirme que le 12 il était à Phalempin pour mener les chevaux de son frère où il a rencontré avec Sébastien DE CARNIN un chirurgien de Seclin nommé maître Pierre MUIDEBLED qui lui a donné des nouvelles du blessé disant "**Tout ne va pas fort bien, quand bien il aurait cent mille vies il faut qu'il meure**". Il a blâmé le dit Sébastien d'avoir été avec un tel garçon que le dit DURIEZ dit Petre. A quoi il a répondu qu'il y était bien mais n'avait rien fait, qu'il n'avait qu'à le demander au dit Petre. Le déposant a dit aux deux assemblés "Vous êtes de bons camarades, vous avez fait de beaux actes !" à quoi le dit DURIEZ a répondu "Ce n'était qu'un petit billet". A répondu "Il faut que ce soit l'un de vous deux". Le dit DURIEZ a dit que c'était lui.*

Ayant été avec le dit DURIEZ le lendemain, il a reconnu avoir blessé le clerc et regretté de n'avoir pas pris ses pochettes (pistolets de poche) pour le tuer. Le dit DURIEZ avait dit au dit DE CARNIN qu'il devait aller chez le dit clerc pour attraper ses pochettes et le lendemain vers 4-5h le dit DURIEZ était chez Nicolas DANCOISNE, laboureur à Phalempin, quand on frappa à la porte. Il prit la fuite d'où a remarqué Jeanne DUPUICH, femme du dit Nicolas qu'il avait blessé le clerc. Le déposant ayant remarqué qu'il n'était pas bien à son aise. Le dit DURIEZ a demandé une pièce d'argent à Jeanne FLENOIS femme de Robert LALLOE qui lui a donné 20 patards et lui a dit d'être sage. Il avait voulu se battre avec un autre de Seclin le même jour et, par sa faute, la fête de Seclin fut gâtée.

C'est un garçon de mauvaise vie et réputation ayant blessé il y a un an une fille qui était à sa fenêtre. Dit que le 11 juillet DE CARNIN et DURIEZ se sont trouvés avec le dit clerc chez Erasme MOREL, hôte à Phalempin où le dit clerc a dit bonsoir en passant. Le suivant ils le virent rompre un bâton à une hale et lui en demandèrent la raison, à quoi il répondit que c'était pour son plaisir. Antoine HERMAULT, forestier autrefois des bois d'Espinoy fut un jour avec le dit clerc qui lui avait montré ses pochettes disant "Voici de quoi faire branler la tête de Jean LALLOE".

Martin BRULEN échangeur à Courrières âgé de 30 ans affirme que le 12 juillet il faisait sa besogne à Phalempin chez Etienne PETIT vers 6h du matin quand le dit DURIEZ retournant du logis du meunier lui a demandé de le convoier vers Seclin ce qu'il a fait après avoir demandé son congé à Jeanne, femme du dit Etienne et l'a conduit jusqu'à la Planque des Neuves Terres entre Seclin et Phalempin. Son passager était triste et mal à son aise, regardant autour de lui, il lui a dit avoir peur de ceux de Phalempin après le coup qu'il avait fait.

Etienne PETIT laboureur à Phalempin âgé de 25 ans affirme que le dit DURIEZ est venu le trouver un matin alors qu'il était encore au lit pour lui demander de le convoier chez Antoine DEREZ son capitaine. Lui demandant ce qu'il avait fait, il lui a répondu qu'il s'était battu et avait tué le clerc. Le dit DESPERSIN n'avait personne pour faire grande recherche du fait commis par le dit DURIEZ si ce n'est son frère chapelain de Mouscron dont il n'avait pas peur. DURIEZ s'en alla au logis du meunier de Phalempin, son maître appelé Robert LALLOE. Il pense qu'il est maintenant à l'armée du roi. Nicolas DANCOISNE, censier à Phalempin lui a dit que le dit DURIEZ avait été chez lui mais que, quand il a entendu frapper à la porte, il s'en enfui. Il avait vu le dit clerc avec Jean BONNIER, sergent des bois de Vendôme, sortant ses pochettes et disant "Voilà ce qui fera au meunier de Phalempin ou à son fils". Il croit que c'est parce que le dit DESPERSIN a autrefois été blessé d'un coup de couteau du fils du meunier. Il sait que le dit DURIEZ étant avec Sébastien DE CARNIN avec lequel il buvait à Seclin en la taverne d'Hubert DURIEZ, a manqué de tuer un jeune homme fils de Jean WEINART, cordonnier à Seclin. Il a dit ensuite qu'il fallait trouver le clerc pour lui prendre ses pochettes puis est parti chez Erasme MOREL, hôte à Phalempin.

Jacques DURIEZ fils de feu François, âgé de 40 ans, hôte à Seclin affirme que Sébastien DE CARNIN et Pierre DURIEZ buvaient après dîner à Seclin en diverses tavernes dont chez lui 3 ou 4 pots de bière, sortant pour aller boire ailleurs. Une fois que le dit Sébastien eut payé il lui semble qu'ils avaient dessein de nuire au clerc. Après le forfait le dit DURIEZ lui a dit n'y être pour rien. Chez Erasme le dit Sébastien a emmener le dit Pierre alors qu'il parlait à une servant en lui disant "Allons, suivez-me, c'est après lui que je cache (cherche)" et ils partirent vers la maison de Guillaume LENGART, lui disant que, comme il était soldat, il n'y avait pas de risque pour lui.

Venant DE GAND fils d'Ambroise, âgé de 26 ans, serviteur du meunier de Phalempin affirme qu'il a vu les deux compères à Seclin, le dit DURIEZ a dit à l'autre le ramenant à Phalempin "Il faut que le bougre passe par mes mains aujourd'hui". Il y a demi-an qu'il a menacé de le tuer.

Hubert DURIEZ fils de feu François, âgé de 35 ans, hôte et brasseur à Seclin affirme que les deux compères, dont le dit Pierre DURIEZ qui est son cousin germain, étaient à Seclin toute l'après-midi assez avancés en boisson lorsqu'il se retirèrent vers Phalempin. Deux ou trois mois après la mort du clerc son dit cousin est venu à Seclin avec 4 ou 5 camarades soldats disant que ce n'était pas lui qui avait donné le coup, qu'il avait été entraîné par le dit DE CARNIN qui était en querelle avec le clerc et lui a proposé de l'argent pour prendre le meurtre à sa charge. En ayant parlé à son capitaine, celui-ci lui a dit qu'il avait mal fait, ce que le déposant a entendu de Paul DURIEZ et Pierre BELLEBEURE soldats des compagnies de Gavelens et de feu le Sr du Joncquoy.

Erasme MOREL fils de feu Noël, âgé de 40 ans, hôte à Phalempin, affirme que les compères étaient chez lui le jour du meurtre venant de Seclin buvant deux pots de bière. Ils virent le clerc qui était dans une autre chambre sortir de la maison, se parlèrent à l'oreille puis le suivirent après avoir payé. Plus tard Venant TOURNANT, serviteur à l'abbaye vint bucher (buquer, frapper) à sa fenêtre pour lui dire disant qu'il avait un coup de couteau au bas-ventre. La veille le dit DURIEZ lui avait demandé qui était cet homme qui était entré et c'était le dit DESPERSIN qu'il ne connaissait pas. Par contre il sait que DE CARNIN et le clerc étaient en querelle.

Venant TOURNANT fils de feu Jean, âgé de 26 ans, brasseur de l'abbaye de Phalempin affirme qu'il était le 10 ou 11 juillet avec Pierre DESPERSIN chez Erasme MOREL à Phalempin après les vêpres jusque 9 ou 10h du soir quand ils virent les dits compères entrer et firent demander par l'hôtesse si deux jeunes hommes (eux, sans les nommer) pouvaient venir boire avec eux à quoi ils ont répondu qu'ils allaient partir. Puis, sortant le dit clerc lui fit le bonsoir partant vers chez Guillaume LENGART, il pensait que c'était pour aller deviser avec la servante avec

laquelle il avait eut le même jour le pain espèce. Puis le déposant est retourné à l'auberge, voyant les compères en sortir. Après un quart d'heure il est reparti vers l'abbaye mais, ayant trouvé qu'il était trop tard pour rentrer, il est allé vers la maison du dit LENGLART pour y coucher dans la grange comme il avait autrefois fait. Il vit que la chandelle arde encore, avait frappé à l'huis, croyant que c'était encore des amoureux de la dite servante qui étaient là. Mais quand lui ouvrit elle lui dit que le clerc était blessé.

Nous soussigné hommes de fief de la court et salle de Phalempin certifions que Sébastien DE CARNIN fils de feu Bernard en son temps vivant cuveur à Phalempin a vécu tout le temps de sa vie sans reproche de personne. Ainsi a commencé Sébastien, son fils, devant et depuis son entrée de mariage à Phalempin sans avoir entendu aucune plainte. 17/09/1656

Certificat du curé disant qu'il est pieux, honnête et catholique, satisfaisant aux préceptes de l'église, faisant ses pâques. P. MASURE, curé.

12/10/1656 reprise des témoignages précédents.

Roger DANCOISNE ajoute que le dit DE CARNIN s'est toujours comporté honnêtement, travaillant de son style de cuvelier pour l'entretien de sa famille.

Etienne PETIT ajoute que le dit DE CARNIN ne s'est pas retiré si ce n'est peut-être 15 jours. Le trouvant chez Robert LALLOE son beau-père, il lui a demandé pourquoi. Il lui a répondu qu'il n'avait pas peur. Depuis le dit Pietre est parti à Templemars et ensuite avec le Sr GAVELENCE sous qui il était soldat. Ce dernier est connu depuis sa jeunesse comme un mauvais garçon querelleur. Le dit DE CARNIN est cousin germain allié du déposant.

25/10/1656

Jacques DOBY fils de feu Pierre, laboureur à Phalempin, âgé de 40 ans affirme que le jour du meurtre vers 10h du soir il a entendu les dits compères parler avec Jean LALLOE fils de Robert et beau-frère du dit DE CARNIN parlant du fait que le dit DURIETZ est soldat.

Philippe CIVORE fils de Nicolas, laboureur à Phalempin âgé de 38 ans affirme qu'il a été requis de la part de la mère de Pierre DESPERSIN afin d'aller voir son fils au logis de Guillaume LENGLART laboureur à Phalempin, blésé à mort. Il a demandé au blessé qui l'avait touché à quoi il lui a répondu qu'il ne savait pas.

Guillaume MALLET fils de feu Piat, âgé de 38 ans, Antoine MALLET fils de feu Mathieu, âgé de 28 ans et Pierre MALLET fils de feu Jean, tous laboureurs à Phalempin affirment que la veille de St Christophe 1655 ils étaient à Lens, discutant avec Sébastien DE CARNIN qui leur a dit que si la mère du défunt faisait difficulté il s'enrôlerait dans l'armée de Lorraine avec un fusil ou dans l'armée de France ou, au pire, il irait assassiner la dite mère chez elle. Il affirmait que l'homicide avait été commis par Pierre DU RIETZ, ne croyant pas qu'il était mort d'un si petit coup.

08/02/1657

Pierre PLATTEL fils de feu Ghislain, notaire à Lille âgé de 47 ans affirme que lundi dernier il buvait un pot de bière dans la cuisine aux prisons de sa majesté à Lille assisté de Charles CLOE prisonnier quand survint un soldat prisonnier qui dit avoir soif. Il lui offrit trois pots. Il lui demanda pour quelle raison il était là à quoi il lui a répondu qu'un DE CARNIN lui avait offert 100 florins pour prendre sa place dans une affaire.

18/04/1657

Jean LALLOE fils de Robert, 25 ans passé au mars, de Phalempin, affirme qu'en juillet il y a deux ans il était avec feu maître Pierre DESPERSIN chez Erasme MOREL à Phalempin. Ils sortirent ensemble et lui alla deviser avec la servante de Guillaume LENGLART. Entendant encore le dit clerc chanter et allant son chemin le déposant sorti par la porte de derrière par crainte de noise, il rencontra alors DU RIETZ demandant après le clerc et lui répondant qu'il ne l'avait pas vu puis retourna voir la servante. Il entendit ensuite le dit DESPERSIN dire qu'il était un homme mort et le dit DURIETZ dire "Où son tes pochettes ?" puis "Mortdieu je m'en vais, ce n'est qu'un ballet et on ne verra jamais plus !". Il lui demanda ce qu'il avait fait à quoi il répondit "J'ai mis les boyaux de ce clerc en ses bras" ou "Il a ses boyaux en ses bras" et qu'il fallait qu'il aille à la guerre disant que ce n'était affaire à un clerc de porter des pochettes, ayant lui-même un couteau à la main. Il admit avoir vu Bastien DE CARNIN, son beau-frère, aller avec le dit DURIETZ.

20/04/1657 devant les échevins de Seclin

Marguerite DELEPORTE veuve de Jacques DESPERSIN de Phalempin, âgée de 58 ans affirme qu'en juillet il y a deux ans Pierre DURIEZ a blessé son fils Pierre au pourchil de Guillaume LENGART à Phalempin. Il lui a dit que c'était Sébastien DE CARNIN qui l'avait blessé.

Jean BOUTTRY fils de feu Jean, serrurier à Seclin âgé de 33 ans et Maximilien DURIEZ fils de feu Pierre, jeune homme à marié âgé de 33 ans affirment que le défunt n'a jamais imputé sa blessure au dit DURIEZ ni ne l'a dit à feu maître Philippe DE MUIDEBLED lors chirurgien. Le dit à présent défunt chirurgien disant que le dit DURIEZ était fou de ne pas faire ouïr à sa décharge.

07/10/1656 à la conciergerie du roi à Lille devant le lieutenant second

Sébastien DE CARNIN fils de feu Bernard, âgé de 30 ans, natif de Phalempin affirme que le 11 juillet 1655 il revenait de Seclin avec Pierre DU RIETZ vulgairement appelé Petre demeurant alors à Phalempin. Ils sont allés chez Erasme MOREL, hôte à Phalempin. Ils y virent maître Pierre DESPLECHIN dans la cour de Guillaume LENGART. C'est DU RIETZ qui a porté un coup avec son couteau au bas-ventre du dit notaire et, sans son assistance, le dit DU RIETZ l'aurait tué sur place. Il y avait eut querelle entre eux. Le samedi précédent le dit Petre était chez MOREL avec Jean LALLOE, beau-frère du déposant, dont il était serviteur afin de battre le dit DESPLECHIN. Le dit notaire a été blessé il y a 18 mois sans que l'instruction ait pu désigner le dit LALLOE comme ayant commis cet acte parce qu'à ce moment là ils étaient beaucoup de jeunes ensemble. Il ne porte aucune haine contre le dit DESPLECHIN mais a entendu que DESPLECHIN avait menacé LALLOE et que, pour exécuter ses menaces, il portait des pochettes.

C'est DURIEZ qui l'a entraîné dehors lorsqu'il a vu le clerc sortir disant "Allons rotter (hotter) les pochettes à ce bougre !". Ils virent le dit DESPLECHIN couper un bâton d'une haie de séparation à quoi le dit DURIEZ lui a demandé "Pourquoi fais-tu cela ?" à quoi il répondit "Pour mon plaisir" puis entra par un trou dans la haie chez LENGART et ils le suivirent. Il pense que le dit notaire avait peur d'être frappé par DURIEZ qui lui dit, entrant au pourchil "Bougre, tu nous rattend ici avec des pochettes !" et il lui donna un coup de couteau mais lui n'a rien fait.

Le R.P. TESTELIN, minime à présent à Anderlecht proche de Bruxelles fait ses affaires et présente requête pour le déclarer quitte et libre de cet homicide. Il lui a envoyé il y a quelques jours à Linselles, où le déposant était depuis trois mois sur les franchises, une lettre de Bruxelles avec accord de sa majesté. La lettre est dans une couverture chez lui proche de son lit au grenier, croyant que Florent DE CARNIN son frère à présent chez une veuve de maréchal rue des Jardins à Lille l'a maintenant ou peut aller la chercher. Il ne s'est enfuit à Linselles que parce que les Français brûlaient et pillaient vers Phalempin.

Le 9 la requête signée ROBIANO du 11 août a été exhibée avec les certificats du pasteur et des hommes de fiefs de Phalempin. Le conseil ne s'est pas encore réuni à Bruxelles pour examiner sa requête en raison de la guerre.

Il n'y a pas eut de problème entre eux trois dans la taverne mais le dit DURIEZ a dit en voyant passer DESPLECHIN "Voilà le clerc qui passe, il a encore des pochettes !". A quoi il a répondu que cela ne leur touchait point (ne les regardait pas). Il n'a jamais dit qu'il cherchait après le clerc. Ils ne l'ont pas suivi immédiatement puisque que le notaire a eut le temps de reconduire Philippe PIPELART, laboureur à Phalempin à un autre quartier et voisinage avant de repartir chez LENGART où ils l'ont retrouvé. S'ils l'ont suivi c'est qu'ils rentraient chez eux par le plus droit chemin. Il ne sait pas pourquoi ils l'ont suivi en passant la haie comme lui mais il n'a pas voulu laisser le dit DURIEZ seul, étant trop redouté, regrettant de n'avoir pas pu le retenir à cause de son étonnement lorsqu'il lui a donné le coup de couteau. Il n'a jamais proféré d'insulte ou de menace envers le défunt. Il est entré le premier dans le pourchil pour contrer DURIEZ mais il lui a dit qu'il voulait les pochettes qui lui seraient venues à point pour aller à la guerre et a forcé le passage. Le défunt n'a dit que "Mon Dieu, je suis blessé", le déposant ayant réagit en prenant DURIEZ et le boutant en arrière de force, alors qu'il promettait encore 50 coups, pour empêcher qu'il le tue puis a éloigné le dit Petre. A la question de savoir pourquoi il n'a pas crié pour ameuter les voisins il répond qu'il n'y a pas pensé.

Il n'a jamais promis d'argent à DURIEZ. L'hiver dernier, par crainte de la justice, il s'est retiré en l'abbaye de Phalempin où le dit Petre est venu le trouver avec Jean LALLOE et frère Guillaume religieux de Phalempin pour lui réclamer de l'argent ce qu'il a refusé. Le dit DURIEZ est reparti en disant qu'il le chargerait de l'homicide, retournant boire avec LALLOE et maître Robert DURIEZ cousin du dit Petre, greffier de Phalempin. A entendu Laurent ERNESTEAU manouvrier à Seclin, Roger DANCOISNE de Wachemy, Etienne PETIT fils de feu Louis, charbon et manouvrier de Phalempin dire que c'était Pietre qui avait commis l'homicide.

20/03/1657 : On lui demande s'il est passé devant la fenêtre **où ordinairement Anne LENGART, servante de Guillaume LENGART faisait l'amour** (draguait). Il a bien vu la servante dedans et son beau-frère LALLOE dehors qui s'est retiré de la fenêtre quand il est arrivé. Il n'a pas montré de couteau ensanglanté à LALLOE.

29/05/1657 : Ajoute que le dit DURIETZ a demandé à DESPLECHIN ses pochettes et lui a répondu qu'il n'en avait pas. DURIETZ lui a dit que c'était un menteur et lui a donné le coup de couteau. C'était la première fois qu'il accompagnait DURIETZ, il a appris depuis que c'était un mauvais garçon.

Puis confrontation avec DU RIETZ aussi prisonnier. Ils confirment être allé boire à Seclin chez la veuve HERRENG que DE CARNIN a payé puis le dit DU RIETZ lui a rendu sa part chez Jacques DURIETZ son cousin. Il y eut une dispute lors de laquelle le fils Jean BOTTION a reçu en plein visage de la bière. Ils sont allés ensuite se faire faire chacun une paire de souliers puis, avec le cordonnier, sont allés chez Maximilien DUGARDIN nommé Moitière(?) à Seclin pour y danser quand François WAINAR a voulu jeter une pierre à Noël BECQUE, cousin du dit Petre. Celui-ci, pour se venger, sorti son couteau et dit au dit François que s'il jetait sa pierre il le taperait. Puis ils sont partis à Phalempin. DURIETZ dit qu'arrivés à Seclin le dit DE CARNIN lui a parlé de se venger du dit DESPERSIN à cause de la querelle qu'il y avait entre LALLOE et son frère (sic) pour un coup de couteau. DE CARNIN n'en a aucun souvenir.

Il y a 3 ou 4 ans lui DU RIETZ étant en la taverne MOREL avec le fils du meunier de Seclin et le dit Jean LALLOE, le dit DE CARNIN est entré et leur a demandé de payer à boire par ce que le dit DE CARNIN et le fils du meunier allaient voir Françoise (LALLOE). Il les a accompagné ayant été appelé par Laurent ERNESQUEAU fils du dit meunier et le même soir sont encore allés voir la dite Françoise qui est à présent la femme du dit DE CARNIN.

Le dit DU RIETZ dit qu'il n'a pas reconnu DESPERSIN à la sortie de la taverne parce qu'il ne le connaissait pas, n'étant à Phalempin que depuis huit jours. Il dit ne pas avoir suivi DESPERSIN mais être bien passé dans le même trou de la haie que lui sans avoir parlé ni vu LALLOE parler à Anne LENGART.

Chacun accuse l'autre d'avoir porté le coup de couteau. Ils ont parlé ensemble le lendemain chez Robert LALLOE, beau-père du dit DE CARNIN, le dit DU RIETZ l'ayant envoyé chercher par Jeanne, servante du dit Robert à présent à Attiches. Pietre dit qu'il fut appelé par DE CARNIN qui vint le trouver chez Nicolas DANCOISNE. C'est là que DE CARNIN lui a promis 100 florins s'il prenait l'homicide à sa charge.

DE CARNIN dit que DU RIETZ a confessé l'homicide à Roger DANCOISNE et Etienne PETIT en présence de Martin BRULIN écangueur du dit PETIT, natif d'Oignies. Le dit Petre a été ensuite appelé par Monsieur MEURISSE, lieutenant de Monsieur D'ENNEQUIN. On demande à DU RIETZ pourquoi, s'il est innocent, il s'est enfui des prisons de Seclin à quoi il répond que le dit DE CARNIN est passé l'y voir en disant qu'il avait lettres de purge, ce que l'intéressé dénie.

Interrogatoire en la prison de Vendôme à Lille par Monsieur Antoine DU FOREST écuyer, Sr des Passets, bailli de Linselles et les hommes de fiefs des franchises de Blaton et Linselles le 25/10/1657.

Le dit Sébastien DE CARNIN modifie les éléments suivants : il n'a pas parlé à LALLOE à la fenêtre dite. Il est allé seul chez le cordonnier. L'écangueur de PETIT n'est pas natif d'Oignies mais de Courrières.

Sans date : Condamnation du dit DE CARNIN à être conduit lundi à 11h sur un échafaud pour y être étranglé tant que la mort s'en suive puis son poing droit coupé. Le dit DE CARNIN requis jour de conseil et avis ce qui lui fut accordé.

Puis courriers d'arguments de novembre 1657 à février 1658 pour et contre la reprise du procès par ceux des franchises de Blaton et Linselles.

Puis on demande à DE CARNIN de fournir la franchise dont il dit pouvoir bénéficier.

08/02/1658

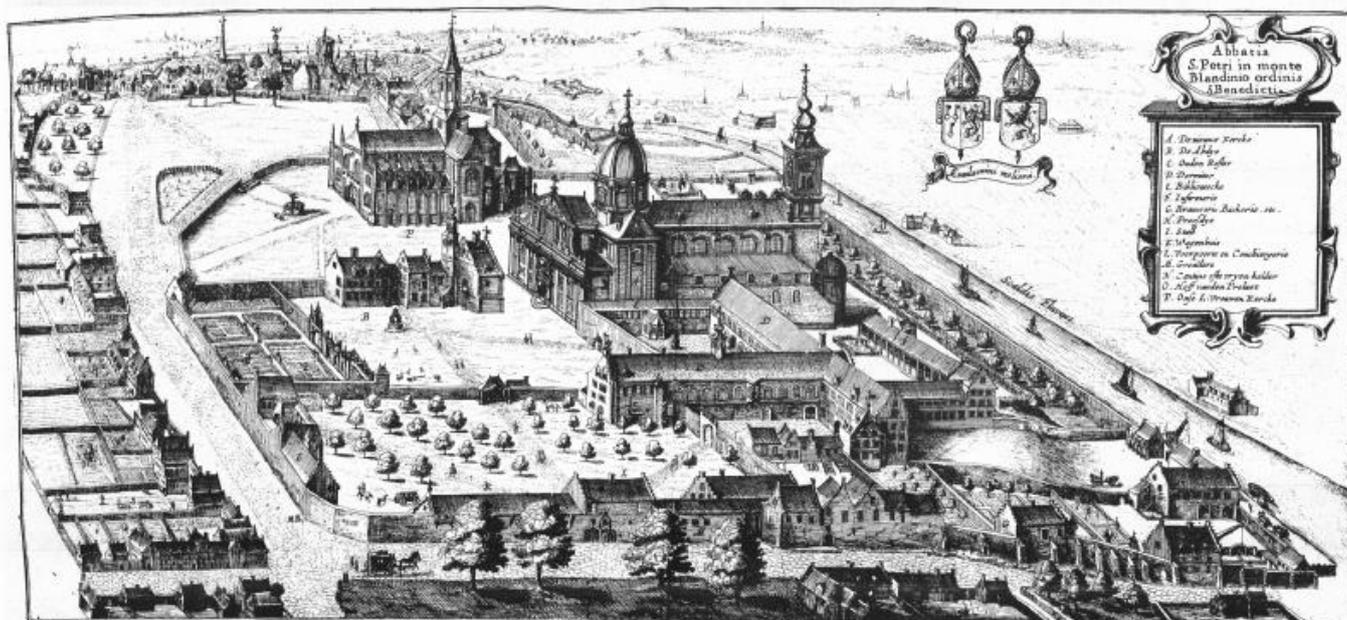
Jean DUHAMEL fils de feu Jean, lieutenant de Linselles âgé de 58 ans et Nicaise HERMEZ fils de feu Nicaise de Linselles âgé de 32 ans affirment qu'ils connaissent bien Sébastien DE CARNIN qui est venu les trouver en août 1656 pour leur demander franchise, étant pourchassé par la justice sans savoir pourquoi. Ils lui ont accordé d'y demeurer. Lui a dit qu'il s'était retiré là sur le conseil de Robert LALLOE son beau-père pour éviter prise de corps. Il a demandé ensuite au dit lieutenant s'il pouvait vivre de son métier de tonnelier ce qui lui fut accordé après attestation donnée des échevins et pasteur de Phalempin. Témoins Jean DUHAMEL fils de Jean, Josse BILLET fils de feu Jacques et Jean COISNE fils de feu Jean sergents de Linselles à la demande du dit Robert pour servir ce que de droit.

Camphin à Gand

PROPRIETAIRES – Deuxième commune du Carembault sur laquelle je m'arrête : Camphin (à ne pas confondre avec Camphin en Pévèle). Suivant le même principe de recherche de documents que pour Allennes, nous allons explorer ses archives.

Outre la documentation papier existante, en particulier le dépouillement des registres paroissiaux et, partiellement, celui du notaire Philippe SION, nous trouvons, dans les Statistiques féodales de Théodore LEURIDAN, mention du fait que Camphin relève de l'abbaye de St Pierre lez Gand. Cette information implique, qu'a priori, les archives seigneuriales se trouvent aux Archives de l'Etat à Gand. Ce que nous confirme le site des Archives du Royaume¹. Des archives remontant au X^{ème} siècle tout de même ! Mais avant de nous précipiter à Gand voyons ce qui peut exister aux A.D.59.

Il y existe des fonds d'établissement hospitaliers (série AH) et d'institutions et autres administrations religieuses (G et H), en particulier ceux des abbayes et couvents. Notre abbaye se trouvant hors de la châtellenie de Lille il est peu probable que nous en trouvions trace dans cet inventaire mais il y existe un petit fond de l'abbaye de Warneton par exemple qui, pourtant, était située hors de notre châtellenie. Vérification faite : rien concernant St Pierre lez Gand. Par contre il existe un classeur particulier dit "série GH" qui contient des références d'archives étrangères au département du Nord. Pourquoi ce fond ? Tout simplement parce que les receveurs de ces établissements habitaient notre secteur et que leurs archives ne sont pas reparties de l'autre côté de la frontière. Ou, du moins, une copie de leur travail existait encore à l'époque révolutionnaire sur notre territoire. Nous pouvons y repérer des archives concernant Wattrelos, seigneurie tenue de l'abbaye St Bavon à Gand, Pont à Marcq et Ennevelin de St Quentin, Erquinghem le Sec, Escobecque et Wavrin de Noyon, mais aussi quelques archives seigneuriales de Camphin. Nous allons exploiter trois registres de 1591, 1622 et 1657.



Abbaye St Pierre à Gand

¹ www.arch.arch.be

Camphin

premier registre

DEPOUILLER – C'est parti ! Le premier registre signalé dans l'inventaire de la série GH est un ensemble de rapports et dénombrements rendus par les propriétaires de biens tenus de l'abbaye St Pierre lez Gand. Les premiers rapports sont rendus en 1591. (A.D.59 – GH 22349)

Rapports et dénombrements

- f°1r° Jean SOUPLÉ **un lieu manoir appelé La Couronne**, 7c à la Marlière, 7c 1/2, 5c, 2c, 2c, 2c à dîme, 6c, 2c 1/2, 8c. 14/02/1592
- f°2r° Arnould BAILLET fils de feu Guillaume, sayeteur et bourgeois de Lille 4c à dîme, 9c 1/2, 3c de bois tenant aux hoirs maître Nicole DE POTTE et à Guillaume son frère, 8c 1/2 à dîme et 6c de pré. (s.d.)
- f°2v° Antoine LETHERY à présent débile (âgé) **un lieu manoir nommé l'Écu de France** sur 4c à dîme, 13c pris en un bonnier contre Jean DELERUE. 05/03/1594
- f°3r° Allard DELENSY 1/3 et 1/4 de 1/3 de 3c 1/2 à dîme à l'encontre de la veuve Mathieu TREFFIEL¹ et Pierre DELEZENNE à cause de sa femme et son fils qu'elle eut de Grégoire BERNARD, une mesure à dîme sur 4c 12v que Marc DUPONT a vendu à Jean DELEZENNE. (s.d.)
- f°3v° Jean DELEHAYE et Jean CARPENTIER de Phalempin, ministres et receveurs des pauvres de Phalempin 6c à dîme à la **Fontaisnelle**, 5c à dîme, 3c à **Rofontaisne**, 3c à dîme tenant **au bonnier à la potache**, 2c à dîme à la **rue de le Boée**, 2c à Dîme **au Sars**, 4c à terrage, 4c **au terrage**, 3c à septante vers **la Croix Liétard**, 4c à dîme entre **le Nollart et le Hemme** par achat des deniers procédant de la réparation de Piat DELECAMBRE. 04/06/1591
- f°4v° Antoine DE BAGIEUX un lieu manoir sur 3q à Dîme pris en 7c 1/2 contre Pierre Jean SOHIER et la veuve Jean RINGOT. (s.d.)
- f°5r° Claude LETHERY un lieu manoir sur 2c, 3c 6v à terrage, 10c 1q à **Ennecourt**, 1c 45v pris en 3c 1/2 à dîme à l'encontre de Jacques et Jean CORNILOT, 2c 60v et 2/3v à Ennecourt. (s.d.)
- f°6r° Jean DELHOBIEL ministre et receveur de la charité des pauvres d'Annœullin 4c, 3c à terrage, 7c à terrage, 1c à terrage, 4c à septante, 3c 1/2 à septante, 3c à terrage, 4c vers **le Long Champs** et 5c à terrage. 03/02/1591
- f°6v° Michel WATRELOTZ, ministre de l'église d'Annœullin 4c 1/2 à terrage. 03/02/1591
- f°7r° Charles LALOE à cause de Jeanne DESBAN ma femme et à cause des héritages acheté ensemble, un lieu manoir sur 3q 2v et 3/4v pris en 1 cents 1/2 5v 1/2 à l'encontre de la veuve Nicolas DESBAN, 2c de jardin pris en 4c qui fit à Simon LECUPPRE pris en 4c à l'encontre de Claude LETHERY, 4c de terrage pris en 19c par achat de Jean PREVOST et un lieu par achat des hoirs Louis LEMESRE sur 1/2c 1/2q à dîme. (s.d.)
- f°7v° Jean FOURMENT un lieu manoir **rue du Joncquoy** sur 2c 1/2 pris en 5c contre François HENNIART à dîme, 4c à terrage au Nollart et 4c 1/2 à dîme en la rue de le Boee. 16/02/1591
- f°8r° Willaume DU PONCHELLE un lieu manoir en la ruelle au Bois sur 1q à dîme pris en 2c à l'encontre de Marie GODIN, 2c de terrage pris en 2c 1q à l'encontre de maître Arnould LEMESRE. 17/02/1591
- f°8v° Françoise ROBICQUET veuve de Mathieu TREFFIETZ un lieu manoir sur 4c à dîme, 4c à dîme au **Petit Riez**, 3c 3q, 3c pris en 8c contre Pierre DOSTRICOURT et les hoir Antoine CREPEL, 5c à dîme, 3c 3q et 7v pris en 5c 9v 1/2 contre Wallerand DELECAMBRE, 4c es Sars, 2c à dîme, 6c 3v à dîme, 3/4 et (blanc) pris en 3c 1/2 contre Allard DELENSY et Pierre DELEZENNES à cause de sa femme, 4c 1/2 à terrage, 10c. (s.d.)
- f°10r° Jeanne MAUPAYE de Gondécourt 8q pris en 4c 1/2 à dîme au Petit Riez. 12/01/1591
- f°10r° Bernard DECARNE de Phalempin 1b de terrage. 11/01/1591

¹ Dans certains manuscrits TRESSEL et dans d'autres TREFFEL.

- f°10r° Antoine, Jean et Jeanne GUILLEBERT frères et soeur un lieu manoir à Ennecourt sur 2/3 de 4c pris en 4c contre Jean LETHERY à dîme. 17/02/1591
- f°10v° André et Simon DESBAN et Marc DUPONT tuteurs des enfants mineurs de feu Antoine BERNARD et de feue Isabeau DESBAN tels que Nicolas, Marie et Jeanne BERNARD un lieu manoir à Ennecourt sur 5q à dîme. 17/02/1591
- f°11r° Marie FAVIE veuve de François TESTELIN, auparavant de Clément (sic) un lieu manoir à dîme sur 5q 6v, 2c à dîme en **la Cousturelle**, 5c à dîme, 2c tenant à **le frette Collart**, 1/3 de 3c 7v à dîme à l'encontre de Philippe DELECLUSE et autres, 2c à terrage à **la Mariselle**, 7c à terrage. (s.d.)
- f°12r° Anne LALOE veuve de Pierre WION un lieu manoir rue du Joncquoy sur 1c à dîme. (s.d.)
- f°12r° Pierre DELEZENNES à cause de Jeanne DOURCAN ma femme et son fils qu'elle eut de Grégoire BERNARD un lieu manoir à dîme sur 1c et 1/3 de 1/2c pris en 3c 1/2 contre la veuve Mathieu TREFFIETZ et Allard DE LENSY, 2c par achat de Claude LE THERY pris en 5c contre les hoirs Quentin ROIETTE, 2c à terrage, 4c et (blanc)v tenus en hoistez pris en 10c contre Willaume MAILLART et Charles PATIN, 1c pris en 6c contre Guillaume MAILLART et les hoirs Antoine CRESPIEL moitié à dîme et autre à septante. 18/02/1591
- f°13r° Eustache DANCQUOISNE un lieu manoir rue du Joncquoy sur 1c 1/2 à dîme pris en 3c contre Marc DUPONT. (s.d.)
- f°13r° Françoise BOURGHOIS un lieu manoir au riez d'Ennecourt sur 1c à terrage. 30/03/1593
- f°13v° Pierre CRAVIN, meunier une mesure rue du Joncquoy sur 2c à dîme. (s.d.)
- f°13v° Jean DELERUE un lieu manoir sur 3c pris en 1b contre Antoine LETHERY, 9c à dîme, 12c, 8c à terrage, 3c à dîme. (s.d.)
- f°14v° Hippolyte DELECOURT 18c à terrage. 04/01/1591
- f°14v° François WOITRELOTZ (WATTRELOS) de Carnin 3c pris en 9 contre maître Charles MIROUL et Noël MORTREUX à terrage. 04/01/1591
- f°14v° Jacques CAMBIER 4c 1/2 en la campagne. 04/01/1591
- f°15r° Georges WATRELOT de Bucqueux 2c pris en 6c 1/2 es **Bas Préaux** contre Eloi WION et les hoirs Pierre WAIRCQUAIN. 04/01/1591
- f°15r° Jean HOTIN 4c à terrage à **l'Espinette Pouleuse**. (s.d.)
- f°15r° Jean LEROY pour les enfants de sa femme qu'elle eut de Jean LETHERY un lieu manoir sur 2c à dîme rue du Joncquoy, 9c 11v au **Chocquet**, un lieu au Sautoir sur 2c, 3c 1/2 à terrage et dîme, 3c 3q à septante, 3c pris en 6c contre Jean LEBORGNE, 7c 1/2 16 petites verges et les 2/3 d'une petite verge à **l'Hôtellerie à dîme**. 11/01/1591
- f°16r° Jacques CAULLIER de Phalempin 6c 1/2 à dîme. 03/01/1591
- f°16r° Jean LEROUGE **un lieu manoir appelé anciennement l'hôpital** sur 8c et 4c à terrage à l'Hôtellerie. (s.d.)
- f°16v° Valérien MALLET et Bernard GOMMET 7q à septante auprès **le Moisne**, 6c partie à terrage, 4c 1/2 deseure le moulin à terrage. 08/01/1593
- f°17r° Valérien MALLET pour lui seul 5c à septante, 3c, 2c 1q à dîme, 10x, 5q à terrage. 08/01/1593
- f°17v° Bernard GOMMET de Auvin un lieu manoir à Ennecourt sur 2c à dîme, 2c de dîme et 3c 1q à septante. 08/01/1593
- f°17v° Jean WARESQUEL de Carnin 7c à terrage. 03/01/1591
- f°18r° Madeleine DESGONTIERE veuve de Jean RINGOTZ un lieu manoir sur 2c 3Q à dîme pris en 7c 1/2 contre Jean Pierre SOHIER et Antoine DEBAGIEULX. 08/01/1591
- f°18r° Alexandre MAUROIT et Marie MAUROIT sa fille qu'il eut de feue Jeanne DESPREZ un lieu manoir à Ennecourt sur 5c 1/2 pris en 6c contre Cornille SOHIER et 1c à septante. 08/01/1591
- f°18v° Catherine DEGONTIER veuve de Lion DANCOISNE un lieu manoir à Ennecourt sur 2c à dîme, 5c à terrage **près des Cardonniers**. 13/02/1591
- f°18v° François HENNIART un lieu manoir au Joncquoy sur 2c 1/2 pris en 5c contre Jean FOURMENT à dîme. 04/01/1591
- f°19r° Noël RIVELLOIX d'Allennes 5c à dîme en **le vallée de Cassain**, 10c 14v à terrage, 2c 1/2. (s.d.)
- f°19v° Jacques SOHIER un lieu manoir à dîme sur 2c pris en 9c qui fut le temps passé **le lieu Baudoul** contre maître Mathieu et Ghislain MOLLET et Guillaume WION. (s.d.)
- f°19v° Etienne CARLIER de Carvin 5c à terrage au **Hastoy**. 04/01/1591
- f°19v° Adrien LESEUTTRE 1c 3q à dîme à **la fontaine de Camphin**, 7c 1/2 13v à dîme. 04/01/1591
- f°20r° Pierre MAHETTE de Carvin 2c à dîme pris en 8c contre les hoirs Lambert CRESPIEL et Jean LAMAN. 04/01/1591

- f°20r° Jean DELEHAYE de Phalempin 5c à 30ème. 06/01/1591
- f°20v° Jean Antoine et Jean CRESPIEL, frères un lieu à Ennecourt sur 1c pris en 3c contre Florent MAS, Jean LAMAN et les hoirs Antoine CRESPIEL. (s.d.)
- f°20v° Charles MIROUL, docteur en médecine, époux de Marie BAILLET, fille de feu Guillaume 19c 5v 1/2 1q à Ennecourt, 6c 1/2 à dîme tenant au **grand riez des vaches**, 1c 1/2 à dîme, 4c de mesure et jardinage à dîme où il y avait un lieu manoir, 7c en le **Marlière**, 5c vers Bucqueux, la moitié de 8c contre Antoine BAILLET, moitié de 2b 1q 1/2v contre Antoine MIROUL acquis du dit Antoine BAILLET, 8c en campagne, 10c, 3c 1/2 par partage entre sa dite femme, le dit Antoine BAILLET et leurs autres frères et sœurs devant Pierre SCRIECK le 12 mars 1571 et entre le dit Antoine devant Jean BOUCQUENOIS le 20 décembre 1582. 3c, 3c 1/2, 7c 1/2 et 5v, 7c 7v à dîme, 3c à dîme **au marais de le Porte**, 6c 1/2v, ces deux dernières venant de Guillaume BAILLET, frère de la dite femme qui les a vendu à Michel BAILLET dont le dit MIROUL a fait ratraire le 10 juillet 1589. 01/01/1591
- f°22v° Le dit Charles MIROUL à cause de sa femme 1/6^e en diverses parties à l'encontre de Jean, Antoine, Arnould, Guillaume et Catherine BAILLET par le trépas de Jeanne BAILLET morte sans hoirs en ligne directe, leur soeur : 7c en le campagne, 5c 1q, 5c, 10C 1/2, 2c 1q au **Gros Buisson**, 7c au **Poncelet des Mauflis**. 01/01/1591
- f°23r° Jean, Antoine, Arnould et Guillaume BAILLET et Jean DOSTRICOURT époux de Catherine BAILLET frères et soeur, héritiers de Jeanne BAILLET leur soeur chacun 1/6^e ci-dessus. 01/01/1591
- f°23r° Au dit Arnould BAILLET 4c à terrage. 01/01/1591
- f°23r° Jean PREVOST demeurant près de Bucqueux, paroisse de Carnin 12c de terrage, 5c à septante, 2c à septante au chemin du Pire, 4c à septante. 10/02/1591
- f°23v° Grégoire CANDILLIER un lieu manoir à Ennecourt sur 3c à dîme pris en 6c contre les hoirs Marie WION veuve de Nicolas TESTELIN, 3c à dîme es Sars et 3c à terrage. 12/02/1591
- f°24r° Le Sr Jacques DELERUIELLE un lieu sur 2c 1/2q pris en 4c 1q contre Pierre SOHIER tenant à **la ruelle Wion**, 4c 1q au **Fourchon**, 5q au terrage, 2/3 de 5c à septante. 04/01/1591
- f°24v° Adrien DU PONCHEL de Carvin 2c 1/2 à terrage. 04/01/1591
- f°25r° Pierre SOHIER un lieu sur 2c 1/2q à dîme à Ennecourt pris en 4c 1q contre Sire Jacques DELERUIELLE, 2c à terrage, 4c à dîme au bonnier de **le Pitauche**, 1/3 de 4c pris contre Cornille SOHIER, 2c 1/2 pris en 7c 1/2 à dîme contre la veuve Jean RINGO; Jean SOHIER son fils et Antoine DE BAGIEULX, 1q pris en 3c 1/2 à dîme contre Cornille SOHIER et Charles DESPRE. (s.d.)
- f°25r° Nicolas WATRELOTZ à Espinoy pour lui et Antoine CARIN et Antoinette WATRELOTZ 5c à terrage. 04/01/1591
- f°25v° Gabriel DE CARNIN 1/4 de 7c 1/2 et 1/32q pris contre la veuve Jean MULIER et Nicolas DEFRETIN séant à **le fosse Jourdain**. 06/01/1591
- f°25v° Pierre LEROY à cause de Marguerite DECOURCELLE sa femme un lieu manoir rue du Joncquoy contre Jean BLONDEL sur 1c 1/2. 12/02/1591
- f°26r° Les abbé et couvent de SAINT CHRISTOPHE de Phalempin 11c, 1/2b, 8c 1/2, 5c 1q, 13c 1/2q, 16c, 5c 8v, 2c, 14c 3q, 3c 1/3q, 4c 8v, 4c, 2c, 2c de manoir, 6c es Bas Préaulx, 3c 3q. 03/01/1591
- f°27r° Betreumieux DELECOURT de Carnin 2c 1/2 pris en 5c contre Noël MORTREUX à terrage, 1c à terrage pris en 4c contre les hoirs HELLEBEL et la veuve Jean LEFEBVRE. 04/01/1591
- f°27r° Piat DURIE de Noyelles lez Seclin, ministre et receveur des pauvres de Noyelles 12c 1/2. 04/02/1591
- f°27v° Isabeau LECOMPTE veuve de Jacques WAUCQUIET 2c à septante. 03/02/1591
- f°27v° Jean DELEZENNE un lieu manoir sur 2c, 12 petites verges qu'il a acheté de Marc DUPONT, 2c pris en 4c contre Antoine DURIE, 7c pris en 14c contre les hoirs Luc LEMESTRE et Noël DORCHIES à septante, 2c 1q pris en 4c 1/2 au **Chocquet** contre les hoirs Pierre MOLLET. 07/01/1591
- f°28r° Jean DELEZENNES et Antoine DURIEZ tuteurs de Jean CRESPEL enfants (sic) de feu Antoine et feu Barbe DELEZENNE un lieu manoir à Ennecourt sur 3c 1q anciennement en deux parties dont 1c pris en 4c contre Florent MAS et Jean LAMAN le jeune et 2c 1q parfait pris contre les hoirs Lambert CRESPIEL, 3c à terrage, 3c à terrage, 2c pris en 8c contre Florent MAS, Cornille SOHIER, Jean RIVELOIX et les hoirs Lambert CRESPIEL à terrage, 4c pris en 6c contre Willaume MAILLART et Pierre DELEZENNES, 4c pris en 8c contre Pierre DOSTRICOURT et la veuve Mathieu TREFFIEL. 06/01/1591
- f°29r° Jean DORCHIES laboureur à Allennes 8c de labeur en **la Campagne**, 5c. 08/01/1591
- f°29v° Maximilien AU POING laboureur à Allennes 3c de labeur en la Campagne. 08/01/1591
- f°29v° François POTTIER laboureur à Allennes 2c 1/2 pris en 10c contre Guillaume MAILLART et Pierre DELEZENNE. 08/01/1591

- f°30r° Guillaume WION de Bucqueux, paroisse de Carvin une mesure à Ennecourt sur 3q pris en 3c contre la veuve Thomas CARRETTE et les hoirs Pierre WARCQUAIN, 4c pris en 9c contre Jacques SOHIER et les hoirs Pierre MOLLET à dîme. 30/04/1591
- f°30r° Jacques CORNILLLOTZ l'aîné un lieu manoir à Ennecourt sur 4c à dîme pris en 6c 1/2 contre la veuve Jean MAUROIT et Antoine DURIEZ. 07/11/1591
- f°30v° Jeanne DE PLOVENNAIGE veuve de Willaume WAUCQUIER un lieu manoir à Ennecourt à dîme sur 1 cent pris en 10c 3/4 contre Bauduin CARBON à cause de sa femme dont lui appartient 2c 1q, les hoirs Louis DENGLO 3q, Jean RIVELLOIX 1c et aux hoirs Jacques TESTELIN 4c 68v. 02/02/1591
- f°31r° Jean RIVELLOIS seul 1c pris en 1/2b contre les hoirs Lambert CRESPIEL qui a 1c, les hoirs Antoine CRESPIEL 2c, Cornille SOHIER 2c et Cornille SOHIER 2c sur dit 1/2b. 02/02/1591
- f°31v° Le dit Bauduin CARBON seul 2c 1/2 à dîme pris en 5c contre la veuve Thomas CANETTE (CARRETTE?). 02/02/1591
- f°31v° Guillaume TESTELIN pour lui et comme tuteur avec Grégoire GANDILLIER de Madeleine, Pierre, Antoinette, Adrienne et Antoine TESTELIN frères et sœurs et héritiers de feu Jacques et de feu Jeanne DELEVALLEE un lieu manoir à dîme à Ennecourt sur 4c 1q, 3c 3q à terrage, 3c 3q à terrage, 1c pris en 6c qui est es briefs le lieu Jean WION dont appartient la moitié des dits 6c à Grégoire GANDILLIER et les autres 2c à la veuve François TESTELIN et la veuve Jean TESTELIN par indivis et 4c 68v. 02/02/1591
- f°32r° Jean WARCQUAIN un lieu à Ennecourt sur 3q à septante pris en 3c contre Guillaume WION et la veuve Thomas CANETTE, 1/4 de 4c 1/2 à dîme contre la veuve Thomas CANETTE, 5q à dîme pris en 5c contre la veuve CANETTE et Bauduin CARBON à cause de sa femme, 3c 1/2 pris en 7c à dîme contre Nicolas WARCQUAIN son frère, 2c 1/2 pris en 3c contre les hoirs Antoine WION. 03/02/1591
- f°32v° Françoise CRAMIN femme et curatrice de Jacques CORNILLLOTZ le jeune un lieu manoir à Ennecourt sur 8c 1/2 et 2/3v à dîme pris en 1b qui fut à Josse CLICQUENEL. (s.d.)
- f°33r° Jean SOHIER de Phalempin un lieu manoir sur 1c 1/2 à dîme pris en 7c 1/2 contre Pierre SOHIER, la veuve Jean RINGOTS et Antoine DE BAGIEULX, 5c à le fosse Cagot. (s.d.)
- f°33v° Jean MERCHIER et Jean DELERUE marglisseurs de Chemy 6c. 04/02/1591
- f°34r° Laurent DUGARDIN à cause de Madeleine MOLLET sa femme de Seclin 3c à dîme. 12/02/1591
- f°34r° Jean LEFEBVRE de Phalempin 6c pris en 12c en indivis contre Paul POLLEMAN, 2c 1/2 pris en 5c contre le dit, 3c 1/2 pris en 7c contre le dit. 12/02/1591
- f°35r° Jean LEBORGNE de Bucqueux un lieu manoir à Ennecourt pris 6c 1/2, 5c à terrage, 3c à dîme. 30/04/1591
- f°35v° Michel BARBIEUX d'Ennecourt un lieu manoir à Ennecourt 5c 3/4 dont 2c 1/2 pris en 3 contre Laurence DAQUINY veuve de Pierre CRESPEL. 20/10/1591
- f°35v° Antoine DURIEZ un lieu manoir **rue Dassonneville** sur 3c 3q pris en 7c 1/2 contre Antoine BOULLENGHIER, 5c, 12c à dîme **es Sars**, 6c pris dans 12c, 5c 1/4, 11c à septante au Nollart, 8c, 3c 1/2 5v, 6c devant **la Croix d'Ennecourt** et 6c à dîme. (s.d.)
- f°37r° Jean WOIRQUAIN pour 3c 1/2 pris en 7c à dîme contre Nicolas WOIRQUAIN son frère, 2c 1/2 pris en 3c à dîme. (s.d.)
- f°37v° (Nicolas WOIRQUAIN et avec son oncle - rayé), Antoine BOULLENGHIER tuteurs (sic) de ses héritages et en qualité susdite pour 1/2 des dits 7c contre Jean WOIRQUAIN son frère, 2c 1/2 pris en 6c 1/2 contre Georges WOITRELOT et Eloi WION et 2c 1/2 tenant à la terre d'Augustin DELEVALLEE son beau-frère. (s.d.)
- f°38r° Jean MAUPAYE à cause de (blanc) WOIRCQUAIN sa femme de Gondécourt pour 9q es Bas Préaux tenant à la terre d'Augustin DELEVALLEE son beau-frère. (s.d.)
- f°38r° Augustin DELEVALLEE à cause de (blanc) WOIRCQUAIN sa femme pour 3c à septante es Bas Préaux. (s.d.)
- f°38v° Marie FAVIE veuve de François TESTELIN pour 1/3 d'un lieu sur 3c contre Guillaume TESTELIN et les hoirs Jacques TESTALIN à Ennecourt. 19/03/1593
- f°39r° Denis AU POING d'Allennes pour Jean AU POING Son fils qu'il eut de Jeanne PARENT pour 1/2b par succession et hoirie de Marguerite CROMBIET sa grand-mère, moitié de 11c contre Jean TARELLE et moitié de 5c 1q contre le dit. 09/01/1591
- f°39r° Mathieu PLACET pour une mesure à Ennecourt sur 1c à dîme et 2c de terre à dîme. (s.d.)
- f°39v° Gilles LEROY bourgeois de Lille et Jean MOUTON laboureur à Carnin "procureur spécial de Demoiselle Marie PICCAVET sa mère héritière de la moitié" (mère duquel ?) pour 6c 1q, 6c à septante, 8c deseure le moulin au blé, partie terrage, partie septante, 5c à terrage et 4c. 08/01/1591
- f°40r° Jean GOMETZ l'aîné, procureur et receveur spécial de Piat LEMESRE pour 8c de terrage et 4c à septante. (s.d.)

- f°40v° Robert DESQUENNES sayeteur à Lille pour 16c. (s.d.)
- f°41r° (Acte rayé) Antoine BOULENGHIER pour un lieu manoir rue Dassonneville sur 3c 3q à dîme mais contenant en fait 2c 3q 1/2 et 2c 1/2 es Sars. (s.d.)
- f°41v° Pierre SOUPPLET pour 5c 1/2 pris en 1b contre Jean SOUPPLET, 4c à terrage, 2c 1/2 à terrage à **Lagacherie**. 28/12/1590
- f°42r° Pierre BERNARD d'Allennes pour 3c 1/2 et 1/2q à septante et 2c pris en 7c contre Jean SOUPPLET, un lieu manoir sur 1c pris en 2c contre Anne(?) LALOE (sic). 03/01/1590
- f°42v° Jean DELEVALLEE pour 1/5^e d'un lieu sur 2c à dîme contre la veuve Jean BARINNE (ou BARMME) et Guillaume Jacques (plus loin Jacques) DRUME. 28/12/1590
- f°42v° Guillaume BARINNE (ou BARMME) 2/5^e pris dans les dits 2c à dîme à l'encontre comme ci-dessus. 03/01/1591
- f°43r° Jacques DRUMEZ pour 1/5 des deux 2 pris contre la veuve Jean BARINNE (ou BARMME), Jean DELEVALLEE et Guillaume BARINNE (ou BARMME). 06/01/1591
- f°43r° Jeanne MARQUAN veuve de Jean BARINNE (ou BARMME) pour 1/5^e des dits 2c contre ceux ci-dessus. 06/01/1591
- f°43v° Adrien DESBAN pour un lieu manoir sur 5q 1/2 à dîme et 2c 3q 1/2 à dîme à l'Hôtellerie. 28/12/1590
- f°43v° Roger LALOE meunier de Phalempin pour un lieu manoir sur 1/3 de 4c pris contre Nicaise HERME, Jean et Piat GOMETZ, 12c au Nollart, 2c à dîme rue de le Boee, 2c 4v 1/2 à terrage. 06/01/1591
- f°44r° Pierre DUFORREST ministre et receveur de l'hôpital St Nicolas à Lille pour 17c et 14c. 19/01/1591
- f°44v° Jean WION pour un lieu manoir à Ennecourt à dîme sur 1c 1/2 pris en 3c contre Pierre WION son oncle. 20/01/1591
- f°45r° Guillaume TESTELIN pour 1/3 d'un lieu manoir à Ennecourt sur 3c à dîme contre la veuve François TESTELIN et ses cohéritiers de feu Jacques TESTALIN son père, une mesure sur 60 petites verges pris en 1b qui fut à Josquin CLICQUERIEL à dîme. 15/01/1593
- f°45r° Piat DELECAMBRE et Bauduin BOUTRY à cause de Madeleine DELECAMBRE sa femme et avec eux Jean DELECAMBRE tuteurs de Toussaint et Anne DELECAMBRE enfants de feu Bernard DELECAMBRE et d'Augustine MASENGHUE pour et eux et forts des dits enfants, pour un lieu manoir devant **le testre** sur 11c 3q en 3, 4 et 1c 3q pris en 3c contre Martin HERMEZ et 10c à septante à **le Planque du Nollart**, 1c 23v à septante **es Hauts Préaux**, 13c à dîme, 3c 1/2 à septante, 4c à terrage, 5q, 7c 1q à terrage à Le Campagne, 4c à terrage deseure **le Hattoy**, 18c en Campagne, 2c et 5c es Bas Préaux. (s.d.)
- f°46v° Piat GOMETZ pour un lieu manoir sur 15c, 9c, 3c 17v à septante rue d'Allennes, 5c dont 2c à terrage. (s.d.)
- f°47r° Jean GOMET l'aîné pour 1/3 de 4c de lieu pris en 4c. 21/03/1591
- f°47v° Cornille SOHIER pour 2/3 de 4c à terrage contre Pierre SOHIER, un lieu manoir à dîme sur 2c 1q pris en 3c 1/2 contre Pierre SOHIER et Charles DESPRETZ, un lieu à Ennecourt sur 2c 3q tenant au lieu de Catherine CRESPIEL sa belle-mère dont Catherine JACQUART doit la moitié de la rente seigneuriale, 9c 1/3c autrefois 4c 1/2 sur Gilles DEVENDEVILLE et Jean DELHOBIEL et 3c 1/2 sur Jean CRESPIEL le jeune, 2c à terrage pris en 8c, 5c et 2c es Sars pris en 4c contre Jean DELESENES. 28/04/1591
- f°48v° Jacques LESCEULTRE de Carnin pour 8c de terrage en La Campagne et 2c. 17/02/1591
- f°49r° Marie GODIN pour une mesure sur 7q pris en 2c contre Guillaume DUPONCHIEL à dîme. 10/03/1591
- f°49v° Marie PLACET veuve de Jean BARBIEUX pour un lieu sur 1c pris en 2c et 1/3 de 2c contre Jean DUPONCHIEL, la veuve Jacques LAIGNEL et Noël MEGNOT. 27/12/1590
- f°49v° Jean DUPONCHEL pour un lieu manoir pris en 2c et 2/3 (sic) contre les dessus-nommés. (s.d.)
- f°50r° Barbe LIETART veuve de Jacques LAIGNIEL pour un lieu manoir sur 1c pris dans les dits 2c et 1/2 de 2c contre les susnommés. (s.d.)
- f°50r° Noël MEGNOT pour 1/2c pris dans les dits 2c et 1/3 de 2c contre les mêmes. 28/12/1590
- f°50r° Guillaume DESPRETZ de Chemy pour 9c à la Campagne à terrage. 27/12/1590
- f°50v° Simon DESBAN pour un lieu à Ennecourt sur 2c à dîme. 27/12/1590
- f°51r° Pierre WION pour un lieu sur 1c 1/2 pris en 3c contre Jean WION son frère à dîme. 27/12/1590
- f°51r° Pierre MAHETTE à cause de Louise DELERUE sa felle pour 21c à terrage à Lagacherie, 18c 1/2 à dîme autrefois en 3 pièces, 4c 1/2 en **le Cousturielle**, 4c 1/2 au **Val de Chemy**, 4c à dîme au bout de **la ruelle des prés Leurez**, 12c à septante sous le Nollart, 5c en la Campagne, 2c pris en 4c à dîme contre la veuve Mathieu TREFFIET, 3c 1/4 à terrage pris en 10c 3q contre les hoirs Quentin ROIETTE, 4c à terrage, 17c 1/2, 5c 1/2 que son père lui a passé en contractant son mariage. 12/02/1591

- f°52v° Philippe DUFOR, chapelain de St Nicaise à Lille pour 1b à terrage, 10x à septante, 5c à septante, 1q, 9q, 4c, 3c, 1b, 9c, 11c. 18/01/1591
- f°53v° Hippolyte MORTREUX de Chemy pour 3c 1/2 à terrage. 19/02/1591
- f°53v° Martin HERMEZ à cause de Guillemette FOURNET sa femme pour un lieu manoir sur 5q pris en 3c contre les hoirs Bernard DELECAMBRE. 24/02/1591
- f°54r° Jean TARELLE d'Allennes pour 5c 1/2 pris en 11c contre Denis AU POING, moitié de 5c 1q pris contre le dit. 26/12/1590
- f°54v° Guillaume MAILLART d'Allennes pour 1c 1/2 à dîme, 1c pris en 6c contre les hoirs Roger DELESENNES, 3c 1/2 à terrage en la Haute Campagne, 3c pris en 1/2b contre Gauthier BERTOUL, 4c 1/2, 5c pris en 10c contre les hoirs Isambart MARCHAND et 3c 16 petites verges. 22/12/1590
- f°55r° Jean LAMAN le jeune pour un lieu manoir sur 1c pris en 4c contre les hoirs Cornille LAMAN et les hoirs Antoine et Lambert CRESPIEL, pour lui et Antoine LAMAN son frère 2c pris en 8c à dîme contre les hoirs Lambert CRESPIEL et Pierre MAHETTE et 6c 1/2 à dîme pris en 8c 1/2 contre Jean LEROY. 25/12/1590
- f°55v° Jean BOULENGHIER d'Ennecourt pour un lieu sur 5c à Ennecourt. 27/12/1590
- f°56r° Jean RIVELLOIS pour un lieu à Ennecourt sur 3q. (s.d.)
- f°56r° Antoine DUPIRE d'Ennecourt pour un lieu à dîme à Ennecourt sur 3c pris en 4c contre Mathieu PLACET, 6c à dîme pris en 8c contre le même. 14/02/1593
- f°56v° Jean DELERUE et (blanc) tuteurs d'Antoine et Marie DELERUE enfants feu Jacques et de Jeanne DENOIELLE pour 2c 1/2 à septante, 4c à dîme, 21c 3q, 4c à dîme, 2c à terrage, 6c à septante, 8c à dîme es sars, 12c à terrage, 4c tenant au **Camps des Braye**, 6c à terrage en la Vallée de Cassain, 5c à terrage, 5c à dîme, 15c sur la Fontaine des Prés Leurez et 14c à dîme. (s.d.)
- f°58r° Damoiselle Catherine LEMESRE veuve de Charles PETIT, bourgeois de Lille pour 12c 1/2 sur le Nollart le long du chemin de la Croix Liétard au **Rouge Moulin**, 2c, 1b à dîme, 2c à dîme, 4c à dîme à **le Flacq du Petit Riez**, 15v 1/2 pris en 22c 1/2. 26/01/1591
- f°59r° Guillaume DECOTTIGNY de Lille pour 6c de terrage, 8c de terrage en la Vallée de Cassain et 2c à terrage. 26/01/1591
- f°59r° Jean LETHERY pour 9q pris en 4c 1/2 contre la veuve Jean TESTELIN, 1/3 de 5c à terrage. 13/02/1591
- f°59v° Messire Jean CAMBRE, curé propriétaire de Carnin pour 1c à terrage et 2c à terrage. 08/01/1591
- f°60r° Bernard GOMET, ministre de l'église de Carnin pour 8c nommés **le Camps Ricart**. 08/01/1591
- f°60v° Pierre DOUCHET et Georges MAUPAYE, ministres des pauvres de Carnin pour 3c 8v à dîme, 7c 1/2 à septante, 2c à terrage, 2c 6v à terrage, 4c 18v au-delà le Long Camp, 5c 3v moins au **Hasting**, 1c. 08/01/1591
- f°61r° Pierre WAMBERT pour un lieu et manoir sur 2c 1/2q à dîme, 3c à terrage. 13/01/1593
- f°61v° Jean LAMAN pour un lieu et manoir sur 1c à terrage pris en 5c contre les hoirs Lambert CRESPIEL, Jean CORNILLOT et Antoine LAMAN. 16/01/1591
- f°61v° Nicolas BARATTE de Douai pour lui et fort d'Adam BARATTE son frère pour 6c 1/2 à dîme à **Le Hennoee**. 17/01/1591
- f°62r° Pierre DESBAN pour lui et pour Catherine LECLERCQ veuve de Nicolas DESBAN sa mère pour un lieu et manoir à dîme sur 3q 2v 3/4v pris en 1c 1/2 5v 1/2 contre Charles LALLOE. (s.d.)
- f°62v° Laurence TERNOIZE veuve de Jean DELESCAILLE pour un lieu à Ennecourt à dîme sur 3q pris en 4c contre la veuve Jean FUMET et les hoirs Lambert CRESPIEL. 27/12/1590
- f°63r° Francette DUFRESNE veuve de Jean SERRURIER pour un lieu à dîme dur 5q pris contre les dessus-nommés. 27/12/1590
- f°63r° Gabry PREVOST pour 5c pris en 10c à septante. (s.d.)
- f°63v° Pierre DOSTRICOURT et Nicolas VION son beau-frère pour un lieu manoir à Ennecourt sur 5c à terrage, 2c 1/2 pris en 3c contre les hoirs Pierre WOIRCQUOIN et le dit DOSTRICOURT seul pour 1c pris en 8c de terrage contre Mathieu TREFFIEL et les hoirs Antoine CRESPIEL. 27/12/1590
- f°64r° Catherine CRESPIEL veuve d'Antoine JACQUART pour un lieu manoir à Ennecourt à Dîme sur 2c 3q pris comme appert par son ancien rapport en 5c 1/2 contre Gillette veuve de Pierre WION, sur Jean CRESPIEL le jeune et sur Jacques et Hacquet DESPREZ, devant la moitié des rentes seigneuriales à l'encontre de Cornille SOHIER son beau-fils, 9c 1/2 à terrage, 4c pris en 8c contre les hoirs maître Nicolle (sic) DE POTTE, les hoirs Antoine WION et les hoirs Pierre WOIRQUAIN, 4c à dîme, 5q à dîme, 2c à septante derrière les jardins d'Ennecourt, 3c, 6c 1/2 anciennement en deux parties à Jean CRESPIEL et Bernard ACQUART, 6c 1/2 et 4v, 4c 2v tenant au **chemin du Pire**, 3c, 2c 1/2 es Bas Préaux, 5c à dîme de bois. 28/01/1591

- f°65v° Nicolas LEMAYEUR tanneur à Lille pour la moitié de 9c 3q pris contre François MALATIRE, 9c 2v, 4c, 2c vers le buisson Dame Hélène, 4c, 3c 3v, 4c 1/2, 9c 4v, 6c, 2c et 1/3c es Sars, 2c 1/2 en le Campagne, 17c, 6C 1q 1/2, 4c. 26/01/1591
- f°67r° Jeanne PREVOST veuve d'Antoine HARDIMEZ pour 5c à septante pris 10c en indivis avec Gabry PREVOST son frère. 28/02/1591
- f°67v° Bernard DESGONTIERE à cause de Mathieuette LAMAN sa felle pour un lieu et manoir à Ennecourt sur 1/3 de 4c pris contre les hoirs Antoine GUILBERT. 11/01/1591
- f°67v° Jean GOMETZ le jeune pour 4c 1/2 à dîme qui furent aux pauvres de Noyelles lez Vrennelle par achat. 11/01/1591
- f°68r° Catherine MARCHAN veuve de Louis DELEVALLEE de Gondécourt pour 4c 1/2 à le Campagne, 4c 1/2 à terrage, 4c à septante. 13/01/1591
- f°68v° Jean BLONDIEL pour un lieu et manoir en la **rue du Joncquoy** à dîme sur 2c 1/2 pris en 4c contre Pierre LEROY son beau-frère, 3c à dîme. 09/01/1591
- f°69r° Eloi WION pour un lieu et manoir sur 2c à terrage et 2c pris en 6c 1/2 contre Georges WOITRELOT et les hoirs Pierre WOIRCQUAIN. 11/01/1591
- f°69r° Marc DUPONT pour un lieu et manoir rue du Joncquoy sur 1c 1/2 pris en 3c contre Eustache DANCOISNE, 2c pris en 7c à dîme à l'Hôtellerie contre Anne LALOE, 1c 1/2 23v 3 pieds à dîme contre Antoine BOULLENGHIER et 5q à terrage au moulin à weddes. 11/01/1591
- f°69v° Catherine PLACET veuve de Thomas CARRETTE demeurant au **Gros Anoy** pour un lieu et manoir à Ennecourt sur 3c 1/2 dont 1c 1/2 pris en 3c contre Willaume WION et les hoirs Pierre WOIRCQUAIN et 7q pris en 2c qui furent à Marion veuve de Willaume DE FRANCHE et le reste à la dite veuve CARRETTE, 3 parts de 4c 1/2 pris contre les hoirs Pierre WOIRCQUAIN à dîme, 5 quarts pris en 5c contre les hoirs Pierre WOIRCQUAIN et Bauduin CARBON à dîme. 13/01/1591
- f°70v° Florent MAS et Isabeau LAMAN sa belle-sœur pour un lieu à Ennecourt sur 2c pris en 4c contre Jean LAMAN et les hoirs Antoine CRESPIEL et 2c pris en 8c contre les hoirs Antoine CRESPIEL, Cornille SOHIER, Jean RIVELOIX et les hoirs Lambert CRESPIEL à terrage. 13/01/1591
- f°70v° Julien, Estievenette ROHART et Martin DE BOULLONGNE à cause de Jacqueline ROHART sa femme, tous frère et sœurs et héritiers de feu Pierre ROHART et Pasquier LE WAUCQUIER pour 3c à dîme es prés Leurez. 27/02/1591
- f°71r° Jacques SOHIER pour un lieu manoir sur 2c pris en 9c contre Guillaume WION et maître Mathieu et Ghislain MOLLET, les dits 9c furent le lieu Baudoul. 27/05/1593
- f°71v° (Acte rayé non terminé) Marie DELERUE veuve de Jean TESTELIN pour le tiers un lieu manoir sur 3c à dîme...
- f°71v° François MALATIRE bourgeois de Lille pour 4c, 3c 1/2, la moitié de 9c 3q contre Nicolas LEMAIEUR, 2c, 12c et 1/3c, 5c 11v, 10c 5v, 9c, 4c, 8c et 2 parts d'un cent, 9c et 6c. 19/01/1591
- f°72v° Jean DELECAMBRE pour 5c au Val de Chemy pris en 10c contre Wallerand DELECAMBRE, les hoirs Piat et Bernard DELECAMBRE, 6c deseure le moulin tenant à **la Verde Rue d'Allennes**, 4c es **Marlette** à dîme, 5c à septante nommés **le Camp de le Candaille**. 31/01/1591
- f°73r° Le dit Jean DELECAMBRE comme tuteur de Piat DELECAMBRE fils de Piat et de Madeleine HACHIN pour 4c et 1/3 de 5c pris en 10c susnommés contre Wallerand DELECAMBRE et les hoirs Bernard DELECAMBRE. 31/01/1591
- f°73v° François CLICQUET laboureur à Hérrin pour 6c à terrage. 05/01/1591
- f°74r° Noël MORTREUX de Carnin pour 2c 1/2 pris en 5c contre Betreumieux DELECOURT et 2c 1/2 pris en 9c contre maître Charles MIROUL et François WOITRELOT. 05/01/1591
- f°74r° Gilbert MAUROIT de Carnin pour 9c en le Campagne et 4c. 05/01/1591
- f°74v° Jean MAILLART de Carnin pour un lieu manoir sur 1c 1/2q pris en 2c contre les hoirs Luc LEMESTRE, 2c à terrage, 2c à septante. 05/01/1591
- f°74v° Jacques LEFEBVRE pour un lieu et manoir sur 1c et 3c 1/2 à **le Fosse Cazot**. 05/01/1591
- f°75r° Jeanne DUQUESNE veuve d'Allard CARLIER pour un lieu manoir rue Dassonneville sur 4c 1/2. 07/01/1591
- f°75v° Laurence DANQUENY veuve de Pierre CRESPIEL pour un lieu manoir à Ennecourt sur 7c donc 6c qui étaient le lieu de Jean CORDIER et 1c pris en 3c 1/2 contre Michel BARBIEUX son beau-frère. 17/02/1591
- f°76r° François MARCHANT de Gondécourt pour 5c 1/2. 01/02/1593
- f°76v° Antoine BOULLENGHIER pour un lieu et manoir rue Dassonneville sur 3c 3q pris en 7c 1/2 contre Antoine DURIEZ, 2c 26v 6 pieds et 2/3 pied es Sars pris en 4c contre Marc DUPONT. 19/02/1593

- f°77r° Nicolas MAHETTE grand-père de Nicolas, Olivier et Pierre WATTRELOTZ et avec Michel DELECAMBRE cousin et tuteur avec lui des dits enfants pour 2c en la Campagne pris en 5c 1q tenant à la terre des hoirs Jean BAILLET et à Bauduin DELECOURT et les enfants qu'il eut de Jeanne FAVIER femme en son vivant du dit Bauduin. 13/02/1591
- f°77v° Jeanne BEGHUIN veuve de Jean MULLIER pour 2c, 7c de seur **la Fontainelle**, 5c, le quatrième de 7c 1/2 et 1/2q contre Gabry DE CARNIN et Nicolas DEFRETIN, 3c 3q. 18/02/1591 devant Maurice DURIEZ, notaire à Seclin.
- f°78v° Henri DE SEMERPONT orfèvre et bourgeois de Lille pour la moitié de 9c 1q pris contre Nicolas MORIEL et les enfants de feu Jean et Mahieu MORIEL, moitié de 5c comme dessus, moitié de 8c comme dessus. 20/02/1591
- f°79v° Nicolas MORIEL pour lui et comme tuteur des dits Mahieu et Jean MOREL pour l'autre moitié des dites pièces contre Henri DE SEMERPONT. 20/02/1591
- f°79v° Ghislain MOLLET pour lui et fort de maître Mathieu MOLLET son frère pour 4c 6v, 2c 2v, 2c 1q pris en 4c 1/2 contre Jean DELESENNES, 3c pris en 9c qui fut **le lieu Bodoul** pris contre Jacques SOHIER et Guillaume WION, 4c, 3c et 8c vers Lagacherie. 03/03/1591
- f°80v° Gauthier BERTOUL d'Allennes pour 4c pris en 8c contre Guillaume MAILLART en La Campagne. 14/02/1591
- f°81r° Jean CORNILLOT fils de François pour 3c 1q pris en 1b qui fut à Josquin CLICQUERIEL contre Claude LETHERY, Jacques CORNILLOT, la veuve Marc BOUSSEMART et Guillaume TESTELIN, 1c pris contre les dits LETHERY et Jacques CORNILLOT pris en 3c 1/2, 4c. 27/05/1593
- f°82r° Charles DESPRETZ de Mérignies à cause de Jeanne SOHIER sa femme pour un lieu manoir rue Dassonneville sur 1/3 de 3c 1/2 pris contre Pierre et Cornille SOHIER. 24/02/1591**

Déduction logique du rapport ci-dessus (à vérifier par d'autres sources) :

N. SOHIER

- Pierre SOHIER 1/3 Cf. f°25r°
- - Jean SOHIER
- Cornille SOHIER 1/3 (Cf. f°47v° et 64r° x N. JACQUART ?)
- Jeanne SOHIER x Charles DESPREZ

- f°82v° La Pauvreté de Camphin pour un lieu manoir devant la court de Camphin, 7q, 5c tenant au **Bonnereul**, 4c 1/2, 6c, 7q, 5c, 11c, 2c, 10 et 1/3c, 2c, 3c, 3q, 5c 31v, 4c, 5q, 7q, 3c, 2c 5v, 11c, 2c, 6c, 10c, 4c, 4c vers **le Maisrye**, 8c, 8c, 4c, 6c 3q, un lieu nommé **le Clergye**, 3c 1q et 4c 3q. 24/03/1593 signé GOMETZ.
- f°85r° Damoiselle Chrétienne DE ROTRU veuve de Betreumieux ALAVAIN de Lille pour 2c entre **le riez des Breby** et le bout du grand riez. 03/03/1591
- f°85v° Le Sieur Toussaint MUISSART de Lille pour 7 mencaudés faisant 28c. 21/02/1591
- f°86r° Jacques DU CROCQUET prêtre, pasteur de l'église St Jacques en Douai pour un rasière de terre es Bas Préaux. 19/01/1591
- f°86r° Germain PETITPAS, frère et héritier de feu maître Hippolyte PETITPAS Sr de Gamans qui fut frère et héritier de feu maître Jean PETITPAS vivant acquisateur de 8c 1/2. 26/01/1591
- f°86v° Soeur Isabeau DE LA TRAMERIE, humble abbesse de l'abbaye Notre-Dame des Pretz à Douai de l'Ordre de Cîteaux au diocèse d'Arras au nom du couvent pour 4c. 17/03/1591 par Arnould LE GENTIL son procureur
- f°87r° Antoine DELEFOSSE époux de Pasque MASIÈRE, veuve de Gaspard DE FAUCOMPRET et Antoine DE FAUCOMPRET son fils pour 5c au dit DE FAUCOMPRET et ses frère au **Camp Wemy**. (s.d.)
- f°87v° Jean DORCHIES bailli de la terre et seigneurie d'Allennes commis de noble messire Adrien DONGNIES chevalier, Sr de Willerval, Allennes, Acheville, Pérenchies etc. grand bailli des bois et forêts des pays et comté de Hainaut pour 5 mencaudés, 2c, 7c 1/2 tenant au **Camps Desbrayes**, 10c, 4c, 3c, 5c nommés le **Camps des Mauvais Garçons**, 10c 1/2 à **Fraseville**, 6c, 2c 1/2, 7c, 5c, 4c, 1c, 2c, 2c, 6c, 11c, 6c, 11c et 3c 1/2. 18/02/1591

f°89v° Copie de courrier : *J'ai appris que l'officier de l'abbaye de Camphin a menacé de faire saisir les terres de ma cense de Carnin tenue de la dite abbaye à raison que je ne lui en aurais donné le rapport et dénombrement dont je n'ai pas été averti. Je vous prie qu'incontinent cette vue, vous veuillez aller avec le porteur qui vous montrera toutes les dites terres et prendre par mémoire les grandeurs et joindants et abouts de chacune d'elles afin de présenter le dit rapport pour éviter toutes dépenses n'ayant jamais reçu la demande. Je prie Dieu vous accroître ses saintes grâces. 10/02/1591 A. DONGNIES. P.S. : Notre censier de Carnin m'a dit qu'il y a quelque chose à besogner à sa maison sur une loge. Je vous prie d'y aller voir.*

- f°89v° Catherine PARENT veuve de Mahieu VAN HOIQUESLOT pour 6c 1v, 5c, 3c 5v, 6c 1/2, 5c, 3c, 2c. 09/01/1591
- f°91r° Jacques BULTEL époux de Damoiselle Agnès BAILLET pour 16c 1/2, 12c 3q. 19/12/1592
- f°91v° Jacques MORTREULX pour lui et au nom de Madeleine, Pierre et Marguerite HAVIET **ses demi-enfants** appartenant par moitié au dit MORTREULX par sa feuë femme et l'autre aux dits enfants par leur feu père pour 3c. 20/02/1591
- f°91v° Jacques DELECOURT bailli de la seigneurie de Carnin pour 4c. 12/06/1592
- f°92r° Bernard TOURMEIGNIE demeurant au dit lieu pour lui et Marie WOITRELOT veuve de Guillaume DELECOURT sa belle-mère pour 15c. (s.d.)
- f°92v° Nicaise BOUTRY laboureur à Carnin pour 8c en la Campagne, 5c pris en 10c. 08/03/1591
- f°93r° Péronne LEROY veuve de Pierre PREVOST de Carvin pour 8c, 4c, 2c et 9c. 12/03/1591
- f°93v° Philippe DESCOURS bourgeois de Lille pour 6c en la Campagne. ../01/1591
- f°94r° Jacqueline DELERUE veuve d'Isambart MARCHAND comme mère et tutrice de ses enfants pour un lieu manoir rue Dassonneville sur 10C, 11c 21 grandes verges, 2c 1/2 tenant au riez des pourcheaux, 2c, 6c, 1b, 11c, 7c 1/2, 5c, 4c, 4c, 6c, 3c 1/2, 6c, moitié de 10C contre Guillaume MAILLART. (s.d.)
- f°96r° Marc BOUSSEMART à cause de Jeanne CORNILLOT sa femme pour un lieu manoir à Ennecourt pris en 1b contenant 1c contre Jean PROUVOST, Jean et Antoine CORNILLOT, Claude LE THERY et Jacques CORNILLOT. 28/01/1591
- f°96v° Jérôme DE CAIGNY de Chemy pour 4c à dîme sous le Nollart tenant à la fosse Cagot. 28/01/1591
- f°97r° Le dit Jérôme DE CAIGNY de Chemy et François LEPET, ministres de la charité des pauvres de Chemy pour 7c 3q, 3c 15v, 4c et 4c. 28/01/1591
- f°97v° Robert DANCOISNE dit Le Cocq et Jean DANCOISNE dit Le Cocq forts d'Hercule LE VASSEUR leur beau-frère pour 7c 1/2 en la Campagne et 3c 1/2. 05/02/1591
- f°98v° Léon COLBAU receveur de la baronnie de Wavrin et de l'hôpital de Wavrin pour 14c en 3 pièces de 8c, 4c et 2c. 04/01/1591
- f°98v° Paul PELLEMANT à cause de Damoiselle Françoise DEBAILLEUX sa femme pour la moitié de 12c es Prés Leurez, 2c 1/2 pris en 5c contre le dit, 3c 1/2 pris en 7c, 5c pris en 10c le tout pris contre Jean LEFEBVRE. 1591
- f°99v° Nicolas DEFRETIN pour la moitié de 7c 1/2 et 1/2q contre la veuve Jean MULLIER et Gabry DECARNIN. (s.d.)
- f°100r° Jean FRELIN pour un lieu manoir sur 6c, 4c 5v 1/2, 6c, 9c, 6c, 7c, 4c, 4c 1v 1/2, 4c 1v, 1b, 6c 10v 1/2, 7c, 5c, 11c 19v, 8c 3q 1v 1/2, 7c 1/2, 10c, 9c, 4c, 1c. (s.d.)
- f°102v° Maître Jean DELIGNY prêtre, chapelain de l'église collégiale St Amé en Douai comme procureur spécial de maître Martin DELIGNY comme chapelain de la chapelle Sainte Anne en l'église de Camphin, absent pour 6b 4c 12v en plusieurs pièces. 17/12/15..
- f°104r° Gilles WION époux de Françoise DE HAUSSY puis lui et comme procureur spécial de Damoiselle Marie MORNAVE veuve de Morand DE HAUSSY pour elle et Antoine DELEVACQUERIE époux de Catherine DE HAUSSY pour 13c, 18c vers **la Longue Pierre**, 11c 1/2. 18/12/1590
- f°104v° Gaspard BOULENGHIER à cause de Jeanne GOMETZ sa femme pour 6c à Rofontaisne. 07/02/1591
- f°105r° Adrien DELEVALLEE et Jean ROUSEL, ministres et receveurs de la commune pauvreté d'Allennes pour une mesure sur 2c, 5c, 5c 7v, 6c, 4c 1/2, 4c à le **Mariselle**, 4c, 13c, 18c, 11c en 2 pièces, 4c, 1c, 4c, 6c. (s.d.)
- f°106v° L'église de Camphin pour 4c 1/2, 4c 1/2, 8c, 4c, 9q, 1c, 1/2c tenant à couture du **moulin Brigiet**, 10c 3q et 1/2 c. (s.d.)
- f°107v° Mathias CARDON fils et héritier de feu Guillaume et de feuë Damoiselle Louise WILLAUT pour lui et les autres ayant droit pour 24c, 5c, 3c, 6c, 7c, 3c 15v, 6c, 3c, 3c, 12c, 14c, 12c, 14c, 5c et 12c. 20/02/1591

- f°109r° Philippe DESCOUTS bourgeois de Lille 6c. 21/02/1591
- f°109v° Estienne LEBOUCC veuve de Jean QUIER, Thomas RAMERY et Philippe DELESCLUZE époux de Jeanne CROMBET auparavant veuve de Thomas RAMERY pour elle et comme mère et tutrice de Jacqueline RAMERY pour 2/3 pris contre plusieurs personnes : 9c 3q contre Pierre MAHETTE dit le **Camps Cornu**, 6c contre Pierre DELEZENNES, 5c contre Jean LE THERY, 3c 7v. (s.d.)
- f°110v° Marie BAUFFREMEZ veuve de Robert DE BOULLONGNE vivant écuyer, Sr de la Broye, conseiller du roi commis aux finances pour 5b 7c au **Camps le Viesmotte**, 29c 1/2, 1b et 4c pris en 8c. 13/02/1591
- f°111v° Nicaise HERMEZ pour le 6ème de 4c pris contre Roger LALOE, Jean et Piat GOMET. 03/11/1592
- f°112r° Antoine BRIDOU marchand détailleur de draps par lui acquis d'Antoine BAILLET pour 4b 6c 3q dont 2b 1q 1/2v contre maître Charles MIROUL à cause de Marie BAILLET sa femme. 18/02/1591
- f°113v° Jacques BOUSSEMAR de Béthune pour 31c 1/2, sept quarte cens de terre (sic), 13c. 02/11/1592
- f°114r° Jean CRESPIEL fils de Lambert pour un lieu manoir à Ennecourt sur 2c 3q auparavant en 2 parties à Jean CRESPIEL en partie aux hoirs Antoine CRESPIEL, 1c pris en 8c contre Cornille SOHIER, les hoirs du dit Antoine, Jean RIVELLOIS et Florent MAS, 2c pris en 4c contre la veuve Jean DELESCAILLE et la veuve Jean FUIRET, 2c pris en 8c contre Jean LAMANT et Pierre MAHETTE, 2c pris en 8c contre les dits LAMANT et MAHETTE. (s.d.)
- f°115r° Michel DELECAMBRE homme d'arme de la compagnie de Monsieur le duc d'ARSCHOT pour 5c 1/2.
- f°115v° Le Sr Dom Maximilien BLANC prévôt de Berclau appartenant à l'abbaye St Vaast d'Arras pour 10 rasières de terre, 7c et 6c. 18/10/1592
- f°116r° Noble homme Gilbert DE LA BROYE, Sr d'Estaimbourg, Gondcourt etc. pour 5c et 2 parts d'**un cent de terres assoiffées**, 2c, 4c 1/2, 4c de mesure, 4c, une mesure sur 5c 1/2, 2b, 2c 1/2, 5q, 7c 1/2, 2c 1/2, 4c, 6c, 2c, 10c, 9c, 7c 2v, 10c, 5c, 7c, 3c 1/2, 9c, 18c 1/2, 6c, 3c, 6c2c, 9c. (s.d.)
- f°119r° Les Chanoines de l'église St Piat de Seclin pour 5c 9v 1/4v, 2c 1/2, 5c 14v, 6c, 6c, 3c, 13c, 4c, 4c, 4c 7v, 4c 1/2v et 7c. 23/12/1592
- f°120v° Les chapelains de St Pierre St Paul en l'église St Piat de Seclin pour 13c. 23/12/1592
- f°121r° Jean DUBOIS receveur commis de noble et puissant seigneur Maximilien DONGNIES seigneur de Beaupret, Beaumont, Delfaut etc. pour 4c. 11/01/1593
- f°121v° Nicolas PARENT procureur et receveur de maître Georges DE LENS, chapelain de la chapelle Notre-Dame en l'église d'Annœullin pour 9c au **Fourchon**, 3c, 4 ou 5c, 12c. 14/10/1592
- f°122v° Mademoiselle Françoise DE LA BUCQUES (plus loin DE LA BICQUES) veuve du Sr Pierre LEMETTRE pour une mencaudée, un lieu manoir, 5c 10v, 2c, 5c 16v, 4c 1/2, 5c, 4c 1/2, 4c 1/2, 6c. (s.d.)
- f°123v° Jean LEROUGE de Seclin pour 4c. (s.d.)
- f°124r° Jean FLINOIS receveur et procureur spécial de Dames Jeanne DE BEAUFREMEZ et Catherine DASSIGNIES veuves de Jean DE POTTES et de Jean MASSELOT Srs d'Aulnoit, Nicolas DERVILLERS, Nicolas DELUSY St de Wargnies, Michel LOUSEAU et la veuve Louis DEFFLAMENS tous neveux et nièces et héritiers de feu maître Nicolas DE POTTES vivant prêtre, chanoine de St Piat à Seclin pour 12c 1/2 pris en 18c contre la veuve Antoine JACQUART et les hoirs Antoine WION, 7c 8v 1/4v, 1b 1/2v 1/2 quart, 4c, 4c, 6c 3q, 24c 5v, 7c, 5c, 4c, 3c, 9c. 24/11/1592
- f°126r° A l'hôpital Gantois pour 9 mencaudés 1c 1/2, 3c 17v, 7q, 5c et 2 parts d'un cent, 11c 4v, 5q, 1c, 9q, 5c, 5c, 7q, 4c 1/2, 5c. 24/11/1592
- f°128r° Simon DELATTRE époux de Lucque MULIER fille et héritière de feu Antoinette CLICQUET veuve de Michel MULIER pour un lieu manoir tenu de St Piat de Seclin sur 7c, 2c, 5c, 5c, 8c, 10c 1/2, 10c 1v, 2c, 13c, 9c en la Maladrerie, 8c, 11c 19v, 5c 7v, 3c, 3c, 8c 1/2, 4c, 3c, 4c 12v, 5c, 4c, 5q, 6c tenus d'Oyembourg, 6c 1/2 pris en 13c contre Wallerand DELECAMBRE, 9c pris en 18c contre le dit, 6c, 4c, 4c de pré, 6c 1/2, 10c 7v, 6c 1/2 3v, 2c contre Wallerand DELECAMBRE en 4c. (s.d.)
- f°131v° Nicaise HERMEZ pour un lieu sur 1/6^e de 4c contre Roger LALOE, Jean et Piat GOMET. (s.d.)
- f°132r° Michel BAILLET de Carvin pour 8c. (s.d.)
- f°132v° Gilles BAILLET de Carvin pour 9c, 8c, 8c, 6c 19v, 7c, 4c, 5c trouvé exactement 4c. (s.d.)
- f°133v° Noël DORCHIES pour 14c, 12c, 3c 1/2, 14c 1/2, 6c. (s.d.)
- f°134v° Antoine DE SAILLY fils de feu Antoine par partage 3c 1v, 7c au **Hallot Baudoul**, 5c 3q, 4c 9v, 4c 21v, 5c 9v, tenant à la flaque du petit riez, 5c 5v 1/2, 9c 9v. 23/03/1593
- f°135v° François DAMETTE et Olivier MONTHOIS sur 6c, 7c, 6c, 2c, 3c 12v, 2c 1q, 2c 1/2 6v, 5c. (s.d.)
- f°136v° Antoine DURIEZ pour un lieu et manoir rue Dasonneville sur 3c 3q pris en 7c 1/2 contre Antoine BOULLENGHIER, 5c, 12c, 6c, 5c 1q, 11c, 8c, 3c 1/2 5v, 6c, 6c, moitié de 24c 1/2 contre Pasquier LALOUX, 9c, 7c 2v. (s.d.)

- f°139r° Maître Arnould LEMESRE prêtre et curé de (blanc) pour lui et comme tuteur de ses enfants qu'il eut de feu Catherine DELERUE pour 3c, 3c, 4c, 4c, 2c 1/2, 8c. Au dit LEMESRE 4c, 2c au nom d'Antoine son fils, 4c, 8c. 21/02/1593 et 18/03/1593
- f°140v° Guillaume FACON et Nicolas ZOES prêtre, chanoines de la cathédrale Notre-Dame de Tournai et Guillaume DE VENDEVILLE docteur es droits, conseiller du roi au Grand Conseil de Malines, exécuteurs testamentaires de feu Monsieur le révérendissime **Jean DE VENDEVILLE en son temps évêque de Tournai** pour les biens par lui délaissés et légatés aux enfants venus et à venir de **Damoiselle DE VENDEVILLE sa fille**, femme de maître Léonard BOOXHOREN pour 5c, 8c de bois, 6c, 2c 1/2 et 2c 1/2. (s.d.)
- f°141r° Wallerand DELECAMBRE pour les biens achetés par décret d'Antoine DANCOISNE dit Le Cocq et auparavant Jean DE SAILLY pour 6c 1/2 pris en 8c contre Simon DELATTRE, 5c de pré tenant au Pré du Moine, 9c pris en 18c contre le dit, 10c 1/2 en 2 pièces, 3c 1/2v, 5c 1q 1/2, 3c 6v, 1c 1/2 8v, 3c 1/2 1q, 2c 1/2, 4c 1q, 4c 2v, 5c 1/2 10v, 2c 1/2, 3c 15v, 4c 1/2 1v, 4c 16v 1q, 4c, 2c 3q, 4c, 2c pris en 4c contre le dit, 4c, 10c nommés le **Bonnier Torel**, 2c 1q, 4c, 4c 18v, 9c, 2c, 10c 11 petites verges. 07/02/1591
- f°144v° Wallerand DELECAMBRE 6c 7v, 2c, 12c, 15c, 1 rasière de terrage, 2c, 1c 1/2 16 petites verges 6 pieds et 1/3 pied pris en 5c, 1q 1/4 de 9v 1/2, 4c et 3c 1/2. (s.d.)
- f°145v° Pasquier LALOUX de Carvin pour 13c, 4c et 7c à **Arofontaine**. (s.d.)
- f°146r° Pierre DESPRETZ de Carvin pour 7c 1/2, 9q 1/2 et 5c 11v. (s.d.)

f°147r° Copie de courrier : *Monsieur le greffier, ayant entendu de notre cousin PARENT que vous autres m'avez menacé à tord de faire saisir mes près d'Ennecourt par faute de rapport dont je vous déclare que ce n'est pas la coutume de ce faire comme le savez fort bien vous-même si le maître des dites terres n'en n'est premièrement pas averti comme c'est la coutume et, encore que vous l'auriez fait, je monterai bien à vous autres avec un relief de cours vos ignorances et légèretés comme j'ai obtenu depuis naguère au Grand Conseils de Malines pour une chose de quarante fois plus grande importance et l'ai fait aux dépens du tord. Partant, regardez à vos affaires devant de commencer dit très bien Cicero prinsquam inupius consulto et postque consulueris maturez facto opus est, dont, par la présente, vous envoie les habouts que sont tels : 4c. Autre chose à présent : ne vous savoir commander sinon que une autre fois il n'y faut pas aller de telle rigueur pourvu qu'on ne vous l'a pas refusé. Priant le Sg Dieu, Monsieur le greffier, de vous donner longue vie. A Dieu de Tournai ce 20 mai 93. Gilbert DELECOULTURE fils de feu Gilles.*

- f°146v° Ghislain MOLLET procureur et receveur de maître François MOLLET, chanoine à St Omer pour 6c. (s.d.)
- f°147v° (blanc) et Nicole LEMAISTRE enfants de feu Luc pour 6c et 4c. (s.d.)
- f°148r° Valérien MALLET de Phalempin pour 5c acquis du Sr d'Estaimbourg. (s.d.)
- f°148v° Michel LEMAHIEU prêtre et chapelain de la chapelle St Michel en la collégiale St Piat de Seclin pour 5c. (s.d.)
- f°149r° Gilbert DELECOUSTURE licencier es lois à Tournai pour 5c de pré à Ennecourt. 28/05/1593
- f°149v° Charles LALOE pour un lieu manoir acquis des hoirs Luc LEMETTRE sur 1/2 c 1/2q. (s.d.)
- f°150r° Pierre SOHIER pour un lieu manoir à Ennecourt sur 2c 1/2 pris en 4c 1q contre Sire Jacques DELERUIELLE, 2c, 1:3 de 4c, 2c 1/2 pris en 7c 1/2 contre Madeleine DESGONTIERE, Antoine DE BAGIEUX et Jean SOHIER, 4c et une portion de mesure sur 1q contre Cornille SOHIER et Charles DESPRETZ. (s.d.)
- f°151r° Maître Louis ROUSSEL curé (pas de suite).
- Le présent registre, copie de rapports sur parchemin reposant es mains de Monsieur Jacques BRIDOUX écuyer, Sr de Burgaultsart, d'Averdoigne etc. conseiller assesseur premier du roi en sa gouvernance de Lille, naguère bailli de Messieurs les abbés, religieux et couvent de St Pierre lez Gand en leur terre et seigneurie de Camphin, fils de feu Jacques, vivant Sr du dit Burgault (sic) qui fut aussi receveur des dits aux quartiers de Lille et d'Artois par Luc MOUCQUE, notaire à Lille et achevé le 21/09/1676.

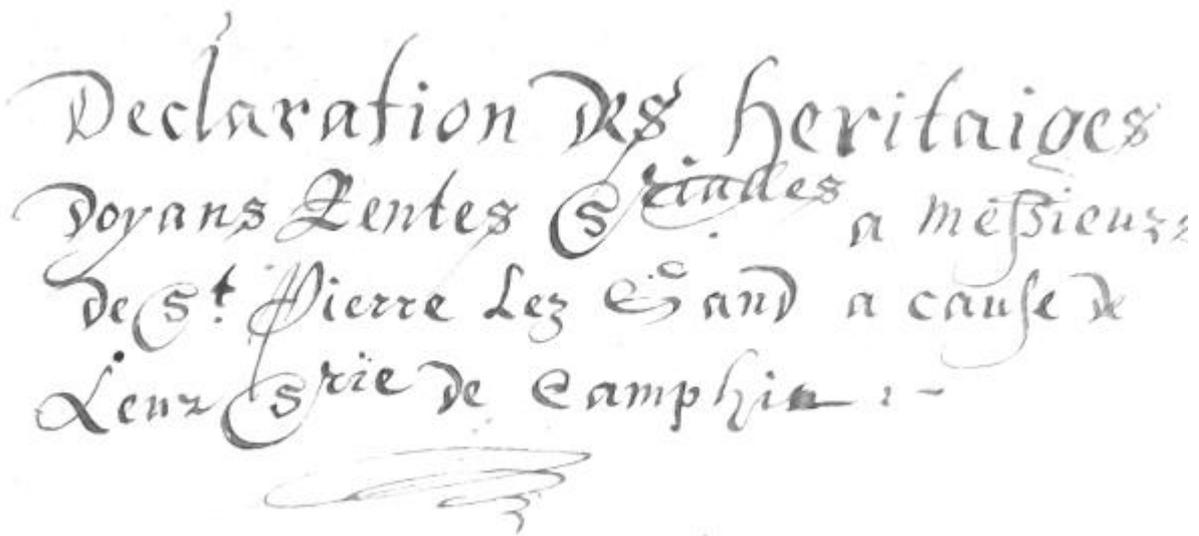
Handwritten signature of Luc Moucque, dated 21/09/1676. The signature is written in a cursive script and includes the date '21/09/1676' written below the name.

Camphin

30 ans après

PROPRIETAIRES – Deuxième dépouillement, une nouvelle déclaration des propriétaires trente ans après le rapport et dénombrement précédent, le temps d'une génération. (A.D.59 – GH 22350)

Déclaration des héritages doyans rentes s(eigneu)riales à Messieurs de St Pierre lez Gand à cause de leur s(eigneu)rie de Camphin. Renouvelée en l'an 1622.



Déclaration des héritages
Doyans Rentes Seigneuries
a messieurs
de St Pierre lez Gand a cause de
leur Seigneurie de Camphin :-

N'ont été reprises que les informations d'intérêt généalogique. Je n'ai repris certaines superficies que lorsqu'elles sont prises à l'encontre d'une autre personne.

- f°1r° Wallerand DELECAMBRE par achat de Noël LECANDELE et auparavant la veuve et hoirs Jean DELECAMBRE. Un bien acquis du Sr d'ESTIMBOURG. 5c 9v 1/2 contre la veuve Mahieu TREFFEL. Moitié de lieu qui fut Jean DESAILLY. 4c pris en 14c contre Noël DORCHIES et Jean DELEZENNES.
- f°7r° La CURE DE CAMPHIN.
- f°7v° L'EGLISE DE CAMPHIN.
- f°7v° Henri DELETOMBE, Catherine et Marie DESBAN chacun un tiers.
- f°8r° Guillaume CUVELLIER. 2c pris en 6c 1/2 contre la veuve Adrien LESCEUTRE et les hoirs Pierre WARQUAIN.
- f°9v° Les hoirs Christophe CUVELLIER. (Ajout ultérieur : Au dit Guillaume CUVELLIER). Un lieu sur 1/3 et 1/4 de tiers de 3c 1/2 contre la veuve Mathieu TREFFEL et Pierre DELEZENNE.
- f°10r° Jean DELEVALLEE à cause de Catherine BARINE sa femme un manoir sur 2/5° de 2c contre Guillaume BARINE.
- f°10v° Guillaume BARINE pour les 3/5° d'un manoir contre le précédent.
- f°10v° Médard GOMMER manoir 1/6° de 4c contre Roger LALOE, Jean GOMMER l'aîné et Piat GOMMER.
- f°11r° La veuve Antoine GUILLEBERT et ses enfants.
- f°11r° Jean LETHERY tiers de manoir sur 4c contre la veuve Antoine GUILLEBERT et ses enfants.
- f°11r° Antoine DURIEZ manoir sur 3c 3q pris en 7c 1/2 contre Antoine BOULENGER. 9q pris en 4c 1/2 contre Valérien MALLET. (Une pièce de 6c ensuite à Toussaint DELECAMBRE).

f°13v° Jean WYON

f°13v° Toussaint DELECAMBRE. 5c pris en 10c contre Thomas BOUTRY

f°14r° Thomas BOUTRY. 5c pris dans les dits 10c.

f°14v° Wallerand DURIEZ.

f°15r° Antoine DUGARDIN 1b 5q pris en 2b 2c 1/2 contre la veuve Pasquier LALOUX.

f°15v° La veuve Pasquier LALOUX pour 1b 5q pris en 2b 2c 1/2 contre Antoine DUGARDIN.

f°15v° Noël GOMER.

f°16r° Les hoirs Jacques DURIEZ. 6c pris en 10c contre Pierre DOSTRICOURT. Un lieu manoir sur 1c 1/2 et 1/2q en 2c contre Jacques BEAUVOISIN. 13c pris en 1b contre Jean GOMER.

f°18r° La veuve Jacques DELOBEL 1q pris en 3c contre Louis LEGROU ayant épousé la veuve Bauduin BOUTRY. Manoir sur 1c 1/2 en 3c contre Eustache DANCOISNE.

f°18v° La veuve Eustache DANCOISNE contre la précédente.

f°18v° Nicaise HERMEZ. 2c pris en 7c contre Jean LEROUGE.

f°19r° Jean LEROUGE. 5c pris en 7c contre Nicaise HERMEZ. 1c 1/2 23v pris en 4c contre Antoine BOULLENGER. Manoir sur 8c et 4c d'arrentement **nommé anciennement l'hôpital**.

f°20r° Jean GOMER le jeune. 3c en 1b contre Jean GOMER.

f°20v° Roger LALOE. Manoir sur 1/3 de 4c contre Jean GOMMER et Nicaise HERMEZ.

f°21r° Maître Louis ROUSSEL.

f°21r° Pierre DEWAMBERT.

f°21r° Noël DELECANT (sic - DELECAMBRE?).

f°21v° François TREFFEL. 3/4 de 1/3 de 3c 1/2 contre Pierre DELEZENNES et Allard DELEUZIS(?). 3 parts de 5c 9v contre Wallerand DELECAMBRE.

f°22v° Antoine LETHERY. Son lieu nommé **l'Écu de France**.

f°23r° Jean SUPPLET. Son lieu nommé **La Couronne**.

f°23r° La veuve Jean DELERUE. Manoir sur 5q 6v en 1c 1/2 5v contre les hoirs Luc LEMESRE.

f°23v° Guillaume TESTELIN. Manoir pris en 6c contre Jacques CANDILLIER. 60v en 1b contre Marc BOUSSEMART, Jacques CORNILLOT et Jean CORNILLOT. Tiers de 3c 1/2 contre Jean et Jacques CORNILLOT. 2c 63v et 2/3v en 1b contre les dits CORNILLOT.

f°24v° Guillaume CANDILLIER et Jean CORNILLOT. Manoir sur 3c 1/2 dans le dit bonnier ci-dessus.

f°24v° Le dit CANDILLIER 1c pris dans le dit bonnier.

f°25r° Le dit CORNILLOT 1c en 3c contre Claude THERY et Jacques CORNILLOT.

f°25r° Antoine DUPISRE. Manoir sur 3c en 4c contre Jacques CANDILLIER. 3c en 8c contre Jacques et Betreumieux CANDILLIER.

f°25v° Betreumieux CANDILLIER. 3c en 8c contre Antoine DUPISRE et Jacques CANDILLIER.

f°25v° Jacques CANDILLIER 2c parfait des dits 8c. 1c en 4c contre Antoine DUPISRE. 3c en 6c contre Guillaume TESTELIN.

f°26v° Louis LEGROUL. Moitié de mesure en 14c contre Piat DELECAMBRE. Mesure sur 2c 3q en 3c contre la veuve Jacques DELOBEL.

f°28r° Piat DELECAMBRE. Moitié de mesure sur 14c contre Louis LEGROUL.

f°28v° Claude LETHERY. Manoir sur 2c en 4c contre Charles LALOE. 2c pris dans les dits 4c.

f°29r° Marie LEWAMBERT 1/3c contre Antoine BRIDOUL.

f°29r° Nicaise BOUTRY.

f°29v° Antoine BOULENGER. Manoir sur 4c 3q en 7c 1/2 contre Antoine DURIEZ.

f°30r° Martin HERMEZ. Manoir sur 5q en 3c contre les hoirs Bernard DELECAMBRE.

f°30r° Noël DORCHIES. 3c 1/2 en 14c contre les hoirs Luc LEMESTRE et Jean DELEZENNES.

f°30v° Pierre LEROY. 2c en 4c contre Antoine BRIDOUL.

f°30v° La veuve Jean LEROY. 4c en 9c contre Médard et Jacques THERY.

f°31r° La veuve Médard THERY. 2c 1/2 pris en 9c contre la veuve Jean LEROY et Jacques THERY. 2c en 5c. Moitié de 3c 3q contre Jacques THERY.

f°32r° Jacques LETHERY. Moitié de 3c 3q contre la veuve Médard THERY. 2c 1/2 en 9c contre la veuve LEROY et THERY.

f°32v° Valérien MALLET. 2c 1q en 4c 1/2 contre Antoine DURIEZ. Moitié de 7q contre Bernard GOMMER. L'autre moitié qui fut Bernard GOMMER.

f°33v° Piat GOMMER.

f°34r° Samson DEFFONTAINES.
f°34v° Jean FOURMENT. Manoir 2c 1/2 contre François HENNIART.
f°34v° François HENNIART. 2c 1/2 contre Jean FOURMENT.
f°35r° Les hoirs Jean DELEZENNES. 7c 1q en 14c contre Noël DORCHIES et les hoirs Luc LEMESTRE. 2c 1q en 4c 1/2 contre maître Mathieu et Ghislain MOLLET.
f°35v° Les PAUVRES D'ALLENES.
f°36v° Jacques BONVOISIN.
f°36v° Marthe TESTELIN.
f°37r° Louis DELOBEL. Tiers de 3c 7v contre Estievenette LÉBOUCQ et Thomas RAMERY et Philippe LESCLUZE. Moitié de 3c 1/2 contre Donas COWETTE. Moitié de 3/4 de 4c 1/2 contre Arnould MIROUL.
f°37v° Estievenette LÉBOUCQ. 2/3 de 4c 7v contre le dit DELOBEL. 2/3 de 6c contre Pierre DELEZENNE.
f°38r° Charles LALOE. Manoir sur 77V contre la veuve Nicolas DESBAN.
f°38r° Pierre CARETTE. 77v contre Charles LALOE.
f°38v° Cornille SOHIER. Manoir sur 2c 3q en 5c 1/2 et le parfait des dits.
f°39v° Les hoirs maître Nicolas DE POTTES.
f°39v° Les veuve et hoirs Antoine DE SAILLY.
f°41r° La veuve Betreumieux ALAVALINE.
f°41r° Pierre SOHIER le jeune, fils de Pierre. 2c 1/2q en 4c 1q contre les pauvres de Camphin. 2c 1/2 en 6c contre Guillaume CUVELLIER et la veuve Adrien DESCEUTRE.
f°41v° Jean SOHIER. 4c en 7c 1/2 contre Madeleine DESGONTIERE et Antoine BAISIEU. 5c en 10c contre les hoirs Paul PELLEMAN.
f°42r° Les hoirs Paul PELLEMAN. 5c en 10c contre Jean SOHIER. Moitié de 12c 1/2 contre Jacques CAMBIER. Moitié de 7c contre Jean DELEHAYE.
f°43r° Jean DELEHAYE. Moitié de 7c contre les hoirs Paul PELLEMAN.
f°43r° Antoine BRIDOU. 2c en 4c contre les hoirs Pierre LEROY. Manoir sur 1c en 2c contre les hoirs Nicolas LEWAMBERT. 2/3 de 1c en 2c contre Marie LEWAMBERT.
f°44v° Claude BERNARD. 1/3 de 3c 1/2 contre François TREFFEL et les hoirs Christophe CUVELLIER. 2c en 6c contre Estievenette LÉBOUCQ, Thomas RAMERY et Philippe DELESCLUZE.
f°44v° François CLICQUET.
f°45v° La veuve Jean CREPEL fils de Jean.
f°46r° Gaspard BOULLENGER. 2c en 4c contre la veuve Mahieu TREFFEL.
f°46v° La veuve Simon DELATTRE. Moitié de mesure sur 13c contre Wallerand DELECAMBRE.
f°49r° Catherine CREPEL.
f°49r° Bastien HERMEZ.
f°49r° Jacques CAULLIER. Moitié de 12c contre les hoirs Paul PELLEMAN.
f°50r° Catherine LEMESRE veuve de Charles PETIT. 15c 1/2 en 22c 1/2 contre les hoirs Paul PELLEMAN et Jean DELEHAYE.
f°50v° Antoine LAMANT.
f°51r° Nicolas QUENNIPEL.
f°51v° Arnould RINGOT. 2c 3q en 7c 1/2 contre Antoine DEBASIEU et Jean SOHIER.
f°51v° Antoine DEBASIEU. 3q en 7c 1/2 contre Arnould RINGOT et Jean SOHIER.
f°52r° La veuve Pierre ROHART.
f°52r° Les CHAPELAINS DE L'EGLISE CATHEDRALE de N-D en Arras. **Terres vers la Longue Pierre qu'on disait Croix Lietard, au Sars Mallebrancque, à Rofontaine, le riez des vaches, rue de le Boe, fontaine des prés Leurez, le Long riez, le Val de Chemy.**
f°56v° Michel BARBIEUR.
f°57r° Claude TESTELIN et Jean FOUCQUE. 4c 78v en 10c 3q contre Jean RIVELLOIS, Bauduin CARBON, les hoirs Louis DENGLOS et Georges BRUINART.
f°57r° Antoine DUPUICH. Manoir sur 1c en 10c 3q ci-dessus.
f°57v° La veuve Jean RIVELLOIS. Manoir sur 5q pris dans les dits 10c 3q.
f°57v° La veuve Bauduin CARBON. Manoir sur 2c 1q pris dans les dits 10c 3q.
f°58r° Jacques LEGROU. Manoir sur 1c dans les dits 10c 3q.
f°58r° Pasquier QUENNIPEL.
f°58r° Antoine ROGIER.

f°58v° Marie DELEHAZE (DELEHAYE?) veuve de Noël DESBAN.
 f°58v° Les PAUVRES DE CAMPHIN. Manoir sur 2c 1/2q en 4c 1q contre Pierre SOHIER.
 f°60r° Jean LEBORGNE.
 f°60v° Bernard DANCOISNE et Jean FOUCQUE.
 f°60v° Donas COUWETTE. Moitié de 3c 1/2 contre Louis DELOBEL.
 f°60v° Arnould MIROUL. Manoir sur 1/3 de 4c contre Piat GOMER et Nicaise HERMEZ. 12c 1/2 en 18c contre la veuve Antoine JACQUART, Pierre DOSTRICOURT et Nicolas WYON. Moitié de 3/4 de 3c 1/2 contre Louis DELOBEL.
 f°62v° Jean BAILLET. 3q en 3c 1/2 contre Louis DELOBEL. 1/6° de 10c 1/2 contre Antoine, Guillaume, Arnould BAILLET, maître Charles MIROUL et Jean DOSTRICOURT.
 f°63r° Antoine BAILLET et Jean DOSTRICOURT. Chacun 1/6° de 10c 1/2 contre les dits.
 f°63v° Maître Charles MIROUL. 1/6° dans la pièce ci-dessus.
 f°65r° Marie DELERUE. Manoir sur 3q en 3c contre Catherine PLACET. 1c 1/2q en 4c 1/2 contre la dite.
 f°65r° Nicolas BARATTRE.
 f°65v° L'HOPITAL GANTHOIS à Lille.
 f°66v° Le CHAPELAIN DE SAINT NICAISE à Lille.
 f°67v° Les CHAPELAINS DE SAINT PIAT à Seclin.
 f°69r° Les PAUVRES DE CHEMY.
 f°69v° Les PAUVRES D'ANNOEULLIN.
 f°70r° L'ABBAYE DE PHALEMPIN.
 f°71v° Pierre DOSTRICOURT et Antoine WYON. 2c 1/2 (contre Jean WARQUAY).
 f°71v° Jean WARQUAY. 2c 1/2 contre les dits WION et DOSTRICOURT. Moitié de 7c contre Nicolas LAIGNIEL.
 f°71v° Nicolas LAIGNIEL. Moitié de 7c contre Jean WARQUAY.
 f°72r° Maître Claude DE CARNIN.
 f°72r° La veuve Jacques WANCQUIER.
 f°72r° Pierre DELEZENNES. 5c 1/2 contre Cornille SOHIER.
 f°72v° Thomas HENNERON.
 f°72v° Le dit Thomas et Jacques HENNERON.
 f°73r° Mathis CARDON.
 f°74r° François MALATIRE. Moitié de 9c 3q contre Nicolas LEMAYEUR.
 f°74r° Nicolas LEMAYEUR. Moitié de 9c 3q contre François MALATIRE.
 f°74r° Hugues DESQUESNES.
 f°74v° Maître Jacques DUCROCQUET.
 f°75r° Jean COLLET.
 f°75r° Jacques DEVENDEVILLE.
 f°75v° La veuve Michel DELECAMBRE.
 f°75v° Maître Mathieu et Ghislain MOLLET. 9q en 4c 1/2 contre Jean DELEZENNES.
 f°76r° François YQUESLOT.
 f°76v° Messire Adrien DOIGNIES chevalier, Sr de Willerval.
 f°77r° Les hoirs maître Germain PETITPAS.
 f°77r° Damoiselle Françoise DELABRICQUE.
 f°77r° Damoiselle DE LA HAMEDDE. **Au champ qu'on dit de la vieille motte.**
 f°77v° François DAMETTE et Olivier MONTHOIS. **Près le champ de la Chandelle.**
 f°78r° La veuve Henri SEMERPONT. Moitié de 8c, moitié de 9c 1q et moitié de 5c contre Nicolas MOREL et les enfants de Jean et Mathieu MOREL.
 f°78v° Nicolas MOREL et les enfants Jean et Mathieu MOREL. Moitié des dites trois pièces ci-dessus.
 f°79r° Les hoirs de la veuve Jean MULLIER. 1/4 de 7c 1/2 et 1/2q contre les hoirs maître Denis TESSON qui a la moitié et Gabry DE CARNIN 1/4.
 f°79v° Gabry DE CARNIN pour le quart ci-dessus.



f°80r° Maître Denis TESSON pour la moitié ci-dessus. **Le pré Nollart, la planque de le Hennone.**
 f°81r° Gabriel et Jeanne PROVOST.
 f°81r° La veuve Adrien LESCEUTRE. 2c en 6c 1/2 contre Guillaume CUVELLIER et Pierre SOHIER.
 f°81v° Nicolas PIPELART. 15c en 5 rasières **nommé le Champs Ricquart.**
 f°81v° Maître Jean DUVAL et Jacques BULTEL.
 f°82r° Jean CAGNY.
 f°82v° Antoine DELERUE.
 f°82v° Jean BERTZ.
 f°82r° Florent MAS et Isabeau LAMANT. 2c en 4c contre Jean LAMANT le jeune et les hoirs Antoine CRESPEL.
 f°83r° La veuve Jean LAMANT le jeune. 1c en 4c ci-dessus. 2c en 8c contre les hoirs Lambert CRESPEL et Pierre MAHETTE.
 f°83r° Les hoirs Jean CRESPEL l'aîné fils de Lambert. Manoir sur 2c 1q en 4c 1/2 contre Jean CRESPEL fils de Jean. 2c dans les dits 8c contre la veuve Jean LAMANT et Pierre MAHETTE. 2c pris dans les dits 8c. 2c en 4c contre la veuve Jean DELECAILLE, Jacques LEROY et les hoirs Michel DELEVALLEE.
 f°84r° Maître Pasquier MERST fils de Jean DELECAILLE (sic). 3q en 4c contre les dits ci-dessus.
 f°84r° Jacques LEROY et les hoirs Michel DELEVALLEE. 5q dans les dits 4c.
 f°84v° Les PAUVRES DE PHALEMPIN.
 f°85v° Pierre MAHETTE. 2c en 8c contre Jean LAMANT et les hoirs Lambert CRESPEL.
 f°86r° Le CHAPELAIN DE SAINT PIERRE SAINT PAUL à Seclin.
 f°86r° Les PAUVRES DE NOYELLES.
 f°86r° L'EGLISE DE CARNIN.
 f°86v° Les PAUVRES DE CARNIN.
 f°86v° Isabeau LECOMTE veuve de Jacques WANCQUET.
 f°87r° Marguerite BOUTRY veuve de Louis DELEVALLEE.
 f°87r° Pierre POLLET. Manoir sur 8c 1/2 2/3 grande verges en 1b contre Marc BOUSSEMART, Guillaume TESTELIN et autres.



Camphin

et 30 de plus

PROPRIETAIRES – Troisième document : un suivi des rentes seigneuriales. A nouveau un bond de trente ans. (A.D.59 – GH 22351)

Cueiloir des rentes seigneuriales dues à Messieurs les abbé et religieux de l'abbaye de St Pierre lez Gand en leur terre et seigneurie de Camphin en Carembault 1657-1664. Pour Luc MOUCQUE, receveur.

Le receveur commence par essayer de comprendre les documents précédents qui lui ont été remis et les explique à son éventuel successeur :

Une hostelet consiste en deux havots d'avoine, mesure au blé.

La coustrage d'un chapon 5 sols.

Et l'étoffe 6 deniers parisis.

La mesure de blé fait les sept parts de huit de la mesure au mars, telle qu'une rasière d'avoine mesuré au blé porte 1/5^e moins que une rasière ordinaire.

Voilà le sujet pour quoi il est parlé dans les briefs en plusieurs endroits d'hostelé après avoir parlé de quareaux ou autres mesures moindres que d'une hosteleret, et pour ce que es dits briefs et chasserels se trouve encore aussi de l'avoine payable à l'advenant de la dite mesure au blé. Tellement que quand il parle aussi d'hosteleret et après chose moindre d'une hosteleret c'est autant que si on disait mesure au blé, à la distinction d'autre avoine payable à la mesure de mars qu'est la mesure ordinaire.

Nota que la mesure d'avoine de Seclin est un peu plus grande que celle [...]

Les plaids du dit Camphin se tiennent le lundi après ceux de la Gouvernance de Lille.

Selon qu'est fait mention au présent chasserel de Camphin f°27 art. premier, un havot hosteleret est le X^e d'une hosteleret, de sorte qu'il faudrait dix havots hosteleret pour une hosteleret.

Savoir si un havot hosteleret n'est point un havot mesure au blé. Il semble que si comme s'était par les comptes de l'an 1474.

J'ai relevé les rentes pour les premières pièces. J'ai ajouté le numéro de mes photographies pour y retrouver facilement l'acte. J'ai conservé les renvois aux documents précédents. Les – indiquent des ajouts ultérieurs.

Les tirets correspondent aux ajouts ultérieurs au document de base. "B" fait référence au brief de 1622.

R = Rasière; H = Havot; Q = Quarel; B = Bonnier; C = Cent; V = Verge; ch = Chapon; d = Denier; ob = Obole

f°1 (ph1407) Maître Antoine CHASSE chanoine de métropolitaine de Cambrai, fils de Pierre et encore vivante Marie CUVELIER fille de feu Guillaume et de Marie RUMAUX, se disant héritier universel du dit Guillaume pour 2 cents à dîme - 1d

Le dit 2 cents pris en 6 cents à l'encontre du dit CHASSE et la veuve Adrien LESCEULTRE - 1/3d

Le dit pour 8 cents dîme - 2d

Le dit pour 9 cents 1/2 à dîme - 1ob

Le dit pour un lieu manoir sur 10 cents rue Dassonneville (Au brief originel de l'an 1622 f°8, f°80 des rapports) - 1ch 1/3 et 1/4ch et l'étoffe, un pain 1/3 pain d'un denier le pain / 10h avoine

Le dit pour 18 cents 1/2 à dîme (Au brief originel de 1622 f°9v°, aux rapports f°103v°) - 1h avoine

Le dit 2 cents pris en 6 cents - 1d

Le dit 4 cents (Brief 1622 f°64v° art. dernier, rapports f°15) - 1ch, 1 poule 1/2 freton de 4s 6d le freton / 1R avoine - Ces 4 cents tiennent au grand chemin, au lieu Jean DESBIENS, à la terre Jean MOREL et aux 4 cents suivants.

Le dit pour son manoir sur 2 cents pris en 4 cents contre Charles LALLOE (Brief f°28v° art. 2, rapports f°4v° art. premier) - 1/2ch, 1/2 poule, 1 maille, 1 qrt de freton de 4s 6d le freton / 2H avoine

Le dit pour les autres 2 cents parfaits des dit 4 cents ci-devant (Brief f°28v°, rapports f°6) - Mêmes redevances
 Le dit pour 6 cents à dîme - 6d
 Le dit pour 3 cents pris en 9 cents à l'encontre de Polrus DELECAMBRE et Nicolas DEFRANCHE (Brief f°16 art. dernier, rapports f°36) - 3 parties de 9ème du tiers d'un obole et du tiers de deux deniers / 3 parts de 9 du tiers et 1/5e d'un chapon et de 5e d'un quart de chapon / 3 parts de 9 des 2 tiers d'un hosteleret d'avoine et du 5e de 3 hostelerets et de 5e d'un tiers d'un havot d'avoine.
 Le dit pour 3 cents 1/2 de mesure pris en 14 cents à l'encontre d'Antoine DELECAMBRE (f°5v°, brief °26v° art. dernier et f°28 art. 2) - 1/3 poule
 Le dit pour 8 cents à dîme - 2d
 Le dit pour 2 mencaudés de terre - 5H blé commun / 2ch (Rayé par ordre du Sr Pierre BISSCHOP greffier de Watrelos au nom de M. le prélat au letare 1664, la disant située à Carnin dont il reçoit la rente)
 Solvits 1658-1665
 - Martin CHASSE son frère occupe

f°2v° (ph1409) Chrétien BECQUET drapier à Lille en la rue de Fives à cause de Jeanne DELECAMBRE sa femme et Jean DEBEAUCAMP boulanger à Douai à cause de Catherine DELECAMBRE sa femme, filles de feu Antoine et de Jeanne DUSAUSOIR pour 5 cents à septante nommés le Camp de le Candaille (Brief f°1 art. 1) - 2d
 - Jean MOREL occupeur depuis 1660 en avant
 Les dits pour 2 cents à septante f°8 -1d ob
 Les dits 2 cents à septante (f°8v° art. dernier, Brief f°2v°, nota que ce pourrait être es rapports de l'an 158(sic) f°130 art. 6) - 1/2ch
 - Pierre SOHIER occupe compris 1660 et doit desrenter et les 5 cents de pré suivants
 Les dits pour 4 cents 18 verges (f°10v° et 11) - 1ob
 Les dits pour 9 cents à dîmes (f°11) - 1 tournois
 Les dits pour 5 cents de pré - f°11v° art. dernier au brief ante-dernier, Brief de 1622 f°4v° art. 2, rapports de 1591 f°12 art. 2) - 2ch 1/2 poule / 2R 3H 1q 1/2 avoine
 - f°2 art. 6 Le 21/04/1664 sur la déclaration de Jean MOREL et autres ces 5 cents appartiennent à présent mis à labour à la veuve BARBIEUS de Lille, occupés par Antoine DELERUE à Camphin. Du depuis a été reconnu que c'est au dit BECQUET par le dit MOREL et Jean GRAUIN sergent si qu'ils crient à le savoir assurément.
 Les dits pour 3 cents 1/2 verge à dîmes (f°12v°) - 1/2 tournois
 Solvits 1657-1665

f°3v° (ph1411) Pierre SOHIER à cause de Catherine WARCOING sa femme auparavant veuve de Jacques DELECOURT et les enfants qu'elle a eut tels que Marie DELECOURT épouse de Gérard BLONDE de Lille pour 4 cents à dîme (F°7, rapports f°103 art. 4, brief de 1622 f°1 art. 2 et v°) - 2 parts d'un chapon et l'étoffe
 Le dit pour 3 cents à septante (f°7v°) - 1d
 Le dit pour 6 cents 7 verges à dîme (f°7v° et 8) - 15d
 Le dit pour 15 cents (f°9, Brief f°2v° et 3, rapports f°130 art. 4) - 1R blé / 1/2ch
 Le dit pour 2 cents 1 quartron à septante - 1 maille
 Le dit pour 10 cents 44 verges (f°10v°, Brief f°4 art. 1, rapports f°129 art. dernier) - 1/3 ch et 1/2 et l'étoffe / 4H 1/3q avoine
 Le dit pour 1/2 d'un lieu manoir sur 13 cents contre les hoirs Jean DESBARBIEUX (F°11v°, B f°4v° art. 1, R f°128 art. 1) - 2R blé commun / 2ch 1/2 poule
 Le dit 3 cents 1/2 à dîme (f°12) - 18d
 Le dit 4 cents 6 verges à septante - 1 ob tournois
 Le dit 4 cents 16 verges à septante - 1d
 Le dit 5 cents un quartron à dîme - 1/2 tournois
 Le dit 2 cents à dîme (F°13v°, B f°6) - 1/2 1/4 ch / 1h avoine
 Le dit 3 cents à dîme (f°14) - 12d
 Le dit 4 cents à dîme (f°14 et v°, N f°6v° art 2) - 2H avoine
 Le dit 4 cents - 1 tournois
 Le dit 3 cents 1 quartron - 1d
 Le dit 10 cents à dîme (B f°21v° art. dernier, B f°93v° et 94) - 1/2 ch et 1/3 ch / 2d / 2H 3R et 1/4q avoine

Le dit 5 cents pris en 10 cents (Brief de 1635 f°94 et v°) - 1/2 2H et de 2h dont une est cemblée et du 1/8^eh d'avoine

Le dit 3 cents 7 verges - 1/3 de 1/2 tournois

Le dit pour son lieu manoir sur 5 cents 1/2 (B f°38v° art. 2 et 3, R f°48 art. 1 - 1/3ch et 1/4, 1/6e et 1/8e du 1/4 d'un chapon et une partie 2/4 d'une partie / 7H 3q, 1/3 et 1/4qq et 2h d'avoine

Le dit 4 cents pris en 19 cents contre les hoirs maître Nicolas DE POTTES - 2d

Le dit 5 quartrons à dîme 1 maille

Le dit pour 2 cents - 1ob

Le dit 7 cents de bois - 3ob

Le dit 5 cents 1/2 - 1d

Le dit pour 1/6e de 2 cents 1 quartron - 1ob

Le dit ou Gérard BLONDE pour 10 cents 1/2 - 1ob

- Le 22/06/1662 Nicolas BOUTRY déclara qu'au dit Pierre SOHIER appartient la moitié de 5 cents de terre à son encontre par achat la dite moitié de Hellin BOULRQUELIEOEZ(?) ci-après folio 14 et au brief de 1635 f°98v° et partant doit la moitié - 1/4 ch (B f°36v° art. dernier)

Solvits 1659-1664

- 16/05/1665 Camphin f°3, 4 et 5. En examinant ces parties avec les briefs et rapports a été trouvé que sur la partie de 10 cents 44 verges a été mis peu d'un havot d'avoine qu'il convient répéter sur les sept ans compris 1664 à raison qu'il n'est deans les calculs non plus que les parties suivantes ici : 1H d'avoine. Sur la partie suivant de la moitié de 13 cents y avait court de f°4 art. 1 - 1R de blé et 1ch. Sa la partie d'un lieu de 5 cents 1/2 f°4 art. 5 y avait court de quelques petites menuttées et 2h d'avoine. Nota que les calculs ne sont des plus assurés au feuillet suivant 5 et que, partant, faudra examiner les dits calculs. Il y a depuis des nouveaux calculs faits au nouveau chasserel.

f°5v° (ph1414) La veuve Adrien DELATTRE de Chemy 12 cents (f°8v° art. 1, B f°2 art. dernier et v°, R f°130 art. 3) - 3H de blé commun

- La dite veuve terminée en l'an 1663 ou environ, ses hoirs sont Jean MOREL à Camphin, Jean DELERUE à Chemy et Florent LAGACHE à Seclin et autres.

- Le dit jean MOREL promet payer.

Solvits 1657-1665

f°6r° (ph1414) Antoine CHOMBART en action de sa femme pour 1/4 de 5 cents et 9 verges 1/2 à dîme pris contre Mathieu TREFFEL (f°9v°, B f°3 art. 2) - 1/4, 1/8e et 1/12° ch / 1/4H 1/2 avoine, l'hosteleret et 1/8eH hosteleret aussi avoine

Le dit pour 4 cents à septante - 3d

Solvits 1658-1665

- A Chrétien BECQUEL et consorts devant nommé par achat si que déclaré Jean MOREL occupeur.

- Pasquier HERMAN a occupé, à présent Jean MOREL

f°6v° (ph1415) La veuve Noël DELECOURT pour 5 cents 1/2 (f°53v° art. dernier, B f°72 art. dernier) - 4ch, 1/4 et 1/8e ch / 4d 3 parties, 2/3 et 1/6e de partie et 1/4 de partie / 5R 1/2q et 1/3 de 1/2q avoine

- La dite pour 4 cents 1/2 à dîme - 1d

La dite pour 4 cents - 1d

(Rayé : La dite 3 cents 1/2 pris contre Antoine DESBANS au folio dicto)

- Jean et Nicolas DESBANS pour 2 cents 1/2 pris en 5 cents 1/2 à l'encontre des dessus-nommés.

- La dite veuve terminée en l'an 1664 délaissant cinq enfants demeurant à Ennecourt, paroisse de Camphin, lesquels ont 3 cents et depuis les dits 3 cents appartiennent à François LALLOE, Michel DESMONS et Antoine DESBANS d'Ennecourt pour chacun un cent en action de leurs femmes filles du dit Noël DELECOURT et Jean et Nicolas DESBANS frères, en ont les 2 cents 1/2 restant par succession d'Antoine leur père qui en avait fait achat.

- Les 5 propriétaires dessus nommés ont, par contrat passé devant Arnould MOUCQUE, notaire le 17/04/1665 reconnu les 5 cents 1/2 au texte chargés des rentes seigneuriales mentionnées sur lesquels ils déclarent avoir 4 lieux à Ennecourt.

La dite avec les veuve et hoirs Jean GHILLEBERT f°14 du brief pour 4 cents pris en 14 contre les hoirs Noël DORCHIES - 1d

Les dites veuves f°19 du brief 7 cents 1 quartron à septante pris comme dessus - 1d tournois

Solvits 1658-1664

- En 1665 : François LALLOE à cause de sa femme pour 1 cent pris en 5 cents 1/2 au f° précédent art. 1, Michel DESMONS à cause de sa femme pour autre cent, Antoine DESBANS à cause de sa femme pour autre cent, chacun 4 livres 7 sols.

Feuille à part : François, Pierre et Marguerite GUILLEBERT consentent par cette que Luc MOUCQUE, receveur des rentes seigneuriales de Camphin, paye à Monsieur Pierre Paul CHASSE 25 livres 14 sols 6 deniers parisis qu'il avait reçu du dépositaire de la Gouvernance sur les deniers nantis le 24/07/1662 par Charles DERACHE pour purger aucun héritages qu'il avait acquis des dits GUILLEBERT pour arriérage de rentes seigneuriales que l'on croyait être dues sur les dits héritages et que l'on a remarqué depuis que non.

(Ph 1417) Feuille à part : 23/09/1662 Ordonnance des deniers procédant de la vente faite par Hubert, Pierre et François GUILLEBERT frères, laboureurs au hameau d'Ennecourt, paroisse de Camphin [Note en marge : les dits Hubert, Pierre, François et Marguerite GUILLEBERT sont enfants de feu Jean], les dits Pierre et François forts de Marguerite leur soeur célibataire demeurant à Lomme à Charles DERACHE laboureur à Camphin de 3 cents 1 quartron de labeur à Camphin. Mention le 21/05/1664 de Pierre DE FOURMESTRAUX, receveur à Lille derrière St Maurice, frère de Jacques, ayant droit de 7 florins 10 patards par an au rachat de 120 florins d'une lettre de rente obligeant Nicolas WINGLE et Catherine BARINNE depuis le 24/12/1630, reconnue exécutoire par Jean GUILLEBERT et Antoine GUILLEBERT son fils comme détenteur et occupez du bien hypothéqué par la dite rente.

f°7v° (ph1421) Les hoirs Jean GHILLEBERT doivent au f°59v° du dit brief 3 cents un quartron à Noël (B 1622 f°45v° art. dernier) - 3/4 du 1/8e ch, mi-mars 3 hostelerets avoine

Solvits 1657-1665

- C'est un lieu manoir occupé l'an 1665 par François GHILLEBERT.
- Les dits hoirs tels que Pierre et Hubert, Marguerite et François GHILLEBERT quatre enfants du dit Jean. La part du dit François a été vendue par décret au printemps 1664 à Antoine COURCOL.

f°8r° (ph1421) [Rayé] Hubert GHILLEBERT fils du dit feu Jean pour 2/3 d'u lieu manoir de 4 cents à dîme pris contre les veuve et hoirs Antoine GHILLEBERT doit à Noël (f°59 B, B de 1622 f°11 art. premier et rapports f°8 art. premier) - 2 parties de 2/3 d'un chapon, mi-mars 2ème partie de 2/3 de 7 hostelerets d'avoine.

Solvits 1657-1664

- Le dit Hubert occupe rn 1665 à Ennecourt.
- On dit qu'Hubert n'aurait que 2 cents et la veuve Jean DESBAN aussi 2 cents voire plus. La dite veuve a aussi déclaré 2 cents. Partant on raye ici les 2/3 de 4 cents et mis ci-dessous moitié des 4 cents.
- Hubert GHILLEBERT fils de feu Jean un lieu manoir sur 2 cents pris en 4 cents à l'encontre de la veuve Jean DESBAN. A Noël - 1/2 chapon, mi-mars 3 hostelerets 1/2 avoine.

f°8v° (ph1422) [Rayé pour la raison ci-dessus] La veuve Antoine GHILLEBERT pour l'autre tiers de la partie ci-dessus f°60 (B f°11 art. 2, Rapports f°8 art. premier)

Solvits 1657-1664

- Jean DESBAN
- La dite veuve nommée Marguerite DUPONCHEL occupe le lieu à Ennecourt.
- Par contrat devant Arnould MOUCQUE le 27/07/1665 la dite DUPONCHEL veuve de Jean DESBAN a reconnu tenir les dits 2 cents.
- Marguerite DUPONCHEL veuve de Jean DESBAN a un lieu manoir sur 2 cents pris en 4 cents à l'encontre d'Hubert GHILLEBERT (B f°11 art. 1 et 2, Rapports f°8 art. premier) - A Noël 1/2 chapon, mi-mars 3 hostelerets 1/2 avoine.

f°9r° (ph1422) Antoine DESBAN pour un lieu manoir sur 1/3 de 4 cents à l'encontre de la veuve Noël DELECOURT (B f°60v°, Brief 1622 f°11 art. 2) - A Noël 1/3 chapon, mi-mars 1/3 de 7 hostelerets d'avoine.

Solvits 1657-1665

- Sa veuve

- On dit que cette partie est comprise dans les deux précédentes. Elle était mère de Jean DESBAN.

f°9v° (ph1423) Messieurs de Saint Pierre lez Gand par abandonnement à eux fait par Wallerand DELECAMBRE 4 cents accordés en cense à Nicolas BOUTRY (B f°14v°, Rapports f°28v° art. dernier, Brief 1622 f°6 v° et 7) - 3 rasières de blé

Solvits 1657-1665

- Le dit Nicolas BOUTRY occupeur déclare qu'il ne doit point desrenter.

f°10r° (ph1423) Les hoirs François CLICQUET 4 cents à dîme (B f°15) - St Rémy 1d

Pour 12 cents à septante (f°138) - St Rémy 4d ob

Pour 9 cents 1/2 à dîme ((B f°136v°, B 1622 f°45) - St Rémy 1d ob, Noël 1/4 ch, mi-mars 1H 2q avoine

- Pierre LABBE occupe et desrente

- Ces 9 cents appartiennent en 1664 à Jean BAUDUIN et sa soeur de La Bassée. Le dit LABBE déclare qu'ils appartiennent à Nicolas BADUIN seul par partage, fils de Jean de La Bassée, de style greffier.

Pour 4 cents (f°139) - St Rémy 1d

Solvits 1658-1665

f°10v° (ph1424) Les hoirs Simon CRETAL 2 cents (f°15v°) - St Rémy 1ob

Pour 1 cent 28 verges (f°26) pris en 4 cents contre Antoine BOULENGER - 3 parts d'une maille

- A Jeanne WILLEFROY fille non mariée de feu André rue de l'Abbette à Lille par achat vers 1658 d'Antoine BOULENGER et Antoine WENNION curateurs des biens délaissés par le trépas de Bernard CRESTEL fils du dit Simon si qu'on dit.

- Antoine DUQUESNE occupe.

(Aucuns solvits)

f°11r° Le pasteur de Camphin 1 cent de mesures à dîme (f°15v°) - St Rémy 1ob

Un lieu manoir devant l'église (f°15v°) - St Rémy 1ob

L'église de Camphin 4 cents (f°16) - St Rémy 1 maille

9 quartrons (f°16) - St Rémy 3d

(Aucuns solvits)

f°11v° (ph1425) Pierre LABBE 5 quartrons (f°16v°) - Mi-mars 3H 3q avoine

Solvits 1657-1665

- A Antoine DUQUESNE lieutenant de Camphin par achat du dit Pierre LABBE et sa femme le 17/02/1662. Il a bâti.

f°12r° (ph1425) Les veuve et hoirs Antoine DELECAMBRE nommée Barbe BOULENGER à présent femme de Jean DESBIEN d'Oignies un lieu manoir à dîme (f°16v°, B 1622 f°8 art dernier et verso) - Noël 1ch, mi-mars 2H avoine

- Le lieu à présent ruiné. Jean DESBIENS et consorts en jouissent et Antoine DEMOUVAUX occupe.

- Reçu de Jean BATAILLE en action de Jeanne DELECAMBRE sa femme et de Thomas HENNERON en action d'Anne DELECAMBRE sa femme 3 pièces d'argent blanc pour les trois reliefs, savoir : de Toussaint DELECAMBRE fils du dit Antoine, d'Hélène DELECAMBRE aussi fille du dit Antoine et de Marie DEVAUCHELLE fille de François Lamoral et de la dite Hélène DELECAMBRE.

Pour 4 cents 5 verges à septante (f°17) - St Rémy 1 tournois

- On dit que c'est hoirs Guillaume CUVELLIER

Pour 8 cents 3 quartrons 11 verges 1/2 (f°10, B 1622 f°8 art. dernier) - Noël 1ch et l'estoffe, mi-mars 6H 1/2 avoine et 1 hosteleret d'avoine

- Appartiennent encore aux hoirs Guillaume CUVELLIER. Ils sont pris en un bonnier appartenant aux hoirs du dit CUVELLIER.

Pour 9 cents à dîme (f°17v°, B 1622 f°0 art. premier) - St Rémy 3s 6d

- Appartiennent encore aux hoirs Guillaume CUVELIER.

Pour un lieu manoir (rayé : moitié à l'encontre des veuve et hoirs Toussaint DELECAMBRE) sur 5 cents 3 quartrons (f°65, B 1622 f°56v° et 57) - Noël 1/6e ch, mi-mars 1 hosteleret 1/2 avoine

- Robert LEFEBVRE occupe. Appartient aux hoirs Antoine DELECAMBRE tels que Jean DESBIENS, le Sr DE LANNOY, Jean BATAILLE et autres.

Pour 5 cents pris en 10 contre Nicolas GOUBBE à cause de sa femme auparavant veuve d'Antoine BOUTRY qui fut fils de Thomas (f°65v°) - St Rémy 1/6e d'un denier

La dite Barbe à cause de ses enfants doit avec Marie Madeleine DELECAMBRE fille de feu Piat pour 9 cents de mesure pris en 14 cents à l'encontre de Guillaume CUVELIER (f°74v°, B 1622 f°28 art. 2 et f°26 art. dernier) - St Rémy 1 poule, Noël 2/3 poule.

Solvits 1657-1665

f°13r° (ph1427) Nicolas GOUBBE de Camphin à cause de sa femme auparavant veuve d'Antoine BOUTRY qui fut fils de Thomas 5 cents pris en 10 contre l'article précédent (f°22v°) - St Rémy 1/6e denier

(Aucuns solvits)

f°13v° (ph1428) Nicolas BOUTRY au lieu de feu Thomas BOUTRY son père pour 3 cents à septante f°23 - A St Rémy 1ob tournois

Pour 3 cents à septante f°23v° - A St Jean Baptiste 3ob

Pour un lieu manoir sur 1 cent 1/2 et 1/2 quartrons pris en 2 cents contre Jacques BONVOISIN f°24 (B 1622 f°17 art. 2) - A Noël pour chapon et l'étoffe 3d 1 partie, mi-mars 2H 3/4q 1/8° et 1/16° du quart d'un quarel d'avoine

- Taverne occupée par Louis DELERUE appartenant au dit BOUTRY et les édifices au dit DELERUE.

Pour 3 cents à septante f° dito - A St Rémy 1d

Pour 2 cents 4q f°25v° - Au dit jour 1d

Pour une mesure sur 5 cents f°24v° (B 1622 f°27 art. 2 pour ses 3 cents 1/2) - Au Noël 2ch 1/2 et 1/2 quart, l'étoffe et 27d pour pain, mi-mars 3 hostelerets d'avoine

- Le dit Nicolas a déclaré qu'à ces 5 cents 1/2 au brief f°22 f°27 art. 2 on a joint une pièce de 2 cents 3 quartrons au brief 1622 f°27 art. dernier et v°, tellement que la mesure contient 7 cents desquels il a la moitié qui est portion des dits 5 cents 1/2 et que l'autre moitié appartient à André DE CAIGNY et consorts. Mais la dite moitié aurait du contenir 8 cents 25 verges au lieu de 7 cents.

- Le dit BOUTRY a déclaré au siège du 22 juin 1662 qu'en ces 5 cents 1/2 il en offre seulement de payer à l'avenant de 3 cents 1/2 disant que le surplus appartient à Simon DELECOURT et André DE CAIGNY de Chemy et leurs deux consorts demeurant à Gondécourt. Le dit BOUTRY occupe le dit surplus par échange. Le cent 1/2 et 2 cents des dits DELECOURT et consorts doit par an (rayé). Fait ci-après f°98.

- Des 5 cents 1/2 de cet article le dit Nicolas n'ayant que 3 cents 1/2 doit seulement 1ch 1/2 et 1/6e d'un et l'étoffe, pour le pain 17d, 1 hosteleret 3/4 et 1/6e d'un.

Pour 6 cents du f°24v° - 1d tournois

Pour 7 cents 13 verges f°25 - A St Rémy 1d

Pour un lieu manoir sur 1/3 et 1/4 d'un tiers de 3 cents contre la veuve Mathieu TREFFEL (f°54 et v°) - A Noël 1/3 et 1/4 du tiers d'un quart et 1/2 de chapon, mi-mars 1/3 et 1/4 du tiers de 2 hostelerets d'avoine et 1/3 de 9R d'avoine

Pour la moitié d'un lieu manoir - A St Rémy 1ob

Pour 9 cents à dîme f°74 - A St Rémy 2d

Par succession de son père et le dit Thomas par achat de Jean TESTELIN la moitié de 5 cents à dîme f°98v° (B 1622 f°36 art. dernier) - 1/4ch, mi-mars 1 hosteleret d'avoine

- Le dit BOUTRY a déclaré le 22 Juin 1662 que la moitié de cette pièce appartient à Pierre SOHIER par achat du dit BOUTRY et qu'il doit la moitié de la rente ci-devant f°5.

Par achat des hoirs Gabriel PREVOST 5 cents pris en 10 contre Noël MOREL f°151v° - St Rémy 3d ob

Pour 4 cents 1/2 f°54v° (B 1622 f°13 art. Premier, rapports f°103 art. 3) - A Noël 1ch, 1/4 et 1/2 de 1/2 quart de chapon et 9d pour pain, mi-mars 1H 1q, 2/3 et 2q d'avoine, 2 hostelerets 1/3, et 1/3 d'un tiers d'hosteleret d'avoine.

Pour une mesure sur 4 cents f°55 (B 1622 f°13 art. dernier) - 2 tournois 1d ob, mi-mars 2H d'avoine

- Le 22 juin 1662 il dit qu'il a la moitié et que l'autre est à Jean TESTELIN à cause de Saintine LANIQUE(?) sa femme et ont un lieu sur les dits 4 cents qu'ils occupent.

- Pour les 8 cents ci-dessus rayés au brief 1635 f°55v° - St Rémy 3ob
Solvits 1658-1665

f°15r° (ph1429) Noël MOREL à cause de sa femme, nièce du dit Gabriel PREVOST les autres 5 cents ci-dessus - St Rémy 3d ob

f°15v° (ph1430) Mademoiselle VALLOIS demeurant par-delà Menin au lieu d'Arnould MIROUL pour 2 cents pris en 6 cents contre la veuve Adrien LESCEULTRE et hoirs Pierre WARQUANT(?) f°8 - St Rémy 1/3d

Pour 2 cents appelés le Camp du Bruille f°16 - 1d

Pour 24 cents 5 verges f°20 - St Rémy 2d tournois

Pour la moitié de 3/4 de 4 cents 1/2 contre Louis DELOBEL f°20v° - Mi-mars 1/2 de 3H

- Jacques COCHET occupe cette partie prise en 3 cents 1/2.

Pour 1/2 de 7 cents contre Nicolas LAIGNEL f°21 (B 1622 f°71 art. 3) - Noël 1/2 quart de chapon

- Pierre SOHIER occupe

Pour l'autre moitié des dits 7 cents f° *eodem* (B 1622 f°71v° art. dernier) - Noël 1/2 quart de chapon

Solvits 1657-1665

f°16r° (ph1430) Mademoiselle Madeleine MIROUL pour 11 cents 22 verges à dîme f°18v° (B 1622 f°61 art. premier) - Noël 1/4, 1/8e et 1/12° de chapon et 1ob, mi-mars 1 hosteleret et 1H 2q et 1/6e partie d'un havot hosteleret d'avoine

- Le pasteur de Camphin occupe

Pour 2 cents f° *eodem* - St Rémy 1d

- Cette partie et les trois parties suivantes appartiennent à Joseph POTTIER Sr de Noyelles de Lens en action de sa femme fille du feu Sr CLICQUET FLAMBERMONT, nièce de la dite Demoiselle MIROUL par donation. Occupé par Pierre DELEFOSSÉ et Piat DESBIENS de Gondécourt.

Pour 2 cents à septante f°19 - St Rémy 1ob

Pour 5 cents à septante f°20 - St Rémy 1d

Pour 2 cents à septante f°21v° - 1ob

Solvits 1658-1665

f°16v° (ph1431) Catherine et Françoise BONVOISIN de Lezennes pour un lieu manoir sur 1/3 de 4 cents f°19 (B 1622 f°20v° art. dernier) - A Noël 1/3 ch, l'étoffe 1/3 de 1/2 poule, mi-mars 1/2 de 2 rasières

- Antoinette LE THERY veuve de Nicolas BONVOISIN occupe

- La dite Catherine BONVOISIN a déclaré que toute cette partie lui appartient contenant 8(?) cents 1/2 environ

Les dites avec Antoinette LE THERY veuve de Nicolas BONVOISIN et Louis DELERUE par achat de Françoise BONVOISIN un lieu manoir sur 3q (f°30) - A Noël 1d 3p pour chapon et étoffe, mi-mars 3q 1/6e de 1/2q et 1/16e d'1/4q

- Au brief 1622 f°36 art. 1er. Jacques GRAVELINE occupe et desrente moitié de cette partie de 3q et les dites BONVOISIN n'y ont rien du tout et Louis DELERUE doit l'autre moitié. Savoir s'ils sont propriétaires. Les dits GRAVELINE et DELERUE en ont chacun la moitié.

Les dites Françoise et Catherine, héritières de feu Piat BONVOISIN leur frère au lieu de LALOE un lieu manoir sur 1/3 de 4c contre Jean GOMER (f°96, B1622 f°68? art. 1er, Rapport f°33 v° et 36) - A Noël 1/2 de 2ch et l'étoffe 1/3 de 1/2 poule, mi-mars 1/3 de 2 rasières

- La dite Catherine m'a dit et maintient le 09/11/1661 que cette partie est celle première ci-dessus.

- Savoir a qui est cette partie. C'est à Antoine DERETZ fils de feu Piat et contient autant que celui ci-dessus à Catherine BONVOISIN si qu'on m'a dit.

Solvits 1657-1661

f°17r° (ph1431) Mademoiselle Jeanne MIROUL veuve du Sr DE FLAMBEMON de Bersée 9c (f°19v°) - A St Rémy 4 tournois et 1d

- A Gérard ROHART de Phalempin par achat de la dite Damoiselle en janvier 1662

Pour 12c pris en 18c contre la veuve Antoine JACQUART, Pierre DAUSTRICOURT et Nicolas WION (f°20) - A St Rémy 2/3 de 4d

Pour 2c 1/2 contre Nicaise DAUSTRICOURT et Jean DUPUICH (f°20v°) - A St Rémy 5 parts de 6 d'un denier

f°17v° (ph1432) Antoinette CLICQUET veuve de Jean POISSONNIER, auparavant d'André WARCOING de Hérrin pour 3q pris en 3c 1/2 contre Louis DELOBEL par achat des hoirs de Suzanne BOUTRY veuve de Jacques TESTELIN (f°22) - A Noël 1/4 du 1/3 de chapon et l'étoffe, mi-mars 1q de 3 hostelerets

- Adrien DELEVALLEE occupeur

- Ces 3q sont à Ennecourt

Pour un manoir sur 3q pris en 3c contre Catherine PLACET (f°22) - A Noël 12° d'un chapon et l'étoffe, à mi-mars 3/4 d'hosteleret d'avoine

Pour 1c 1/2q pris en 4c 1/2 contre Catherine DUROT (f°22v°, B1622 f°65 art. 2) - A mi-mars 1h

- Ces trois parties ne font qu'une pièce où était un lieu à présent ruiné.

- Le lieu de la dite Antoinette CLICQUET doit contenir 4c 1/2 compris 1/2c vendu par Adrien DELEVALLEE.

Solvits 1657-1664

f°18r° (ph1432) Le Sr (blanc) MASUREL marchand à Lille pour 6c (f°26v°) - A St Rémy 1d

Jean THERY de Camphin pour un manoir sur 4c 1/2 (f°30v°, B1622 f°15v° art. dernier) - A Noël pour chapon et l'étoffe 8d ob, mi-mars 5h

Solvits 1658-1665

f°18v° (ph1433) Les PAUVRES D'ALLENES pour une mesure devant la porte de Camphin (f°29, B1622 f°35v° art. dernier et 36) - A Noël 2 parts d'un chapon et les 2 parts d'un pain

Pour 5c (B 1622 f°36 art.2) - A Noël 1ch 1/4 et 1/2 et l'étoffe, 1d 1/2 pour le pain, mi-mars : 7 hostelerets et 12

Pour 4c f°29v° du dit brief - A St Rémy 1 tournoi

- Le 17/06/1661 ont déclaré que la mesure contient 2 cents dont 1c tenant au presbytère et l'autre cent à Catherine MALLET, Philippe et Noël DESION ses enfants.

- Jacques BOUTRY et Catherine MALLET pour elle et ses enfants ci-dessus chacun par moitié pour la dite mesure de 2c.

f°19r° (ph1433) Wallerand DUGARDIN lieutenant d'Evin(?) du chez d'Agnès DURETZ sa femme fille d'Antoine 11c à septante (f°27v° du brief) - A St Rémy 5d ob

Pour un lieu manoir sur 3c 3q pris en 7c 1/2 contre les hoirs Antoine BOULENGIER (f°38 du brief, B1622 f°11v°) - A Noël 1/2ch 1/6°, 1/8° et 1/16° ch et l'étoffe, 1/2 pain et 1/6° pain, mi-mars 4h 3q à la mesure de Seclin.

Par succession de sa mère 2c (f°82 du brief) - St Rémy 1 maille

Pour 1b 5q pris en 2b 2c 1/2 contre Charles HECQUET (f°140 du brief, B1622 f°15 art. dernier) - A mi-mars 2h et 2 hostelerets et 1/8° hosteleret.

Solvits 1658-1664

f°19v° (ph1434) André THERY de Carnin moitié de 3c 3q contre Jean THERY (f°31v°) - 1 deniers

Pour 2c 1/2 pris en 9c contre la veuve Jean LEROY et Jean THERY (f°31, B1622 f°31 et v°, aux rapports f°11 art. 2) - A Noël 2 parts 1/2 de 9 de 2ch et l'étoffe, mi-mars : 2R 2h mesure de Seclin

Solvits 1658-1665

f°20r° (ph1434) La veuve Jérôme PREVOST pour un manoir sur 3c (f°31) - St Rémy 1d

(Blanc)

f°20v° (ph1435) Nicolas THERY pour 2c pris en 5c (f°31v°) - St Rémy 2/3 d'un denier

Avec François et Péronne DANCOISNE pour un lieu sur 1c 1/2 (f°84v°, B1622 f°18 art. 2) - 1/4 et 1/2 ch et l'étoffe

Solvits 1658-1665

f°21r° (ph1435) Messire Wallerand DE HANGOUART chevalier, Sr du Bel Arbre 5c (f°32v°) - St Rémy 1d ob

- Guillaume LENGART occupe et desrente

Pour 5c 16v (f°32) - St Rémy 1/2 tournoi
Pour 4c - St Rémy 1/2ob tournoi
Pour 6c (f°118v°, B1622 f°77v° art. premier) - Mi-mars 1 hosteleret
Pour 3c 12v (f°119, B1622 f°77 art. 2.) - A mi-mars 1h
Pour 2c 1/2 - St Rémy 1ob
Pour 2c 1q (f°119v°) - St Rémy 1ob 1 **obeuze**
Solvits 1658-1665

f°21v° (ph1436) [Tout est rayé] Jean DE CARNIN et Charles LEKEUX 5c pris en 7c contre Nicaise HERMES f°25v° - A Noël 5 parts de 7 d'1/6° de chapon, mi-mars 5 hostelerets
- A chacun 2c 1/2. Vide f°92 pour les 2c 1/2 de DE CARNIN et f°97v° pour la part de LEKEUX.
Le dit DE CARNIN avec Anselme LEGROUL, Pasquier HERMAN et les hoirs Simon CRESTAL pour chacun 1/4 de manoir de 8c compris 4c d'arrentement f°26 - A Noël 2ch 1/8°ch pour pain 8d, mi-mars 2R 3 hostelerets
- Vide f°92, 96, 96v° et 97.
Le dit DE CARNIN avec Marguerite DELECAMBRE chacun la moitié de 5c f°75v° - A St Rémy 1d
- Vide f°92 et f°46v°
Solvits 1657-1660

f°22r° (ph1436) Antoine BOULENGER fils de feu Martin pour un lieu manoir sur 3c 3q pris en 7c 1/2 contre Antoine DURIETZ f°33 (B1622 f°29 art. 1, rapports f°56v°)
- Par acte du 05/10/1665 il a reconnu à sa charge.

f°22v° (ph1437) Les hoirs maître Nicolas DE POTTES 4c f°33v° [Blanc]

f°22v° (ph1437) Antoine DE MOUVAUX à cause d'Augustine DELERUE sa femme fille de feu Arnould et d'Antoinette BOULENGER qui fut fille d'Antoine et nièce de maître Thomas BOULENGER pour 5q f°34.
Par achat de maître Louis ROUSSEL pour 2c 1/2 f°96v° (B1622 f°21 art. 1, rapports f°2 art. 3)
Pour 2c f°34.

f°23v° (ph1438) Jean MOREL, frère du pasteur de Camphin pour un lieu manoir sur 5q pris en 3c contre les hoirs Bernard DELECAMBE f°35 (B1622 f°30 art. 2)
- Réunis avec les 11c 3q ci-dessous et sont à présent un lieu sur 13c où demeure le dit MOREL
Par achat par décret d'un manoir sur 11c 3q f°105v° (B1622 f°26v° art. 1)
Pour 1c pris en 3c et les dits 3c pris en 1b contre les hoirs Jean GOMER f°93 (B1622 f°20 art. 2)

f°24r° (ph1438) Antoine TESTELIN par achat de la veuve Gilbert LALLOE pour 1/3 d'un cent contre Antoine BRIDOUL f°35v° (B1622 f°29 art. 1, rapports f°32v° sur Pasquier VINNOBLE)
Pour 2c pris en 4c contre les hoirs Pierre LEROY f°36 (B1622 f°43v° art. 2)
- A Pierre et Olivier BONVIN en propriété et au dit Antoine TESTELIN pour 1c sa vie durant seulement pris en 4c.

f°24v° (ph1439) La veuve (Ajout : André MONTAIGNE et auparavant) Gilbert LALLOE pour un manoir sur 1c pris en 2c contre les hoirs François HENNIART f°36v° (B1622 f°43v° art. dernier et 44)
- Guillaume LEGROUL occupe et desrente.
- Cette partie et la suivant ne font qu'un lieu.
Pour les 2/3 d'un cent contre Marie LE WANBERT pris en 2c f°37 (B1622 f°44 art. 2)
Pour 1/3 de 2c 1q pris en 4c contre Philippe MALLET (Ajout : à présent Simon DE ROSENDAL) f°73 (B1622 f°35v° art. 2)
- Jean LALLOE meunier occupe

f°25r° (ph1439) La veuve André MONTAIGNE pour 2c f°36.

f°25r° (ph1439) Monsieur DE BERLE pour 16c 1/2 f°38

- Nicolas BOUTRY occupe et desrente

Pour 12c 3q f°38 (B1622 f°82 art. 2)

- Jean DELERUE occupe

f°26r° (ph1440) Les hoirs Antoine BRIDOUL pour 14c f°37 (B1622 f°43 art. 1)

- Nicolas BOUTRY occupe

- Présentement à Damoiselle Anne DELESAUCH fille devotelle de feu Wallerand et de (blanc) BRIDOUL qui fut fille de feu Noël vivant receveur de Marquette.

Pour 5c 1/2q f°37v°

Pour 4c f°117v°

- Le dit BOUTRY dit et maintient qu'il n'y a pas de pièce de 4c appartenant à la dite DELESAUCH et quand on a voulu les saisir, on ne les a pas trouvés.

f°26v° (ph1441) Les veuves et hoirs Nicolas LUCAS (Ajout : Rue des tanneurs à Lille) pour 4c f°39 (B1622 f°75 et v°)

- Nicolas LUCAS l'un des trois fils du dit Nicolas est terminé vers le commencement d'avril 1665.

f°27r° (ph1441) Damoiselle Jeanne PETITPAS veuve de maître Philippe DE SION demeurant à Lille f°39v° (B1622 f°73 art. dernier; rapports f°93 à BRIDOUL f°48v°)

- André LOTTE occupe et desrente

Pour 5c f°39v°

Pour 3c f°40

Pour 6c f°40 (B1622 f°73v° art. dernier, rapports f°93 sous BRIDOUL f°48v°)

Pour 7c f°40v°

Pour 4c f°41v°

f°28r° (ph1442) Catherine LEMAIRE veuve de Charles PETIT pour 12c f°41v°

f°28v° (ph1443) Les veuve et hoirs Antoine WATTRELOS d'Haubourdin pour 1b f°41

Pour 2c faisant 18c avec la précédente f°41v°

f°29r° (ph1443) Laurence THERY veuve de Médard GOMMER pour un lieu manoir sur 1/60 de 4c contre Roger LALLOE f°42v° (B1622 f°10v° art. dernier)

- Jean RINGO a bâti dessus et y demeure qu'il l'aurait acheté, dit que non mais qu'il en jouit.

f°29v° (ph1444) Les hoirs Antoine LAMANT pour 5c f°42v° (B1622 f°50v° et 51)

- Les dits hoirs sont Piat, Pasquier et Françoise LAMAN (note illisible) enfants du dit Antoine, Jean LEROY fils de Michelle LAMAN qui fut fille du dit Antoine demeurant en la cours des Ongres à Lille, Antoine et Catherine LECLERCQ enfants d'Antoinette LAMAN qui fut fille du dit Antoine et Gaspard DIDEMON de Lille, fils de Marie LAMAN fille du dit Antoine selon la déclaration du dit LEROY.

- La dite Françoise LAMAN est femme d'Etienne GONTIER sayeteur re du curé à St Sauveur à Lille.

- Le dit Jean LEROY dit qu'ils n'ont que 9q et Pierre DELEVALLEE, porteur au sac et hôte au Billau a 9q et ont chacun 2c 1/2 qui font les dits 5c.

f°30r° (ph1444) Louis QUENNIPEZ et la veuve Jean CAULIER sa soeur chacun la moitié de 3c 1/2q f°43 (B1622 f°51 art. dernier)

- La moitié à Jacquemine QUENNIPEL veuve de Jean CAMBIER de Phalempin.

f°30v° (ph1445) Thomas CAULIER fils de feu Jean et Guillaume FLINOY chacun la moitié de 4c f°43v°.

Reçu du dit CAULIER le 19/04/1664.

f°31r° (ph1445) Les veuve et hoirs Adrien, Guillaume et Arnould RINGO et Antoine DESBANCQS à cause de Marie RINGO sa femme de Camphin f°44 pour 2c 3q pris en c 1/2 contre Antoine DEBAZIEUX et Jean SOHIER (B1622 f°51v° art. 2)

- Aux enfants d'Adrien RINGO et Guillaume RINGO et consorts.

f°31v° (ph1446) Antoine DELEVALLEE par achat des hoirs Antoine DEBAZIEUX pour 3q pris en 7c 1/2 f°44v° (B1622 f°51v° et 52, rapports f°3 art. dernier)

Par achat de Nicolas WINGLES pour 3/5° d'un lieu manoir contre Pierre DELEVALLEE f°57v° (B1622 f°10v° art. 2)

Par achat des hoirs Jean SOHIER pour 2c, moitié de 4c pris en 8c contre les hoirs Antoine DEBAZIEUX f°110v° (B1622 f°41v° et 42).

- Le dit Antoine a promis de payer 5 ans compris 1664.

f°32r° (ph1446) Les CHAPELAINS de l'église cathédrale NOTRE-DAME à Arras : 3c, 2b 6c 1q, 5c 11v, 2c, 3c 23v, 9c 23v, 23v, 8c 7v, 10c 1/2, 4c 1/2, 8c, une mesure sur 3c 1/2, 6c, 2c, 7c, 7c, 6c, 2c, moitié de 11b 10c, 7c, 5c, 25b, 8c, 2c, 2c 1/3c.

f°34r° (ph1448) [Page rayé] Philippe DUHEM et François CAULIER pour la moitié de 12c contre les hoirs Paul PALMAN f°52v°

François CAULIER 3c, moitié de 6c.

- Vide f)93v° pour CAULIER et les 4c 1q suivants.

- Des 6c il y a 7q à Jacqueline QUENNIPEL veuve de Jean CAULIER et les 3c 1q restants à François CAULIER. Vide f°94 et 4c 1q au dit François f°93.

f°34r° (ph1448) Philippe DUHEM pour 4c pris en 6c contre François CAULIER (B1622 f°49v° art. dernier)

f°34v° (ph1449) Les veuve et hoirs Pierre ROHART pour 3c f°44v°.

- A Noël et Isabeau ROHART et autres, occupés par le dit Noël.

f°35v° (ph1449) Nicolas DESBANS fils d'Antoine f°53 pour 4c (B1622 f°5 art. dernier)

- A Jean et Nicolas DESBAN chacun par moitié, enfants de feu Antoine.

- Par acte du 27/07/1665 Marguerite DUPONCHEL veuve de Jean DESBAN et autres les dits Jean et Nicolas DESBAN ont confessé les rentes.

f°35v° (ph1450) Jean TESTELIN pour 3/4 d'un tiers de 3c 1/2 contre Pierre DELEZENNES f°56 (B1622 f°22 art. dernier).

f°36r° (ph1450) La veuve François BERNARD et Nicolas BOUTRY pour un lieu manoir (B1635 f°56v°)

f°36r° (ph1450) Les hoirs Pierre DELEVALLEE pour un manoir contenant 2/5° de 2c contre Guillaume BARENNE f°56v° (B1622 f°10v° art. 1)

- A Catherine DELEVALLEE veuve de Jacques DOBY sa fille de Camphin.

- Ce lieu est à présent ruiné tenant de la voie menant de Camphin au moulin à depuis le changement de place du dit moulin.

f°36v° (ph1451) Jacques FLAMENG à cause de Jeanne LEGROUL fille de la veuve Bauduin CARBON pour un manoir sur 2c 1q pris en 15c 3q contre Mathieu GOSSART et autres f°57 (B1622 f°57v° art. dernier).

- Par acte du 19/10/1665 le dit Jacques FLAMENT a déclaré que le lieu contient 7 quartrons pris en 9 dont les 2 restants appartiennent à Gaspard DELECOURT.

f°37r° (ph1451) Jacques GOSSART fils de feu Mathieu par succession d'arrentement que son père a pris pour un manoir sur 5 quartrons pris en 2 cents 3 quartrons f°58v° (B1622 f°57v° art. 2)

- A déclaré n'avoir que 2 quartrons.

f°37v° (ph1452) Antoine QUENNIPET d'Ennecourt par achat des veuve et hoirs Antoine DUPUIS pour son manoir sue un cent pris comme dessus f°58 (B1622 f°57 et v°)

Par succession de Pasquier QUENNIPET son père et avec lui Robert LEFEBVRE à cause de sa femme, sa soeur pour un manoir sur 5 quartrons f°74v° (B1622 f°58 art. 2)

- f°38r° (ph1452) Jacques DUPUIS par achat des hoirs Claude TESTELIN et les hoirs Jean FOUCQUE pour 4 cents 68 verges f°61 pris en 10 cents 3 quartrons contre Jean RIVELLOIS et autres (B1622 f°57 art. 2)
- A Jacques COCHET en action de Marie Madeleine DUPUIS sa femme, fille du dit Jacques par don de mariage
 - Acte du 09/07/1665 par le dit Jacques DUPUIS précisant les rentes
- f°38v° (ph1453) [Acte rayé] Thomas HENNERON de Gondécourt pour 4 cents pris en 6 cents contre André LHOTTE f°61v°
- Mis ci-après au bas du folio 51v° et partant ici rayé
- f°39r° (ph1453) André LHOTTE d'Ennecourt pour 2 cents pris en 4 contre Thomas HENNERON f° dito, 6 cents, 4 cents de pré mis en labeur f°65v°, 10 cents moins un quartron pris en 1 bonnier 1/2 verge 1/2 1/4v f°76
- Tous les 4c appartiennent à Thomas HENNERON comme se voit f°36v° et bas de 51v+ au brief de 1635 f°61v°, le dit LHOTTE n'a rien
 - Le dit LHOTTE 4 cents par achat de Marie Jeanne et Marie Jeanne Victoire CAMBIER filles de Gilles et de feu Damoiselle Madeleine BAVE la mère de laquelle était fille d'Antoine DEHAILLY f°111v°
 - Le dit LHOTTE 4 cents f°112 par achat que dessus
 - Le dit LHOTTE par achat comme dessus pour 2 cents 1/2 (B1622 f°40, rapports f°119 art. 1)
 - Le dit LHOTTE par achat que dessus 5 cents 3 quartrons
 - Le dit LHOTTE pour 5 cents 4 verges
 - Le dit LHOTTE par achat que dessus pour 4 cents 3 quartrons f°113
 - Le dit André LHOTTE pour 10 cents 1 quartron moins ci-dessus pris en un bonnier.
- f°39v° (ph1454) Les enfants de feu Wallerand DELECAMBRE qu'il eut de Marie LEROY à présent femme d'André LHOTTE pour un cent pris en 3 cents contre les hoirs Toussaint DELECAMBRE f°63 (B1622 f°13v° art. 1, rapports de 1591 f°34), 6 cents f°63v°, (blanc) f°63v°, un lieu manoir sur 3 cents pris en 4 contre Jacques CAUDRELIER f°66, 3 cents pris en 8 contre Jacques et Betreumieux CAUDRELIER pris dans 6 cents f°66v° (B1622 f°25 et v°), moitié d'un manoir sur 5 cents 3 quartrons contre les hoirs Antoine DELECAMBRE f°66v° (B1622 f°61v° et 62, 56v° et 57)
- A Agnès DELECAMBRE fille du dit Wallerand, André LHOTTE son parâtre l'occupe
 - Des 6 cents 1/2 appartiennent 3 cents aux dits enfants et le reste à Jean BATAILLE de Templemars à cause de (blanc) DELECAMBRE sa femme
- f°41v° (ph1455) Les veuve et hoirs Toussaint DELECAMBRE 9 quartrons pris en 4 cents contre Valérien MALLET f°61v°, 9 quartrons pris comme dessus f°62, un manoir 2 cents pris en 3 contre les enfants de feu Wallerand DELECAMBRE f°87 (B1622 f°13v° art. 1, rapports 1591 f°43, B1622 f+9)
- A Monsieur DE LANNOY en action de (blanc) DELECAMBRE sa femme fille de feu Antoine qui fut fils de Toussaint à Biache vers Arras et Cambrai.
 - Thomas HENNERON de Gondécourt époux d'Anne DELECAMBRE fille de feu Toussaint a la moitié contre le dit DE LANNOY
- f°42r° (ph1455) La veuve Noël LALLOE pour 4 cents f°64
- f°42r° (ph1455) Barbe LALLOE fille de feu Noël pour 4 cents de lieu f°64v° -B1622 f°21v° art. 2)
- Jean LEBORGNE charton d'Antoine DUQUESNE occupeur. Depuis la dite Barbe occupe elle-même
- f°42v° (ph1456) La veuve Sébastien HERMES un manoir sur 3 cents 1 quartron f°67v° (B1622 f°49 art. 2)
- A Marie HERMEZ veuve de Pierre CANET d'Ennecourt fille du dit Sébastien par succession
 - Par acte du 27/07/1665 la dite HERMEZ a déclaré que le bien appartient à ses consorts enfants de Sébastien HERMEZ et de Valentine SOHIER.
- f°43r° (ph1456) Etiennette DELEBOUCQ pour 2/3 de 3 cents 7 verges contre Louis DELOBEL f°69 et 2/3 de 6 cents contre Pierre DELEZENNES f°69v°.

f°43v° (ph1457) Jeanne GOMEL veuve de Gaspard BOULENGER pour 2 cents pris en 4 contre la veuve Mathieu TRESSEL f°70 (B1622 f°46 art. 1, rapports f°39), 2 cents f°70v°.

- La dite Jeanne est terminée il y a plusieurs années et la première partie appartient à Antoine DURETZ son neveu en ligne directe.
- Ces deux parties appartiennent à Jacques DUPUIITS par achat.

f°44r° (ph1457) La veuve Jacques LEGROUL pour son manoir sur un cent pris en 10 cents 3 quartrons contre Jacques FLAMENT et autres f°71 (B1622 f°58 art. 1)

- On dit que le manoir ruiné appartient à Gaspard DELECOURT et par lui occupé (sic)
- On dit qu'il appartient à Pasquier RINGO de Wachemy (paye en 1664) et à Péronne PLACET pour l'autre moitié et Louis DEMAY pour son demi cent.
- On dit qu'il n'y a que demi cent.

f°44v° (ph1458) La veuve Jacques LEROY pour 2 cents pris en 4 contre Antoine BRIDOUL fr°71 (B1622 f°30v° art. 1)

- A présent lieu manoir à la dite veuve occupé par Antoine BARBIEUX son gendre

f°45r° (ph1458) Les hoirs Jeanne LEGRAND à son trépas veuve de Jean LEROY de Lille pour 2 cents f°71v° (B1622 f°30 art. 2) et 4 cents pris en 9 cents contre les veuve et hoirs Médard THERY et Jacques THERY f°72 (B1622 f°40v° et 31, rapports f°11 art. 2)

- A Piat LEROY fils du dit Jean demeurant place des Reigneaux à Lille
- Sainte LEROY Fille du dit Jean pour 1/4, Marguerite LEROY aussi fille pour autre 1/4 et le dernier quart à Jean et Antoine LEROY cour des Ongres à Lille enfants de feu Jean qui fut fils du dit Jean.

f°45v° (ph1459) Jacques COCHET (Ajout : et Martin QUENNIPEL chacun par moitié) au lieu de la veuve Jean FOUCQUE pour son lieu manoir sur 2 cents f°73 (B1622 f°60v° art. 1)

- Ils ont chacun un lieu et un cent qu'ils occupent à Ennecourt
- Par acte de 1665 le dit Jacques COCHET reconnaît les rentes
- Par acte de 1665 Martin QUENNIPEL reconnaît les rentes

f°46r° (ph1459) Adrien DELEVALLEE pour (la moitié - rayé) la totalité de 3 cents 1/2 (pris contre Louis DELOBEL à cause de Pasque DELOBBEAU sa femme fille de Noël et nièce de Donat CAUWETTE - rayé) à cause de Pasque DELOBEAU sa femme fille et héritière de feu Louis f°108v° et aussi f°73v° (B1622 f°60v° art. dernier et f°37 art. 2)

- 1665 le dit Adrien DELEVALLEE reconnaît la rente

f°46v° (ph1460) Marguerite DELECAMBRE (Ajout : demeurant chez le pasteur d'Houplin) pour 3/4 avec Marie DELERUELLE veuve de Mathias LABBE pour 1/4 de 2 cents de jardin f°76, le dite Marguerite pour 6 cents 1 quartron pris en 1 bonnier contre André LHOTTE f°76 (B1622 f°28v° art 1).

- Anselme LEGROUL occupe la partie de Marguerite

f°47r° (ph1460) Pierre LEFEBVRE lieutenant de Santes par succession pour 5 cents nommé le champ Picard f°77.

f°47v° (ph1461) Les hoirs Pierre DELECOURT par achat avec les hoirs Antoine CORNILLO pour un manoir sur 2 cents moitié f°77 (B1622 f°58v° art. 1)

- 3 quartrons à Toussaint CORNILLIO d'Ennecourt par achat, autre 3 quartrons à Pierre GOSSART de Camphin par achat et 1/2 cent restant aux hoirs Piat DONGNIES et à Pierre DESBANS chacun par moitié.
- Par acte de 1665 le dit CORNILLOT a reconnu les rentes.
- Par acte de 1665 Jean DESVAN a reconnu avoir acheté les 3 quartrons de Pierre GOSSART

f°48r° (ph1461) [Partie rayée] Michel HERMAN, hôte à la Tête d'Argent au marché au poisson à Lille par succession de Piat HERMAN son cousin pour un manoir sur 15 cents 1 quartron et 4 petites verges et 1/6° verge f°77v° (B1622 f°16 art. 1, rapports f°36), par succession comme dessus pour 6 dents pris en 10 contre Pierre DAUSTRICOURT f°78 (B1622 f°16v° et 17, rapports f°4v° art. 3). Les 6 cents sont mis ci-dessous et, partant, rayés.

- [Après la partie rayée :] 160 verges, 6 cents pris en 10 cents f°78 du brief de 1655 et au brief de 1622 f°16v° et 17, rapports f°4v° art. 3
- f°48v° (ph1462) Antoine DUROT de Gondecourt par achat de Piat HERMAN pour 3 cents 17 verges f°77v° et une partie prise en 18 cents contre les hoirs Maurin DE HAUSSY f°114v°.
- f°49r° (pj1462) Les hoirs Maurin DE HAUSSY pour une partie de 18 cents contre Antoine DUROT f°144v°, poiyr eux et avec la veuve Thomas HANNERON f°145 et 13 cents.
- f°49v° (ph1463) [Page rayée] Antoine DERETZ avec Pasquier HERMAN pour 5 cents pris en 13 cents pris en un bonnier contre Piat DERETZ, Louis HERMAN et autres f°79 (B1622 f°17v°), les dits Pasquier et HERMAN 1/5° part de 13 cents pris en un bonnier contre Piat et Louis HERMAN f°80v° (B1622 f°17v°), les mêmes pour 1/5° partie de 13 cents pris dans un bonnier contre Piat et Louis HERMAN f°81v° (B1622 f°17v°)
- On dit que Pasquier HERMAN n'a rien
- Antoine DERETZ fils de feu Piat de Camphin pour 5 cents pris en 13 cents et les dits pris en un bonnier contre Antoine DELERUE
- f° à part (ph1464) Concernant les 8 cents 1/2 mentionnés au cachereil f°51 art.2 au brief 1622 f°87 art. 2 pris en un bonnier : le dit ar DELERUE n'a que 4 cents 1/2 venant des CORNILLOT et avant de Pierre POLLET; Pierre SOHIER en a 2 cents venant que dessus; Jeanne CANDILLIER veuve de Gilles DUPUIITS un cent de lieu et jardin venant de Marc BOUSSEMARRE; Jeanne POLLET en a 1/2 cent venant du dit Pierre; Nicolas CORNILLOT a 2 cents; Jacques DUPUIITS a des héritages aux environs.
- f°50v° (ph1465) Le dit Antoine DURETZ seul pour 3 cents f°81v°, 3 cents pris en 8 cents contre Antoine LEPIRE et autre f°90 (B1622 f°25v° art. 2), par achat des hoirs Jean GOMMER pour 4 cents f°92v°.
- f°51r° (ph1465) [Page rayée] Antoine DELERUE par achat de feu Piat HERMAN la 5° partie prise en 13 cents contre Piat et Louis HERMAN et autres f°78v° (B1622 f°17v°), par achat de la ville de Camphin par dévrêt sur les hoirs Claude CORNILLOT pour un manoir sur 8 cents 1/2 2/3 de grande verge pris en un bonnier contre Marc BOUSSEMARRE et autres f°117 (B1622 f°87 art. 2)
- Il semble que cette partie ait été mise deux fois, vide f°41
 - Des 8 cents 1/2 appartient seulement au dit Antoine DELERUE 4 cents 1/2
- f°51v° (ph1466) Nicolas DEFRANCHE par achat de Philippe LAMORY pour 6c f°82v° (B1622 f°17 art. dernier et v°), pour 3c pris en 9c contre maître Antoine CHASSE et autres f°83 (B1622 f°16 art. dernier)
- Thomas HENNERON occupe et desrente comme ayant épousé Anne DELECAMBRE auparavant veuve du dit Nicolas à Gondecourt
 - Thomas HENNERON par succession pour 4 cents pris en 6c 1 quartron f°61v° au brief de 1635
- f°52r° (ph1466) Marie DESCAMPS veuve de Laurent DELOBEL fils et héritier de feu Jacques pour un quartron pris en 3c contre Louis LEGROUL f°105 à cause de sa femme auparavant veuve de Bauduin BOUTRY f°84 (B1622 f°18 art. 2), la dit Marie pour un lieu manoir sur 1c 1/2 pris en 3c contre Eustache DANCOISNE (B1622 f°18 art. dernier et v°)
- f°52v° (ph1467) Le Sr Simon DE ROSENDAL de Lille par achat de Philippe MALLET pour 2/3 de 2c 1q pris en 4c 1/2 contre Gilbert LALLOE f°84v° (B1622 f°35v° art. 2)
- f°53r° (ph1467) Pasquier MORTREUL à cause d'Anne QUENNIPET sa femme veuve auparavant de Philippe MALLET et avec lui les enfants de la dite et du dit MALLET pour 2c pris en 7c contre Jean DE CARNIN et Charles KEUX f°85v° (B1622 f°18v° art. dernier), le dit avec eux et Noël HOTTIN à cause de sa femme auparavant veuve de Philippe MALLET fils de feu Jacques de Wahagnies chacun par moitié pour 12c 1/2 pris contre Jacques CAULIER.

f°53v° (ph1468) Jacques MALLET pour 2c 1q pris en 4c contre Antoine DURETZ f°85v° et moitié de 7c contre Jean DELEHAYE f°86.

f°54r° (ph1468) Les hoirs Antoine MALLET pour 11c pris en 15c 1/2 contre les hoirs Paul PALMAN f°5v°.

f°54v° (ph1469) Les hoirs Henri SEMERPONT de Lille pour 8c f°79v° (B1622 f°78 art. dernier et 78v° art. dernier), 9c 1q (B1622 f°78v° art. 1 et 3), 5c f°80 (B1622 f°78v° art. 2 et 3)

- Anne MOREL veuve de Michel LEQUIEN et Charles DESBUISSONS à cause de Péronne MOREL sa femme héritières de feu Nicolas MOREL leur père.

f°55r° (ph1469) Les hoirs Jean VALOIS et avec eux Jean PLATTEAU chacun la moitié d'un sixième de 10c 1/2 contre Antoine, Guillaume et Arnould BAILLIET et autres f°86

f°55v° (ph1470) Louis DELERUE par achat de Jacques VION fils de feu Jean pour un manoir sur 77v contre la veuve Nicolas DESBAN f°87v° (B1622 f°3 art. 2), par achat à la Gouvernance par décret sur Louis LEGROUL 2c 1/2 f°105 (B1622 f°27v° art. 2)

- La première partie à Jacques DEGAND par achat du dit Louis en 1662

- La deuxième partie à Charles KEUX par achat du dit Louis

f°56r° (ph1470) Les hoirs Nicolas MALLET pour un lieu manoir nommé La Couronne sur 4c f°88 (B1622 f°23 art. 2)

- A Antoine DELERUE par achat de maître Jean TAEI qui l'avait acheté des hoirs du dit Nicolas

- Ce lieu est à présent ruiné

- Thomas CARLIER dit avoir 2c 12v dans les 5c à cause de Catherine MALLET sa femme fille du dit Nicolas et les 3c 18v restants à Nicolas MALLET fils du dit Nicolas

- Par acte de 1666 le dit Antoine DELERUE déclare qu'il a acheté les dits 4c à présent labour du dit DELERUE et de maître Jean TAEI.

f°56v° (ph1471) Les hoirs Mathieu MALLET pour la moitié de 7c contre Jacques MALLET f°88v°, 5c f°89 et 3c pris en 15c 1/2 contre les hoirs Antoine MALLET f°89.

f°57r° (ph1471) (Jeanne CANDILIER femme de Gilles DUPUIITS par rachat sur la vente des hoirs Guillaume CUVELLIER/CANDELLIER - rayé) pour un lieu manoir sur 3c 1/2 pris en un bonnier f°89v° (B1622 f°24v°, rapports f°61v°)

- Ce lui appartenait en 1622 à Guillaume CANDILLIER et Jean CORNILLO, au rapport par Jean CORNILLLOT en 1593 f°61v° seulement 3c 1q

- Il était pris en un bonnier

- La dite CANDILLIER a déclaré n'avoir ces 3c

- La dite CANDILLIER ne les a point rachetés et André LOTTE qui les a achetés et en est propriétaire veut les abandonner pour les rentes seigneuriales

- On dit qu'ils appartiennent en 1665 à Jacques DUPUIITS, Pierre SOHIER, Antoine DELERUE et 1/2c à Jeanne POLLET de Seclin, veuve de Pierre BECQUET

f°57v° (ph1472) Les hoirs Guillaume CAUDRELIER pour 2c parfait des 8c contre Antoine DUPUISRE et Jacques CANDILIER f°90 (B1622 f°25v° art. dernier et 26), 1c pris en 4c contre les dits f°90, 3c pris en 6c contre la veuve Guillaume TESTELIN f°91 (B1622 f°26 art. dernier), rapports f°17v° art. 1)

- On dit que Pierre DATTICHE occupe 2c de Charles DEFAUCOMPRET de Phalempin à cause de Martine CANDELLIER sa femme fille de feu Antoine avec plusieurs consorts.

- Le cent à Gaspard DELECOURT par achat du dit Guillaume

- Les 3c à André LHOSTE par achat de Jacques fils du dit Guillaume en novembre 1660

f°58r° (ph1472) Maître Guillaume MALLET pour la moitié de 7q contre Bernard GOMMET f°91, pour l'autre moitié qui fut au dit GOMMET et 10c 17v.

f°58v° (ph1473) Jacques MALLET au lieu de Jean son père pour 3c f°92 (B1622 f°33 art. dernier et v°)

f°59r° (ph1473) [Page rayée] Jean MOREL par achat par décret des hoirs Louis LEGROU pour un manoir sur 11c 3q f°92, et avec les hoirs Jean GOMER 1c pris en 3c pris en 1b contre les hoirs Jean GOMMER f°93.

- Aussi f°23v° sur le dit MOREL par achat se trouve deux fois.
- Voir f°59v° pour les 2c de Jean GOMER dans la deuxième partie.

f°59v° (ph1474) Les hoirs Jean GOMME pour un lieu manoir sur 1c (B1622 f°20 art. dernier et v°) et 3c 1/2. Pour 2c pris en 3c contre Jean MOREL et les dits 3c pris en 1b f°93 (B1622 f°20 art. 2)

- Hugues DESCAMPS a acheté 5c en deux pièces des dits hoirs savoir les 3c 1/2 et 2c de l'autre article sur lesquels il a bâti.
- Par acte de 1665 Hugues DESCAMPS reconnaît les rentes

f°60r° (ph1474) (blanc) héritier de Chrétien DE CARNIN f°94v°

f°60r° (ph1474) Sébastien et Toussaint DE CARNIN et (blanc) enfants et héritiers de feu Bernard et avec eux Wallerand DE CARNIN et consorts de Lille par succession de feu Chrétien DE CARNIN f°95.

- Cette partie contient 5c au brief f°95.
- Le dit Toussaint dit avoir la moitié de 5c et le reste à Michel MALLET cuvelier à Lille par succession mais n'ont jamais rien payé, ayant toujours entendu dire qu'il e devaient rien ou un denier
- ***Il y a apparence que celui qui a fait ce cachereil a tourné deux feuillets du brief de 1635 et ainsi a appliqué à cette partie la charge d'une autre partie par abus.***

f°60v° (ph1476) Les hoirs Jacques FLINOIS pour 5c pris en 10 contre Sébastien et Toussaint DE CARNIN et autres f°95v°.

f°61r° (ph1476) Les hoirs Pierre WAMBERT pour 2c 1/2 et 1/2q f°97 (B1622 f°21 art. 2)

- A Antoine DUQUESNE par achat en 1662

Les hoirs Antoine WATRELOS pour 4c f°97 et 4c f°98.

f°61v° (ph1477) Les hoirs Roland MALLET pour 6c 3v f°97v°

f°62r° (ph1477) La veuve et hoirs Charles ROHART pour 3 parts de 5c 9v contre les hoirs Wallerand DELECAMBRE f°98 (B1622 f°22v° art. 1, rapports f°7)

- Il faut parler à la veuve Roger ROHART ou à Grard ROHART son fils à Phalempin
- Pasquier HERMAN qui occupe dit qu'ils appartiennent aux personnes du f°98, savoir André DE CAIGNY, Paul DELANNOY et autres.

f°62v° (ph1478) L'EGLISE DE CARNION pour 1/2b nommé le Champ Ricquart f°99

Les PAUVRES DE CARNIN pour 3c 8v f°10 et 7c 1/2 f°99v°

f°63r° (ph1478) Jeanne DE LENSY Veuve de François DAVID et auparavant de Jean DELERUE pour son manoir sur 5q 6v pris en 9c(?) 5v contre les hoirs Luc LEMAISRE f°100 (B1622 f°23 art. dernier et v°)

- Louis DELERUE est fils de la dite terminée passé plusieurs années et est propriétaire de cette partie qu'il a donné en échange à Nicolas BOUTRY

f°63v° (ph1479) Les PAUVRES DE NOYELLES pour 22c 1/2 f°100v°

f°64r° (ph1479) La veuve Guillaume TESTELIN pour son manoir sur 3c pris en 6c contre la veuve Jacques CANDILIER f°101v° (B1622 f°23v° art. dernier, rapports f°34), 60v prises en 1b contre Marc BOUSSEMART (B1622 f°24 art. 1, rapports f°34), 2c 63v et 2/3v pris dans le dit bonnier f°102 (B1622 f°24 art. dernier et v°, rapports f°4v° art. dernier)

- Le dit lieu manoir à Jacques DUPUIS à cause de sa femme, fille de feu Guillaume TESTELIN

- Par acte de 1665 Jacques DUPUIS a reconnu les rentes.

f°64v° (ph1480) Jacques DUPUICH pour 1/3 de 3c contre les héritiers de la veuve Guillaume TESTELIN f°102.

f°65r° (ph1480) La veuve Jacques CANDILIER pour 1c avec manoir pris en 1b contre la veuve Guillaume TESTELIN f°102v°

- La dite veuve nommée Adrienne est terminée en hiver 1664, ses enfants sont Jean, Marie et Jeanne CANDILIER enfants du dit Jacques ayant droit chacun d'1/3. La dite Jeanne à présent femme de Gilles DUPUIITS.

f°65v° (ph1481) Les PAUVRES DE LA VILLE DE DOUAI par donation pour 28c f°103 (B1622 f°72 art. 1)

f°66r° (ph1481) Les hoirs Jean CORNILLOT pour 1c pris en 3c contre Claude THERY et Jacques CORNILLOT f°103 et 2c 63v pris en 1b contre Jacques DUPUIITS et la veuve Guillaume TESTELIN f°103.

- Au brief de 1635 2c 75v pris en 1b contre Jacques DUPUIITS et la veuve Guillaume TESTELIN

- 2c en plus appartenant à Nicolas CORNILLOR de Templemars

- Cette 2° partie occupée par Pierre SOHIER, on dit qu'il est propriétaire par succession de son père qui l'a acheté des hoirs Jean CORNILLOT et baillé en cense à la veuve Gilles DUPUIITS.

f°66v° (ph1482) Maître Pierre CRESPEL par succession pour 2c pris en 8c contre la veuve Jean LAMANT et Pierre MAHETTE f°103v°, 2c pris en 8c f°104, 2c pris en 4c contre la veuve Jean DELESCAILLE, Jacques LEROY et autres f° dito, 2c pris en 8C contre les hoirs Lambert CRESPEL, un manoir sur 2c 1q pris en 4c 1/2 contre Jean CRESPEL fils de Jean f° dito (B1622 f°83 art. dernier et v°)

- Le lieu manoir à Ennecourt est occupé par Jean GRUIEZ

f°67r° (ph1482) Philippe LIENNARD à cause de Catherine THERY sa femme pour la moitié de 3c 3q contre André THERY.

Antoinette THERY fille de Jacques, veuve de Nicolas BONVOISIN pour 2c 1/2 pris en 9c contre la veuve Médard THERY f°106 (B1622 f°32 art. dernier)

- **On a restitué à la dit veuve 3 livres 9 sols parisis qui avaient été trop reçus sur 4 ans à raison que les calculs n'étaient pas bien faits.**

f°67v° (ph1483) François BOULENGIER de Phalempin pour 3c f°106.

Simon FLINOIS de Phalempin fils de Jacques pour 5c f°107 (B1622 f°33v° art. 3)

f°68r° (ph1483) Antoinette DUPUICH veuve de Jean BREQUIN par achat des hoirs Florent MAS pour 2c pris en 4c contre les hoirs Antoine CRESPEL et Jean LAMANT f°106v° (B1622 f°82 art. dernier et 83)

- La veuve occupe la moitié et Jean GRUYE l'autre.

- Par acte de 1665 la dite veuve et François GRUIE fils du dit Jean affirment que les 4c appartiennent moitié à la dite veuve et l'autre au dit Jean GRUIE par achat commun en 1664

f°68v° (ph1484) Philippe BARBIEUX par achat de maître Pasquier MEST pour 3q pris en 4c contre la veuve et hoirs Jean CRESPEL f°107v°

f°69r° (ph1484) Marie CARETTE fille et héritière de Pierre pour 77v contre Louis DELERUE f°108 (B1622 f°38 art. dernier et v°)

f°69v° (ph1485) [Partie rayée] André DELEVALLE à cause de Pasque DELOBEL sa femme fille de Louis pour la moitié de 3c 1/2 contre Adrien DELEVALLE f°108v° (B1622 f°37 art. 2)

- Remise f°46 avec l'autre moitié [Fin de la partie rayée]

Le dit DELEVALLEE pour la moitié de 3/4 de 4c 1/2 contre les hoirs maître Arnould MIROUL f° dito (B1622 f°37 art. dernier et v°)

- Le dit DELEVALLEE a déclaré ne point avoir cet héritage mais qu'il a vendu 1/2c à Antoinette CLICQUET à présent veuve de Jean POISSONNIER ou à l'un de ses feus deux maris pour augmenter leur lieu.

f°70r° (ph1485) Les CHAPELAINS DE SAINT PIERRE ST PAUL de Seclin pour 13c f°109.

f°70v° (ph1486) [Antoine DELEVALLEE par achat des hoirs Jean SOHIER pour la moitié de 2c pris en 8c - rayé] Marguerite GUILLEBERT par succession d'Agnès CRESPEK sa mère pour 2c f°111v° (B1622 f°40 art. 1)

f°71r° (ph1486) [Page rayée] Les veuve et hoirs Antoine DESAILLY pour 4c f°111, 4c f°112, 2c, 5c 3q f°112v°, 5c 4v 1/4v f°112v°, 4c 3q f°113.

- A André LHOTTE par achat en 1661. Voir f°39

f°72r° (ph1487) Les hoirs Jean DESBARBIEUX tels que Damoiselle Marie DESBARBIEUX veuve de Noël HACHIN pour la moitié et les enfants de feu Jean CARDON et feu Damoiselle Catherine DESBARBIEUX, savoir Jean, Wallerand et Marie Catherine CARDON pour l'autre moitié de 4c f°113v°, 5q, 9c f°114 (B1622 f°46 art. dernier et 47, rapports f°114v° art. 5), moitié de mesure sur 13c contre les hoirs Wallerand DELECAMBRE (B1622 f°47 art. 2, rapports f°128 art. 1), 4c, 6c f°115 (B1622 f°47v° art. 2), 4c, 6c, 5c f°115v°, 4c 12v f°116 (B1622 f°48 art. dernier et v°) et 10c 1/2 f°116.

f°73v° (ph1489) Les hoirs Piat DELECAMBRE par achat pour 2c d'arrentement pris en 1éc 1/2 de l'hôpital et pitance f°116v° (B1622 f°48 art. dernier)

- Robert DELECAMBRE fils du dit Piat.

- Guillaume DELECAMRE par partage fils et héritier du dit Piat.

f°74r° (ph1489) La veuve de Nicolas DELEVALLEE de Phalempin pour 6c 1/2 f°116v° (B1622 f°65 art. dernier)

-Isabeau BELTREMIEUX veuve de Mathias DELEVALLE

f°74v° (ph1490) Nicolas BRIDELANCE bailli de Carnin pour 4c f°118 (B1622 f°87 art. 1)

Piat DELEVALLEE pour 15c pris en 5 rasières nommés le Champ Ricquart f°118v°.

f°75r° (ph1490) Hugues DESQUENNES pour 3c 3v f°120 (B1622 f°74 art. dernier et v°) et 4c f°10 (B1622 f°74v° art 2) et 5c f° dito verso.

- Les hoirs maître Antoine BOUREL, avocat et de feu Damoiselle Marguerite DESQUENNES fille du dit feu.

- A Damoiselle Jeanne BOUREL fille du dit Antoine et autres.

f°75v° (ph1491) Les hoirs François MALATIRE pour la moitié de 9c contre les hoirs Nicolas LEMAYEUR f°120 et les dits hoirs pour l'autre moitié f°121.

f°76r° (ph1491) [Les PAUVRES DE CAMPHIN un manoir sur 2c 1/2q pris en 4c 1q contre Pierre SOHIER f°121

- A Pierre DATTICHE par achat - rayé]

Les PAUVRES DE CAMPHIN pour leur lieu, 1q f°10, 5c f°122, 4c, 5c, 11c f°123, 2c, 2c, 10c 1/3c.

f°77r° (ph1492) Damoiselle (blanc) (SAILLY - rayé) veuve de (Denis -rayé) Mathias PERQUO de Lille par succession pour 4c f°124 (B1622 f°75v° art 3., rapports f°60), 9q pris e 4c 1/2 contre Jean DELEZENNE (B1622 f°75v° art. dernier et 76, rapports f°60 art. 3), 2c 2v f°124v° (B1622 f°76 art. 2, rapports f°60)

f°77v° (ph1493) Jacques LEROY et les hoirs Michel DELEVALLE pour 5q en 4c contre Pasquier MEST et autres f°125.

f°78r° (ph1493) l'HOPITAL GANTHOIS de Lille pour 9 mencaudés 1c, 3c 17v, 1q, 5c et 2 parts d'un cent, 11c 4v, 5q, 1c, 9q et 5c.

f°79r° (ph1494) Les CHAPELAINS DE SAINT NICAISE en Lille pour 4c, 10c, 4c et 5c.

f°79v° (ph1494) Les CHAPELAINS DE SAINT PIAT de Seclin pour acquis à l'époque de maître Pierre DELEDEUSLE 5c 9v 1/4v, 2c 1/2, 5c 14v, 4c, 4c, 4c 7q, 4c 1/2v et 7c.

f°80v° (ph1496) Les PAUVRES DE CHEMY pour 7c 3q, 3c 23v, 4c.

f°81r° (ph1496) Les PAUVRES D'ANNOEULLIN pour 4c et 3c 1/2.

f°81v° (ph1497) Les veuve et hoirs Monsieur WATERLET par succession pour 8c f°133.

Robert LALLOE pour 2c contre Anne MALLET veuve d'André MONTAIGNE f°140.

f°82r° (ph1497) Les hoirs Jean BERNARD qui fut fils de Claude pour un lieu sur 1/3 de 3c 1/2 contre François TRESSEL et autres f°133v° (B1622 f°44v° art. 1, rapports f°9 art. 1) et 2c pris en 6c contre Etiennette LEBOUCCQ, Thomas RAMERY et autres.

- A maître Michel BERNARD, prêtre, pasteur de Noyelles ou aux enfants du dit Jean.

f°82v° (ph1497) Pierre DATTICHES par achat des hoirs Madeleine TESTELIN pour 2c 1/2q pris en 4c 1q contre les pauvres de Camphin f°134v° (B1622 f°41 art. dernier et v°, rapports f°18 sur celui de Pierre SOHIER).

- Il y a un lieu occupé par Hubert DELECOURT son gendre à Ennecourt.

- Par acte de 1665 Pierre DATTICHES reconnaît qu'il y a deux manoirs.

Le dit Pierre DATTICHES par achat des pauvres pendant les guerres 2c 1/2q faisant avec la précédente 4c 1q avec deux lieux (B1622 f°58v° art. 2, rapports f°18 art. 1)

f°83r° (ph1497) Guillaume RINGOT fils d'Arnould pour 2c f°134v°.

Anne MALLET veuve d'André MONTAIGNE par achat de son manoir sur 2c 1/2 contre Robert LALLOE f°139v°.

f°83v° (ph1499) L'ABBAYE DE PHALEMPIN pour 11c, 8c, 5c 1q, 2c 1/2, 8c, 4c 8v, 14c 3q, 9c, 26c, 5c 8v et moitié de 15c par donation de maître Denis TESSON contre Antoine PLANCQUE f°151v°;

f°84v° (ph1501) Nicaise DAUSTRICOURT pour 2c f°138.

Jean CREPEL d'Allennes pour 5c 1/2 f°139v°.

f°85r° (ph1501) Charles HECQUET de Noyelles pour 5c en 10 contre les hoirs Jacques DELECOURT f°141.

- A Robert ALLOE pour 2c 1/2 par achat de Marie DELATTRE veuve de Noël LALLOE et la dite par achat des hoirs du dit Charles et les autres 2c 1/2 aux hoirs de feu Alexandre LALLOE de Meurchin (vide ci-après f°93).

- Des 17c 1q mentionnés au brief 1622 f°15v° art. 1 sur la veuve Pasquier LALLOUX ne s'en retrouve que 16c appartenant si comme : 6c à Antoine CHASSE, 5c à Pierre SOHIER et 5c à Robert LALLOE et aux hoirs Alexandre LALLOE.

f°85v° (ph1503) La veuve Arnould BAILLET de Lille pour 8c f°141v°

f°86r° (ph1503) Maître Charles MIROUL pour 1/6° de 10c 1/2 contre Guillaume BALLIET et Antoine (sic) et leurs consorts f°142v° (B1622 f°63v° art. 3), 7c 7v f°143, 1c 1/2 (B1622 f°64), 3c, 6c 1/2 et 7c 1/2.

f°86v° (ph1504) Anselme LEGROUL à cause de Jeanne HANNERON sa femme fille de feu Thomas pour 1c 1/2 f°144v°

Pierre DELEZENNE pour 1c.

f°87r° (ph1504) Valérien MALLET à cause de (blanc) COLLET sa femme, fille de Jean pour 4c f°145v° et 4c f°146.

f°87v° (ph1505) Maître Jacques DUCROCQUET de Don pour 4c f°146v°

Le Sr Hugues DELANNOY dépositaire de la ville de Lille à cause de sa femme au lieu de François HOYQUESLOR pour 6c 1v f°147.

- Le dit Hugues terminé.
- La veuve du dit DELANNOY s'appelle Marguerite DENIS.

f°88r° (ph1505) Monsieur DE WARNES prêtre à Lille pour 7c f°147v°.

f°88v° (ph1506) Monsieur (blanc) à Tournai par succession pour 4C f°148.

f°89r° (ph1506) Messire Fery DE LA HAMAIDDE chevalier, Sr d'Ogimont par succession pour 5b 7c f°148 (B1622 f°77 art. dernier)

Les veuve et hoirs Allard THEVELIN pour 21c 3q f°151v° (B1622 f°80 art. dernier).

f°89v° (ph1507) Nicolas MULIER et autres héritiers de feu Marguerite MULIER veuve de François CUVELIER pour 1/4 de 7c 1/2 et 1/2q.

f°90r° (ph1507) La veuve François CUVELIER au lieu des veuve et hoirs Jean MULIER pour 7c f°148v°, 2c f°149v°, 3c 3q f°149v°, 5c f°149 et 1/4 de 7c 1/2 et 1/2q contre les hoirs maîtres Denis TESSON et Nicolas MULIER et autres f°150 (B1622 f°79v° art. 2)

- La dite veuve Marguerite MULIER vivant à Lille est terminée il y a quelques années et sont à ses hoirs tels que la veuve Simon DE TOURMIGNIES de Lille devant ST Christophe au marché à chevaux, la dite veuve nommée Antoinette CUVELLIER en la rue des fossés et dit que les 3c 3q ne lui appartiennent point.
- La partie de 5c appartient à Antoinette CUVELER veuve de Simon TOURMIGNIES.
- Par acte de 1665 les 3c 3q appartiennent à la veuve et hoirs Nicolas MULIER du faubourg St Pierre de Lille.

f°90v° (ph1508) Les hoirs maître Denis TESSON pour la moitié de 7c 1/2 et 1/2q contre les hoirs François CUVELIER et Nicolas MULIER et autres f°150v° (B1622 f°80 art. 1), 4c, 4c contre Antoine PLANCQUE f°151, partie de 7c 1/2 contre Antoine PLANCQUE pris en 15c contre l'abbaye de Phalempin f°151v°.

f°91r° (ph1508) Antoine PLANCQUE pour une partie de 4c contre les hoirs maître Denis TESSON f°151, partie de 7c 1/2 contre les hoirs maître Denis TESSON pris en 15c contre l'abbaye de Phalempin f°151.

f°91v° (ph1509) Les PAUVRES DE PHALEMPIN pour 6c, 5c, 2c, 3c, 2c, 3c et 4c.

f°92r° (ph1509) Jean DE CARNIN pour 2c 1/2 pris en 7c contre Charles LEKEUX, Nicaise DEHERMES et autres f°25v° (B1622 f°19 art. 1), 2c de manoir pris en 8c compris 4c d'arrentement contre Anselme LEGROUL, Pasquier HERMAN et les hoirs Simon CRESTEL f°26 (B1622 f°19 art. dernier et v°), 2c 1/2 pris en 5c contre Marguerite DELECAMBRE f°75v°.

f°92v° (ph1510) Mathieu HENNERON fils mineur de feu Mathieu qui fut fils de Thomas pour 3c pris en 9c contre les hoirs Guillaume CUVELIER pour 1/3 et Thomas HENNERON pour l'autre tiers f°75 du brief de 1635 (B1622 f°16 art. dernier).

- A Antoine DELEVALLET dit Grand Jacques par achat au printemps 1662
- Voir au f°40v) où ils sont rayés

f°93r° (ph1510) Les hoirs Alexandre LALLOUE de Meurchin pour 2c 1/2 parfaits de 5c contre Robert LALOE f°85, au brief f°41 sur Charles HECQUET.

f°93v° (ph1511) [Partie rayée] François CAULIER de Phalempin pour 2c pris en 6c contre Philippe DUHEM pris en 12c contre les hoirs Paul PALMAN f°52 et v° (B1622 f°49 art. dernier et v°), 4c 1q pris en 6c contre Jacqueline QUENNIPET veuve de Jean CAULIER (B1622 f°49v° art. dernier) [Fin de la partie rayée]

François CAULLIER de Phalempin pour 2c 1/2 pris en 6c 1/2 contre Philippe DUHEM mentionnés f°34 (B1622 f°49v° art. dernier) et 4c 1q pris en 6c contre Jacqueline QUENNIPET veuve de Jean CAULLIER.

f°94r° (ph1511) La dite Jacqueline QUENNIPET veuve de Jean CAULLIER 7q pris dans les dits 6c contre François CAULLIER.

f°94v° (ph1512) Antoine DELERUE par achat de Piat CAGNY fils de Jérôme 4c f°38v°, 4c 1/2 pris en 6c f°62v° contre Jean DESBIENS (par achat de Piat HERMAN 1/5 de 8c contre Piat et Louis HERMAN et autres f°78v° - rayé), par achat de la Gouvernance 4c de lieu f°100v° (B1622 f°22v° art. dernier et 23), 5c 20v, 5c 20v pris en 15c 1q 4 petites verges.

- Antoine COURCOL par achat par décret en 1665.

f°95v° (ph1513) Jean DESBIENS pour 1c 1/2 pris en 6c contre Antoine DELERUE f°62v° (B1622 f°12v° art. 2)

f°96r° (ph1513) Anselme LEGROUL pour 2c pris en 8c de manoir f°26 contre Jean DE CARNIN, Pasquier HERMAN et les hoirs Simon CRESTAL.

- A Antoinette DELEVALLEE par achat en 1662 des tuteurs de Mathieu HENNERON fils de feu Mathieu qui fut fils de feu Thomas et d'Anne DELECAMBRE.

f°96v° (ph1514) Pasquier HERMAN pour 2c pris en 8c de manoir f°26 contre Anselme LEGROUL, Jean DE CARNIN et les hoirs Simon CRESTAL (B1622 f°19 art. dernier et v°)

f°97r° (ph1514) Les hoirs Simon CRESTAL pour 2c pris en 8c de leu manoir contre Pasquier HERMAN? Jean DE CARNIN et Anselme LEGROUL f°26 art. dernier (B1622 f°19 art dernier et v°)

- A Jeanne WILLEFROY fille non mariée d'André rue de l'Abbiette à Lille par achat vers 1658 d'Antoine BOULENGER et Antoine WENNION curateurs des biens de du dit feu Bernard CRESTAL fils du dit Simon.

f°97v° (ph1515) Charles LEKEUX par achat pour 2c 1/2 pris en 5c contre Jean DE CARNIN f°25v° art. dernier (B1622 f°19 art. 1)

- Marie DESCAMPS veuve de Laurent DELOBEL occupe, la femme du dit LEKEULX dit qu'elle doit desrenter.

f°98r° (ph1515) Simon DELECOURT et André DE CAIGNY de Wachemy et leurs consorts dessous-nommés de Gondécourt pour 1c 1/2 pris en 5c 1/2 de masure f°13v° sur Nicolas BOUTRY et es briefs f°24v°.

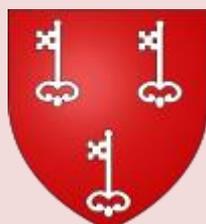
- Par acte de 1665 les dits André DE CAIGNY et Simon DELECOURT de Wachemy, Robert POTTEAU et Paul DELANNOY de Gondécourt propriétaires par indivis de ce cent 1/2 ou 2c et des 10c 40v ci-dessous ont reconnu les rentes.

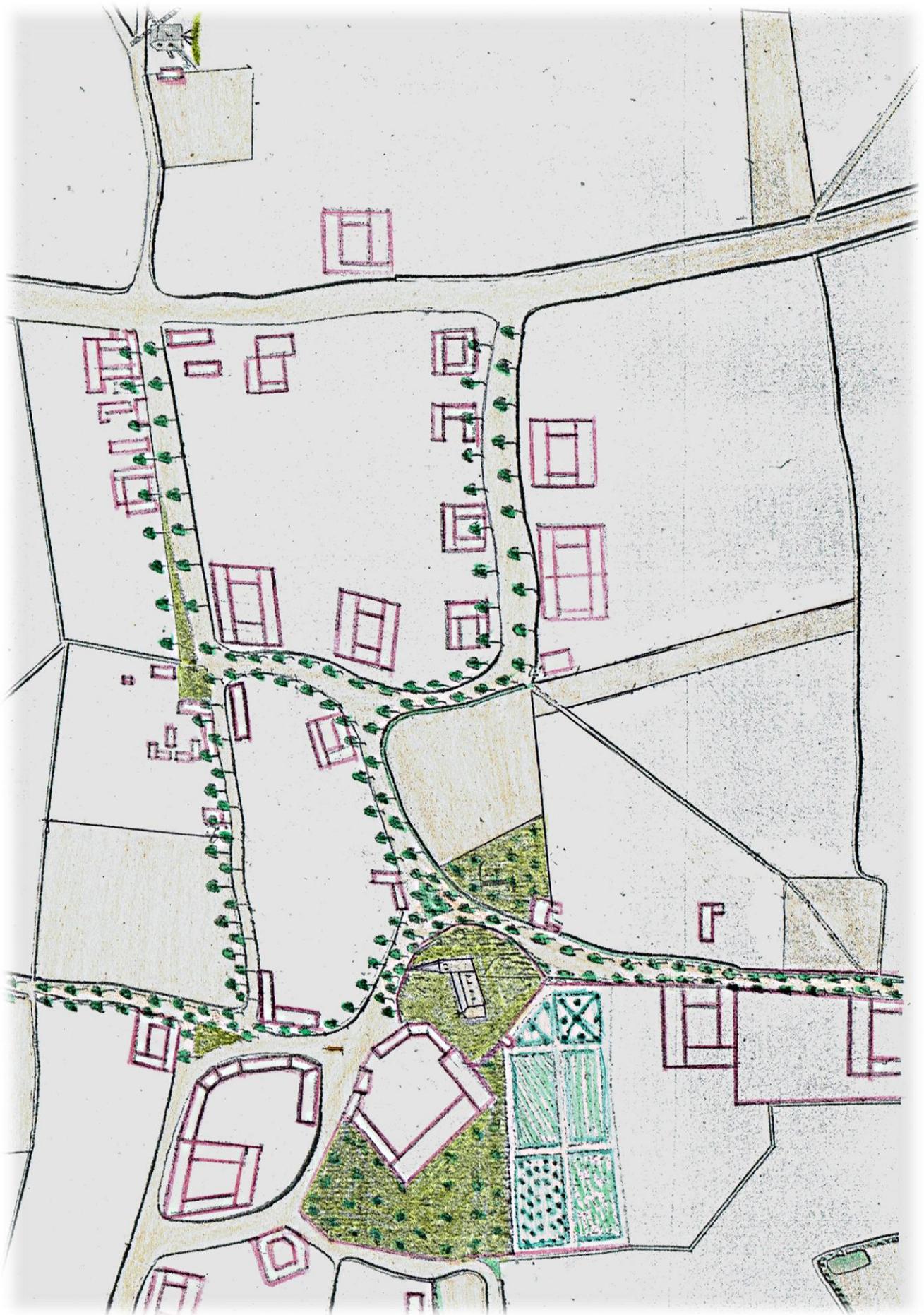
Les dits André DE CAIGNY, Paul DELANNOY, les hoirs Antoine ROZE tels que Catherine ROZE femme de Robert POTTEAU et Anne ROSE femme du dit DELANNOY par achat de Piatine MAUPAIE veuve de Guillaume HERMAN le 15/07/1650 déclarent le 01/06/1665 que Catherine WARCOING veuve de Simon DELECOURT a droit avec eux, chaque tête pour 1/4 de 10c 40v en 2c 60v et 7c 80v pris en 15c 1q 4 petites verges et 1/6°v de lieu ayant été trouvés contenir seulement 14c 60v dont le surplus appartient pour 5c 20v à Antoine DELERUE et le surplus de 1c 1/2 ou 1c 60v à Michel HERMAN.

Téléchargez les photographies de ces documents et d'autres :

<http://www.gennpdc.net/lesforums/index.php?showtopic=132619&view=findpost&p=639700>

Les familles et l'histoire de Camphin par Philippe SION : <http://philippesion.fr>





Le centre de Camphin d'après un plan conservé aux Archives de l'Etat à Gand

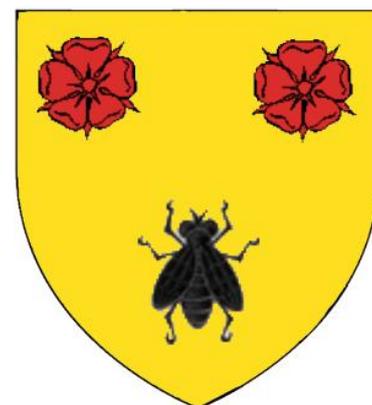
Camphin

Il fallait y penser...

SOURCES – Nous avons vu précédemment qu'il existait plusieurs sources plus ou moins facilement consultables concernant les communes et leurs habitants. Voici comment en trouver d'autres avec un peu d'astuce et d'attention.

Parmi les documents consultés concernant Camphin nous avons vu ceux tenus par le receveur du lieu au nom des abbé et religieux de St Pierre lez Gand. Ces receveurs sont Luc et Arnould MOUCQUE, père et fils. Les seigneurs employaient le plus souvent les notaires et greffiers de villages proches de leurs terres pour en tenir les comptes. Un coup d'œil sur la liste des notaires de la châtellenie de Lille¹ nous apprend que ce n'est pas le cas ici. La famille MOUCQUE exerçait à Lille. Cette famille a été étudiée dans un ouvrage des éditions DEFFRENNES², elle est originaire de Bachy où on la retrouve exerçant les métiers de fermiers et meunier.

Cette information qui peut paraître anecdotique nous indique en fait un fond documentaire dans lequel nous pourrions aller puiser et qui est susceptible, plus que toute autre étude notariale lilloise, de contenir des informations concernant des Camphinois et leurs voisins. En effet les notaires ne reçoivent pas chez eux mais se déplacent chez leurs clients. Ainsi, même un laboureur à l'autre bout de la châtellenie de Lille, peut-il passer un acte notarié chez un notaire Lillois sans trop de difficulté. Nos notaires MOUCQUE ayant à se rendre régulièrement à Camphin, il n'y a rien de plus facile pour les autochtones que de profiter de ce passage pour faire enregistrer une transaction, surtout qu'ils y sont fortement incités par le notaire en question parce qu'il s'agit d'affaires en lien avec l'établissement religieux qu'il représente. En particulier lorsqu'il s'agit de reconnaissances de dettes. Allons donc faire un tour dans leur notariat conservé aux A.D.59 pour y relever quelques actes concernant le Carembault.



Blason de la famille Moucque
et sa... mouche

A.D.59 – B 1796 f°238 r°

Reçue l'humble supplication d'Arnould MOUCQ fils de Pierre, jeune homme à marier natif de Bachy. Le 15 juin 1608 au soir est entré dans une taverne de Bachy pour se rafraîchir de quelque pot de bière. Il y a trouvé Mathias LARDE, François HERREN, Jean GARRIN et autres ayant déjà bien bu. Le premier a proféré des propos et brocardes à cause d'un bœuf qu'il n'avait pas voulu lui vendre, l'insultant. Il lui a donné un soufflet puis ils ont fait la paix. Peu après le dit François HERREN, cherchant noise, lui a dit "Je voudrais que tu m'en eusses fait autant" à quoi le dit Arnould a répondu "Que me feriez-vous ?". Ils se sont sautés dessus puis, dehors, le dit François s'est saisi d'un bâton et le dit Arnould d'un couteau taille-pain avec quoi il a donné au dit François un coup à l'épaule et à la cuisse. Ils furent séparés et le dit François reconduit chez lui, pardonnant au dit Arnould et lui proposant à boire pour faire la paix. Il est mort deux jours après. Le dit Arnould s'est absenté par crainte de la fureur de la justice, vivant en grande misère et calamité. Lettres de rémission accordées en mai 1609 à Bruxelles.

¹ <http://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/chatellenie>

² <http://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/pratique>

2 E 3 / 3371 acte 17 du 04/05/1667

Antoine et Gaspard LABBE père et fils, laboureurs à Gondécourt et Camphin achètent à l'abbaye St Pierre lez Gand 47 rasières un havot un quarel d'avoine.

2 E 3 / 3371 acte 46 du 20/10/1666

Antoine DURETZ laboureur à Camphin doit à Luc MOUCQUE 106 livres 5 sols. Remboursés en 1668.

2 E 3 / 3371 acte 47 du 20/10/1666

Jean DESBAN fils de feu Antoine de Camphin doit 4 années de rente de 4 cents de terre à Ennecourt venant de ses parents pour 66 livres 3 sols.

2 E 3 / 3371 acte 25 du 22/04/1667

Nicolas BLEQUIN d'Attiches, Jean RICHARD du Plouich en Phalempin et Elisabeth BLEQUIN fille à marier de feu Jacques d'Attiches doivent à Dame Marie DEPATY veuve de noble homme Jean DESEUR 100 livres parisis de rendage.

2 E 3 / 3371 acte 76 du 13/05/1666

Nicolas LEGUIN meunier de Gondécourt doit aux Sr et Dame DE MILLEVILLE 46 livres 10 sols 11 deniers pour 6 années de rentes seigneuriales.

2 E 3 / 3371 acte 77 du 13/05/1666

Pasquier MAILLARD fils de feu Guillaume de Gondécourt doit au conseiller DE VENDEVILLE 28 livres 18 sols 7 deniers de reste de moitié de deux années et trois pleines années de rentes seigneuriales.

2 E 3 / 3371 acte 85 du 16/04/1666

Messire Emmanuel DE KESSEL chevalier, Sr de Gavelens etc. baille à Floris DEBARGE fils de Floris, carlier à Gondécourt 6 cents 1/2 vers le moulin d'Hérin.

2 E 3 / 3371 acte 89 du 24/03/1666

Hippolyte MARQUANT laboureur à Gondécourt a pris en bail de Messire Emmanuel DE KESSEL 16 cents à Wachemy et 4 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 3371 acte 93 du 17/02/1666

Antoine MORTREUL fils de Jean, laboureur à Gondécourt se porte caution de Nicolas LEPEZ laboureur à Gondécourt vers Messire Emmanuel DE KESSEL pour 61 livres 12 sols de reste de 145 livres.

2 E 3 / 3371 acte 104 du 19/12/1665

Jean DEFIVES fils de feu Jean de Gondécourt prend en bail de Messire Emmanuel DE KESSEL 14 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 3371 acte 108 du 30/05/1666

François DEFFONTAINES, Jean LEPERS, Simon DEFFONTAINES et Jacques CARRETTE échevins de Camphin avec Jacques POTTIER procureur postulant à Lille, leur caution, doivent à Alexis LEROY bourgeois et receveur à Lille 800 livres pour payer la taille de St Jean 1664. Remboursé le 01/07/1666 par le dit POTTIER.

2 E 3 / 3371 acte 123 du 19/10/1665

Jean DESBAN laboureur à Ennecourt doit aux religieux de St Pierre lez Gand 25 livres 3 sols 4 deniers à cause de rentes seigneuriales. Jacques FLAMENT Manouvrier à Ennecourt doit 7 livres 3 sols 6 deniers. Adrien DELEVALLEE laboureur à Ennecourt époux de Pasque DELOBEAU fille et héritière de feu Louis reconnaît tenir 3 cents 1/2 de manoir des dits religieux tenant au lieu d'Antoinette CLICQUET veuve en premières noces d'André WARCOING et en dernières de Jean POISSONNIER.

2 E 3 / 3371 acte 125 du 05/10/1665

Antoine BOULENGER fils de feu Martin qui fut fils d'Antoine, maréchal à Camphin doit aux religieux de St Pierre lez Gand 38 livres 6 deniers pour 7 années de rentes seigneuriales.

2 E 3 / 3371 acte 141 du 27/07/1665

Marguerite DUPONCHEL veuve avec enfants de Jean DESBAN qui fut fils d'Antoine d'Ennecourt ayant droit de vivenote sur un lieu sur 2 cents en 4 cents contre Hubert GHILLEBERT doit aux religieux de St Pierre lez Gand 43 livres 13 sols 7 deniers pour 7 années de rentes seigneuriales. Marie HERMEZ veuve de Pierre CAUET d'Ennecourt doit 24 livres 1 sol 2 deniers aux dits pour 7 années. Anselme LEGROUL de Camphin doit 9 livres 11 sols 8 deniers pour 4 années. Pierre DATTICHES, raccoutreur de souliers à Ennecourt doit 25 livres 5 sols 2 deniers pour 7 années. Martin QUENNIPEL, manouvrier à Ennecourt doit 11 livres 7 sols 4 deniers pour 7 années. Jean DESBAN d'Ennecourt fort de Nicolas DESBAN son frère pour avoir mainlevée sur 4 cents, promet de payer 10 livres 16 sols 4 deniers. André DECAIGNY et Simon DELECOURT de Wachemy, Robert POTTEAU et Paul DELANNOY de Gondécourt propriétaires par indivis de 1 cents 1/2 à prendre en 5 cents 1/2 contre Nicolas BOUTRY et de 10 cents 40 verges doivent 212 livres 5 sols 2 deniers pour 7 années. Toussaint CORNILLON lieutenant réformé au régiment de Monsieur le marquis de MAUROY résident à Ennecourt doit 8 livres 4 sols pour 7 années.

2 E 3 / 3371 acte 147 du 18/07/1665

Anselme CUVELLIER censier de la Mairie de Gondécourt doit au Sr DE MILLEVILLE 205 livres 2 sols 9 deniers de 5 années de rentes seigneuriales.

2 E 3 / 3371 acte 149 du 13/07/1665

Gaspard DELECOURT manouvrier à Ennecourt se porte caution de Marguerite DELECAMBRE de Béthune vers les religieux de St Pierre lez Gand pour 10 livres 9 sols 6 deniers de 7 années de rentes seigneuriales.

2 E 3 / 3371 acte 156 du 03/07/1665

Noël DELEFOSSE dit Quennonne de Gondécourt doit à Messire Emmanuel DE KESSEL 9 livres pour une année de rendage d'un cent 1/2 qu'il occupe de Piat DELECROIX et Hubert DUMETZ. Damoiselle Marie LEROY épouse et procuratrice de Jacques DENGREMON fils et héritier de feu Jean, le dit Jacques aussi tuteur de Marie DENGREMON fille de feu Jean le jeune et nièce en ligne directe et héritière du dit Jean l'aîné lui doit 24 livres 16 sols pour moitié de 5 années.

2 E 3 / 3371 acte 157 du 30/06/1665

Jean DELECROIX fils et héritier de feu Nicolas, manouvrier doit à Messire Philippe DE KESSEL 56 livres 7 sols pour 22 années de rentes seigneuriales pour des terres à Gondécourt. Noël DELEFOSSE époux d'Hélène MARCHAND doit 20 livres pour 4 années. Jérôme MARQUANT de Gondécourt fort d'Antoine MARQUANT Son frère doit 8 livres 15 sols pour une terre qu'il tient de Jean MARCHAND dit Lacquet et Nicolas GRARD fils de femme du dit MARCHAND. Nicolas DELEFOSSE fils de feu Hippolyte doit 71 livres 14 sols 10 deniers depuis 1656. François DUBOIS laboureur à Gondécourt doit 80 livres. Marie DELEVALLE veuve de Pierre GRARD de Gondécourt (pour elle et sa fille - rayé) 26 livres. Robert POTTEAU époux de Catherine ROSE de Gondécourt doit 36 livres 10 sols 5 deniers pour 5 années. François ROZE époux de Marie GRARD de Gondécourt doit 9 livres pour 3 années.

2 E 3 / 3371 acte 180 du 09/07/1665

Jacques DUPUIITS laboureur à Camphin doit aux religieux de St Pierre lez Gand 63 livres 17 sols 9 deniers pour 7 années de rentes. Antoine DURETZ fils de feu Piat, laboureur à Camphin doit 162 livres 7 sols 6 deniers pour 7 années.

2 E 3 / 3371 acte 167 du 08/06/1665

Antoine DUROT fils de feu François, laboureur à Gondécourt se porte caution de Jean, François, Pierre, Noël et Bon MARCHAND enfants et héritiers de feu Noël suite à la vente qu'ils ont fait et sur lesquels deniers Damoiselle Anne VANDEBERGHE a fait

opposition à cause d'une rente héritière qui lui est due obligeant Pierre MARCHAND fils de feu Gilles et Vinchenette MARCHAND sa femme depuis 1587, depuis reconnue par Piat MARCHAND époux de la dite Vinchenette puis par Jacques MARCHAND fils et héritier de feu Jean qui fut fils et héritier du dit feu Pierre et encore depuis par Toussaint DUROT comme ayant acheté le bien hypothéqué par la dite rente. Prononcée exécutoire contre le dit Jean MARCHAND et Vaast VANBOUR en action de sa femme, enfants et héritiers du dit feu Pierre.

2 E 3 / 3371 acte 175 du 06/05/1665

Anne PIPELART veuve de Piat DELEVALLEE vivant bailli de Carnin doit à la Dame DE MILLEVILLE 42 livres 12 sols 3 deniers pour 8 années et moitié de 15 années de rentes seigneuriales.

2 E 3 / 3371 acte 177 du 16/04/1665

Antoine DEMOUVAUX laboureur à Camphin doit aux religieux de St Pierre lez Gand 53 livres 5 sols pour 3 années de rentes seigneuriales. Antoine DELEVALLEE de Camphin doit 14 livres 18 sols 9 deniers pour 5 années. Antoinette LETHERY de Camphin doit 28 livres 15 sols 6 deniers pour 3 années. Pierre SOHIER de Camphin doit 116 livres pour 7 années. François LALOE, Michel DESMONS et Antoine DESBAN d'Ennecourt en action de leurs femmes trois sœurs, filles de feu Noël DELECOURT doivent 93 livres 18 sols pour 7 années.

2 E 3 / 3372 acte 29 du 07/07/1670

Antoine DEMOUVAUX de Camphin doit aux religieux de St Pierre lez Gand 66 livres 7 deniers de rentes seigneuriales. Marguerite DUPONCHEL veuve de Jean DESBAN doit 12 livres depuis 1658.

2 E 3 / 3372 acte 77 du 02/09/1669

Luc MOUCQUE comme administrateur des biens de feu Monsieur Gabriel GAILLET vivant prêtre, baille à Antoine LELONG fils de feu Léon, laboureur à Annœullin et Marie CRESPEL sa femme 37 cents 1/2 à Allennes et Carnin.

2 E 3 / 3372 acte 158 du 01/06/1668

Révérénd Père en Dieu frère Ubalde DOUCHEZ abbé de Phalempin et Monsieur Jean BOULENGER prêtre, chanoine de l'église collégiale St Pierre à Comines, députés ordinaires de Messieurs les prélats, chapitres et ecclésiastiques de la ville et châtelainie de Lille ont appris que Messieurs du Magistrat de Lille ou leur fermier du droit d'escas s'est avancé de faire payer les droits d'escas par les prêtres fils de bourgeois de Lille à cause des successions et donations qui adviennent et sont faites par bourgeois ainsi que s'ils n'étaient pas bourgeois et ne devraient en ce jouir du privilège de

bourgeoisie quoi qu'ils soient fils de bourgeois et n'ont pas renoncé à ce privilège ni qu'on puisse les exclure à raison de leur dignité de prêtrise, demandent à ce que le présent acte soit insinué au dit Magistrat. Présenté le 5 au Magistrat qui ont dit avoir bien entendu la plainte.

2 E 3 / 3372 acte 159 du 01/06/1668

Les dits deux religieux avec illustre Sr Messire Albert André DE SAINTE ALDEGONDE comte de Genech etc. et noble homme Jean Ernest DE KESSEL écuyer, Sr de le Prée etc. députés ordinaires de Messieurs les prélats, chapitres, ecclésiastiques, chevaliers et nobles des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies ayant appris que pour parvenir au recouvrement des sommes de 71000 florins, Messieurs du Magistrat de Lille ont procuré un octroi de sa majesté du 20 avril dernier qu'ils ont fait afficher de dernier d'avril pour lever l'enclos de 6 florins sur chaque pièce de vin, 5 patards à la rondelle de bière et 2 patards au tonneau de petite bière avec autorisation de pratiquer autres moyens si cela ne suffisait pas d'aliéner toute personne exempte ou pas contre les privilèges des ecclésiastiques

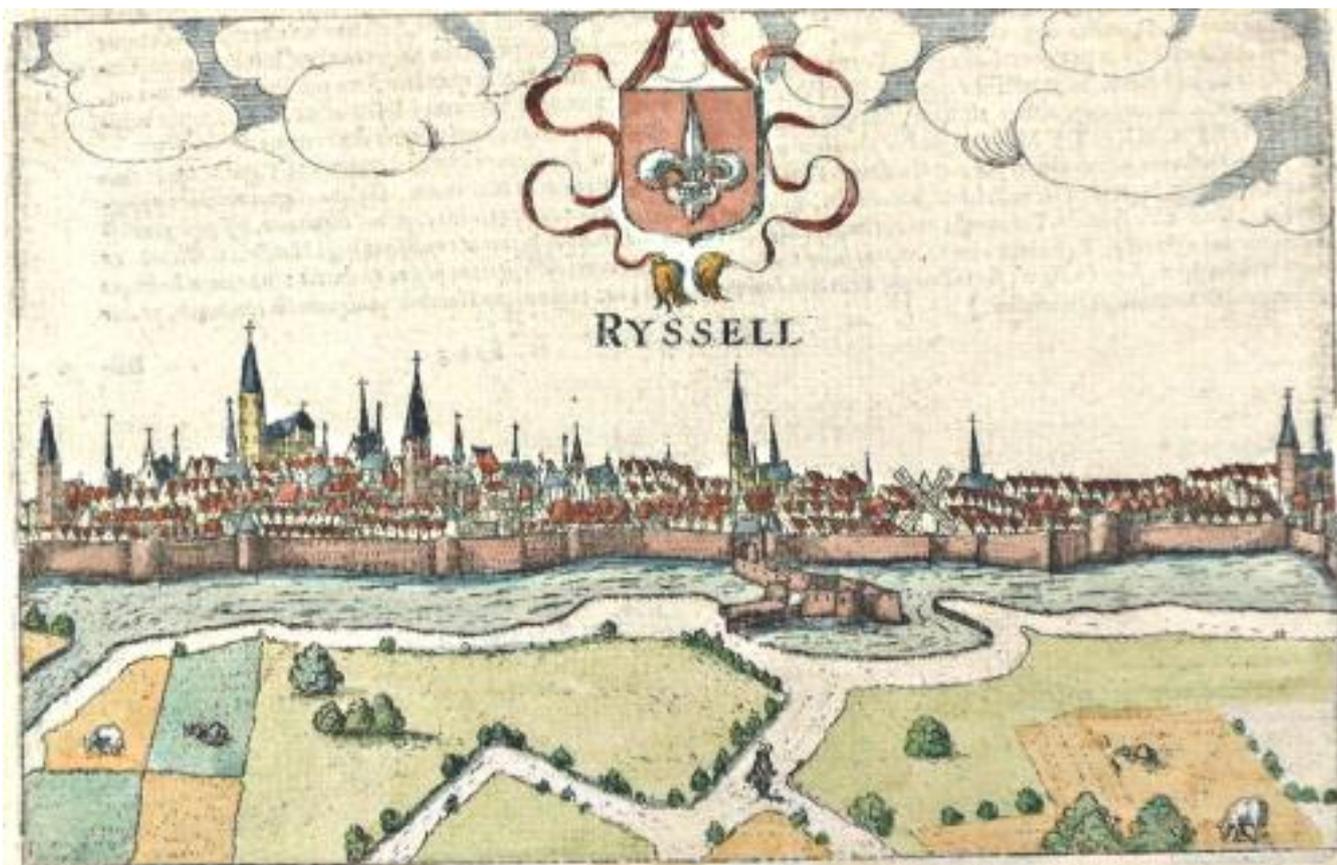
et nobles sans qu'ils aient été convoqués. De plus le Magistrat a baillé à un collecteur deux vingtièmes à charge de toute personne occupant maison et héritages à Lille au Noël 1667 sans leur demander leur autorisation contre quoi ils protestent. Le Magistrat a refusé de communiquer l'octroi qui ne regarde qu'eux, ce qui a été publié en public devant leur suffire.

2 E 3 / 3372 acte 165 du 23/05/1668

Mention d'une lettre de rente de 1635 obligeant François MARCHAND, lieutenant de Gondcourt et Péronne LALLEMAN sa femme reconnue exécutoire en 1644 par François et Adrien MARCHAND, Martin THERY époux d'Anne MARCHAND et Jean LEBORGNE époux de Catherine MARCHAND enfants et héritiers du dit feu François.

2 B 11 / 20B acte 823 du 07/11/1635

François MARCHAND lieutenant de Gondcourt, tant en son nom privé que comme procureur spécial de Péronne LALLEMAND sa femme fille de feu Pasquier...



Cachées

Quelques informations cachées

SOURCES – Dans le précédent numéro de cette revue, Bernard DELEPLANQUE attirait votre attention sur l'intérêt du terrier de Piètre et Pomereaux à Aubers¹. A y regarder de plus près ce document contient également d'autres informations qui n'avaient pas été reprises concernant Gondécourt et ses environs et même Linselles. En voici quelques extraits. (A.D.59 – E 732)

f°7v° (ph349) Commission de mise de fait pour appréhender tous les édifices de **la cense de le Court à Linselles** contre ce que Mahieu SELOSSE par ci-devant censier querellois à tord lui en appartenir aucun ouvrages par lui faits. Le dit bien sur 20 bonniers appartient à Damoiselle Antoinette DE CROIX épouse de Guillaume HANGOUART, écuyer, Sr de Piètre par le trépas de Jean DE CROIX écuyer, Sr de le Court vivant gentilhomme de la chambre de l'archiduc d'Autriche comme étant sa soeur aînée dont les maison, édifices, fief et héritage ont été occupés par Mahieu SELOSSE et Catherine PICQUETTE sa femme jusqu'en mai 1576 mais le dit couple avec Jean et Gilles SELOSSE leurs deux fils se vante d'avoir droit à certains ouvrages qu'ils veulent emporter. 31/06/1578.

f°9r° (ph350) Relation du sergent ayant mis la dit Commission à exécution. 02/06/1578

f°10v° (ph352) Responsable des pauvres d'Allennes pour la pièce de terre proche de **la Maladrie d'Allennes** qu'ils tiennent de la seigneurie de la Mairie de Gondécourt. Jean DORCHIES et Jean PATIN ministres des pauvres tenant à la terre Jean DE FAUCOMPRET à présent Martin DE FAUCOMPRET sa fille, femme de Denis AU POING, à la terre Jérôme LHEUREUX fils de Collard. Claude AU POING fils de Noël étant décédé ils nomme Jean BERNARD fils de Jacques, laboureur à Allennes responsable. (s.d. - 1578)

f°11r° (ph352) *Consultation tenue à Lille pour savoir si les censiers du quartier de Comines, Halluin et pays allenviron peuvent quitter leurs censes et icelle remettre es mains des héritiers et quelles quittances et modérations de rendages les dits héritiers sont tenus le faire à raison des pertes de la guerre et différents survenus entre le pays d'Artois et Lille d'une part et le pays de Flandres d'autre depuis le mois d'octobre 1578. Le duc d'ARSCHOT ayant plusieurs prés es Prés de Menin, certains fermiers refusent de payer le rendage à cause de leur dépouille de 1578 disant qu'elle leur a été prise de force avec les autres avestures par les soldats Wallons de Menin et Halluin où ils logèrent depuis le 1er octobre 1578. Ils ont eut grands frais pour faucher, fumer et carier les foins dont ils n'ont tiré aucun profit. De sorte qu'ils remettent leurs rendages à son excellence. Les officiers de son excellence ont vendu aux enchères du plat bois à Halluin dont la dépouille a été faite par les acheteurs en mai et avril (sic) 78. Les dits soldats sont entrés par surprise dans Menin et ont tenu Menin et Halluin par force depuis le 1er octobre emportant tous les dits bois que les acheteurs ont refusé de payer ayant perdu les mises par eux faites pour l'abatage, élagage, carriage et autres. Autres censiers d'Halluin prétendent avoir quittance des rendages de 1578 pour avoir perdu tous leurs ablais et fourrages et grande partie de leurs biens meubles n'ayant plus moyen de nourrir leurs bêtes tant chevaline à cornes que autres. Les dits censiers veulent rendre leurs censes et les abandonner s'ils ne peuvent labourer, remettre dessus et jouir de l'année courante. Si son excellence leur accorde modération devra t'elle payer les cours de rentes héritières hypothéquées sur les dits biens ? Les foins ayant été fait avant l'arrivée des soldats, ils étaient au péril et hasard des fermiers comme leur appartenant pleinement, aucune modération n'est due. De même les bois ont été dépouillés en avril ou mai avant l'arrivée des soldats. Les acheteurs sont donc tenus de les payer. Les censiers peuvent faire fin de cense à raison de leur pauvreté. Le cours des rentes héritières devra être payé. 13/03/1579*

¹ <http://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/weppes>

f°18r° (ph359) Copie du rapport et dénombrement de 6 cents de terre que les pauvres d'Allennes tiennent de la Mairie de Gondécourt. Par Jean DORCHIES et Jean PATIN ministres des pauvres avec même responsable que ci-dessus. 1579.

f°18v° (ph360) Lettre de reconnaissance de 4 rasières d'avoine de sous-rente dues par Denis DUPISRE et sa femme d'Attiches à 6 bonniers 14 cents de fief à Attiches. Denis DUPISRE fils et héritier de feu Gilles DUPISRE dit Mychon et de feu Catherine MOURISSE, laboureur à Attiches pour lui et Antoinette DUPISRE sa soeur, femme de Michel NOLLART d'Attiches, par succession de leurs parents un lieu manoir ayant appartenu à un certain Mincho, bisaïeul du dit comparant et avant aux hoirs de Michel DUPISRE appartenant au dit comparant le manoir et 4 cents 3 quartrons et à sa soeur 5 quartrons avec haie d'épines entre deux. Appartenant à la dite DE CROIX comme fille du dit Pierre et de Damoiselle Marguerite RUWEL qui fut fille de Georges RUWEL et de Damoiselle Catherine [...] s.d. - 1579)

f°22v° (ph364) Quittance de droit reçu d'Antoine LEMERCHIER bailli et receveur des seigneuries de la Mairie de Gondécourt et de Mezedon Pour 5 cents 1 quartron de terre par lui acquis en février dernier de Jean DESBIENS laboureur à Gondécourt et révocation du dit pouvoir de bailli et receveur. Le dit MERCHIER étant allé demeurer depuis de longs mois à Annœullin, pays d'Artois il rendra au dit seigneur tous les papiers et payera ce que feu Jean LE MERCHIER son père lui devant comme précédent receveur. 14/05/1579

f°23r° (ph364) Extrait de la clôture d'un compte des rentes seigneuriales des seigneuries de la Mairie de Gondécourt et de Mezedon pendu par Antoine LE MERCHIER pour deux ans finissant la veille de la St Jean Baptiste 23 de juin 1574. Il doit 70 livres 7 sols 9 deniers 3 parties et 2/6e de deniers pour lui, Jeanne DURIETZ sa mère et le dit feu Jean LE MERCHIER son père trépassé le 06/08/1574. Idem le 24/07/1576.

f°24r° (ph365) Acte de la Gouvernance de Lille concernant le dit compte prononcé exécutoire. 21/02/1577

f°24v° (ph366) Reconnaissance et promesse Antoine LE MERCHIER bailli et receveur de la Mairie de Gondécourt et Mezedon de rendre les comptes, payer les bons nets et reliquats des dits comptes et pleigerie pour ce de Jérôme DE CAIGNY laboureur à Chemy. Le dit Antoine LE MERCHIER laboureur à Gondécourt fort

de ses autres hoirs doit 30 livres de reste de sa recette et de celle de son père et autres sommes dont 88 livres 4 sols 2 deniers 3 parties à payer en avril prochain. 29/03/1577

f°27r° (ph368) Commission exécutoire pour être payé des dits Antoine LE MERCHIER et Jérôme DE CAYGNI du bon et net des comptes susdits. 21/10/1578

f°27v° (ph369) Pouvoir de gerdes et maneurs en la châteltenie de Lille touchant les dits MERCHIER et CAIGNY donné longtemps depuis le wiaige et saisine du sergent après avoir eu longue patience des dits obligés par l'impétrant de la commission susdite. Gaspard DUFOSE sergent de la Gouvernance a saisi les biens meubles et cateux de Jérôme DE CAIGNY de Chemy à la requête de Guillaume HANGOUART avec pouvoir aux manneurs (délégués pour une action, en l'occurrence la garde des biens confisqués) Pierre et Adrien CARPENTIER frères de Phalempin. 11/05/1579

f°29r° (ph370) Pouvoir de bailli et receveur des seigneuries sur Philippe DARTHOIS censier de la Mairie à la suite d'Antoine LE MERCHIER qui est, depuis aucun temps, marié au village d'Annœullin où il demeure à présent et, par ce moyen, ne peut bonnement entendre aux affaires du baillage et recette qui lui avait été commis par le dit seigneur pour la Mairie de Gondécourt et Mezedon. 27/09/1578

f°30v° (ph373) Réquisition et pouvoir Antoine LE MERCHIER au Sr de Piètre de recevoir les arriérages des rentes de la Mairie et Mezedon. Antoine LE MERCHIER d'Annœullin. 15/05/1579

f°31r° (ph373) Publication du siège des rentes seigneuriales de la Mairie et Mezedon pour l'an 1578 à recevoir par Philippe DARTHOIS, censier de la dite Mairie à payer au dit seigneur demeurant à Lille en la grand rue de St Pierre. 17/05/1579

f°35r° (ph377) Commission exécutoire pour être payé de Philippe DARTHOIS, censier de la Mairie de Gondécourt avec Marie WAIMEL sa femme de Gondécourt des rendages à l'argent, grains, rachats de grains et gluys par lui dus pour la dite cense et des rendages à l'argent des 2 bonniers 15 cents 2 verges de bois à pied. Bail de la cense de la Mairie sur 21 bonniers 3 quartrons 1.3 quartron 3 verges avec le droit de dîme 23/05/1573 et 21/10/1578

f°40r° (ph383) Commission en forme de commandement contre Philippe DARTHOIS censier de

la Mairie de Gondécourt pour rapporter quittance des paiements des rentes seigneuriales qu'il doit desrenter, livrer et mettre gluys en œuvre et remettre les terres à droite roye et ne plus froisser et payer l'intérêt des froisses. 08/01/1572 bail à Antoine BOUSSEMARE et sa femme un lieu manoir à Gondécourt sur 6 cents et 5 bonniers 1/2 cents en plusieurs pièces et 15 bonniers 3 cents 1 quartron 1/3 quartron 3 verges de labour. Puis ils y renoncent et le bail à Philippe DARTHOIS et Marguerite WAYMEL sa femme avec Robert LEGHIEZ marchand à Lille et Antoine DUHAION censier des Cornailles à Wavrin leurs pleiges 23/04/1572.

f°43r° (ph385) Commission de commandement contre Philippe DARTHOIS censier de la Mairie de Gondécourt et Marie WAYMEL sa femme pour n'avoir planté des arbres montants en dedans les bois à pied et des halots alentour d'iceux bois, ni relever fossé ni envoyé ses bestiaux en temps voulu. 28/03/1566 avant Pâques bail de 2 bonniers 15 cents 2 verges de bois. 23/04/1572

f°45v° (ph388) Commission exécutoire contre le dit Philippe DARTHOIS pour relever les fossés alentour des bois... 21/10/1578

f°47r° (ph389) Commission de commandement contre Philippe DORCHIES touchant d'avoir par lui avesti des lins et froissé depuis le dit appointment du 14/05/1573 et contrevenu à icelui.

f°47v° (ph390) Commission exécutoire de la Gouvernance de Lille contre Philippe DARTHOIS ayant empris le parfait du bail qu'en avait Antoine BOUSSEMARE pour être payé des rendages etc. 28/03/1566 Antoine BOUSSEMARE et Antoinette LOMBART sa femme on pris en bail la Mairie de Gondécourt repris par le dit DARTHOIS et sa femme le 03/09 suivant.

f°49v° (ph392) Commission exécutoire de la Gouvernance contre Philippe DARTHOIS pour être payé du rendage des bois à pied qu'il tient à Gondécourt.

f°50v° (ph393) Plainte à loi au baillage de Lille contre Mahieu SELOSSE censier de le Court à Linselles afin que le dit censier ait à son issue de cense laisser les sèves des bois de tel âge qu'il est tenu mettre gluys en oeuvre, refectionner, payer intérêt desfroisser, avoir abattu des halots et mal fumé les héritages. 20/03/1548 bail de la cense au dit Mahieu SELOSSE et Catherine PICQUETTE sa femme. 26/11/1576.

f°53r° (ph395) Relation de la dite saisine et amendements faits par le sergent du baillage. Signification au dit SELOSSE et sa femme en présence de Roger CASIER et Daniel HAZART de Linselles.

f°54v° (ph397) Requête contre le dit Mahieu SELOSSE sur ce qu'il emportait aucunes parties saisies en vertu de la plainte à loi.

f°55r° (ph397) Plainte à loi par devant les seigneurs dont les héritages Antoine DUPRET laboureur de Gondécourt sont tenus pour être payé des arriérages de cense. Le dit a pris en bail 7 cents dont il doit 21 livres jusqu'à la St Jean Baptiste 1572.

f°55v° (ph398) Plainte à loi contre Pierre FLINOIS laboureur à Attiches pour mettre 2000 banses de marle sur 2 bonniers par lui tenus en cense, hallots par lui abattus, ne plus labourer et saisine des avestures des dits 2 bonniers pour paiement du rendage. 25/06/1574. Bail du 02/09/1562 par Pierre DE CROIX.

f°57r° (ph399) Requête pour vendre l'avesture du dit FLINOIS. La dite Marguerite DE CROIX soeur et héritière de Michel et Jean DE CROIX. 25/06/1574.

f°57v° (ph400) Plainte devant les bailli et hommes de loi de la Mairie de Gondécourt contre les pauvres d'Allennes pour être payé du relief de 6 cents à la mort du responsable et pour en avoir nouveau. Claude AU POING, responsable étant mort.

f°58v° (ph401) Forme de plainte et saisine pour être payé du relief de plusieurs pièces de terres côtières de 4 et 3 cents délaissés par un défunt tenue de la Mairie de Gondécourt.

f°60r° (ph402) Reconnaissance par Gilles DUPISRE de devoir payer à Pierre DE CROIX 8 rasières pour deux années de rentes seigneuriales à cause du lieu qu'il occupe à Attiches échues au mars 1534. 14/03/1535

f°60v° (ph403) Rachat par Denis DUPISRE d'Ennevelin comme pleige de Catherine MEURISSE veuve de Gilles DUPISRE, sa mère de 3 rasières 1 havot d'avoine pour arriérages d'un année de sous-rente échues à St Rémy 1565. 01/02/1565

f°61r° (ph403) Plainte à loi par le Sr de Piètre pour être payé des dites 4 rasières de sous-rente par le dit DUPISRE. 25/06/1574. Le dit lieu manoir appartenant à Denis et Antoinette DUPISRE femme de Michel NOLLART enfants de feu Gilles dit Minchon et de Catherine MEURICE.

f°62r° (ph404) Revente et rachat fait entre le Sr de Piètre et Denis DUPISRE laboureur à Attiches des dites 4 rasières d'avoine. 22/12/1576

f°63r° (ph405) Autre plainte à loi pour procéder contre les dits Denis DUPIRE et Antoinette DUPIRE sa soeur à raison que le dit Denis dit qu'il entend que sa dit soeur doive payer sa portion des dits 4 rasières combien qu'il ait autrefois, de son propre mouvement, déclaré que par certain accord et partage fait entre elle et lui, il lui avait pris à sa charge seule de payer. La dite soeur femme en premières noces de Michel NOLLART et d'à présent défunt Jacques DONGNIES. (s.d.)

f°66r° (ph408) Commission pour faire reconnaître par Anne COCHEFER veuve de Pierre TREFFEL de Martinsart le bail pris par le dit, lors vivant le 23/06/1574 de cense de 2 bonniers de terre à Attiches.

f°66r° (ph408) Préciation par hommes de fief de la Mairie de Gondécourt dont Jean RAMON fils de Jean et Jean RAMON fils de Wallerand, d'une pièce de 6c appartenant aux pauvres d'Allennes pour être payé du relief de feu Claude AU POING vivant responsable (380 livres). 21/06/1579

f°66v° (ph409) Promesse de payer le relief de Claude AU POING par les dits ministres des pauvres. Nomination de responsable : Jean BERNARD fils de Jacques, laboureur à Allennes. 22/07/1579

f°67v° (ph410) Quittance d'avoir reçu des dits ministres le dit relief.

f°69r° (ph411) Insinuation faite à Mahieu SELOSSE censier de le Court à Linselles depuis le 31/01/1564 de ne labourer après l'août pénultième de sa cense fors les royées qu'il doit dépouiller pour la dernière année et dépouille de la dite cense qui doit être à l'août 1575. 18/08/1574.

f°70r° (ph412) Commission contre le dit SELOSSE au propos sus dit aussi pour faire fin quant aux labours après le dit août 1576 et quant au louage au mai 1576 et laisser tous fiens et étrains royées et fournir aux conditions de son bail. 03/11/1575

f°71r° (ph413) Commission de mise de fait pour sûreté du bail de la cense de Lompret à Wavrin. Le 09/02/1569 Michel DE CROIX a baillé à Jean LEMESRE, Antoinette DEBEAUPRET sa femme et Gaspard LEMESRE leur fils de Wavrin la cense de Lompret sur 21 bonniers à Wavrin. Le 20/09/1572 le dit LEMESRE et sa femme et le 07/10/1574 les dits Jean et Gaspard fort

de la dite DEBEAUPRET l'ont reprise en bail. Mise de fait sur leurs biens à Erquinghem le Sec, Ligny, Wavrin et environs, allant à Erquinghem le Sec chez Jean DEBEAUPRET fils de feu Gaspard, et Jeanne CASTIEL sa femme devant payer une lettre de rente aux dits LEMESRE et DE BEAUPRET. 22/03/1574

f°75r° (ph417) Commission de mise de fait pour sûreté du bail de la cense de le Court à Linselles. Bail du 07/09/1574 à Jean DELEPORTE et Marguerite CARDON Sa femme de Tourcoing de la dite cense sur 20 bonniers 1/2 avec Jacques CARDON laboureur à Mouvaux et Gilles DELEPORTE censier des Caudreletz à Neuville en Ferrain leurs cautions.

f°76v° (ph419) Relation de la dite mise de fait sur leurs biens à Tourcoing, Mouvaux, Marcq en Barœul, Linselles et environs. 27/08/1576

f°78r° (ph420) Commission contre Mahieu SELOSSE pour le faire prouver quels étrains et fiens il a en la cense de le Court procédant d'autres terres de celles de la dite cense afin de liquider la sentence obtenue par l'héritier de la dite cense.

f°79r° (ph421) Requête au gouverneur du Souverain bailliage de Lille contre Mahieu SELOSSE sur ce qu'il emmenoit des étrains au préjudice de la sentence puis intimation de se présenter au siège de la Gouvernance. 24/11/1576

f°80r° (ph423) Commission du dit Sr et sa femme, Jean DELEPORTE leur censier de le Court pour les intérêts à eux causés par Mahieu SELOSSE à cause d'avoir empêché de mener les fiens de la dite cense sur les héritages d'icelle en temps et saison et été cause qu'il a fallu semer et dépouiller les terres sans avoir été fumées. Le dit DELEPORTE censier depuis le 01/05/1576 et a commencé à labourer à la St Rémy 1574 avant que le dit SELOSSE et sa femme n'aient fait fin de cense. 24/12/1576

f°81r° (ph424) Don seigneurial à Gilles VANHULSE conseiller et procureur postulant à Lille de 2 pieds de terre pris au fief de le Court pour le créer homme de fief afin de servir au werp des 3 bonniers de fief tenus de la dite seigneurie de le Court à Linselles étant de la compréhension de la cense du Verd Bois à Bondues. 28/06/1576

f°82r° (ph425) Offre de bailler adhéritement des 3 bonniers de fief tenus de le Court que Damoiselle Hélène (surchargé : Isabeau) DEHEULLE femme de Jean VANROYNE, dame du Verd Bois a vendu à Guillaume

DELIO Sr du Verd Bois avec protestation que le dit fief doit contenir 3 bonniers et non 2 bonniers 11 cents et quelques verges. 29/06/1576

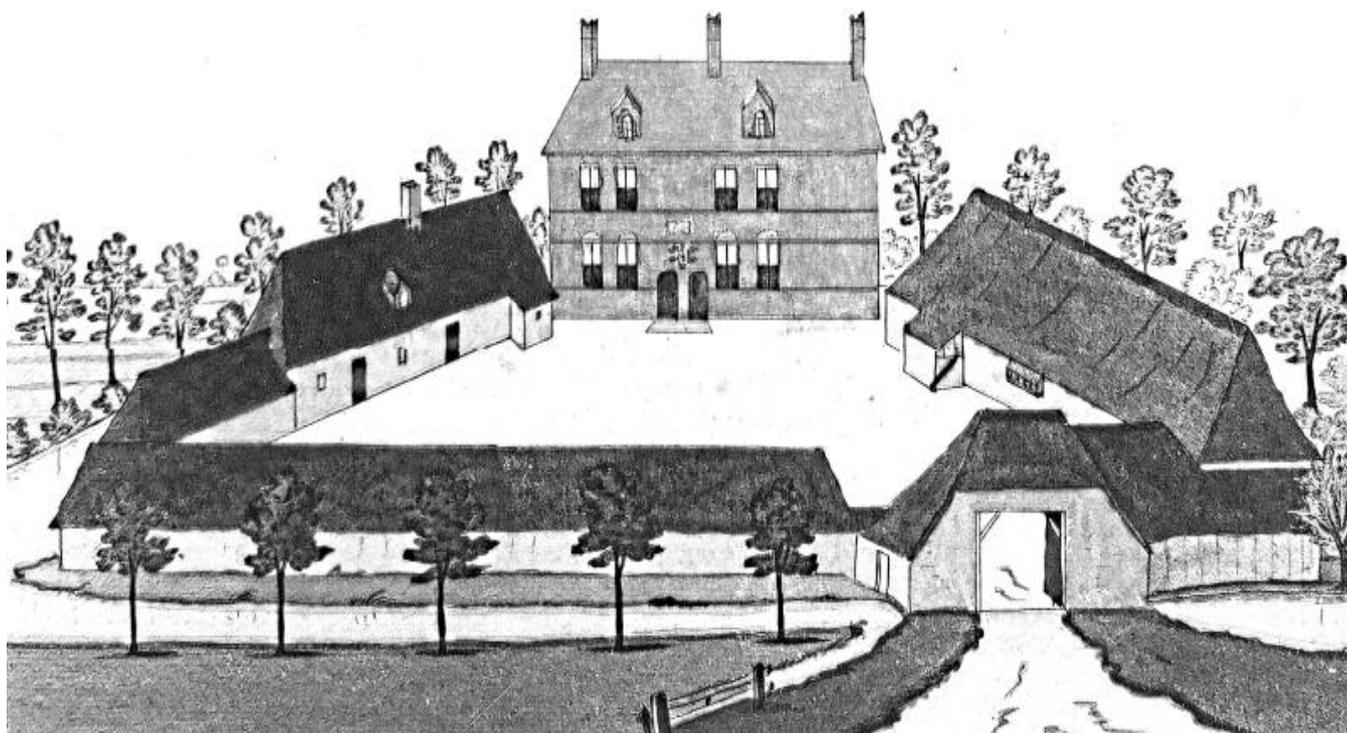
f°82v° (ph426) Quittance du relief du fief de Gammachines tenu de la seigneurie de le Court échu à Alexandre LEBLANCQ par le trépas d'Alexandre LEBLANCS Sr de Meurchin son père. 26/07/1574

f°82v° (ph426) Quitance du relief du fief tenu de le Court échu à Louis DUBOIS écuyer, par le trépas d'Hippolyte DUBOIS Sr de Longherie son père consistant en rentes à Linselles, Roncq et environs. 20/02/1569

f°83r° (ph426) Ratraicte à titre de proximité lignagère par Guillaume HANGOUART écuyer, Sr de Piètre

d'héritages vendus par Jacques GENEVIÈRE fils de feu Jacques et de Damoiselle Marie DE LE LECHARIE fille de Vaast DE LE RACHIE (sic) écuyer, vivant conseiller de l'empereur et lieutenant de la Gouvernance de Lille et de Damoiselle Péronne HANGOUART fille de feu Betreumieux et de Damoiselle Jeanne DE LANDAS à François MALLATHIRE estaignier à Lille, 5 bonniers à Camphin en Carembault et en tenus. Le dit Sr de Piètre est parent issu de germain comme fils de feu Guillaume DE HANGOUART Sr de Piètre, conseiller de l'empereur, président de la chambre d'Artois qui fut fils de feu Guillaume HANGOUART Sr de Piètre fils des dits feu Betreumieux et Jeanne DE LANDAS.

f°83v° (ph427) Commission donnée du lieutenant de bailli de Camphin en Carembault pour signifier à ceux qu'il appartient la reprise susdite. Signifié à César NORGUIET sergent de Camphin. 10/12/1572



La cense de le Court à Linselles par Sanderus

Voici un nouveau contrat de mariage trouvé à Roubaix établi par Nicolas VINCRE en 1666. Anne MULLIER, veuve d'Antoine BOURGOIS l'a présenté en 1678 pour défendre ses droits dans le cadre de la succession de son mari.

A.M.Roubaix - FFbis 16 du 06/04/1666 :

Contrat de mariage entre Antoine BOURGHOIS, fils de feu Pierre et de Marguerite VEAUROEUX, demeurant à Roubaix, assisté de sa mère et de Valentin VAUROEUX, son oncle, d'une part et Anne MULLIER, fille de feu Michel, demeurant à Roubaix, assistée de Philippe, Marguerite et Marie Jeanne MULLIER, ses frère et sœurs, d'Hughes DUMONT, son cousin et autres ses gens et amis, d'autre part.

Relevé par Maxime Senave

Notariat de Gondecourt

M^e Jean SIX

NOTARIAT – Pour finir cette partie de la revue consacrée au Carembault voici le dépouillement des archives de deux notaires. Le premier à exercé à Gondecourt jusqu'en 1676. Ses archives avant 1671 n'ont pas été conservées.

2 E 3 / 9058 en 1671

2 E 3 / 9058 acte 1 du 12/01/1671 Anne PIPELAIRE veuve de Piat DELEVALLEE de Carnin baille à Antoine CASTILLON charron à Gondecourt 9 cents en deux pièces à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 2 du 12/01/1671 Anne PIPELAIRE veuve de Piat DELEVALLE de Carnin baille à Louis DELECROIX laboureur à Gondecourt 5 quartrons à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 3 du 12/01/1671 Anne PIPELAIRE veuve de Piat DELEVALLE de Carnin baille à Georges DESBIEN fils de Jacques de Gondecourt 4 cents 1/2 à Gondecourt en deux pièces dont une partie appartient à Jean DESTIEUX beau-fils de la bailleuse par don de mariage mais dont elle a droit de viager.

2 E 3 / 9058 acte 4 du 18/01/1671 Robert MACHON marchand à Carnin baille à Mathias DE NOULLET de Gondecourt 4 cents 3 quartrons à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 5 du 07/02/1671 François BERNARD laboureur et marchand à Gondecourt baille à Jean DELEFOSSE et Catherine ROMON sa femme de Gondecourt 3 cents à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 6 du 16/02/1671 Jean MORELLE fils de feu Wallerand qu'il eut de feu Marguerite TURMIGNY d'une part, Pierre DELERIVE époux de Marie MORELLE tous de Gondecourt d'autre part. Les dits MORELLE enfants et héritiers de feu Wallerand et de Marguerite TURMIGNY vivant demeurant à Gondecourt s'accorde sur l'entretien de la dite TURMIGNY et de Jeanne MORELLE leur soeur qui ont été à la charge du second suivant contrat passé chez le présent notaire. Quittance par le second le 02/05/1671.

2 E 3 / 9058 acte 7 du 07/02/1671 François BERNARD fils de feu Jean, laboureur et marchand à Gondecourt vend à Jean DELEFOSSE fils de Pierre et Catherine RAMON sa femme de Gondecourt un lieu manoir sur 1 quartron pris en 2 cents contre Pierre BAUVIN à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 8 du 06/02/1671 Jean DESTIEUX laboureur à Carnin fort d'Anne PIPELAIRE sa belle-mère baille à Gilles DESBIEN laboureur à Gondecourt 11 cents 1/2 en trois pièces.

2 E 3 / 9058 acte 9 du 15/02/1671 Michel LEBORGNE serviteur, domestique du baron d'AVELIN, jeune fils à marier baille à Jean DEFIVE laboureur à Gondecourt 4 cents à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 10 du 15/02/1671 Michel LEBORGNE serviteur, domestique du baron d'AVELIN, jeune fils à marier baille à Martin BRIDELANCES laboureur à Gondecourt 5 cents à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 11 du 06/03/1671 Jacques DUBRON époux de Marie Anne PARMENTIER d'Allennes d'une part, Jean TORQUIN époux de Michel PARMENTIER d'Hérrin à cause de leurs femmes d'autre part. Procèdent au partage des biens des feus Betreumieux PARMENTIER et Catherine DELECOURT vivant demeurant à Allennes.

2 E 3 / 9058 acte 12 du 07/03/1671 Nicolas DORCHIES et Antoine CHASTILLON de Gondecourt tuteurs de Jeanne, Anne et Laurence DORCHIES enfants des feus Mathias DORCHIES et Madeleine CRAMETTE baillent à Jean FREMAULT fils d'Antoine de Gondecourt un lieu manoir à Gondecourt sur 1 cent 1/2.

2 E 3 / 9058 acte 13 du 30/03/1671 Adrien CIVORREZ fils de feu Pierre, tisserand de toile à Phalempin vend à André CAIGNIT fils de feu Piat, laboureur à Wachemy

paroisse de Chemy 2 cents 11 quartrons pris en 4 cents 1/2 à l'encontre de Jean QUADILLIE à cause de sa femme au dit Wachemy.

2 E 3 / 9058 acte 14 du 26/04/1671 Nicolas LEPETZ laboureur à Gondécourt baille à Louis LEQUIN fils de Nicolas laboureur à Gondécourt 2 cents.

2 E 3 / 9058 acte 15 du 19/04/1671 Jean DEFIVE fils de feu Jean, Bon MARCHAND et Anne DEFIVE sa femme à Gondécourt, Jean DONBRICOURT et Martine DEFIVE sa femme de Mons en Pévèle, les dits DEFIVE enfants et héritiers de feu Jean DEFIVE et Françoise DUROT vivant demeurant à Gondécourt procèdent au partage avec exclusion d'Antoinette DEFIVE fille innocente qu'ils seront obligé d'entretenir chacun trois ans et ainsi poursuivament. Témoin Gilles SIX fils du notaire.

2 E 3 / 9058 acte 16 du 12/04/1671 Charles Philippe LEFEBVRE jeune fils à marier d'Avelin, procureur spécial d'Henri PIPENBEUSE et d'Anne LEFEBVRE sa femme de Seclin et de Simon LEFEBVRE père du comparant d'Avelin, baille à Piat LEMERRE fils de feu Antoine, laboureur et crachier à Gondécourt 4 cents en 3 pièces à Gondécourt.

2 E 3 / 9058 acte 17 du 07/05/1671 Thomas DESBIEN laboureur à Gondécourt baille à Antoine ROZE et Nicolas son fils de Gondécourt un lieu manoir sur 1 cent 1/2.

2 E 3 / 9058 acte 18 du 23/05/1671 Noël BERTOULT fils de feu Jean, laboureur à Gondécourt baille en avant-cense à Louis WAGON laboureur au hameau de Don, paroisse d'Annœullin une dîme à Don donné par le Sr prélat de St Martin de Tournai.

2 E 3 / 9058 acte 19 du 19/05/1671 Jacques DUMETZ fils de feu Pierre, Louis ROZE fils de feu Nicolas de Gondécourt curateurs commis aux bien délaissés vacants par le trépas de Jean DUMETZ et sa femme vivant demeurant à Gondécourt baillent à Jean DELEVALLEE fils de feu Jacques, laboureur à Gondécourt 7 quartrons à Chemy.

2 E 3 / 9058 acte 20 du 04/06/1671 Mathieu DUBURCQ homme veuf, hôte et laboureur à Fretin assisté de Alexandre DUBURCQ son fils et de Guillaume DUBURCQ et autres amis d'une part, Marie LAMPIN fille de feu Antoine, jeune fille à marier assistée de Jeanne BOUTMY sa tante et d'André BOUTMY son cousin d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots. Témoin Jean (de) CAIGNIS fils d'André, hôte à Chemy.

2 E 3 / 9058 acte 21 du 07/06/1671 Jean DOIGNIE manouvrier à Gondécourt baille à Henri DUJARDIN laboureur et marchand à Gondécourt 2 cents 1/2 en deux pièces à Gondécourt.

2 E 3 / 9058 acte 22 du 26/07/1671 Jean COCHET fils de feu Nicolas fort de Laurence sa fille de Chemy d'une part, Jean SION Fils de feu Alexandre de Meurchin fort de Jean Baptiste son fils d'autre part. S'accordent touchant certaine génération d'une fille que les dits enfants ont eu ensemble.

2 E 3 / 9058 acte 23 du 25/10/1671 Wallerand DELEFOSSE fils de feu Bauduin de Gondécourt baille à Alexandre DUBURCQ hôte et laboureur à Gondécourt 3 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 9058 acte 24 du 26/10/1671 Piat LEMERRE fils de feu Piat qu'il eut de feu Françoise LEFEBVRE, meunier à Allennes, jeune fils à marier assisté de Pasquier BRASSART son oncle maternel et de Gilbert ROSE son oncle paternel d'une part, Anne DORCHIE fille de Nicolas qu'il eut en premières noces de feu Madeleine MOREL, jeune fille assistée de son père d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte un lieu manoir sur 1 cent à Allennes venant de ses parents et 4 cents de labour à Wavrin suite au partage devant maître Pierre QUOQUEL d'Allennes et a en cense le moulin d'Allennes pour six ans, meubles et bestiaux. Elle apporte 8 cents de labour à Chemy, 3 et 4 cents à Gondécourt pris ces derniers en 8 cents 1 quartron contre Frédéric MOREL, 5 cents de labour pris en 9 cents à Gondécourt contre le dit MOREL son oncle.

2 E 3 / 9058 acte 25 du 20/10/1671 Marguerite LEBORGNE fille de Robert de Gondécourt baille à Pierre DELEVALLEE fils de feu Pierre, laboureur à Gondécourt 1 cent de jardinage à Gondécourt.

2 E 3 / 9058 acte 25 du 20/10/1671 Louis DUJARDIN fils de Louis, laboureur à Seclin au hameau de Martinsart, jeune fils à marier assisté de son père, François OCHAIN et Jean LEMERRE ses beaux-frères d'une part, Jeanne DUTILLEUL jeune fille à marier assistée de Philippe DUTILLEUX son père et de Jean CORNILLOT son oncle maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte l'avant-bail d'un lieu manoir sur 6 bonniers à Seclin et ce qu'ils portent à la réserve de 10 cents de blé à son père, appartenant aux chanoines de Seclin et divers héritiers et elle 500 livres parisis payable en deux fois et une vache à choisir parmi cinq.

2 E 3 / 9058 acte 26 du 03/10/1671 Jeanne DUPUICH veuve de Jacques VALLOIS et auparavant veuve de Nicolas DANCOINE de Phalempin vend à Roger DANCOINE laboureur à Wachemy, paroisse de Chemy un chariot à quatre roues, ferré et plat harna avec escalier tout monté pour 39 florins de 20 patars chaque.

2 E 3 / 9058 acte 28 du 09/11/1671 Thomas HENNERON fils de Thomas, et Anne DELECHAMBRE sa femme baillent à Nicolas HENNERON leur jeune fils à marier 6 bonniers 4 cents de labour à Gondecourt, Camphin et Chemy.

2 E 3 / 9058 acte 29 du 19/11/1671 Piat RAMON jeune fils de Jean et Barbe LEBORGNE assisté de ses parents de Gondecourt d'une part, Marie DUBRON fille de Claude qu'il eut de feu Françoise ROHART asses son père et de Guillaume ROHART son oncle paternel d'Ancoisne, paroisse d'Houplin d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte un lieu manoir avec grange sur 4 cents à Gondecourt, 11 cents à Gondecourt, les meubles, ustensiles et bestiaux chez ses parents sauf la cuisine réservée à ses parents et 8 rasières de blé par an puis 4 au survivant pour eux leur vie durant à la réserve de payer à Marie BARBE sa nièce 50 livres à son mariage ou entrée en religion, 4 bonniers en avant-bail. Elle apporte 300 livres parisis, la moitié des dépenses des fiançailles par ses parents.

2 E 3 / 9058 acte 30 du 22/11/1671 Simon WARQUAIN de Lille et Jean WARQUAIN d'Hérrin son frère baillent à Mathias DENOULLET charpentier à Gondecourt 3 cents de labour à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 31 du 12/12/1671 Catherine HENNEBELLE veuve de Nicolas MARCHANT de Lotz en Artois baille à Antoine BRIDELANCE laboureur à Gondecourt 3 cents 1/2 à Gondecourt. Puis début de lettre d'Arnould QUENNIPEL clerc de Hérrin ayant repris la ferme d'Hérrin pour Messieurs des Etats de Lille pour vendre bière pour le terme de septembre 1670 racheté à Jean WARQUAIN d'Hérrin pour 40 livres parisis et Pierre LEROUGE 12 livres ensuite remise au dit ODENT.

2 E 3 / 9058 acte 32 du 21/12/1671 Alexandre DESPRETZ et Isabeau HERMAN sa femme d'Espinoy vendent à Druon TARBEZ fils de Sébastien, d'Espinoy 3 cents de terre en 8 cents à Gondecourt. Témoin Jean MOTREUX fils de Jean, maréchal à Gondecourt.

2 E 3 / 9058 acte 33 du 28/12/1671 Wallerand DELEFOSSE laboureur, Romain DEHENNIN et Marie DELEFOSSE sa femme de Gondecourt enfants et héritiers de Baudoïn DELEFOSSE qu'il eut de feu Françoise MERCHIE procèdent au partage de leur succession et annulent le partage précédent passé devant maître Pierre QUOQUELLE à Allennes.

2 E 3 / 9058 acte 34 du 02/12/1671 Jean DELECROIX fils de feu Louis, laboureur à Wachemy, paroisse de Chemy baille à Nicaise LEDRU fils de feu Jacques, laboureur à Allennes 1 cent de labour à Allennes. Témoin Florent LALOY jeune fils à marier de feu Jean de Gondecourt.

2 E 3 / 9059 en 1672

2 E 3 / 9059 acte 35 du 10/01/1672 Mathieu CRAMETTE et Martin CRAMETTE de Gondecourt et Provin, jeune homme à marier à présent à Gondecourt procèdent au partage des biens de feu Jacques CRAMETTE leur père et Jeanne LEPETZ leur mère.

2 E 3 / 9059 acte 35bis du 17/01/1672 Pierre DUMETZ fils de feu Jean fort de Marie DUMEZ et Jean DUMEZ ses frère et soeur et Claire DUMETZ aussi soeur en bas-âge, Jacques DUMEZ leur oncle, Jean DELEVALLEE oncle et tuteurs de la dite Marie DUMEZ, Jean, Claire DUMEZ en bas-âge baillent à Arnould TERRY époux de Marguerite DUMETZ 4 cents 3 quartrons de labour impartis contre les comparants et les preneurs à Gondecourt.

2 E 3 / 9059 acte 34 du 11/01/1672 François MERCHANT fils de feu Thomas, hôte et brasseur à Camphin fort de Marie Françoise GILBERT sa femme vend à François LECOCQ laboureur à Sainghin en Weppes un lieu manoir sur 1 cent 1/2 à Gondecourt.

2 E 3 / 9059 acte 33 du 02/02/1672 Jean DELEFOSSE, Antoine BRIDELANCE et Françoise DELEFOSSE sa femme, Péronne DELEFOSSE jeune fille à marier tous de Gondecourt enfants et héritiers de feu Melchior DELEFOSSE et Anne FOURNIER procèdent au partage de la succession.

2 E 3 / 9059 acte 32 du 18/02/1672 Jean DELECROIX fils de feu Louis, laboureur à Wachemy vend aux enchères à Françoise LEGENTY veuve de Guillaume TERRY de Lille 6 cents de labour à Wachemy.

2 E 3 / 9059 acte 31 du 28/01/1672 Jean DELEVALLEE fils de feu piat, jeune fils à marier à Hérrin baille à Allard ROSE fils d'Arnould de Gondecourt 2 cens de labour à Gondecourt.

2 E 3 / 9059 acte 30 du 06/02/1672 Thomas HENNERON fils de feu Thomas de Gondécourt, veuf d'Anne DELECAMBRE et en premières noces sa dite femme ayant épousé Nicolas DEFRANCE d'une part, Charles DEFRANCE fils de la dite et Barbe DEFRANCE sa soeur, Jean DEFIVE père et tuteur de ses enfants et Thomas HENNERON aussi tuteur de Nicolas, Jean et Anne DEFIVE que le dit Jean eut avec feu Isabeau DEFRANCE, les dits DEFRANCE tous enfants de la dite DELECHAMBRE d'autre part. Partage de succession de la dite à Gondécourt, Camphin et Phalempin.

2 E 3 / 9059 acte 29 du 22/02/1672 Marguerite DUBRON veuve de Vincent MARCHANT de Gondécourt baille à Antoine MARCHANT son fils célibataire, hors du pain et émancipé 7 quartiers de labour à Gondécourt. Témoin Piat RAMON fils de Jean et Gilles SIX jeune fils à manier.

2 E 3 / 9059 acte 28 du 21/03/1672 Pasquier DUTILLEUX et Pierre DUTILLEUX son fils de Wattignies, Thomas DESBIEN et Michel LEGRAIN de Gondécourt tous tuteurs des enfants de Jacques DUJARDIN dit Gro Jacq baillent à Charles DEFRANCES fils de feu Nicolas de Carnin et à Henri DUJARDIN fils de feu Melchior de Gondécourt 5 cents et 2 cents 1/2 de labour.

2 E 3 / 9059 acte 27 du 14/02/1672 Vincent MARCHANT fils de feu Jean, serviteur domestique à Wachemy assisté de Pierre DENEUVILLE sergent du dit lieu fort du dit Vincent baille à Nicolas HENNERON fils de Thomas, laboureur à Gondécourt 4 cents de labour à Chemy.

2 E 3 / 9059 acte 26 du 18/02/1672 Jean DELECROIX fils de feu Louis, laboureur à Wachemy vend aux enchères à Françoise LEGENTY veuve de Guillaume TERRY de Lille 8 cents de labour à Wachemy.

2 E 3 / 9059 acte 25 du 17/03/1672 Catherine DUBOIS veuve de Noël DESBIEN baille à Pierre DUBOIS fils de feu Clém(en?)t de Gondécourt 2 cents de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 24 du 20/03/1672 Antoine LECLERCQ laboureur à Allennes baille en avant-cense à Jean DUBOIS fils de feu Jean, laboureur à Gondécourt 5 cents de labour à Gondécourt appartenant à Noël DELEFOSSE.

2 E 3 / 9059 acte 23 du 20/04/1672 Antoine DUROT fils de feu François, laboureur à Gondécourt baille à Laurent DUBOIS fils de feu Jacques, laboureur à Gondécourt 5 cents 1/2 de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 22 du 10/04/1672 Nicolas LECLERCQ fils de feu Thomas, laboureur à Hérrin baille à Gilles BEQUIN fils de feu Bartholomé à Hérrin un lieu manoir à Hérrin.

2 E 3 / 9059 acte 21 du 05/04/1672 Jean NOSTRE DAME fils de feu Philippe, soyeur d'aix et Thonette DUMOLLIN sa femme de Gondécourt vendent à Hippolyte MORTREUX brasseur et laboureur à Wachemy tous les charpentages et matériaux à Gondécourt sur l'héritage de Marie BUISINE sa mère.

2 E 3 / 9059 acte 20 du 05/04/1672 Hippolyte MORTREUX brasseur et laboureur à Wachemy baille à Jean NOSTRE DAME soyeur d'aix à Gondécourt un lieu manoir sur 5 verges à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 19 du 28/04/1672 Antoine LEGNEL fort de Laurence DESBIEN sa femme de Provin, Marguerite DESBIEN soeur de la dite, jeune fille à marier à Gondécourt d'une part, Piat LEMERRE et Catherine CARPENTIER sa femme de Gondécourt d'autre part. Les dites DESBIENS filles de Piat encore vivant qu'il eut de feu Marguerite COCHET procèdent au partage d'une maison sur un cent 1/2 à Gondécourt, chacun par moitié.

2 E 3 / 9059 acte 18 du 22/04/1672 Guillaume BACQUEVILLE fils de feu Antoine, laboureur et couturier à Gondécourt baille Antoine DANCHIN fils de feu Pierre, laboureur à Gondécourt 4 cents de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 17 du 29/05/1672 Nicolas HENNERON fils de Thomas et Marie Anne GRANSIRE sa femme de Gondécourt baillent à Martin PINQUET et Françoise DOBRICOURT sa femme de Mons en Pévèle 16 cents de labour au dit Mons.

2 E 3 / 9059 acte 16 du 06/06/1672 Bastien COCHET fils de feu Jacques, jeune fils à marier à Gondécourt baille à Jean VICCART fils de feu Philippe et Noëlle DELADEN sa femme de Provin 6 cents de labour en trois pièces à Provin.

2 E 3 / 9059 acte 15 du 07/06/1672 Wallerand MASINGHIEN Linselles et Marie DUMEZ sa femme de Gondécourt vendent à Bon MARCHANT fils de feu François, laboureur à Gondécourt 2 cents de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 14 du 21/06/1672 Louis BRIDELANCE fils de feu Jérôme de Gondécourt baille à Antoine

BRIDELANCE son frère laboureur à Gondécourt un cent de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 13 du 11/07/1672 Jean DUPONCHEL fils de feu Jean, couturier à Lille baille à Jean MORTREUX fils de Jean, maréchal à Gondécourt 11 cents de labour en 2 pièces à Gondécourt. Témoins Nicolas et Luc DUPONCHEL frère (sic).

2 E 3 / 9059 acte 12 du 31/07/1672 Mathias CRAMETTE fils de feu Antoine, jeune fils à marier à Carnin baille à Joseph DUROTZ fils de Jean, jeune fils à marier à Gondécourt un lieu manoir sur un cent 1/2 à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 11 du 19/08/1672 Christophe DESBIEN fils de feu Martin, jeune fils à marier, soyeur d'aix à Gondécourt d'une part, Simon BERNARD fils de feu et Basil et Antoine son fils (sic) et Basile ROSE fils d'Antoine et Jean DATTICES tous soyeurs d'aix, le dit Simon et son fils à Gondécourt et le dit DATTICE à Hérrin font gageur : le premier s'engage à ne prendre tabac fumé par bouche ni autrement ni jouer à cartes pendant un an à condition que les seconds lui donnent 20 patars à boire et, au cas où il perdrait son pari, il devra rendre l'argent aux seconds comparants chacun trente patar qui font 12 livres parisis.

2 E 3 / 9059 acte 10 du 29/08/1672 Jean DAPVRIL fils de feu François, laboureur à Avelin vend à Martine DAPVRIL sa fille de franche condition et émancipée depuis le 26 août dernier les biens meubles suivants : un cheval hongre de poil brun baye 5 patagons, une vache de poil gris 30 livres, une vache de poil gris au même prix, une vache de poil noir à blanc nez au même prix et une vache de poil tout noir au même prix, une vache de poil roux et noir, une génisse de poil noir 12 livres, un car ferré tout monté avec 4 roues 40 livres, une guerine tout montée 18 livres, une herse avec la vollée 8 livres, deux chaudrons 8 livres, deux seaux, une cuvelle à buer, un saloir et une menée, deux drêches de blanc bois, une grange etc. le tout à charge de payer 710 Livres, les dettes de son père pour 105 livres à raison d'une pièce de 28 cents qu'il occupe appartenant à Monsieur WARQUOIN de Lille, à Monsieur Jacques DELAHAY de Lille 36 livres de rentes seigneuriales, 50 livres à Jacques DUQUATILLON pour les vingtièmes, au maréchal d'Avelin 24 livres, 12 livres au carlier d'Avelin, 25 livres à la veuve Jean LEROY à Lille, 458 livres d'arriérages de cense à Monsieur DESPRETZ de Lille que devait feu Martine RAMON, belle-mère du dit DAPVRIL, pour l'occupation de 10 bonniers à Avelin.

2 E 3 / 9059 acte 9 du 20/08/1672 Georges FLORET fils de feu Martin FLORET qu'il eut de Jeanne DESBIEN, jeune fils à marier à Hérrin assisté de Jean DE BACQUEVILLE et Antoine LECLERCQ d'Hérrin ses amis d'une part, Péronne ROSE fille d'Arnould qu'il eut d'Isabeau FLORET, jeune fille à marier assistée de son père et de François, Allard et Jean ROSE ses frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui a la moitié à l'encontre de son frère d'un lieu manoir à Hérrin où il demeure, moitié d'un cent, moitié de 1/2 cent de labour à Gondécourt, la ménagerie et tous meubles en son pourpris et ménage et une génisse, il a bon contre Jean DELECOURT 48 livres pour avoir piqué l'août du dit DELECOURT. Elle apporte 48 livres et une vache de poil roux macotte et un lit couvert, linceul et tout ce qui s'ensuit, deux rasières de blé payable en deux fois et un coffre.

2 E 3 / 9059 acte 8 du 29/08/1672 Mahieu CORSIN laboureur à Ennetières paroisse d'Avelin et Jacqueline BASCOURT veuve de Pierre DAPVRIL d'Avelin vendent judiciairement les avestures appartenant à Jean DAPVRIL, laboureur à Avelin en cet août 1672, car et autres meubles à la dite BASCOURT, avec l'accord de Martine DAPVRIL jeune fille libre du dit Jean.

2 E 3 / 9059 acte 7 du 29/08/1672 Jean DAVRIL fils de feu François, laboureur à Avelin baille à Martine DAPVRIL sa fille célibataire un lieu manoir sur 33 cents en plusieurs pièces à Avelin.

2 E 3 / 9059 acte 6 du 16/10/1672 Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur à Gondécourt baille à Piat RAMON fils de Jean, laboureur à Gondécourt 4 cents de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 5 du 15/11/1672 Florent LALOY fils de feu Jean qu'il eut de feu Madeleine DESPREZ de Gondécourt, jeune fils à marier assisté de Jean DELECROIX son parâtre, Jean BARASTE son oncle maternel, Florent LAGACHE son oncle et parrain paternel, Jean DELERUE son oncle paternel et de Josse DESMAZIER son oncle maternel d'une part, Isabelle Catherine LEHOUCQ fille de Jacques et de Marie DEREZ, jeune fille à marier de Phalempin assistée de son père, Jean DUROTZ son oncle et parrain maternel et de Jean MORTREU son cousin maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte la cense de 10 bonniers 11 cents à Gondécourt avec vache, cheval, blé et autres, elle apporte 200 florins et une vache de poil noir avec moitié des dépenses de fiançailles payée par son père et un lit couvert.

2 E 3 / 9059 acte 4 du 05/11/1672 Thomas DELEFOSSE laboureur à Gondécourt baille à Jean MARQUANT fils d'Hippolyte, laboureur et marchand à Gondécourt un lieu manoir sur 3 cents 1 quartron à Gondécourt.

2 E 3 / 9059 acte 3 du 14/11/1672 Jacques CAULLET fils de feu Vincent qu'il eut de feu Catherine LEVECQUE, jeune fils à marier à Hallennes lez Haubourdin assisté de Jean BAUVIN son parâtre et de François LEVECQUE son oncle maternel d'une part, Isabette DELETESTE veuve de Piat MAUROY demeurant au château d'Hailly à Chemy assistée de Philippe DELETESTE son frère et de Thomas DESMAZIER son oncle maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 florins à cause de la formature de son père et son épargne et le dit BAUVIN lui donne 100 florins, il payera la moitié des fiançailles et une vache à choisir chez le dit BAUVIN. Elle apporte des meubles, cheval, vache, grain et labeur et doit la formature à ses enfants pour 1500 livres que son mari ne pourra pas dépenser.

2 E 3 / 9059 acte 2 du 01/12/1672 Jean MORTREUX fils de feu Pierre, laboureur à Bauvin, homme veuf assisté de Nicolas WATRELOS son beau-frère d'une part, Jeanne TURMINE fille de feu François, jeune fille à marier à Chemy assistée de Nicaise LEDRU son oncle paternel, Jérôme TURMINE son oncle paternel et Mathieu SION son cousin maternel d'autre part. Lui apporte des meubles, vache etc. elle apporte 120 livres d'épargne.

2 E 3 / 9059 acte 1 du 23/12/1672 Nicolas HENNERON fils de Thomas, laboureur et marglisseur de Gondécourt avec l'accord de Monsieur maître Jean DELAMERRE prêtre et pasteur de Gondécourt, Jean MORTREUX lieutenant et Monsieur Noël BARTOUX, Bon MARCHANT et Nicolas DORCHIES hommes de fief de Gondécourt voulant recevoir une lettre de rente héritière du dépositaire de la Gouvernance de Lille au profit de la dite église portant 275 livres parisis obligeant François MARCHANT fils de feu Thomas, et Marie Françoise GUILBERT sa femme et avec eux Françoise LEBORGNE mère du dit François sa caution suite à la vente d'un lieu manoir par le dit François MARCHANT et sa femme sur un cent 1/2 à Gondécourt devant les bans plaidoyables et pour quoi Hippolyte MORTREUX laboureur et brasseur à Wachemy se porte caution au cas où les deniers seraient mal reçus.

2 E 3 / 9060 en 1673

2 E 3 / 9060 acte 1 du 15/01/1673 Thomas DESBIEN fils de feu Georges, laboureur à Gondécourt d'une part, Louis DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, époux

d'Antoinette DESBIEN fille de feu Georges d'autre part. Accord à cause de débours par le dit Thomas à cause d'une lettre de rente de 300 livres dont sont dues 21 années d'arriérage, appartenant à Mathieu LECOQ de Lille pour quoi il a vendu un lieu manoir appartenant à Anne DESBIEN femme de Pierre DELEFOSSE de Gondécourt sur lequel était hypothéqué la dite rente.

2 E 3 / 9060 acte 2 du 22/01/1673 Noël LEMANNIE jeune fils à marier de Jean qu'il eut de Catherine LEPETY de Gondécourt assisté d'Antoine LEBORGNE d'une part, Jeanne DUROTZ jeune fille à marier assistée de Toussaint DUROTZ son père et de Marie CRAMETTE sa mère de Gondécourt d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 2 cents 3 quartrons avesti de blé, 2 cents de terre, une vache de poil roux, 2 rasières de blé et un lit de toile d'étoupe, une chambre chez son père pour y demeurer aussi longtemps qu'il voudra et 100 livres parisis. Elle apporte 2 cents 3 quartron à Gondécourt, 2 cents 1/2 avec son avesture, une vache de poil noir, une paire de linceuls de toile de lin et 2 rasières de blé et son père fera les labours et charrier un an.

2 E 3 / 9060 acte 3 du 23/01/1673 Jean DEFIVE fils de feu Jean, époux de Marguerite LEBORGNE de Gondécourt baille à Louis MARCHANT fils de feu Louis, et Antoinette DERONGHEUIL sa femme raccoutreur de souliers à Gondécourt un lieu manoir sur 2 cents avec le reste de ce qu'à pris en bail maître Gilles WINGLET chapelain.

2 E 3 / 9060 acte 4 du 02/02/1673 Michel LEBORGNE fils de feu (blanc), jeune homme à marier à Gondécourt baille à Frédéric MOREL fils de feu Pierre, laboureur à Gondécourt 3 cents de labeur à Chemy.

2 E 3 / 9060 acte 5 du 27/02/1673 Jean VICART navieur et laboureur au Bacq à Wavrin et Hubert BAUVIN du hameau d'Ancoisne paroisse d'Houplin déclarent qu'Hubert BAUVIN fils du dit Hubert et Marie Jeanne DUMEZ sa femme ont pris en cense à Jacques DE BEAUVOIS bailli d'Allennes un lieu manoir à Hérrin mais avant d'aller en l'occupation, craignant le multiplication d'enfants des dits preneurs qui pourraient venir à pauvreté, que ce serait au préjudice des autres pauvres du dit lieu et pour assurance de quoi les dits comparants se portent caution.

2 E 3 / 9060 acte 6 du 02/03/1673 Agnès DURIE veuve de Jean TOBO de Provin baille à François DELEVALLEE fils de Nicolas de Seclin 4 cents 1/2 de labeur à Seclin.

2 E 3 / 9060 acte 7 du 20/05/1673 Antoine DESBIEN fils de feu Antoine, laboureur à Gondécourt d'une part, Jean LABE fils d'Antoine, hôte et laboureur à Gondécourt d'autre part. Etant redevables de deux lettres de rente de 100 livres parisis aux Bonnes Filles du cloître de Lille et l'autre appartenant à Adrien MARCHANT le jeune, fils d'Adrien de Gondécourt portant la moitié de 80 livres dont l'autre moitié appartient à Adrien MARCHANT ayant 11 quartron de terre chacun par moitié, s'accordent.

2 E 3 / 9060 acte 8 du 23/04/1673 Nicolas COCHET fils de feu Pierre, laboureur à Allennes baille à Pierre COCHET son frère 6 cents de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 8bis du (s.d.) Madeleine SIX veuve de Jean WALLART et auparavant de Claude HOCART de Beaucamps, égalité (acte non terminé).

2 E 3 / 9060 acte 9 du 24/04/1673 Jacques DESBIEN et Thomas DESBIEN frères, laboureur à Gondécourt tuteurs de Piat DESBIEN fils de feu Piat en bas-âge baillent à Antoine DESBIEN fils de feu Antoine de Gondécourt 9 cents de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 10 du 10/04/1673 Charles MONPAYE fils d'Antoine de Gondécourt, jeune fils à marier assisté de son père d'Armentières Marguerite GRARE veuve de Josse DELOBEL de Gondécourt assistée de Nicolas GRARE et Jean GRARE ses oncles paternels d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte un lit, une paire de linceuls, 100 livres parisis et la moitié des dépenses de fiançailles. Elle apporte en biens meubles, vache, blé et autres.

2 E 3 / 9060 acte 11 du 02/05/1673 Jacques DESBIEN et Thomas DESBIEN frères, laboureur à Gondécourt tuteurs de Piat DESBIEN fils de feu Piat en bas-âge baillent à Floris DEBARGE fils de feu Georges, charron et laboureur à Gondécourt 6 cents 1/2 à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 12 du 02/05/1673 Jacques DESBIEN et Thomas DESBIEN frères, laboureur à Gondécourt tuteurs de Piat DESBIEN fils de feu Piat en bas-âge baillent à Charles MONPAIS et Marguerite LEGRARE sa femme 3 cents de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 13 du 14/05/1673 Antoine MORTREUX fils de Jean, laboureur, époux de Jeanne BRIDELANCE de Gondécourt baille à Thomas BOTELLE fils de Louis, laboureur à Carnin 7 cents de labour à Carnin. Bail mis à néant.

2 E 3 / 9060 acte 14 du 30/05/1673 Jean WARQUAIN fils de feu Quentin WARQUAIN, laboureur à Gondécourt baille à Allard ROSE fils d'Arnould, laboureur à Gondécourt 2 cents pris en 5 contre Robert POTEAU à Gondécourt tenant à la terre de Pierre WARQUAIN son frère. Témoins Mathieu WARQUAIN et Arnould ROSE de Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 15 du 11/06/1673 Simon DELECOURT fils de feu Alexandre de Wachemy, paroisse de Chemy d'une part, Bartholomé MARCHANT fils de feu Pierre, laboureur à Gondécourt d'autre part. Echange de terres à Phalempin.

2 E 3 / 9060 acte 16 du 18/06/1673 Pierre LECUPPRE fils de feu Philippe, laboureur à Provin, époux de Bauduine WACQUIER baille à Bauduine MARCHANT veuve d'Antoine BRIDELANCE de Gondécourt 2 cents de labour à Gondécourt. Témoin Jean DELEFOSSE fils de Pierre de Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 17 du 24/09/1673 Noël DENEUVILLE et Pierre son frère, enfants et héritiers de feu Jean de Gondécourt d'une part, Nicolas DUPONCHEL fils de feu Jean, époux de Jeanne MARQUANT de Gondécourt d'autre part. Voyant la débilité et innocentée de Jean DENEUVILLE, jeune fille à marier fort âgée à Gondécourt leur tante, s'accordent pour son entretien.

2 E 3 / 9060 acte 18 du 27/09/1673 Noël DENEUVILLE et Pierre DENEUVILLE son frère de Gondécourt forts de Martine DUPIRE veuve de Guillaume DENEUVILLE d'Hérrin d'une part, Nicolas DUPONCHEL fils de feu Jean de Gondécourt d'autre part. Partage de lettres de rentes appartenant à Jeanne DENEUVILLE leur tante à présent immobile et devenue innocente, l'ayant à leur charge, l'une de 28 livres de gros obligeant Thomas DESBIEN fils de feu Georges de Gondécourt et une de 25 livres de gros obligeant Pasquier MAILLART, autre de 150 livres obligeant Jacques DESBIEN fils de feu Georges de Gondécourt, autre 100 livres obligeant Noël DESBIEN de Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 19 du 27/09/1673 Vendue amiablement faite de la part de Noël DENEUVILLE et Pierre son frère, Martine DUPIRE veuve de Guillaume DENEUVILLE et de Nicolas DUPONCHEL de Gondécourt et la veuve d'Hérrin des biens de Jeanne DENEUVILLE leur tante immobile devenue innocente.

2 E 3 / 9060 acte 20 du 01/10/1673 Noël DENEUVILLE (copie faite pour sa veuve en 1673 - en marge) et Pierre DENEUVILLE son frère enfants et héritiers de feu Jean de Gondécourt tuteurs de Jean et Jeanne DENEUVILLE enfants de feu Guillaume en bas-âge qu'il eut d'encre encore vivante Martine DUPIRE d'Hérrin, procèdent au partage de deux lieux manoirs sur un cent venant de leur feu père et de Jeanne DENEUVILLE leur tante.

2 E 3 / 9060 acte 21 du 12/11/1673 Bartholomé BOLENGHIER époux de Marguerite MOREL d'Houplin d'une part, Marie MOREL fille de feu Jean, veuve d'Eloi de Thumeries d'autre part. Les dits MOREL héritiers de feu Frédéric MOREL leur frère, procèdent au partage.

2 E 3 / 9060 acte 22 du 09/11/1673 Thomas DESBIENS fils de feu Georges, époux d'Anne CRAMETTE de Gondécourt baille à Antoine MONPAIS de Gondécourt un lieu manoir sur 1 cents 1/2 à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 23 du 15/11/1673 Pierre DENEUVILLE fils de feu Jean, sergent à Gondécourt baille à Louis BUISINE fils de feu Pierre, raccoutreur de souliers à Gondécourt 2 cents 1/2 de labeur à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 24 du 16/11/1673 Hippolyte MORTREUX brasseur et laboureur à Wachemy, paroisse de Chemy baille à Philippe MOREL et Barbe MARLIER sa femme de Gondécourt un lieu manoir sur 2 cents 10 verges à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 25 du 06/12/1673 Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean de Gondécourt baille à Catherine DUBOIS, veuve de Noël DESBIEN un lieu manoir sur un cent à Gondécourt.

2 E 3 / 9060 acte 26 du 13/11/1673 Romain MARTINAGE fils de feu Gilles, et Catherine DATTICES sa femme de Wachemy, paroisse de Chemy doivent à Hippolyte MORTREUX brasseur et laboureur à Chemy 21 livres 2 sols parisis.

2 E 3 / 9060 acte 27 du 23/08/1673 Piat ROMON fils de feu Antoine, laboureur et marchand à Gondécourt moyennant un bête à cornes, génisse de poil noir à livrer que Louis DELEFOSSE fils de feu Hippolyte a livré et un patagon qu'il donnera au dit Piat à la Toussaint 1674, il lui vend 7 patagons que lui doit Jean DELEFOSSE fils de Pierre à cause de la vente et livraison d'une cavale. Jean DELEFOSSE fils de Pierre, laboureur à Gondécourt doit à Piat ROMON fils de feu Antoine, laboureur et marchand à Gondécourt 7 patagons à cause de vente et livraison d'une cavale de poil blond.

2 E 3 / 9061 en 1674

2 E 3 / 9061 acte 1 du 08/02/1674 Philippe DELECOURT fils de feu Florent fort de Marie GRAVELIGNE sa mère d'Houplin lez Seclin baille à Jean (de) CAIGNIT fils d'André, hôte et brasseur à Chemy 4 cents à Chemy aboutant à la terre de Catherine BURETTE veuve de Bernard CAIGNIT.

2 E 3 / 9061 acte 2 du 08/02/1674 Philippe DELECOURT fils de feu Florent fort de Marie GRAVELIGNE sa mère d'Houplin lez Seclin baille à Hippolyte MARQUANT laboureur et marchand à Gondécourt 4 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 3 du 24/02/1674 Antoine CRAMETTE fils de feu Nicolas, maréchal à Provin vend à Bauduine MARCHANT veuve demeurée es biens et dettes de son feu mari un lieu manoir sur 1 cent 1/2 à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 5 du 15/03/1674 Pierre LEFEBVRE fils de Pierre, laboureur à Santes époux de Marie DELEHAYE auparavant veuve de Jacques DURIEZ baille à Henri BRISELANCHE laboureur à Santes un lieu manoir sur 10 cents en quatre pièces à Santes.

2 E 3 / 9061 acte 6 du 15/03/1674 Henri BRIDELANCE de Santes(?) baille à Jacques LONGHESPEE laboureur baille un lieu manoir sur 3 cents.

2 E 3 / 9061 acte 7 du 04/03/1674 Anne DORCHIE fille de feu Mathias émancipée de Gondécourt et Laurence DORCHIE sa soeur non émancipée âgée de 16 ans baillent à Antoine DESBIEN fils d'Antoine et Jeanne DORCHIE sa femme les trois parts les deux d'un lieu manoir sur 1 cent 1/2 à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 8 du 19/03/1674 Pierre DUTILLEUX de Wattignies, Michel LEGRAIN et Antoine DESBIEN, Thomas DESBIEN de Gondécourt tous tuteurs des enfants de feu Jacques DUJARDIN et Anne MANGIES sa femme vivat demeurant à Gondécourt et aussi tuteurs de Piat DESBIEN fils de feu Piat baillent à Michel LEGRAIN et Antoine DESBIEN chacun par moitié à Gondécourt 4 cents à Chemy.

2 E 3 / 9061 acte 9 du 19/03/1674 Pierre DUTILLEUX de Wattignies, Michel LEGRAIN et Antoine DESBIEN, Thomas DESBIEN de Gondécourt tous tuteurs des enfants de feu Jacques DUJARDIN et Anne MANGIES sa femme vivat demeurant à Gondécourt et aussi tuteurs de Piat DESBIEN fils de feu Piat baillent à Jacques COUVREUR fils de feu Jacques, clerc de Gondécourt la

moitié de 9 cents à l'encontre de Piat DUPREZ qui a pris l'autre moitié.

2 E 3 / 9061 acte 10 du 19/03/1674 Pierre DUTILLEUX de Wattignies, Michel LEGRAIN et Antoine DESBIEN, Thomas DESBIEN de Gondécourt tous tuteurs des enfants de feu Jacques DUJARDIN et Anne MANGIES sa femme vivat demeurant à Gondécourt et aussi tuteurs de Piat DESBIEN fils de feu Piat baillent à Piat DUPREZ fils de feu François de Gondécourt 7 cents 1/2 en deux pièces dont la moitié de 9 cents pris à l'encontre de Jacques COUVREUR.

2 E 3 / 9061 acte 11 du 31/03/1674 Thomas LEGHIE fils de feu Jean, laboureur à Gondécourt baille à Jean BUSET laboureur à Carnin 2 cents 1/2 à Carnin. Tm : Mathias BERNARD fils de François de Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 12 du 15/03/1674 Henri BRIDELANCE fils de feu (blanc) baille à Guillaume CARLIER charpentier à Santes 2 cents 1/2 à Santes.

2 E 3 / 9061 acte 13 du 03/04/1674 Frédéric MOREL de Gondécourt et Jean (de) CAIGNIT hôte et brasseur et laboureur à Chemy, le premier ayant 4 cents de labour à Chemy et le second 3 cents de labour à Gondécourt provenant des héritiers de Jeanne MAZENGGHIEN qu'ils échangent pendant 12 ans.

2 E 3 / 9061 acte 14 du 03/04/1674 Jean DUROTZ fils de feu Toussaint, laboureur à Wachemy, paroisse de Chemy, et DUROTZ son frère du dit lieu, Piat BUISINE fort de sa soeur Marie BUISINE, Etienne BUISINE tous de Gondécourt vendent à Jean (de) CAIGNIT fils d'André, hôte et brasseur laboureur au dit Chemy 3 cents de terre pris en 5 cents en deux pièces à Gondécourt venant de feu Jeanne DE MAZENGGHIEN qui fut femme de Jean MOREL vivant demeurant à Gondécourt. Tm : Piat ROMON fils de feu Antoine et Jean MARCHANT fils de feu Antoine de Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 15 du 27/04/1674 Piat BUISINE et Etienne BUISINE son frère forts de Marie BUISINE et de Jean BUISINE, Jean DUROT fils de feu Toussaint fort d'Antoine DUROTZ son frère, Jean LEBORNE fils de feu Pasquier de Wachemy, Piat ROMON Fils de feu Antoine de Guillaume, Jean MARCHANT fils de feu Antoine et le dit Piat ROMON fort de Frédéric MOREL de Gondécourt d'une part, Michelle WALLAR et Catherine WALLAR et Madeleine WALLAR d'Houplin filles de feu Jacques qu'il eut de feu Catherine MAZENGGHIEN et Pasquier WIMMELLE fils de feu Philibert tous de Wattignies sauf la dite Madeleine d'autre part. Ayant eu procès contre Jean MOREL charpentier pour

payement de 900 livres qu'il devait après la mort de Jeanne MAZENGGHIEN sa femme morte sans enfants. Les seconds n'étant pas connus au procès, s'accordent sur la fin du procès et les dépenses. Tm: Pierre et Jacques LEGROU fils de Nicolas, jeune fils à marier à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 16 du 22/04/1674 Piat DUPREZ fils de feu François, laboureur à Gondécourt, administrateur des pauvres de Gondécourt baille à Nicolas DELEFOSSE fils de feu Hippolyte, et Marguerite MARCHANT sa femme 6 cents en 2 pièces.

2 E 3 / 9061 acte 17 du 02/04/1674 Melchior DELECROIX fils de feu Jacques, laboureur à Gondécourt et Antoine LECLERCQ fils de feu Noël, laboureur à Hérrin ayant en commun un lieu manoir par donation de feu Madeleine DATTICHE. Partage. Tm: Jean DELEVALLEE fils de Jean de Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 18 du 27/04/1674 Piat BUISINE et Etienne BUISINE son frère forts de Marie BUISINE et de Jean BUISINE de Gondécourt, Jean DUROTZ fils de feu Toussaint fort d'Antoine DUROTZ son frère, Jean LEBORGNE fils de feu Pasquier de Wachemy, Piat ROMON fils de feu Antoine de Gondécourt, Jean MARCHANT fils de feu Antoine de Gondécourt, le dit Piat fort de Frédéric MOREL de Gondécourt d'une part, Michelle WALLART et Catherine WALLART et Madeleine WALLART enfants de feu Jacques qu'il eut de feu Catherine MAZENGGHIEN, Pasquier WIMMELLE fils de feu Philibert tous de Wattignies sauf Madeleine d'Houplin d'autre part. Tous héritiers de la dite Jeanne MAZENGGHIEN vivante femme de Jean MOREL pour avoir un lieu manoir qu'Adrien MARCHANT de Gondécourt a appréhendé par mise de fait à quoi ils se sont opposés par procès, nomment le dit WIMMELLE leur procureur à la réserve que Mathieu MAZENGGHIEN, frère de la dite Jeanne n'en réclame rien.

2 E 3 / 9061 acte 19 du 16/04/1674 Antoine MORTREUX époux de Jeanne BRIDELANCE de Gondécourt baille à Thomas BOTELLE de Carnin 10 cents en deux pièces. Tm: Hubert BOTTEL d'Annœullin.

2 E 3 / 9061 acte 20 du 12/04/1674 Jean LABE fils d'Antoine, laboureur à Gondécourt vend aux enchères à Hippolyte MORTREUX brasseur et laboureur à Wachemy 2 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 21 du 06/05/1674 Pierre COCHET laboureur à Gondécourt d'une part, Piat LEMESRE meunier à Allennes d'autre part. Echantent des terres

pour 7 cents à Gondécourt pris en 10 cents contre Frédéric MOREL contre la même surface à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 22 du 17/05/1674 Jean LEBORGNE, Jean MARCHAND, Piat RAMON, Antoine DUROT fort de Jean DUROT son frère, Antoinette MARCHAND veuve avec enfants de Frédéric MOREL, Piat, Etienne et Marie BUISINE de Gondécourt et Chemy, les dits Piat et Etienne BUISINE et Marie BUISINE et autres comparants fort de Jean BUISINE tous cousins et cousines et héritiers de feu Jeanne DE MAZENGHIEN vivant femme de Jean MOREL d'une part, le dit Jean MOREL charpentier à Gondécourt d'autre part. Fin de procès à la Gouvernance de Lille concernant la succession de sa dite femme morte sans enfants qui doit revenir aux premiers comparants en raison de son contrat de mariage. Ajout de Pasquier WAYMEL, Michelle, Catherine et Madeleine WALLARD filles de feu Jacques et de Catherine MAZENGHIEN tous de Wattignies sauf Madeleine à Houplin aussi héritiers. Tm: Jean DELEFOSSE fils d'Antoine de Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 23 du 02/06/1674 Adrien MARCHANT laboureur à Gondécourt baille à Simon DECOURT de Wachemy 3 cents à Chemy.

2 E 3 / 9061 acte 24 du 02/06/1674 Adrien MARCHAND laboureur à Gondécourt baille à Nicolas DUJARDIN hôte à Wachemy 4 cents en deux pièces.

2 E 3 / 9061 acte 25 du 25/07/1674 Pierre DENEUVILLE fils de feu Jean, et Catherine CRAMETTE sa femme de Gondécourt vendent à Georges DESBIEN fils de Jacques 5 quartrons à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 26 du 30/08/1674 Pierre DENEUVILLE fils de feu Jean, et Catherine CRAMETTE sa femme de Gondécourt vendent à Georges DESBIEN fils de Jacques de Gondécourt 5 quartrons à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 27 du 15/08/1674 Michelle MALBRANCQ veuve de Mathias DELEVALLEE de Gondécourt baille à Pierre RUIELLE fils de Venant, jeune fils à marier à Beaucamps 5 cents à Santes.

2 E 3 / 9061 acte 28 du 29/08/1674 Pierre DENEUVILLE fils de feu Jean, sergent de St Piat de Seclin baille à Georges DESBIEN fils de Jacques 5 quartrons à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 29 du 21/09/1674 Anne DESCAMPS et Jeanne sa soeur forts de Clément leur frère en bas-âge tous enfants de feu Jean DESCAMPS de Gondécourt

baillent à Gérard DUTHOIT fils de feu Jean de Douvrin lez La Bassée un lieu manoir sur 2 cents à Douvrin.

2 E 3 / 9061 acte 30 du 25/10/1674 François BERNARD laboureur et marchand à Gondécourt baille à Allard ROSE(?) fils d'Arnould, laboureur à Gondécourt 2 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 31 du 12/10/1674 Jean DESMON laboureur à Gondécourt baille à Pierre DENEUVILLE sergent de St Piat de Seclin demeurant à Gondécourt 2 cents à Gondécourt, Catherine DUBOIS veuve de Noël DESBIEN en possède le bail

2 E 3 / 9061 acte 32 du 07/10/1674 Thomas LEGHIEZ marglisseur et administrateur des biens de l'église de Gondécourt avec l'accord de Jean DEFIN lieutenant et Bon MARCHANT et Nicolas DORCHIE hommes de fief de Gondécourt baille à Pierre BERNARD sergent de Hérrin 2 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 33 du 07/10/1674 Nicolas DORCHIES laboureur à Gondécourt tuteur de Laurence DORCHIES fille de feu Mathias de Gondécourt baille en avant-cense 7 quartrons à Victor DOULTRE.

2 E 3 / 9061 acte 34 du 07/10/1674 Piat DUPREZ pauvriseur et administrateur des biens des pauvres de Gondécourt avec l'accord de Jean DEFIVE lieutenant, Bon MARCHANT et Nicolas DORCHIES hommes de fief de Gondécourt baille à Victor DOUTRE(LONG) de Gondécourt 4 cents à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 35 du 30/10/1674 Jean MORTREUX de Gondécourt baille à Jean Jacques DESBIEN hôte à Chemy 5 cents 3 quartrons à Chemy.

2 E 3 / 9061 acte 36 du 06/10/1674 Martine DUPIRE veuve de Guillaume DENEUVILLE d'Hérrin et Pierre DENEUVILLE tuteur des enfants de la dite baillent à Josse ROSE laboureur à Gondécourt 5 cents 1 quartron 6 verges à Gondécourt en 2 pièces.

2 E 3 / 9061 acte 37 du 28/12/1674 Pierre DENOEUVILLE fils de feu Jean, sergent de St Piat de Seclin demeurant à Gondécourt vend à Louis BUISINE fils de feu Pierre, raccoutreur de souliers à Gondécourt 2 cents 1/2 venant de feu Jeanne DELENEVILLE sa tante à Gondécourt.

2 E 3 / 9061 acte 38 du 29/12/1674 Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur à Gondécourt vend à Simon ROGIER fils de feu Roger, laboureur à Gondécourt 1/2 cent de labour.

2 E 3 / 9061 acte 39 du 09/12/1674 Jean LEPETZ jeune fils à marier d'Illies baille à Nicolas ROSE fils de Josse un lieu manoir sur 1 cent au hameau de le Barre.

2 E 3 / 9061 acte 40 du 27/03/1674 Christophe DESBIEN fils de feu Martin de Gondécourt doit à Hippolyte MORTREUX laboureur et brasseur à Wachemy 76 livres parisis à cause de dépenses de bouche chez Jean LABBY hôte au dit lieu ayant droit par transport du 10 mars 1674 devant le présent notaire.

2 E 3 / 9061 acte 41 du 27/03/1674 Jean DELEFOSSE fils de Pierre, laboureur à Gondécourt doit à Hippolyte MORTREUX laboureur et brasseur à Wachemy 37 livres parisis à cause de dépenses de bouche chez Jean LABBY hôte au dit lieu ayant droit par transport du 10 mars 1674 devant le présent notaire.

2 E 3 / 9061 acte 42 du 25/10/1674 Pierre DENEUVILLE sergent à Gondécourt doit à François BERNARD marchand et laboureur à Gondécourt 60 livres parisis à cause de la livraison d'une génisse de poil noir.

2 E 3 / 9062 en 1675

2 E 3 / 9062 acte 1 du 21/01/1675 Jean CAIGNIT fils d'André, hôte et brasseur à Chemy baille à Jean ROSE fils d'Arnould de Gondécourt 3 cents à Gondécourt acquis des héritiers de Jeanne DEMAZINGHIN.

2 E 3 / 9062 acte 2 du 05/02/1675 Pasquier LEBORGNE laboureur à Gondécourt, Antoine LEBORGNE de Béthune, Jean LEBORGNE fils de feu Jean fort de Jeanne LEBORGNE sa soeur et Marie Jeanne encore soeur, Betreumieux BACQUEVILLE et Jeanne LEBORGNE sa femme de Gondécourt, Mathieu WARQUAIN et Françoise LEBORGNE sa femme de Gondécourt, Michel DUBREUX ayant épousé feu Marguerite LEBORGNE avec enfants, Jean et Véronique DUBREUX ses enfants de Phalempin tous frères et sœurs, nièce et neveux de Michel LEBORGNE vivant demeurant à Gondécourt, procèdent au partage. Comparait Jean LEBORGNE fils de feu Jean demeurant à l'abbaye de Cocq reçoit 28 livres de Flandre de Pasquier LEBORGNE son oncle de Gondécourt contre son renoncement à sa part de la succession ci-avant. Témoin Antoine LEBORGNE, bailli.

2 E 3 / 9062 acte 3 du 04/02/1675 André CAIGNIT fils de feu Piat, laboureur à Wachemy baille à Antoine DUCHASTILLON, charron à Gondécourt 6 cents de labour à Gondécourt en deux pièces de 4 et 2 cents.

2 E 3 / 9062 acte 4 du 11/03/1675 Jacques WATRELOS fils de Bastien d'Annœullin baille à Mathias DENOULLET charpentier à Gondécourt 3 cents 1/2 de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 5 du 25/04/1675 Pierre DENEUVILLE sergent de St Piat de Seclin de Gondécourt baille à Louis LEQUIN fils de Nicolas de Gondécourt 3 quartiers de labour à Gondécourt. Témoin Nicolas LEQUIN.

2 E 3 / 9062 acte 6 du 08/04/1675 Jean DELEMER prêtre et pasteur de Gondécourt, procureur spécial de Messire Nicolas François DE LA BROY dit de La Val écuyer, Sr d'Estimbourg baille à Louis DELERUIELLE, messenger à Lille la cense du Rothoit sur 29 cents à Gondécourt. Témoin Piat ROMON fils de feu Antoine de Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 7 du 29/04/1675 Pierre BRIDELANCE fils de feu Antoine de Gondécourt d'une part, Jean PATIN jeune homme à marier à Gondécourt d'autre part. S'échangent des terres de 2 cents prises en bail de Pierre HENNION de Lille et de Pierre MARCHANT fils de feu Antoine.

2 E 3 / 9062 acte 8 du 27/05/1675 Jean LABE fils d'Antoine, laboureur à Gondécourt vend à Pierre BAUVIN fils de Charles, hôte et brasseur à Houplin 2 cents 1 quartier de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 9 du 27/05/1675 Pierre BAUVIN fils de Charles, hôte et brasseur à Houplin baille à Alexandre DUBURCQ hôte à Gondécourt 2 cents un quartier de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 10 du 08/06/1675 Nicolas MONTAIGNE fils de feu Nicolas de Gondécourt avant-baille à Alexandre DUBURCQ hôte et laboureur à Gondécourt 10 cents 1/2 de labour à Gondécourt appartenant à Jean LOBEL, drapier à Lille.

2 E 3 / 9062 acte 11 du 08/06/1675 Nicolas MONTAIGNE fils de feu Nicolas de Gondécourt avant-baille à Jean PATIN fils de feu Michel, jeune homme à marier à Gondécourt 8 cents à Gondécourt appartenant à Monsieur DEPELGRAIN.

2 E 3 / 9062 acte 12 du 25/06/1675 Louis et Isidore DESTIEL (signent DESTIEU) frères et laboureurs à Has paroisse d'Avelin et Ancoisne paroisse d'Houplin et Jean DELECROIX fils de feu Wallerand leur neveu de Noyelles baillent à Antoine DESBIEN fils d'Antoine, laboureur à Gondécourt 4 cents de labour en deux pièces égales.

2 E 3 / 9062 acte 13 du 25/06/1675 Wallerand DELEFOSSE fils de feu Bauduin, laboureur à Gondécourt baille à Alexandre DUBURCQ, hôte et laboureur à Gondécourt un cent 1/2 de labours pris en 4 cents 1/2.

2 E 3 / 9062 acte 14 du 07/06/1675 Jacques DUMEZ fils de feu Pierre, laboureur à Gondécourt baille à Jean DUMEZ son fils de Gondécourt 2 cents de labour à Gondécourt. Témoin Pierre DUMEZ laboureur à Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 15 du 23/07/1675 Jacques RIVELLOIS laboureur à Gondécourt vend à Jean ROSE fils d'Arnould, laboureur à Gondécourt l'avesture de plusieurs pièces.

2 E 3 / 9062 acte 16 du 18/07/1675 Déclaration des priseries des avestures sur plusieurs pièces de terre occupées par Jean LEBORGNE à Gondécourt appartenant à maître Thomas BEHAGLE prêtre, chanoine de Comines faite par Antoine LEBORGNE bailli, Toussaint DECARNIN, Jean LALOY de Chemy et Anselme CUVELLIE de Gondécourt sauf Toussaint à Phalempin. Le dit LEBORGNE devant 350 au dit chanoine.

2 E 3 / 9062 acte 17 du 07/08/1675 Thomas DESBIEN de Gondécourt, Jacques et Hubert LEBORGNE d'Allennes, procureurs spéciaux de Jeanne et Marguerite LEBORGNE, sœurs, enfants de feu Robert de Gondécourt, la dite Jeanne veuve de Pierre DELEVALLEE et la dite Marguerite veuve de Pierre DELEFOSSE vendent aux enchères à Piat LEMESTE, laboureur et crachier à Gondécourt un lieu manoir sur 2 cents appartenant à la dite Jeanne (et Marguerite - rayé).

2 E 3 / 9062 acte 18 du 08/08/1675 Thomas DESBIEN de Gondécourt, Jacques et Hubert LEBORGNE d'Allennes, procureurs spéciaux de Jeanne et Marguerite LEBORGNE, sœurs, enfants de feu Robert de Gondécourt, la dite Jeanne veuve de Pierre DELEVALLEE et la dite Marguerite veuve de Pierre DELEFOSSE vendent aux enchères à Alexandre DUBURCQ hôte à Gondécourt un cent de labour à Gondécourt appartenant aux dites filles.

2 E 3 / 9062 acte 19 du 07/08/1675 Thomas DESBIEN de Gondécourt, Jacques et Hubert LEBORGNE d'Allennes, procureurs spéciaux de Jeanne et Marguerite LEBORGNE, sœurs, enfants de feu Robert de Gondécourt, la dite Jeanne veuve de Pierre DELEVALLEE et la dite Marguerite veuve de Pierre

DELEFOSSE vendent aux enchères à Jean DELEFOSSE fils d'Antoine de Gondécourt un cent 1/2 de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 20 du 08/08/1675 Thomas DESBIEN de Gondécourt, Jacques et Hubert LEBORGNE d'Allennes, procureurs spéciaux de Jeanne et Marguerite LEBORGNE, sœurs, enfants de feu Robert de Gondécourt, la dite Jeanne veuve de Pierre DELEVALLEE et la dite Marguerite veuve de Pierre DELEFOSSE vendent aux enchères à Piat LEMERRE laboureur et crachier à Gondécourt un lieu manoir sur un cent 1/2 à Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 21 du 08/09/1675 Pierre BERNARD fils de feu Jérôme, homme veuf à Hérrin assisté de Marguerite DELATTRE sa mère d'une part, Anne MORTELECQUE fille de feu Pasquier qu'il eut de vivant Suzanne DELECOURT d'Hérrin assistée de Guillaume DELECOURT et Pierre CAVATTE oncles maternels d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte de la formature de son père 12 livres de gros de 6 florins chacun entre les mains de Thomas BERNARD son parâtre d'Hérrin, la moitié de 6 cents de labour à l'encontre de Pasquier MORTELECQ son frère au hameau de Bour.

2 E 3 / 9062 acte 22 du 22/09/1675 Bastien COCHET jeune homme à marier à Gondécourt baille à Thomas BERNARD, laboureur à Hérrin (et Pasquier MORTELECQ son fils - rayé) 9 cents de labour à Hérrin.

2 E 3 / 9062 acte 23 du 17/10/1675 Nicolas DUGARDIN hôte et brasseur à Wachemy, paroisse de Chemy baille en avant-cense un lieu manoir à usage de taverne à Jean LABE fils d'Antoine et Marguerite BAUVIN sa femme de Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 24 du 11/10/1675 Pasquier LEBORGNE laboureur à Gondécourt baille à Victor DOUTRELON de Gondécourt un cent 1/2 de labour à Gondécourt.

2 E 3 / 9062 acte 25 du 04/03/1675 A la requête d'Adrien MARCHANT et Piat RAMON fils de Jean de Gondécourt et de Piat DESOBRY d'Houplin, tuteurs des enfants de feu Jean MARCHANT et de Péronne DESOBRY vivant demeurant à Gondécourt des meubles, ustensiles et autres en la maison mortuaire à Jean MOREL fils de Pierre, tisserand, Jean DELEFOSSE fils d'Antoine, un comble à Jean CAIGNIT à Chemy etc.

2 E 3 / 9062 acte 26 du 14/11/1675 Jean LABE fils d'Antoine, hôte à Gondécourt baille à Jean BERNARD

fils de feu Mathias de Gondecourt un lieu manoir sur 7
quartrons à Gondecourt.

2 E 3 / 9062 acte 27 du 18/11/1675 Jean BERNARD fils
de feu Mathias qu'il eut de vivante Anne DUMÉZ
assisté de sa mère de Gondecourt d'une part, Anne
DORCHIES fille de feu Mathias, jeune fille à marier à
Gondecourt d'autre part. Contrat de mariage. Lui
apporte l'avesture de 4 cents 1/2, des meubles et
vêtements, elle apporte sa part de maison, meubles et
héritages à l'encontre de ces deux sœurs Jeanne et
Laurence DORCHIES.

2 E 3 / 9062 acte 28 du 15/10/1675 Antoine LECLERCQ
fils de feu Noël, laboureur à Hérrin vend à Thomas
DELEFOSSE fils de feu Jean de Gondecourt 2 cents 44
verges de labour à Gondecourt.

2 E 3 / 9062 acte 29 du 21/12/1675 Ambroise
DELEFOSSE fils de feu Roger d'Hérrin doit à Floris
DEBARGE, charron à Gondecourt 19 patagons 1/2 deux
journées d'un de cheval (sic) à cause de vente et
livraison d'un poulain de 2 ans 1/2 de poil claire baye.

2 E 3 / 9062 acte 30 du 19/06/1675 Antoine DU
QUATILLON carlier et laboureur à Gondecourt doit à
Nicolas MONTAIGNE et à Jean PATTIN de gr 225 livres à
cause de 5 cents de bois d'ormeau.

2 E 3 / 9062 acte 31 du 03/12/1675 Jean DESMON fils
de feu Piat, homme veuf d'Anne DUBOIS, Thomas
DESMONS jeune fils à marier et Catherine DESMON ses
enfants qu'il eut de la dite forts d'Antoine DESMON en
bas-âge frère du dit Thomas de Gondecourt vendent à
Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean, laboureur à
Gondecourt un lieu manoir sur 27 petites verges à
Gondecourt.

2 E 3 / 9062 acte 32 du 06/01/1675 Mathieu
CRAMETTE fils de feu Jacques, laboureur à Gondecourt
vend à Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean un cent 16
verges de labour à Gondecourt.

2 E 3 / 9063 en 1676

2 E 3 / 9063 acte 1 du 09/01/1676 Jacques DAUCHIE
fils de feu (blanc) demeurant à Bras Maisnies terre
d'Antoing, procureur spécial d'Anne DELECOURT sa
femme par procuration devant Maximilien LECLERCQ
notaire à Attiches(?) vend à Jean DELEWALLE fils de feu
Piat, jeune fils à marier à Hérrin 2 cents 40 verges de
labour à Illies.

2 E 3 / 9063 acte 2 du 13/01/1676 Jeanne LEBORGNE
veuve de Pierre DELEVALLEE de Gondecourt baille à
Thomas DESBIEN fils de feu Georges laboureur à
Gondecourt 9 quartrons de labour à Gondecourt.

2 E 3 / 9063 acte 3 du 18/01/1676 Jean MORTREUX fils
de feu Pierre fort de Jeanne TURMINE sa femme de
Bauvin, Marguerite TURMINE soeur de la dite Jeanne,
jeune fille à marier à Bauvin enfants de feu François
TURMINE et Marie FLOURET vivant demeurant à Hérrin
assistées de Nicaise LEDRUSON oncle et tuteur
maternel et Mathieu SION tuteur de la dite Marguerite
vendent à Jean DELEVALLEE fils de feu Piat, jeune fils à
marier à Hérrin 11 quartrons à Hérrin.

2 E 3 / 9063 acte 4 du 18/01/1676 Pierre LEMETTRE fils
de feu Gilles de Wachemy et Antoinette LALY sa
femme d'une part, Marie MARCHANT veuve de Jean
LEBORGNE de Wachemy d'autre part. Accord
concernant un lieu manoir sur 2 cents 3 quartrons
qu'elle achetée avec son mari à Wachemy dont le dit
premier comparant a acquis la moitié de Charles LALOY
et Roger DANCOINE de Wachemy, curateurs du dit feu
mari.



Le centre de Gondecourt d'après un plan conservé aux Archives de l'Etat à Mons

Notariat de Provin

M^e Jean Antoine TIBREGHIEN

NOTARIAT – Dernier dépouillement pour un exercice de 1671 à 1676. Ses archives avant 1671 n'ayant pas non plus été conservées. On remarquera que les notaires de ce quartier là, proche de l'Artois, donnent moins de détails que ceux des environs de Lille à la même époque.

2 E 3 / 9179 acte 1 du 16/10/1671

Pierre LECUPPRE fils de feu Philippe assisté de Madeleine DUFLO sa mère, de Pierre MAILLE son bel-oncle et d'Antoine DUFLO son oncle maternel d'Annœullin d'une part, Bauduine WAUCQUIEZ veuve d'Augustin MENU assisté de (Martin MENU son oncle - rayé) de Noël BERTOULT son cousin de Provin d'autre part. Lui apporte 60 livres, un lit et linceuls, parchevet, une couverte, 2 rasières de blé et l'extinction de ses dettes. Elle apporte 17 cents 1/2 à Gondécourt et Camphin, moitié d'un lieu manoir sur un quartron à Provin tenant à Louis MENU, devant la formature de ses trois enfants tels que Marie, Marguerite et Augustin MENU à chacun 3 livres de gros. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 2 du 08/12/1671

Michel BOULENGHUIER époux de Jacqueline DELEBOURSE de Billy Berclau, présentement résident à Meurchin, forts de leurs enfants la dite, veuve de feu François DE BAILLOEUL vivant premier mari d'Anne DURIEZ, Jacques LESCUTIER de Bauvin allié avec la dit DURIEZ. Accord à propos de biens à Provin et Bauvin délaissés par le dit DE BAILLOEUL.

2 E 3 / 9179 acte 3 du 22/12/1671

Barbe et Jeanne BERNARD sœurs, enfants de feu Nicolas et nièces de Monsieur maître Robert DUFOUR vivant prêtre, pasteur de Bauvin-Provin leur oncle, nomment procureur spécial maître Pierre COCQUEL, clerc moderne d'Allennes.

2 E 3 / 9179 acte 4 du 07/09/1671

Sébastien POTTEAU veuf de Marguerite TREDEZ assisté de Nicolas PARSY son beau-fils, Philippe et Alexandre POTTEAU ses frères germains, Sébastien BRUNELLE son ami acquis de Provin d'une part, Martine LESCUTIEZ fille de feu Gaspard, Claude LESCUTIEZ son cousin de Provin d'autre part. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte une vache de poils roux de 24 florins, 2 cents

1/2 à Provin, 700 livres, un chaudron de 5 livres, une paire de linceuls. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 5 du 26/11/1671

Florence MORTELECQ veuve d'Antoine MAHETTE de Provin avec Jacques, Agapithe et Barbe MAHETTE ses enfants doit à Jean LEQUESNE l'aîné, laboureur à Provin 106 florins 5 patards carolus de 20 patards pièce à cause de prêt à rembourser sous un an.

2 E 3 / 9179 acte 6 du 17/11/1671

Marc DE BAY fils de feu Denis, cordonnier à Provin a pris en bail de Bartholomé GRARE de Santes 3 cents à Provin et Bauvin.

2 E 3 / 9179 acte 7 du 12/11/1671

Damoiselle Antoinette BAVE veuve de Mathias PERCOUT de Lille baille à Oste LESCUTIER, laboureur à Provin 7 cents à Provin et Carvin à l'encontre des enfants de Gilles CAMBIER.

2 E 3 / 9179 acte 8 du 11/11/1671

Damoiselle Antoinette BAVE veuve de Mathias PERCOUT de Lille baille à Michelle WATTEQUIN veuve de Noël DESPREZ, laboureur à Provin 24 cens 1/2 à Provin et Carvin.

2 E 3 / 9179 acte 9 du 10/11/1671

Pierre BRUSLANT assisté de Martin et Jeanne CARPENTIER ses parents, Vaast LECOCQ son parrain et de Philippe LAURAIN son camarade tous de Courrières d'une part, Marie BOURSE assistée de Pierre et Martine TREDEZ ses parents, Jean BOURSE son oncle et de Martin BOURSE son parrain d'autre part. Lui apporte ses droits par sa mère sur un lieu manoir sur un quareau à Courrières où réside Marie POLART mère de la dite CARPENTIER où ils pourront bâtir un lieu manoir et où restera la dite grand-mère dans l'autre sa vie durant, une paire de linceuls, six aunes de toile d'étoupe, moitié d'un petit bateau de 15 pieds, moitié

d'une hédracque, moitié de deux places propres à coucher meules et un chevet de toile. Elle apporte, 10 bottes de lin, 2 rasières de blé, une paire de linceuls, 9 aunes de toile pour faire un lit, une couverture et toutes les maulles secs étant proche la baraque du dit Pierre BOURSE. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 10 du 28/11/1671

Etienne SAUVAIGE manouvrier à Harnes et Marie Anne BOTTIN sa femme vendent à Antoine MARCHAND, laboureur à Provin et Marie BOTTIN sa femme leurs droits sur un lieu manoir avec étable sur 1 cents 1/2 quartron à Bauvin où réside Jean BOTTIN père des dites femme, à prendre à l'encontre de Pierre BOTTIN leur frère germain.

2 E 3 / 9179 acte 11 du 14/09/1671

Mathias MILLEVILLE et Jeanne TREDEZ sa femme, Nicolas MILLEVILLE et Marguerite GUILBERT sa femme, Simon MILLEVILLE et Barbe LAMORY sa femme tous laboureurs à Bauvin avec l'accord de Philippe MILLEVILLE leur père, ils s'accordent sur la nourriture de leur père et sa succession.

2 E 3 / 9179 acte 12 du 07/09/1671

Pierre MORTREUX fils de feu Guillaume assisté de Jeanne MOREL sa mère, Nicolas MORTREUX son frère, Marguerite MOREL sa tante et de Louis DELEBOURSE son ami de Provin d'une part, Marie DESNOULEZ fille de feu Antoine asses Marguerite SION sa mère, Claude SION son oncle maternel, Robert RIVELOIS son cousin, Philippe MORTELECQ son cousin et de Philippe TROELS(?) son ami de Provin d'autre part. Lui apporte 8 livres de gros, 2 rasières de blé, une paire de linceuls, elle apporte un lieu manoir à Provin, une vache, blé et fourrage que la dite SION a dépouillé en août 1671 en échange de la nourriture de sa mère, 50 livres parisis et le droit de bail d'un demi bonnier que tient sa mère, un lit, parchevet de toile, couverture et une paire de linceuls. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 13 du 31/08/1671

Jean MENU, Sébastien MENU, Nicolas CALIN époux d'Agnès MENU, Gilles BERNARD époux d'Elisabeth MENU, les dits MENU enfants de feu Jean et de feu Marie HERMES vivant demeurant à Bauvin donnent à Claude MENU leur frère pour avancement de dot à raison de son bas-âge avec l'accord de Philippe HERMES et Jean TREDEZ ses tuteurs, 3 cents de terre à Provin.

2 E 3 / 9179 acte 14 du 31/08/1671

Jean MENU, Sébastien MENU, Nicolas CALIN époux d'Agnès MENU, Gilles BERNARD époux d'Elisabeth

MENU, les dits MENU, Claude MENU leur frère en bas-âge assisté de Philippe HERMES et Jean TREDEZ ses tuteurs enfants de feu Jean et de feu Marie HERMES vivant demeurant à Bauvin. Partage de succession. Témoin maître Antoine TIBREGHIEN, clerc.

2 E 3 / 9179 acte 15 du 24/08/1671

Jean LEBORGNE assisté de Gaspard et Cécile LEDRU ses parents, Jean DESOBRY son parrain et de Nicolas HERRENG son oncle maternel de Provin d'une part, Catherine WICART assistée de Jean WICART son père, Pierre LABBE son oncle maternel et de Louis WICART son cousin et tuteur de Provin d'autre part. Lui apporte un outil à faire toile, une pièce de toile de 60 aunes, 12 florins, 9 aunes de toile à l'advenant d'un lit, 3 florins à l'avancement des frais de leur grand mercredi. Elle apporte un lieu manoir à Provin, la formature de Barbe DE LABBE sa mère, une paire de linceuls, une couverture, 3 florins pour le dit grand mercredi, le parfait du bail de 2 cents à Carvin, une vache. Le parrain du fiancé lui donne une rasière de blé, Noël WICART son cousin 1/2 douzaine de lin, Louis WICART une charrée de bon lots, Nicolas HERRENG un patacon, Marie SION sa marraine une rasière de blé et Françoise LEDRU tante de la dite Cécile 30 patards. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 16 du 17/07/1671

Nicolas LEFEBVRE laboureur en la rue du Bois, paroisse d'Armentières doit à Louis DE LE BOURSE fils de feu Vaast, laboureur à Bauvin 90 livres à cause d'une année de rendage.

2 E 3 / 9179 acte 17 du 02/07/1671

Jacques TELLART assisté de Jacques TELLARE et Françoise DELOBEL ses parents, Antoine LEFEBVRE son beau-frère, Marguerite TELLARE sa soeur et de Sébastien LABBE son parrain d'Annœullin d'une part, Marie MORTELECQ assisté de Philippe MORTELECQ et Catherine POTTEAU ses parents, Jean MORTELECQ son oncle paternel et de Mathieu MORTELECQ son cousin germain de Provin d'autre part. Lui apporte 6 cents de terre à Annœullin, 2 cents 1/2 à Lannoye, une grande chambre et trois places avec les fonds, le tiers d'une grange chez son père, la moitié de la cour, 2 chevaux de poil gris et de poil blondeau, un chariot, une charrue, une herse et autres ustensiles de labour, l'avant-bail de 3 bonniers 1/2, 23 cents à Carvin en avant-bail et 15 cents, l'avesture de 4 cents de souciron pris en 8 cents, 2 paires de linceuls de lin, une nappe, 2 serviettes, une paire de courtines blanches, un grand pot de cuivre avec quelques pièces d'étain, l'avesture de 6 cents d'avoine. Elle apporte 4 cents au Gris Marais à Carvin avestis de blé, 5 cents à Carvin en jachère, 400

livres, 36 livres pour un lit, une vache de poil noir à prendre en six appréciée 60 livres, 6 rasières d'avoine pour 30 livres, 2 paires de linceuls de lin et d'étope et un chaudron de 6 livres. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 18 du 25/06/1671

Nicolas CALIN laboureur à Bauvin vend à Guillaume DESBUISSONS marchand laboureur et olieur à Provin 1 cent de labeur à Meurchin à prendre en 3 cents contre l'acheteur.

2 E 3 / 9179 acte 19 du 18/06/1671

Toussaint MARCHAND fils de feu Charles, maçon à Provin assisté de Jean MARCHAND son frère, Mathieu MORTELECQ son parrain et de Marc DE BAY son cousin germain d'une part, Marie Anne TREDEZ fille de feu Philippe assistée de Jean BOURBOTTE son bel-oncle, Jean BOTTIN son oncle maternel et d'André BOTTIN son parrain de Bauvin d'autre part. Lui apporte le tiers d'un manoir sur 1 cents à Provin et 1 cent à Carvin pris en 3 cents. Elle apporte un lieu manoir à Bauvin sur 1 quartron et 1 cent de labeur à Bauvin. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 20 du 08/06/1671

Philippe HOCHIN assisté de Jean HOCHIN son père, François et Jean Baptiste HOCHIN ses frères et de Guillaume DELERUIELLE son ami de Meurchin d'une part, Marie Madeleine DEBAY fille de feu Denis, assistée de Pasque MARCHAND sa mère, Marc DEBAY son frère, Madeleine HOCHEDÉZ sa marraine et de Maurice GRARE son ami de Provin d'autre part. Lui apporte 100 florins et elle un lit et parchevet, une couverture, 2 paires de linceuls, une rasière de blé et un manoir non amassé propre à y faire bâtir. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 21 et 22 du 01/06/1671

Philippe TREDEZ lieutenant et laboureur à Provin, veuf de Catherine SION assisté de Sébastien TREDEZ son fils, Jean SION son beau-frère, Etienne WATTRELO et André DUBRON ses cousins et d'Alexandre POTTEAU son ami d'une part, Jeanne BERNARD veuve en dernières noces de Noël MALBRANCQ d'Annœullin d'autre part. Ils ne précisent pas leurs dots mais le fiancé donne à son dit fils 5 cents de terre à Provin, 1 cent 1/2, 3 cents 1/2 només le Camps Abel, 1 cent, 2 cents 1/2, 5 cents 1 quartron, 2 cents, 3 cents, 2 cents à la Marlière, 5 quartrons, 1 cent amassé à usage d'entasserie et 10 livres de gros. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 23 du 30/05/1671

Sébastien POTTEAU laboureur à Provin, veuf de Marguerite TREDEZ, Luc BOUREZ laboureur à Provin, Nicolas PARSY laboureur à Annœullin époux de Marie Anne POTTEAU soeur (sic) du dit Luc et fille du dit Sébastien et feu Marguerite TREDEZ. Partage de la succession de la dite TREDEZ.

2 E 3 / 9179 acte 24 du 25/05/1671

Guillaume WICARE laboureur marchand et brasseur à Provin et Paul CRESPEAU laboureur marchand et brasseur à Dourges baillent à Pierre BILLAU laboureur à Hantay 13 cents 1/2 à Hantay.

2 E 3 / 9179 acte 25 du 23/05/1671

Le Sieur Jean VANDERVOUDEN licencier en médecine et bourgeois de Lille baille à Péronne CORDIER, veuve de Gaspard SION, censière à Provin 2 cents de prairie à Provin. Témoins Claude et Oste LESCUTIEZ frères, laboureurs.

2 E 3 / 9179 acte 26 du 14/05/1671

Jean MORTELECQ laboureur à Annœullin pour l'accommodement de la personne d'Antoine LADEN fils de feu Charles, laboureur à Annœullin, lui cède le droit de bail de 2 bonniers 2 cents de labeur à Annœullin qu'il a du Sr Théodore LOCART de Lille.

2 E 3 / 9179 acte 27 du 16/05/1671

Martin BOURBOTTE de Bauvin, veuf de Jeanne DUPONT d'une part, Martine CHAMPAIGNE d'Annœullin d'autre part. Ils ne précisent pas leurs dots. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9179 acte 28 du 23/05/1671

Guillaume WICARE laboureur et brasseur à Provin baille à Antoine BOISTEL fils de feu Michel d'Annœullin 3 cents de labeur à Annœullin.

2 E 3 / 9179 acte 29 du 26/04/1671

Marc LENFANT laboureur Hantay doit à Mathieu MORTELECQ laboureur et bailli de Provin 24 patacons 1/2 à cause de vente de lin et d'un cheval.

2 E 3 / 9179 acte 30 du 22/03/1671

Michelle POTTEAU fille de Jean de Provin baille à Antoine MARCHAND laboureur à Provin 4 cents à Provin. Puis à Philippe LECOCQ laboureur à Carvin 2 cents à Provin.

2 E 3 / 9179 acte 31 du 21/03/1671

Michelle POTTEAU fille de Jean de Provin baille à Jean LEQUESNE fils de Jean, laboureur marchand et brasseur à Provin 2 cents de prairie à Provin.

2 E 3 / 9179 acte 32 du 17/03/1671

Georges DELERUE, carlier à Provin et Jeanne SION sa femme doivent 27 florins à Mathieu MORTELECOQ laboureur et bailli de Provin à cause de la vente d'une vache de poil gris.

2 E 3 / 9179 acte 33 du 06/03/1671

Philippe PONCHEL laboureur à Meurchin et Jean DELERUIELLE laboureur et marchand meunier et olieur à Provin son caution, doit à Jean LEQUESNE fils de Jean, laboureur et brasseur à Provin 200 livres à cause de la vente d'un cheval. Remboursé le 3 août 1678 ou 1675.

2 E 3 / 9179 acte 34 du 06/02/1671

Martin MENU bourgeois et marchand à Lille baille à Pierre BOTTIN laboureur à Provin 10 cents pris en 3 mencaudés contre Louis et Augustin MENU, frères, laboureurs à Provin, moitié de 4 cents de pré à Provin contre les dits, et l'autre moitié de 6 cents et 2 cents de prairie.

2 E 3 / 9179 acte 35 du 02/01/1671

Louis DELEBOURSE fils de feu Vaast, laboureur à Bauvin baille à Gaspard LEBORGNE laboureur et tisserand de toile à Provin et Cécile LEDRU sa femme 6 cents à Provin.

2 E 3 / 9180 acte 1 du 08/01/1672

Testament de Thomas BOURBOTTE laboureur à Provin. Demande à être enterré auprès de Jeanne BOUREZ sa femme en la chapelle Notre-Dame. Donne à Martin BOURBOTTE son neveu, allié en premières noces à feu Jeanne DUPONT une rasière de blé et le reste à Jean BOURBOTTE son frère, Ghislain MALBRANCQ et Claire BOUREZ ses neveu et nièce, la moitié à son frère et nomme exécuteurs testamentaires Louis DELEBOURSE et Pierre BOTTIN de Provin.

2 E 3 / 9180 acte 2 du 13/01/1672

Agnès DURIEZ veuve de Jean THOBOIS de Provin baille à Maurice GRARE marchand laboureur à Provin 1 cent de prairie à Provin.

2 E 3 / 9180 acte 3 du 04/04/1672

Noël WICART laboureur à Provin a pris en bail d'Alexandre CAMBIER fils de feu Robert de Bauvin 1 cent de terre à Bauvin.

2 E 3 / 9180 acte 4 du 04/04/1672

Thomas BOTTIN laboureur à Provin baille à Charles DELEVALLEE laboureur et maréchal à Allennes 4 cents de labour à Allennes.

2 E 3 / 9180 acte 5 du 30/04/1672

Louis WICART manouvrier à Provin et Jeanne HAYART sa femme demandent égalité entre leurs enfants. Témoins Jacques DESOBRY fils de feu Jean et Noël WICART fils de feu Jean de Provin.

2 E 3 / 9180 acte 6 du 15/04/1672

Jeanne TREDEZ veuve de Philippe BOUREZ de Bauvin mère et tutrice de Pierre BOUREZ encore en bas-âge, baille à Antoine LEDOUX laboureur à Provin et Claire BOUREZ sa femme 2 cents de terre à Provin. Témoins Jean BRUNEL fils de Sébastien, charpentier et Ghislain MALBRANCQ fils de feu Noël de Provin.

2 E 3 / 9180 acte 7 du 07/05/1672

François GAILLARD veuf de Jacquemine POTTEAU, Jean LEQUESNE fils de feu Catherine POTTEAU fort de Balthazar LEQUESNE son frère de Douvrin et Provin, les dites POTTEAU vivantes sœurs et héritières de feu Noël POTTEAU vivant laboureur à Provin. Partage de succession.

2 E 3 / 9180 acte 8 du 16/05/1672

Alexandre POTTEAU laboureur à Provin époux de Catherine CALIN, Jean DELECOURT laboureur à Bauvin époux de Marie Anne CALIN, les dites CALIN sœurs, par le trépas de Jean CALIN vivant fils et héritier de feu Jean et de feu Catherine DELABRE leurs sont échus divers biens qu'ils partagent.

2 E 3 / 9180 acte 9 du 30/05/1672

Enquête à Provin : Jeanne DELEFOSSE épouse de Guillaume WICART de Provin âgée de 80 ans, Françoise LESCUTIER épouse de Philippe WICART de Provin âgée de 27 ans affirment que de fin septembre 1672 à la fin février 1672 Jean DELERUIELLE meunier à Provin était arrière-fermier des branches de Provin et Bauvin en vertu de la cession à lui faite par François BRUYERE et Pierre DUBARS, elles ont vu à vu le comis du dit DELERUIELLE aller chez le dit WICART où on entonnait bonne et petite bière et n'ont jamais vu cacher aucune bière ni non plus goûté ou bu sinon quand quelque hôte ou hôtesse venait demander à boire, n'en tirant pas plus d'un demi pot, ne frustrant pas le fermier. Témoins Noël DESPRETZ fils de feu Noël, laboureur et Pasquier LEBORNE fils de Jean, domestique du dit WICART.

2 E 3 / 9180 acte 10 du 11/07/1672

Nicolas BOURBOTTE assisté de Jean BOURBOTTE son père, Martin BOURBOTTE l'aîné son frère, Martin BOURBOTTE le jeune son frère, Nicolas BRETON son beau-frère et Nicolas POTTEAU son parrain de Bauvin d'une part, Marie DELERUIELLE fille de feu Antoine,

assistée Jean DELERUIELLE son frère, Catherine DELERUIELLE sa soeur, Philippe HERMEZ son oncle maternel, Luc BOUREZ son cousin maternel de Provin d'autre part. Lui apporte 1 cent 1/2 avesti de blé à Provin, 1/2 quarteron avec maison à Bauvin qu'il laisse en viager à son père et une manteau gris. Elle apporte une maison et autres édifices et 5 cents de labeur à Bauvin et 48 livres d'autre part. Contrat de mariage

2 E 3 / 9180 acte 11 du 25/08/1672

Jean DELERUIELLE fils de feu Pierre, laboureur, marchand, meunier et olieur à Provin et Antoinette HOGO sa femme baillent à Philippe DELECOURT, laboureur à Wattignies 12 cents de terre à Wattignies.

2 E 3 / 9180 acte 12 du 28/10/1672

Bauduin BATTEUR laboureur à Marquillies et Pierre BILLAU laboureur à Hantay son caution, doit à Sébastien et Jean BRUNET charpentiers à Provin 40 florins 12 patards de 20 patards chacun restant à cause du charpentage de 38 pieds.

2 E 3 / 9180 acte 13 du 12/09/1672

Jean DELERUIELLE laboureur, meunier et olieur à Provin et Antoinette HUGO sa femme doivent à Jean LEQUESNE l'aîné, laboureur à Provin 112 livres de gros 1/2 à cause de prêt.

2 E 3 / 9180 acte 14 du 01/12/1672

Louis DELEBOURSE fils de feu Vaast de Bauvin baille à Pasquier POTTEAU de Provin et Martine DECHIN sa femme 9 cents à Provin.

2 E 3 / 9180 acte 15 du 04/12/1672

Martin BOULOTTE laboureur et hôte à Bauvin baille à Antoine LEDOUX laboureur à Provin et Claire BOUREZ sa femme un lieu manoir à Provin sur 2 cents.

2 E 3 / 9180 acte 16 du 10/12/1672

Louis DELEBOURSE fils de feu Vaast, laboureur à Bauvin baille à Gaspard LEBORGNE laboureur et tisserand de toile de Provin et Cécile LEDRU sa femme 3 cents 1/2 de labeur en deux pièces à Provin.

2 E 3 / 9180 acte 17 du 19/12/1672

Guillaume WICARE laboureur, marchand et brasseur à Provin baille à Pasquier POTTEAU, laboureur à Provin et Martine DECHIN sa femme une maison et autres édifices à Provin érigée sur un fond appartenant à Jean SION, laboureur à Bauvin.

2 E 3 / 9180 acte 18 du 19/12/1672

Jean LE SION fils de feu Noël, laboureur à Bauvin baille à Pasquier POTTEAU laboureur à Provin et Martine

DECHIN sa femme un lieu manoir avec cave à Provin sauf 1/2 cent occupé par Robert RIVELLO et Jean LEFEBVRE.

2 E 3 / 9180 acte 19 du 26/12/1672

Jean LEMAHIEU fils de feu Nicolas, laboureur à Meurchin arrière-baille à Péronne CORDIER veuve de Gaspard LE SION, laboureur à Provin 14 mencaudés de labeur à Carvin et Meurchin.

2 E 3 / 9181 acte 1 du 11/12/1673

Thomas POISSONNIER fils de feu Daniel, laboureur à Provin baille à Cécile LEDRU veuve de Gaspard LEBORGNE, laboureur à Provin un lieu manoir avec plusieurs édifices à Provin.

2 E 3 / 9181 acte 2 du 01/12/1673

Toussaint MARCHAND laboureur et maçon à Bauvin a pris en bail de Marguerite DELERUIELLE veuve de Mathieu MORTELECQ de Provin, 5 cents de labeur à Bauvin.

2 E 3 / 9181 acte 3 du 25/11/1673

Jean DELERUIELLE marié, laboureur, marchand meunier et olieur à Provin vend à Guillaume DESBUISSONS marchand, laboureur et olieur à Provin et Marguerite DELERUIELLE veuve Mathieu MORTELECQ, laboureur à Provin sa part sur un moulin à tordre huile à Provin avec la motte sur lequel il est bâti sur le chemin d'Annœullin à Provin.

2 E 3 / 9181 acte 4 du 16/09/1673

Noël WICCART laboureur et tisserand de toile à Provin a pris en bail de Bartholomé GRARE fils de feu Noël de Wavrin 3 cents en deux pièces à Provin et Bauvin. Témoins Pierre et Antoine LEFEBVRE, frères à Santes.

2 E 3 / 9181 acte 5 du 22/08/1673

Charles LEFER marchand masselier à Meurchin, François BRUIERE marchand navieur à Estevelles paroisse de Pont à Vendin, Gabriel DUBOIS navieur à Estevelles s'accordent concernant les mises à prix concernant les livraisons des tourbes livrables et fournissables pour la ville et citadelle de Lille pour livrer chacun égale portion et recevoir pareil gain.

2 E 3 / 9181 acte 6 du 27/06/1673

Antoinette MORTREUX veuve de Jean CLERCQ de Provin donne à Jean CLERCQ son fils tout or, argent, meubles et tels réputés, droits et actions mobilières à condition qu'il n'en ait aucun compte à rendre après son trépas. Témoin Philippe RONCQVILLE domestique de la donatrice.

2 E 3 / 9181 acte 7 du 18/06/1673

Philippe DELERUIELLE laboureur et marchand à Estevelles, paroisse de Pont à Vendin pour faire solution de paiement à Antoine LARCHIER comme receveur des deniers de Pont à Vendin pour 25 florins carolus monnaie de Lille à cause de rendage de 7 cents à Espinoy, pour 7 florins et 4 rasières de blé à 3 florins la rasière faisant en tout 44 florins, lui vend l'avesture de blé sur les 7 cents. Témoin Jean DELERUIELLE frère du vendeur d'Estevelles.

2 E 3 / 9181 acte 8 du 11/06/1673

Noble homme Jacques François DE GILLEMAN écuyer, Sr de Monchy, gentilhomme de la court de son Altesse Electorale de Cologne actuellement à Provin nomme procureur spécial Guillaume WICCART, laboureur, marchand et brasseur à Provin pour vendre 16 cents de terres en plusieurs pièces à Provin occupées par Jean DELERUIELLE Linselles, marchand, meunier et olieur. Témoins Louis et Philippe WICART père et fils de Provin.

2 E 3 / 9181 acte 9 du 11/05/1673

Luc BOUREZ fils de feu Martin, laboureur à Provin, Jean BEGHUIN fils de feu François, laboureur à Bauvin échangent des terres sur 2 cents et 2 cents 1/2 à Bauvin et Provin.

2 E 3 / 9181 acte 10 du 23/04/1673

François BRUYERE laboureur, marchand et navieur navigant sur la Haute Deûle demeurant à Estevelles vend à Guillaume LALLOUX laboureur à Espinoy la somme de 68 florins due par François DESRUMAULX fils de feu Antoine, laboureur à Estevelles par instrument devant Simon DEFLANDRES notaire à Lille du 24/02/1673 contre du blé métillon et blanczé. Témoin Pasquier LALLOIE fils de feu Noël, d'Espinoy.

2 E 3 / 9181 acte 11 du 14/04/1673

Wallerand DELERUE, charron à Provin avec Jean DELERUIELLE laboureur, marchand, meunier et olieur à Provin son caution, doit à Georges DESBOUVRIES, bailli d'Annœullin 45 florins carolus à cause de la vente de bois. Témoin Jean LEFEBVRE domestique du dit DELERUIELLE.

2 E 3 / 9181 acte 12 du 10/04/1673

Jean DELERUIELLE laboureur, marchand, meunier et olieur à Provin doit au Sr Robert DE LE BARRE, bailli de Berclau 152 florins 5 sols.

2 E 3 / 9181 acte 13 du 08/04/1673

Martin LAMORY marchand navieur sur la Haute Deûle demeurant à Bauvin doit à François BRUYERE

marchand navieur à Estevelles 16 livres de gros de 12 livres parisis chacune restant de leurs affaires, y compris la vente d'un cent à Estevelles.

2 E 3 / 9181 acte 14 du 03/04/1673

Michel CAMBIER veuf avec deux enfants de Jeanne POUILLE assisté de Jean TREDEZ son beau-père, Jean POUILLE son beau-frère et d'Antoine LENGLUMEZ son cousin germain de Bauvin d'une part, Catherine BOURBOTTE fille de feu Charles, assistée de Jean PIPPELAR son oncle et de Louis PIPPELART son cousin de Bauvin d'autre part. Ils ne précisent pas leurs dots. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9181 acte 15 du 28/02/1673

Jeanne DELEBOURSE, veuve de Nicolas PARSY de Bauvin, dans son lit, malade, teste en faveur de Péronne PARSY sa nièce donne un lit et divers objets, à Jeanne PARSY fille de Pierre, sa nièce, Marie et Catherine PARSY filles de Jean, ses nièces, Marie PARSY fille de Christophe, sa nièce, aux deux filles de Nicolas MOLIN ses petites-nièces, Marie Jeanne JACQUART fille de Jacques, sa petite-nièce, Catherine HERRENG fille de Nicolas, Marguerite SION fille de feu Guillaume, Françoise PARTO, pauvre fille, Nicolas MILLEVILLE son filleul, Marie Anne MILLEVILLE fille de Nicolas, Catherine LOIZON sa filleule, Félicité SION fille de Mathieu, Marguerite GUILBERT(?) sa commère, Jean POTTEAU son filleul, Antoine PARSY son neveu, Catherine HERRENG femme de Jean COULMONT et Pierre PARSY.

2 E 3 / 9181 acte 16 du 14/02/1673

André BOTTIN fils de feu Luc, charpentier à Bauvin baille à Martin DELEVAL fils d'André de Bauvin un lieu manoir à Bauvin tenant à Jean MORTELECQ fils de Louis.

2 E 3 / 9181 acte 17 du 11/02/1673

Jean MAIHIEU fils de feu Nicolas, laboureur à Meurchin baille à Jean LAURENT, laboureur et tavernier à Pont à Vendin et Christine DE MAILLY sa femme 5 mencaudés de labeur à Meurchin. Témoin Nicolas MAIHIEU fils de feu Nicolas de Meurchin.

2 E 3 / 9181 acte 18 du 31/01/1673

Jean LEQUESNE laboureur, marchand et brasseur à Provin baille à Monsieur, maître Amand DESCARNIER prêtre, pasteur de Provin un lieu manoir sur 5 quartrons à Provin.

2 E 3 / 9181 acte 19 du 18/01/1673

Jean LEQUESNE l'aîné, laboureur à Provin baille à Jean LEQUESNE son fils, Marcq en B., marchand et brasseur

à Provin un bonnier de labour en plusieurs pièces à Bauvin. Témoins André DUBIEZ et Michel LESCUTIEZ domestiques du preneur.

2 E 3 / 9181 acte 20 du 16/01/1673

Vaast SION laboureur à Bauvin, André BOTTIN charpentier à Bauvin et Marie SION sa femme, les dits SION enfants et héritiers de feu Claude SION et Jeanne DUMORTIER vivant laboureur à Provin. Partage de succession de 2 cents 1/2 de terre à Provin, chacun par moitié.

2 E 3 / 9181 acte 21 du 12/01/1673

Jean LEQUESNE le jeune, laboureur, marchand et brasseur à Provin et Marie PARENT sa femme disposent de leurs biens également entre tous leurs enfants.

2 E 3 / 9181 acte 22 du 09/01/1673

François HOCHIN fils de feu Jean d'Attiches assisté de Jean Baptiste HOCHIN clerc paroissial d'Hantay son frère d'une part, Catherine MASSELOT assistée de Louis MASSELOT et Catherine BILLAU ses parents, Françoise BURIEZ sa marraine, Georges DELERUIELLE et Vincent SAUVAIGE ses amis acquis d'autre part. Lui apporte 100 florins carolus, elle des habits et meubles estimés 100 florins, une vache de 50 livres ou sa valeur au choix, 20 aunes de toile étamée et une paire de linceuls. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9181 acte 23 du 06/01/1673

Philippe DUBOIS laboureur à Marquillies doit à Sébastien et Jean BRUNEL père et fils, charpentiers à Provin 284 livres restant de 32 livres de gros à cause de livraison de bois.

2 E 3 / 9181 acte 24 du 06/04/1673

Jean BRUNEL assisté de Guillaume BRUNELLE son père, Sébastien BRUNEL son oncle et de Jean BACHELET son oncle de Pont à Vendin d'une part, Charlotte MAUPAIE assistée de Charles MAUPAIE et Marie JOURNEE ses parents et de maître Louis MACTAGARDE son ami de Pont à Vendin d'autre part. Lui apporte 2 cents avestis de blé, 40 patagons, une vache de poil noir à blanc dos, 4 rasières de blé, une paire de linceuls, une couverture, 15 pieds de charpentage pour faire une maison et 300 de gerbes pour sa couverture. Elle apporte 200 florins carolus, 3 paires de linceuls, un lit achetable à discrétion, 2 rasières de blé et 15 pieds de charpentage pour la dite maison et 300 de gerbes pour sa couverture. Les dits n'auront pas obligation de faire édifier la dite maison en un temps particulier. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9182 acte 1 du 16/12/1674

Nicolas PARSY laboureur à Annœullin baille à Luc BOUREZ fils de feu Martin, laboureur à Provin 4 cents à Annœullin.

2 E 3 / 9182 acte 2 du 14/12/1674

Pierre WAYMEL, André BOTTIN laboureurs à Espinoy et Thomas POISSONNIER laboureur à Provin tuteurs par justice des biens de feu Guillaume POISSONNIER et Barbe WAYMEL vivant demeurant à Carvin baillent à Pierre LECIEPPERE (ou LECREPPERE) fils de feu Philippe, laboureur à Provin 4 cents à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 3 du 05/12/1674

Martin MENU bourgeois de Lille baille à Louis MENU fils de feu Jean, laboureur à Provin 4 cents 1/2 à Provin. Témoin Noël MENU.

2 E 3 / 9182 acte 4 du 28/11/1674

Thomas POISSONNIER fils de feu Daniel, laboureur à Provin baille à Philippe LECOCQ laboureur à Provin une maison à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 5 du 11/11/1674

Jacques DESOBRY fils de feu Jean, manouvrier à Provin, Joseph TOURNANT époux de Marie DESOBRY, Jacques CORDIER époux d'Antoinette DESOBRY d'Espinoy filles et héritières de feu Marie TREDEZ femme du dit Jacques comparant, vendent à Nicolas PARSY fils de feu Jean, laboureur à Annœullin un cent 1/2 à Provin. Témoins Sébastien et Alexandre POTTEAU, frères.

2 E 3 / 9182 acte 6 du 24/10/1674

Maître Louis MACTAGARDE chirurgien à Pont à Vendin baille à François LECOMTE laboureur à Pont à Vendin 5 cents 1/2 à Estevelles.

2 E 3 / 9182 acte 7 du 24/10/1674

Maître Louis MACTAGARDE chirurgien à Pont à Vendin baille à Antoine LARCHET laboureur à Pont à Vendin 4 cents 1/2 à Estevelles.

2 E 3 / 9182 acte 8 du 24/10/1674

Maître Louis MACTAGARDE chirurgien à Pont à Vendin baille à Eloi HACHEN fils d'Antoine, tavernier à Pont à Vendin 4 cents 1/2 à Estevelles.

2 E 3 / 9182 acte 9 du 03/10/1674

Marie DESNOULEZ veuve de Thomas GRARE de Provin s'accorde avec Jean DESNOULEZ son frère germain de Provin, lui donnant 2 verges de large et 3 de long, 4 sauchelles croissantes pour succéder à Marie Marguerite DESNOULEZ fille en bas-âge du dit Jean.

Témoins Guillaume et Noël DESBUISSONS père et fils de Provin.

2 E 3 / 9182 acte 10 du 29/09/1674

Abel LEROUGE laboureur à Provin et Catherine MORTELECQ sa femme disposent que la maison qu'ils ont achetée à feu Martin SION laboureur et mayeur de Bauvin appartiendra à Jean et Pierre LEROUGE leurs enfants à l'exclusion de Jacques et Oste LESCUTIEZ enfants que la dite femme eut de feu Jacques LESCUTIEZ son premier mari en considération d'une certaine hoirie succédée au dit Abel par le trépas de Jean LEROUGE son frère, vivant demeurant à Douvrin lez La Bassée qui leur a permis d'y ériger les édifices pour 1000 livres parisis. Témoins Jean DESOBRY fils de Jacques et Thomas MORTELECQ fils de feu Gaspard laboureurs à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 11 du 24/08/1674

Pierre MENU laboureur à Provin, malade mais de bon sens donne aux enfants de Georges DURIEZ mari de Marguerite DERVILLERS fille de feu François et de vivant Marie WATTREGUIN, femme du dit MENU, tous ce qu'il délaissera à son trépas, un obit à l'église de Provin, du pain au pauvres garantis sur 5 cents à Annœullin.

2 E 3 / 9182 acte 12 du 04/08/1674

Jean LEQUESNE fils de Jean, brasseur à Provin baille à Gilles BERNARD, hôte à Provin, une maison sur 1 cent à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 13 du 16/06/1674

Louis DELEBOURSE fils de feu Vaast, laboureur à Bauvin baille à Nicolas LEFEBVRE, laboureur à Armentières une ferme sur 11 cents rue du Bois à Armentières.

2 E 3 / 9182 acte 14 du 10/06/1674

Guillaume POISSONNIER laboureur à Carvin baille à Vaast TREDEZ, laboureur à Bauvin 13 cents de terres à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 15 du 09/05/1674

Jean BOTTIN veuf de Madeleine TREDEZ assisté de Wallerand DELERUE son beau-frère, d'Antoine MARCHAND son beau-fils et d'Antoine CRAMETTE son ami de Bauvin d'une part, Marie MALBRANCQ veuve de Jacques LEROY d'Annœullin assistée de Pierre CARNEAU son beau-fils d'autre part. Ils ne précisent pas leurs dots. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9182 acte 16 du 16/05/1674

Balthazar LAIGNEAU clerc paroissial de Meurchin baille à Eloi HACHIN fils d'Antoine, laboureur et tavernier à Pont à Vendin 5 cents à Estevelles.

2 E 3 / 9182 acte 17 du 15/05/1674

Martin DESBOUVRIES bailli d'Annœullin baille à Louis PIPPELARE laboureur à Bauvin 4 cents à Bauvin.

2 E 3 / 9182 acte 18 du 15/05/1674

Martin DESBOUVRIES bailli d'Annœullin baille à Pierre DELEBOURSE, laboureur à Bauvin 7 cents à Bauvin.

2 E 3 / 9182 acte 19 du 01/05/1674

Ghislain DE COROIE (signe DUCOROY) marchand à Berclau baille à Marie LAMORY veuve de François POTTEAU, labourière à Bauvin 5 cents 1/2 à Bauvin.

2 E 3 / 9182 acte 20 du 23/04/1674

Pierre LADEN assisté de Sébastien LADEN et Anne GAULTIER ses parents, Monsieur maître Jean LADEN prêtre, chapelain de Wavrin son cousin, Gilbert DHENNIN son parent, Antoine LADEN son frère, Pierre FOURBIE(?) son beau-frère et de Thomas BURETTE son beau-frère allié d'une part, Marie Anne LOHEZ fille de feu Martin, assistée de Catherine VILLETTE sa mère, Guillaume DELERUIELLE son beau-frère, Noël LOHEZ son frère, Alexandre DE SION son oncle allié, Thomas DESPREZ son oncle allié, Philippe PONCHEL son cousin et de Philippe DELERUIELLE son parrain d'autre part, tous de Meurchin. Lui apporte 2 cents à Sainghin en Weppes, 5 cents 36 verges à Carvin, la maison où habite ses parents jusqu'à leur mort, jouissant de la moitié des fruits et herbes, une cavale de poil baie de 4 ans, 2 vaches, un chariot, le droit de bail de 4 bonniers, 50 florins carolus, sa nourriture jusqu'à la St Rémy, la décharge de ses dettes et la moitié des frais de fiançailles tant de bouche que reconnaissance faite à la jeunesse de Meurchin, moitié du fumier en la cours. Elle apporte 19 cents 1 quartron à Estevelles, Meurchin et Provin, une vache noire macquotée, la décharge de ses dettes et l'autre moitié des frais de fiançailles. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9182 acte 21 du 03/04/1674

François TOURBEZ maréchal à Pont à Vendin, père et tuteur des enfants qu'il eut de feu Marie Marguerite MOREL, sa première femme fille et héritière de feu Adrien MOREL et de feu Marguerite JOVENEL, Jean et Claude DE SION enfants d'Alexandre de Meurchin s'accordent suite à l'achat par les dits DE SION de terres à leur dit père du viager et propriété de 3 bonniers 10 cents venant de la dite JOVENEL première femme du dit Alexandre.

2 E 3 / 9182 acte 22 du 27/03/1674

Louis et Noël MENU, Nicolas BLANCQUART et Barbe MENU sa femme, Pierre LECUPPRE époux de Bauduine WAUCQUIER auparavant veuve d'Augustin MENU avec enfants tels que Marie, Marguerite et Augustin MENU, tous de Provin sauf BLANCQUART de Bauvin, les dits MENU enfants et héritiers de feu Jean MENU et de Marguerite LEPOIVRE vivant demeurant à Provin. Partage de succession.

2 E 3 / 9182 acte 23 du 13/03/1674

Louis et Noël MENU, Nicolas BLANCQUART et Barbe MENU sa femme, Pierre LECUPPRE époux de Bauduine WAUCQUIER auparavant veuve d'Augustin MENU avec enfants tels que Marie, Marguerite et Augustin MENU, tous de Provin sauf BLANCQUART de Bauvin, les dits MENU enfants et héritiers de feu Jean MENU et de Marguerite (plus loin : Barbe) LEPOIVRE vivant demeurant à Provin. Partage de succession.

2 E 3 / 9182 acte 24 du 02/03/1674

Wallerand et Jean DELERUE père et fils, charrons à Provin et Jean DELERUELLE laboureur, marchand, meunier et Olieur et Antoine CRAMETTE maréchal à Provin leurs cautions, doivent à André DUBRON laboureur à Annœullin 229 livres de Flandre à cause de la vente de bois.

2 E 3 / 9182 acte 25 du 28/02/1674

Pierre DUBAR navieur à Courrières, Jean MENU navieur à Bauvin et André BOUTMY tavernier à Pont à Vendin s'accorde sur la liquidation prétendue par le dit DUBAR contre les autres touchant les frais de fermes prises en commun des Etats de Lille.

2 E 3 / 9182 acte 26 du 23/02/1674

Nicolas POTTEAU laboureur à Bauvin et Jeanne MOREL veuve de Guillaume MORTREUX de Provin ont pris en bail de François DUBRON, laboureur à Houplin lez Seclin 7 cents 1/2 à Provin et Carvin. Témoin Nicolas MORTREUX fils du dit feu Guillaume.

2 E 3 / 9182 acte 27 du 22/01/1674

Noël MENU laboureur à Provin a pris en bail de Catherine POISSONNIER, veuve d'André DELABE, censière à Bauvin 1 cent 1/2 à Provin. Témoins Thomas POISSONNIER navieur à Bauvin et Agapitte MAHETTE fils de feu Antoine de Provin.

2 E 3 / 9182 acte 28 du 22/01/1674

Barbe LAMORY veuve de Jean BOTTIN, labourière à Provin a pris en bail de Catherine POISSONNIER, veuve d'André DELABE, censière à Bauvin 5 cents 1 quartron de prairie et labour à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 29 du 22/01/1674

Jeanne MOREL veuve de Guillaume MORTREUX de Provin a pris en bail de Catherine POISSONNIER, veuve d'André DELABE, censière à Bauvin 4 cents 1/2 à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 30 15/01/1674

Jean et Nicolas BOURBOTTE père et fils, manouvriers à Bauvin vendent à Jean DE CARNIN fils de Claude, laboureur, marchand et brasseur à Provin 3 cents à Provin.

2 E 3 / 9182 acte 31 du 15/01/1674

Monsieur Maximilien ENLART Sr de Wavrin demeurant à Bouvignies, époux de Damoiselle Marie Victoire CAMBIER baille à Thomas DESOBRY fils de feu Jean, laboureur à Provin 7 cents à Provin et Carvin.

2 E 3 / 9182 acte 32 du 11/01/1674

François BUTIN assisté de Pasquier et Jacquemine ROGEAU ses parents, berger de la veuve Alexandre LALLOUX à Meurchin, de Jacques BUTIN son frère et de Jean TELIE son beau-frère d'une part, Madeleine LEMESRE fille de feu François, assistée d'Antoine CRAMETTE son oncle maternel, Jean CROMBECQ son cousin maternel et d'André BOTTIN son cousin germain de Provin d'autre part. Lui apporte 24 blanches bêtes pour 5 florins chacune, 50 florins de Flandre et la décharge de ses dettes. Elle apporte le tiers d'une taverne sur 4 cents à Houplines sur la Lys, tiers de 9 cents de labour à l'encontre de ses frères. Contrat de mariage. Témoin Pierre CROMBECQ fils de Jean de Provin.

2 E 3 / 9183 acte 1 du 11/11/1675

Jeanne POTTEAU femme d'Antoine CRAMETTE, maréchal à Provin donne à son mari 3 cents de labour nommés le Buisson Maroy à Provin, deux fois 1 cent 1/2 à Provin et ses droits sur 2 cents acquis par le couple de Jean CROMBECQ fils de feu Jean, premier mari de la dite donatrice, tous ses meubles, 1 cent 1/2 acquis de Guillaume BARRE, un cent à Provin et le viager de leur maison. Témoin Jean BOTTIN fils de feu Thomas, laboureur à Bauvin.

2 E 3 / 9183 acte 2 du 02/11/1675

François HERMAN fils de feu Dominique, laboureur à Carnin assisté de Jacques HERMAN son frère et de Pierre DESMONS son cousin d'une part, Catherine LESCAILLET fille de feu Jacques et de feu Marie SION de Meurchin, assistée de Pierre DELECOURT son beau-frère, Nicolas SION son parrain, Mathias BISSETTE son oncle et de Jean BUISSETTE son cousin d'autre part. Lui apporte une maison sur 2 cents 68 verges à Carnin, 1

cent de labour à l'encontre de ses deux frères, un cent pris en 2 cents à Carnin, 50 florins carolus, un mel de gerbes de blé, une mencaudé d'avesture de colsat, 7 cents de terre en cense. Elle apporte une maison à Meurchin sur 2 cents contre le dit DELECOURT, 2 cents, 1 cent 1/2, 80 verges et 3/4 de 11 quartrons contre le dit à Meurchin, 6 patagons et des meubles. Témoins Balthazar LAIGNEAU fils de Jean, clerc paroissial de Meurchin et Gilles BERNARD fils de feu Jean, hôte à Provin. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9183 acte 3 du 21/10/1675

Sébastien BRUNELLE fils de feu Jean, charpentier à Provin et Marguerite WATTREQUIN sa femme, demandent égalité entre leurs enfants à leur mort sauf à Jeanne BRUNELLE leur fille qui aura en plus une maison sur 4 cents à Provin. Témoin Philippe LEGRAND fils d'Amand domestique de Monsieur, maître Amand LESCARNIER pasteur de Provin.

2 E 3 / 9183 acte 4 du 17/10/1675

Pierre TAILLET laboureur à Pont à Vendin, veuf d'Anne CARRE donne à Catherine et Marie Madeleine TAILLET ses deux filles qu'il eut de la dite tous ses biens à charge de le décharger de ses dettes. Témoins Jacques et Antoine POTTIER frères.

2 E 3 / 9183 acte 5 du 17/10/1675

Catherine et Marie Madeleine TAILLET enfants de Pierre et feu Anne CARRE de Pont à Vendin acceptent la donation de son père et lui donne procuration.

2 E 3 / 9183 acte 6 du 14/10/1675

Guillaume BRUNELLE charpentier à Pont à Vendin, veuf de Catherine DUPONCHEL, Jacques CORDIER veuf de Jeanne MORTIER, Eloi DEMAILLY époux de Catherine MORTIER de Pont à Vendin vendent à Antoine LARCHER bailli du dit lieu leurs droits sur la donation faite par Louise DELERUIELLE veuve de Michel CARON de Pont à Vendin à la dite DUPONCHEL et à feu Monsieur, maître Philippe DUMORTIER (sic) prêtre, pasteur d'Houplin lez Seclin par acte devant François DURIEZ notaire à Seclin en mai 1631.

2 E 3 / 9183 acte 7 du 07/10/1675

Jean THERY (Ajout en marge : fils de Jean), laboureur en l'enclavement de Carnin, paroisse d'Annœullin, veuf d'Anne BINAULT à Marie Jeanne THERY sa fille fait formature avec l'avis de Pierre THERY et Charles DESMADRIL de Carnin et Don ses tuteurs et oncles paternel et maternel dont sa part dans la succession d'André (sic) THERY son grand-père pour 4 cents dans le dit enclavement et 50 florin de don de mariage ou entrée en religion, les habits et bagues de sa mère

2 E 3 / 9183 acte 8 du 05/10/1675

François MAUROY, laboureur et Marguerite BATTEMEN sa femme d'Hantay doivent à Sébastien et Jean BRUNEL père et fils charpentiers à Provin 120 livres parisis de reste à cause de la vente d'un charpentage de 26 pieds de long et 13 de large à Hantay.

2 E 3 / 9183 acte 9 du 26/09/1675

André BOUTMY de feu Jacques, tavernier à Pont à Vendin baille à Robert HERMAN fils d'Innocent de Pont à Vendin, un champ à Pont à Vendin.

2 E 3 / 9183 acte 10 du 26/09/1675

André BOUTMY de feu Jacques, laboureur et tavernier à Pont à Vendin baille à Jean BOUTMY son frère de Pont à Vendin un lieu manoir sur 1 cent 1/2 au dit lieu.

2 E 3 / 9183 acte 11 du 29/08/1675

Maître François DUBREUCQ, chirurgien à Wavrin, veuf de Jacquemine LIBERT, assisté de maître Jean DUBREUCQ chirurgien à Wavrin son père, Pierre CHAVATTE laboureur à Allennes et Antoine ESCAILLET charron à Wavrin ses beaux-frères, Pierre BUISINE de Beaucamps, Jean BRASSART d'Allennes, Philippe RASSEL de Wavrin aussi ses beaux-frères d'une part, Catherine DUSAULCHOIR demeurant à Lille, à présent à Annœullin, fille de feu Philippe, assistée de Marguerite PREVOST sa mère, maître Gilles DUSAULCHOIR son frère et de Jean DESNOULET son ami d'autre part. Lui apporte une maison sur 27 cents à Wavrin, deux chevaux, deux vaches et ustensiles de labour, un hostile à faire toile et elle apporte 200 florins. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9183 acte 12 du 29/08/1675

Maître François DUREUCQ chirurgien à Wavrin, veuf de Jacquemine LIBERT avec maître Jean DUBREUCQ chirurgien à Wavrin, Pierre CHAVATTE laboureur à Allennes, Antoine LESCAILLET laboureur à Wavrin et Philippe RASSEL laboureur à Wavrin, Pierre BUISINE carlier à Beaucamps et Jean BRASSART d'Allennes, tuteurs de Marie et Jeanne DUBURCQ ses enfants qu'il eut de la dite, procède à la formature pour 480 livres en tout.

2 E 3 / 9183 acte 13 du 03/08/1675

Pierre MORTREUX fils d'Antoine et d'Antoinette MARQUAND de Provin assisté de ses parents et de Monsieur, maître Amand DESCARNIER prêtre, pasteur de Provin Bauvin son ami d'une part, Catherine LIETARD fille de feu Jacques, assistée de Pasque BOISTEL sa mère, Antoine LIETARD son frère et de Jean DELECOURT son maître et ami de Bauvin d'autre part. Lui apporte 24 pieds de long et 12 pieds de largeur

pour y faire ériger un petit bâtiment pour y demeurer contre le dit Antoine, 4 charrées de bon hote et 2 charrées de mauvais et une couverture, elle apporte 12 aunes de blanche toile d'étoupe et 3 aunes de toile pouvant faire un chevet, ses droits sur deux maisons à Annœullin sur 1/2 cent et 1/2 cent non amassé. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9183 acte 14 du 24/07/1675

Marc DEBAY fils de feu Denis, cordonnier à Provin et Marie DELATTRE sa femme vendent à Antoine LECLERCQ laboureur à Allennes 3 quartrons de terre avec maison à Allennes.

2 E 3 / 9183 acte 15 du 23/07/1675

Pierre MARCHAND fils de feu Charles de Quentin lez Douai vend à Sébastien BRUNELLE fils de feu Jean, charpentier à Provin ses droits sur 3 quartrons 1/2 à Provin contre Jean MARCHAND.

2 E 3 / 9183 acte 16 du 08/07/1675

Louis DELEBOURSE fils de feu Vaast et Jean BILLON fils de feu Denis de Bauvin s'accordent sur les limites de leurs terres.

2 E 3 / 9183 acte 17 du 16/06/1675

Maître Louis MACTAGARD chirurgien à Pont à Vendin vend à Gabriel DUBOIS, marchand navieur à Estevelles 2 cents de labeur à Estevelles.

2 E 3 / 9183 acte 18 du 09/07/1675

Jean CRESPEAU fermier d'une branche de dîme de Messieurs de St Vaast d'Arras demeurant à Bauvin baille à Monsieur, maître Amand DESCARNIER prêtre, pasteur de Bauvin et Provin une branche de dîme aux dits lieux.

2 E 3 / 9183 acte 19 du 08/06/1675

Jean MALBRANCQ laboureur à Bauvin et Martine RIVELLOIS sa femme doivent à Jean BRUNEL, charpentier à Bauvin 24 patagons à cause de la vente d'un cheval entier de poil brun baye âgé de 3 ans de la hauteur de 14 aunes.

2 E 3 / 9183 acte 20 du 13/05/1675

Jean DELERUE fils de feu Wallerand, carlier à Provin avec Jean DELERUELLE laboureur, marchand et meunier à Provin son caution, doit au Sr MOUCQUE, receveur de Monseigneur D'EUCHIN, seigneur d'Allennes 42 florins carolus à cause de vente de frêne.

2 E 3 / 9183 acte 21 du 07/05/1675

Louis DELEBOURSE fils de feu Vaast, laboureur à Bauvin donne à Marie DELEBOURSE sa soeur, veuve de

Georges DELERUELLE de Provin l'avesture de 3 quartrons de prairie à Provin pour en jouir sa vie durant.

2 E 3 / 9183 acte 22 du 07/05/1675

Nicolas LEFEBVRE laboureur rue du Bois à Armentières doit à Louis DELEBOURSE, fils de feu Vaast laboureur à Bauvin 15 florins carolus à cause du rendage de 13 cents de manoir en la dite rue.

2 E 3 / 9183 acte 23 du 29/04/1675

Wallerand DELERUE, charron à Provin malade mais de son jugement étant obligé avec Jean DELERUE son fils de lui émancipé vers André DUBRON vivant laboureur à Annœullin pour 250 livres, Gilles FLIOIS marchand de bois au Petit Attiches pour 200 livres, 32 livres à Jean TURPIN de Berclau, à Sébastien BRUNELLE charpentier à Provin 40 livres et 48 livres au dit pour livraison de bois pour un ouvrier de carlerie à Meurchin, à un quidam nommé MIN HEERE charpentier à Berclau 9 livres 12 gros, à Jacques DEBEAUVOIS bailli d'Allennes 8 livres le tout pour vente de bois, vend à son fils tous ses meubles pour 12 livres, ses instruments de carlier pour 36 livres, du bois, blé, colsat, les dettes de Alexandre LALOUX, Philippe et Gaspard HACHIN, Alexandre TREDEZ, André LESTOCQUOIS, Martin LOHEZ etc.

2 E 3 / 9183 acte 24 du 14/03/1675

Antoine LESCUTIER fils de Guillaume et de feu Antoinette ERGHUIN(?) assisté de son père, Antoine LESCUTIER son parrain, Jean RIVELLOIS et Jean POTTEAU ses oncles maternels, Charles BOTTIN son cousin de Bauvin d'une part, Marie Barbe SOIHIER assistée de Thomas SOIHIER son père, Alexandre LOHIER son parrain, Mathieu BUISSETTE son oncle maternel, Michel LOHEZ son oncle et de Pasquier LOHEZ son cousin de Meurchin d'autre part. Lui apporte 7 quartrons de labeur à Bauvin et le colsat y croissant, 1 cent 1/2, un vache de poil noir, 60 livres de Flandre, de la bière pour la jeunesse de Meurchin et sa nourriture et logement chez son père jusqu'en août ou il leur fera une cheminée. Elle apporte une mencaudée à Meurchin, 1/2 cent avec maison, 3 cents, 1 cent avec leurs dépouilles, 3 quartrons à Meurchin dont sa petite soeur sera viagère de 7 quartrons, une mesure sur 2 verges dont le dit Thomas sera viager. Contrat de mariage.

2 E 3 / 9183 acte 25 du 03/01/1676 (sic)

Acte dont le début est illisible : Thomas et Antoinette MORTELECQUE frère et soeur, enfants de feu Gaspard leur père. Accord de leurs successions. Témoins Pierre DELABBE fils de feu Pierre, manouvrier et Noël WICART

fils de feu Jean, laboureur et tisserand de toile à Provin.

2 E 3 / 9183 acte 25bis du 05/03/1675

Michel SOICE laboureur à Auchy lez La Bassée époux de Jeanne BOUREZ, Luc SION veuf de Marie BOUREZ, père et tuteur d'Elisabeth et Marie Barbe SION de Bauvin, Martin BOUREZ jeune fils à marier à Provin, les dits BOUREZ enfants et héritiers de feu Jean et de feu Pasque BOTTIN vivant demeurant à Provin, partagent leur succession. Témoin Luc BOUREZ fils de feu Martin, laboureur à Provin.

2 E 3 / 9183 acte 26 du 09/02/1675

Jean MENU fils de feu Jean de Bauvin cède à Gilles BERNARD et Pierre SION de Provin, son droit dans la branche et ferme de Provin du terme de mars prochain finissant le dernier d'août du dit an compris l'enclavement du fief St Martin.

2 E 3 / 9183 acte 27 du 01/02/1675

Innocent DEGORGUE de Pont à Vendin vend à Pierre TAILLET fils de feu Jacques de Pont à Vendin ses parts dans deux places propres à coucher maielles au marais de Pont à Vendin.

2 E 3 / 9183 acte 28 du 21/01/1675

Le Sr Maximilien ENLART Sr de Bouvignies etc. procureur de Damoiselle Marie Jeanne Victoire CAMBIER sa femme à Béthune, vend à Jean MORTREU fils de feu Pierre, laboureur à Bauvin un cent de labour à Bauvin.

2 E 3 / 9183 acte 29 du 21/01/1675

Le Sr Maximilien ENLART Sr de Bouvignies etc. procureur de Damoiselle Marie Jeanne Victoire CAMBIER sa femme à Béthune, vend à Nicolas MILLEVILLE fils de Philippe, laboureur à Bauvin 3 cents 1 quartier de labour à Bauvin.

2 E 3 / 9183 acte 30 du 17/01/1675

Le Sr Maximilien ENLART Sr de Bouvignies etc. procureur de Damoiselle Marie Jeanne Victoire CAMBIER sa femme à Béthune, vend à Guillaume

DESBUISSONS laboureur à Provin 9 cents 1 quartier de labour à Provin.

2 E 3 / 9183 acte 31 du 12/01/1675

Maître Louis MACTAGARD chirurgien à Pont à Vendin baille à Thomas DUMONT tavernier à Pont à Vendin 2 cents 1/2 de labour à Estevelles. Témoins François LECOMTE fils de feu Nicolas et Jean CARRE fils de feu Jean de Provin.

2 E 3 / 9183 acte 32 du 21/01/1675

Antoine CRAMETTE maréchal à Provin époux de Jeanne POTTEAU auparavant veuve de Michel CROMBECQ doit à François TOURNEZ, maréchal à Pont à Vendin procureur de Charloise TASNIER veuve de Jean MOREL de Douai 20 florins 1 patar à cause de vente de fer et charbon au dit CROMBECQ.

2 E 3 / 9183 acte 33 du 05/01/1675

Jean MAIHEU laboureur et navieur à Meurchin baille à André BOUTMY laboureur à Pont à Vendin 10 cents à Pont à Vendin et Estevelles.

2 E 3 / 9183 acte 34 du 05/11/1675

Pierre DEWILDE fils de feu Pierre, tavernier âgé de 64 ans, Roch BRUNEL fils de feu Robert, laboureur âgé de 63 ans, Garin LECOMTE fils de feu Gaspard, laboureur âgé de 63 ans, Guillaume BRUNEL fils de feu Jean, charpentier âgé de 60 ans, Charles LECOMTE fils de feu Nicolas, laboureur à présent et naguère lieutenant de Pont à Vendin âgé de 60 ans, Josse FICHEUX(?) fils de feu Jacques, manouvrier âgé de 50 ans, Thomas DUMONT fils de feu Mathieu, tavernier âgé de 55 ans et Jacques LECOMTE fils de Pierre, laboureur âgé de 40 ans tous de Pont à Vendin affirme qu'il y a plus de 40 ans que les gens de Loi de Pont à Vendin usent du droit de lever l'impôt sur les lots de vin dit droit d'afforage sans rien avoir à payer. Témoins Antoine DUBOIS fils de feu Jean, laboureur et Pierre TAILLET fils de feu Pasquier, sergent tous deux de Pont à Vendin.

2 E 3 / 9183 acte 35 du 05/01/1675

Frédéric DEMAÏLLY naguère sergent de la seigneurie de Pont à Vendin donne à Pasque CLICQUET sa femme tous ses biens meubles et immeubles.



Protestantisme

à Lille et dans sa châtellenie

REGISTRES – Cette année les Protestants commémorent les 500 ans de la Réforme qui a commencée par le placardage des quatre-vingt-quinze thèses de Luther sur la porte du château de Wittenberg le 31 octobre 1517. A cette occasion nous allons nous plonger dans les rares registres protestants de Lille.

Durant l'occupation hollandaise de la région lilloise de 1708 à 1713 des garnisons se sont installées chez nous, notamment à Lille. Les Hollandais étant majoritairement Protestants, ils y ont créé une communauté dans laquelle nous retrouvons des Castelo-Lillois. En parcourant ces registres nous découvrons que le quartier des Weppes ne fut pas le seul à être touché par le protestantisme, on y retrouve en effet une proportion non négligeable de la communauté originaire de la région de Templeuve en Pévèle.

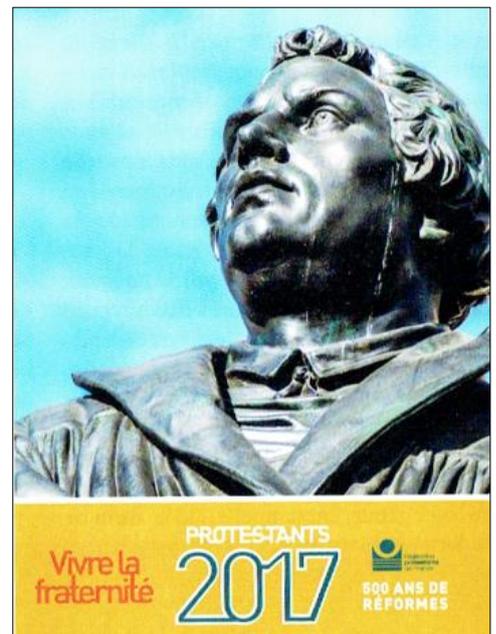
Sur le site des amis du patrimoine saintois¹, on trouve une liste de Protestant originaires de Santes. Parmi les références données on trouve un dépouillement et une analyse des registres de la communauté protestante de Lille : *Registers of the Protestant Churches of Lille 1708-1713, Béthune 1711-1712 and Mons 1713-1715* par Johannes DE HULLU².

Ces registres concernant la population française de la châtellenie de Lille ne sont pas très épais. J'ai relevé ici les membres de la communauté originaires ou résidant dans les communes de la châtellenie. Etant donnée la courte période concernée je n'ai pas indiqué la date de la mention des couples ni les prénoms de leurs enfants, il suffit de se reporter à l'ouvrage.

Ce sont les couples cités dans les registres de baptêmes. Lorsqu'un (x2) est ajouté c'est que le couple est cité autant de fois que le chiffre l'indique. S'il s'est marié dans cette Eglise l'année est précisée : entre parenthèses c'est un mariage en plus des baptêmes; entre les noms des personnes c'est un mariage seulement.

Puis viennent plusieurs listes recensant ceux qui ont abjuré la religion catholique et de ceux qui demandent l'établissement d'une Eglise à Armentières.

On n'oubliera pas que des Eglises wallonnes de la Barrières continuèrent à exister à Armentières, Menin, Ypres, Tournai et Namur³.



¹ <http://patrimoinessantois.free.fr>

² Cet ouvrage est téléchargeable gratuitement <https://archive.org/details/proceedingsofhug1619hugu>

³ Dépouillement des registres de ces communautés à télécharger sur <http://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/chatellenie/file/83-eglises-de-la-barriere>

Registres des baptêmes et mariages de Lille 1708-1713

Couples classés par commune d'origine ou de résidence.

Aubers - Jean PARCQUET x1711 Catherine FOGNART lui d'Aubers, elle d'Herlies

Cysoing - Antoine DESMONS x1710 Anne LEDEZ tous deux de Cysoing
Cysoing - Jacques DESMONS x1710 Marie Madeleine DUVAS tous deux à Quennomont

Ennetières en Weppes - Antoine DELBAU x1711 Marie Catherine DELOS lui d'Ennetières, elle de Radinghem

Frelinghien - Martin BETTE (BERTHE?) et Catherine RUBLAN
Frelinghien - Gilles COSTENOBLE et Anne Marie BOURIER (x1712 lui de Quesnoy, elle de Frelinghien)
Frelinghien - Jean François LALOYE et Marie Jeanne BOUVAINE
Frelinghien - Michel LECOINTRE et Marie Agnès FLAMENT
Frelinghien - Barthélemy LEGRAND et Marie Angélique DELOBEL (x1709 tous deux de Frelinghien)
Frelinghien - Voyez Quesnoy, Verlinghem et Wambrechies

Herlies – Voyez Aubers

Houplines - Antoine DHALLUIN et Adrienne CATELAIN
Houplines - François DHALLUIN et Marie Madeleine LEVECQUE (x1709 tous deux d'Houplines)
Houplines - Luther POISSONNIER et Marie BEHAGUE

Lille - Pierre AUGER et Marie RENOLD
Lille - Pierre BAUDUIN et Elisabeth VIANTE
Lille - Philippe BEAURAIN et Marie Anne PRUVOST (x1711 tous deux de Lille)
Lille - Jean Louis BELAMI et Jeanne Hester DECOMBE
Lille - Isaac BERTHEUX et Marie GARLIN
Lille - Isaac BONVIN et Marie Elisabeth MULLIER
Lille - Jean DELEZENNE
Lille - Isaac DEVAUX et Elisabeth HENDRICK
Lille - Nicolas GIRAUX et Elisabeth FOVEROLLE
Lille - Charles GODET x1709 Florentine VAN VORKOM
Lille - Balthazar LEFRANCOQ x1710 Françoise AMPE tous deux de Lille
Lille - Charles LEGROS et Jeanne NORGUET
Lille - Jean LEZENNE et Marie Péronne DERBAU
Lille - Jacques PARCQUET et Marie SAUMON (DESALMON?)
Lille - Claude PERRIER et Marie Madeleine BECQUART
Lille - François RECOURS et Marie Anne HOCHART (x1711 tous deux de Lille)
Lille - Jean RENIER et Anne DUPIED
Lille - Jacob VAILLE et Marguerite FROMANT
Lille - Louis VALCQ et Marguerite LOUVET
Lille - David VERDUN x1710 Marie Barbe LEPEE tous deux de Lille

Lompret - Philippe BECUE et Marie Catherine DELPIERRE

Louvil - Maximilien BALORY et Marie Michelle MATHON (x1711 tous deux de Louvil)
Louvil - Jean DUMOULIN et Marie Jeanne HANAU
Louvil - Simon LELIEVRE et Marie Claire DUBUSCHE
Louvil - Louis POTTIER et Marguerite DUFLOT

Marquette - Pierre CLAIS et Marie Antoinette (ou Anne Thérèse) LESAFFRE (x2) (x1709 lui de Quesnoy, elle de Verlinghem)

Marquillies - Philippe DEMARQUILLIES et Marie Anne DEMARQUILLIES (x2) (x1711 tous deux de Marquillies)

Mouvaux - Jean DESQUIENS et Marie Jeanne WATTEL

Mouvaux - Nicolas Florent DESTOMBE et Marie Madeleine DELALOYE (x2)

Mouvaux - Jacques Philippe SOURIS et Catherine DESTOMBES

Mouvaux - Voyez Quesnoy

Prêmesques - Pierre CASTEL (ou CASTER) et Barbe HEAR

Quesnoy - Barthélemy BARBET et Jeanne DESTOMBES (x1712 lui de Quesnoy, elle de Mouvaux)

Quesnoy - Jean BEHAGUE

Quesnoy - Pierre BONNIER et Jeanne DESCAMPS

Quesnoy - Toussaint BOUCHERIE et Marie Anne DESTAILLEUR (x2)

Quesnoy - Pierre BOURIER et Marie Antoinette ROUZET (x1711 lui de Frelinghien, elle de Wambrechies)

Quesnoy - Baptiste COUSIN et Catherine DELEDICQUE

Quesnoy - Pierre DELRUE et Marie Claire PLATTEAU

Quesnoy - Jacques GHESQUIERE et Marie Hélène CROUTEL

Quesnoy - Antoine HOCHARD et Anne Marie BOUCHERIE (x2)

Quesnoy - Martin LEMAHIEU et Marie Barbe LOIRE (x2)

Quesnoy - Antoine LOTTIGIER et Marie Catherine LEMAHIEU

Quesnoy - François PICAUVET

Quesnoy - Pierre PINCHON et Marie Jeanne SIX (x1710 tous deux de Quesnoy)

Quesnoy - André POISSONNIER et Marguerite TANCRET ou TEMPRE (x3)

Quesnoy - Pierre TITECATTE x1711 Catherine DUMORTIER tous deux de Quesnoy

Quesnoy - Voyez Frelinghien et Marquette

Radinghem - Gilles HOCHARD et Marie Catherine PRIN

Radinghem - Elie RUFFLI x1711 Véronique HOCHART lui de Berne, elle de Radinghem

Radinghem - Voyez Ennetières

Salomé - André APRESEAU et Marie Jeanne DELCROIX

Santes - Antoine DEHULLU et Marie Anne DELAHAYE

Santes - Jean DEHULLU x1709 Anne SIX lui de Santes, elle veuve de Wambrechies

Santes - Jacques Florent LEGRAND et Elisabeth PERCQUE

Santes - Jacques PINTE et Marie CACQUAN

Santes - Jean PINTE et Anne HASBROUCQ

Templeuve - Antoine Philippe BONNIER et Thérèse CABY

Templeuve - Charles Philippe BONNIER et Marie Joseph CASTELAIN (x1711 tous deux de Templeuve)

Templeuve - Jacques DEDEUXVILLE et Marie Catherine DARRAS (x1710 lui d'Auchy, elle de Templeuve, veuve d'Olivier CABY)

Templeuve - Charles Philippe DELEZENNE et Catherine HEDDEBAUT

Templeuve - Charles Philippe DELEZENNE et Marie Catherine PETIN (x1711 tous deux de Templeuve)

Templeuve - Jacques DELEZENNE et Marie Agnès DESTOMBES (x1711 tous deux de Templeuve)

Templeuve - Philippe Noël DELEZENNE et Marie Marguerite DENGREMONT

Templeuve - Pierre DELINSELLES et Marie Marguerite PASQUET

Templeuve - Jean DENGREMONT et Marie Jeanne DELZENNE

Templeuve - Jean Baptiste DENGREMONT et Marie Barbe DREGNAUCOURT (x1711 lui de Templeuve, elle d'Auchy)

Templeuve - Philippe DESCATHOIRES et Jossine BONNIER

Templeuve - Valentin DESTOMBES et Marie Jeanne HOCQUET

Templeuve - Henri DEVERNAY et Agnès QUENET ou CONGNETTE (x1711 tous deux de Templeuve)

Templeuve - Gérard DUBURCQUE et Anne CHUFART (x2)

Templeuve - Simon DUBURCQUE et Marie DESCATOIRE
Templeuve - Pierre DUBURCQUE et Marie Thérèse CASTELAIN (x1709 tous deux de Templeuve)
Templeuve - Albert HAUWEL x1711 Marie Madeleine BONNIER lui d'Auchy, elle de Templeuve
Templeuve - Chrétien HENRY x1709 Marie Anne CABY tous deux de Templeuve
Templeuve - Guillaume HOVART et Marie Adrienne LEGNEL
Templeuve - Nicolas MARTIN et Catherine ...
Templeuve - Gérard WARTEL et Michelle CROMBET

Verlinghem - Antoine BUTIN

Verlinghem - Guillaume LABAU (LALAU?) et Marie Guillemette LEBLOND
Verlinghem puis Frelinghien - Jean François LALOY et Marie Jeanne BONVIN (x2) (x1711 tous deux de Frelinghien)
Verlinghem Jean Baptiste LIRDEMONT (LIERDEMAN?) et Anne DECORNE
Verlinghem - Jean Baptiste ROUSSEL et Marie Elisabeth BARBET
Verlinghem - Voyez Marquette

Wambrechies - Pierre LEMAY et Antoinette OUVRY

Wambrechies - Marc PICAVET et Marie Jacqueline LEMAHIEU (x1711 lui de Wambrechies, elle de Frelinghien)
Wambrechies - Jean SIX et Antoinette DESTAILLEURS
Wambrechies - Voyez Quesnoy et Santes

Wasquehal - Joseph THESSE et Marie Madeleine MULLIER

Wavrin - Godefroid DEMARQUILLIES et Marie Anne BUISINE

Lille, 6 avril 1709.

Familles de la Châtellenie de Lille qui ont renoncé publiquement à la religion romaine et promis de vivre et mourir dans la religion réformée.

Village de Templeuve en Pévèle

DELEZENNE, François et 3 enf.
DELEZENNE, Jean, sa fe. et 6 enf.
ANSELME, la veuve et 4 fils.
DU BURCQ, Gérard, sa fe. et 1 frere.
BONNIER, Charles Philippe, et sa soeur.
WATTEL, Jean Baptiste, 2 freres et 2 sœurs.
BONNIER, la ve. de Francis et 6 enf.
BONNIER, la ve. de Guillaume et 1 fils.
DENGREMONT, Charles, sa fe. et 3 enf.
DELINSELLES, Charles, 2 freres et 2 sœurs.
AUGIER, Gilles, sa fe. et 2 enf.
DUVERNAY, Henri, et sa fe.
DELEZENNE, Charles Philippe, sa fe. et 2 enf.
PETIN, Jeanne, ve. et son fils.
DELINSELLES, Pierre, sa fe. et 1 enf.
DHENRY, Claude, sa fe. et 1 enf.
DUBURCQ, Jean, sa fe.
LESPAGNOL, Antoine, 7 enf.
DESMON, Jaques, sa fe. 2 enf.
DESPIENNE, Jaques, sa fe.
DUBURCQ, Simon, 1 enf.
DUBURCQ, Jean Antoine, sa fe. 2 enf.
CROMBE, Philippe, sa fe. 8 enf.

CABY, Olivier, sa fe. 3 enf.
HOWEL, Michel, 2 enf.
NOIRIER, Antoine, sa fe.
HOVART, Guillaume, sa fe. 2 enf.
DESTOMBES, Philippe, 3 enf. et une belle-sœur.
DENGREMONT, Jean, 2 frères et une servante.
DESTOMBES, Valentin, sa fe. 3 enf.
DENGREMONT, Jean, sa fe. 4 enf.
DENGREMOND, Jean, sa fe. 1 enf.
CABY, Gérard, sa fe. 4 enf.
REMY, Jaques, sa fe.
CROMBE, Michel, sa fe. 3 enf.
DESMOUCHE, Jaques, 1 enf. et 1 frère.
WATTEL, Barthelemy, sa soeur.
CASTELAIN, Jean Baptiste, 2 sœurs.
WATTEL, François, sa fe. 6 enf
WATTEL, Martin, sa fe.
DELEZENNE, Philippe Noël, sa fe. 5 enf.
PETIT, Charles, sa fe. 3 enf.
WATTEL, Gérard, sa fe. 3 fils.
DUBURCQ, Jean, sa fe. 5 enf.
MASSIN, Matthieu, 6 enf.
DUBURCQ, Martin, et son neveu.
DUBOIS, Victoire, et sa soeur.

DELEZENNE, Pierre, sa fe. 1 enf.
BONNIER, Antoine Philippe, sa fe. 2 enf.
AUGIER, Quentin, 3 enf.
DHENRY, Antoine, 3 enf.

Du village de Louvil, dépendance de l'abbaye de Cysoing

LELIEVRE, George, fermier de la susdite abbaye.
DUMOULIN, Jean, sa fe. 5 enf.
DUBOIS, Pierre, sa fe. 2 enf.
MONNET, George, sa fe. 3 enf.
BONNIER, Philippe, 4 enf.
BALORY, Maximilien, sa fe. 6 enf.
MONNET, Nicolas, sa fe. 6 enf.
DELAST, Nicolas, fermier.
MONNET, Marie Thérèse, seule.
BALORY, Nicolas, fermier, sa fe. 2 enf.
DEROUBAIX, Jean, fermier.
MONNET, Augustin, 4 fils.

Village de Cysoing

MOUCHE (MOUCQUE?), la ve. 2 enf.
FICHEL, Jaques, sa fe. 1 fils.
MANCHE, Nicolas, 2 enf.
DESMONS, Antoine, sa fe. 5 enf.
DESMONS, Antoine, sa fe. 1 enf.
DARRAS, Simon, seul dans sa famille.
DARRAS, Jean, sa fe. 4 enf.
DESCATHOIRE, Péronne, seule dans sa famille.
FICHEL, Simon, sa fe. et un neveu.
DELABASSEE, Nicolas, sa fe. 7 enf.
SETIN, Jaques.
SETIN, Marguerite.
SETIN, Marie Jeanne.
SETIN, Antoine, sa fe. 5 enf.
SETIN, Jean, sa fe. 2 enf.

Village de Quesnoy sur Deûle, partage en deux par la Basse Deûle, du cote d'Ypres il n'y a pas une famille reformée, du côté de Menin c'est tout le contraire.

GHESQUIERE, Jacques, sa fe. 8 enf.
POISSONNIER, Jean, sa fe. 2 enf.
LOTIGIE, Antoine, sa fe. 4 enf.
PHILIPPO, Etienne, sa fe. 2 enf.
LEGRAND, Jaques, sa fe. 7 enf.
MEURILLON, la ve. et 4 enf.
GHESQUIERE, Michel, sa fe.
BRIENNE, Jaques, seul dans sa famille.
BONDUELLE, Jean, et son frère.
BECQUART, Charles.
HOCHART, Antoine, sa fe. 2 enf.
BOUCHERIE, Louis.
LEGRAND, Barthélemy.
LEGRAND, Philippe.

BOUCHERIE, Toussaint, 4 enf.
HARDY, Marguerite.
COSTENOBLE, Gilles, sa fe. 8 enf.
GHESQUIERE, Marie, 3 enf.
PINSON, Pierre, et son frère.
LIRDEMON (LIEDERMAN?), Anne Marie.
DESRUMAUX, Barbe, et 6 enf.
MEURILLON, Pierre, sa fe. 8 enf.
SIX, Jeanne, et sa fille.
DUTHOIT, Matthias.
DUBOIS, Pierre Antoine.
FAIN, Jean Baptiste.
POISSONNIER, Marie Anne.
POISSONNIER, André, sa fe. 1 enf.
BRUTIN, Nicolas, sa fe. 4 enf.
BEASQ (BEHAGUE?), Jaques.
BRUTIN, Jeanne.
LUTIN, Simon, sa fe. 2 enf.
LUTIN, Barthélemy.
ROUSSEL, Guillaume.
MIEULIEU (MULLIER?), Philippe, 2 enf.
BOUVIN (BONVIN OU BOUVINE?), Isaac, et sa fe.
LEMAHIEU, Jacques, sa fe. 5 enf.
LECOINTRE, Louis.
BARBET, Jaques, sa fe. 3 enf.
BENTIN, François, 5 enf.
VALCQ, Pierre.
VALCQ, Jean François, 1 enf.
DILLIE, Jacques, sa fe. 5 enf.
LEBRUN, la ve. de Philippe.
DELEVOYE, Jaques, sa fe. 4 enf.
DUPONT, Jeanne.
BEHAGEL, la ve. 4 enf.
DELEVOYE, Jean, frères et sœurs.
LEMAHIEU, Pierre, sa fe. 4 enf.
BONNIER, Pierre, sa fe. 5 enf.
CLAIS, Jean, sa fe. 6 enf.
BEHAGEL, Jean, sa fe. 5 enf.
DELERUE, la ve. Gilles, 2 enf.
REMERY, Antoine, sa fe. 3 enf.

Village de Frelinghien, sur la Lys du côté de Lille

LEGRAND, Simon, sa fe.
LEMAHIEU, Pierre, 3 filles.
LEVIN, Pasquier, sa fe. 2 enf.
DELASALLE, Hyppolite, sa belle-sœur, 2 enf.
DEHELLEME, Thomas, sa soeur.
BECCUE, Albert, seul.
DELACROIX, Jean, sa fe.
LEGRAND, Barthélemy, 3 enf.
LEGRAND, Jeanne Marguerite.
BONVIN, Laurent, 4 enf.
LIERDEMAN, Jean Baptiste, 2 enf.

LECLERCQ, Guillaume, chef d'une nombreuse famille ;
18 personnes.

Village de Verlinghem

LESAFFRE, Gérard, sa fe. 9 enf.
GHESQUIERE, Martin.
VINCQ, Gaspar, 4 enf.
LEGRAND, Antoine, sa fe. 5 enf.
BAILLEUL, Philippe, sa fe. 3 enf.
GHESQUIERE, Pierre.
LESAFFRE, Antoinette, ve. 9 enf.
BEHAGEL, Jean Antoine.
BECQUART, Jeanne.
REUBLIN, Marguerite, 2 enf.
ROUSSEL, Jean Baptiste, sa fe. 2 enf.
DHALLUIN, Dominique.
DHALUIN, Pierre, sa fe. 6 enf.
LEMAHIEU, Michel, 5 enf.
MATRAT, Jean Baptiste.
BOUCHERIE, Jean Baptiste.

Village de Wambrechies

PICAVET, François, sa fe. 5 enf.
MEURILLON, Jacques, sa fe. 4 enf.
DESTAILLEUR, Philippe.
DUMORTIER, Antoine, sa fe. 3 enf. et une servante.
SIX, Jean, et 4 enf.
ROUZE, Chrétien, et 8 enf.
HERRENG, Martin, et 3 enf.
LEMAY, Pierre, sa fe. 5 enf.
DESROULLEZ, Marie Magdeleine, et 12 enf.
LEBRUN, Simon, sa fe. 7 enf.
REMERY, Guillaume, et 3 enf.
DESRUELLE, Jean.
SIX, Jean (dit Meuron), sa fe. 5 enf.
SIX, Anne, et 1 enf.
HORRENG, Nicolas.

Village d'Houplines

LECOINTRE, Jean, et 6 enf.
DHALLUIN, François, et 4 enf.
DHALLUIN, Antoine, et 7 enf.

Village de Prêmesques

DESTAILLEUR, Arnould, sa fe. 4 enf.
LERMINET, Pierre, et 4 enf.
CASTEL, Pierre, sa fe. 3 enf.
BECU, Philippe, sa fe. 4 enf.
HANNART, Jean, seul.

Village de Marquette

BRABANT, Philippe, sa fe. 6 enf.
BRABANT, Philippe Pierre.
LOSTIAU, Philippe Charles, et 1 enf.

Village de Santes

DEHULLU, Jean, et 4 enf.
DEHULLU, Antoine.
MILLECAMPS, François.
DELAHAYE, Marianne et Albertine.
BUISINE, Jaques Albert.
BUIRET, Jean, sa fe. 2 enf.
PINTE, François.
PINTE, Jean, sa fe. 4 enf.
DEHULLU, Jacques, sa fe.
DELAHAYE, François, sa fe. 5 enf.
DELAHAYE, Nicolas, sa fe. 2 enf.
DUTHILLEUL, Antoine, et ses 2 sœurs.
DELAHAYE, Jean, sa fe. 4 enf.
BOUILLART, Claire, et 2 enf.
PINTE, Jean, sa fe. 4 enf.,
DEROULERS, Nicolas.
BUISINE, Michel, et sa sœur.
DEHULLU, Jean, sa fe. 4 enf.
COGET, Pierre, sa fe. 2 enf.
PINTE, Jaques, et 3 enf.

Familles réformées de la ville de Lille

LEFRANCQ, Simon, libraire et imprimeur.
HOCHARD, Gilles, et sa fe., bon bourgeois.
DELMOTTE, Pierre, marchand.
HAZARD, Simon, marchand de grains.
CHABOT, Bonaventure, tourneur d'ivoire.
DELEZENNE, Charles Philippe, artisan.
DELABOL, François.



Luther brule la bulle du pape

Liste de ceux qui souhaitent une église a Armentières

Tous ceux qui sont ici dénommés sont tous chef de famille, et le chiffre est le nombre des personnes qu'il y a en chacune famille, et les dits sont situés sur ces villages ici, savoir **Houplines, Erquinghem, Frelinghien, Nieppe, Steenwerck, Fleurbaix et à Armentières.**

DUPUIS, Nicolas, et sa famille, 5.	HOCHART, Antoine, 2.
DEWORME, Jean Baptiste, et sa famille, 5.	PASQUIS, [sic], 3.
DEHALLAMME, Marie Jeanne.	PETILLON, Jean.
BERTREMIE, Martin.	LEBLEU, François, 2.
BEAGLE, Jean Baptiste, et sa famille 4.	YOLANDE, Antoine, 8.
COISNE, Gille, et toute sa famille 5.	DESMARETS, Jean Baptiste.
CASIUS, H., et sa fe. receveur de la douane de Leurs	LELEU, Philippe, 7.
HH. PP. & à Armentières	BAUDUIN, Antoine, 4.
HOCHART, Pierre, 6.	HERMAN, Jean, 6.
DEBERGHE, Gille, 7.	LEBLEU, Gabriel, 3.
DUCROCQ, Jacques, 5.	DEVROE, la ve. de Jan, 7.
DEVICRE, [?] Jean, 4.	DEVROE, , 4.
DEVICRE, Pierre.	HENNEBEL, André, 4.
ROHAR, Jan, 6.	DASSONVILLE, Matthias, 2. (de Nieppe)
WEULLAR, Nicolas, 4.	RANSY, la ve. D'Antoine,
BURIE, France, 5.	DEVROE, Jean, 6.
DEGUENEUL, [?] Antoine, 8.	TESTE [?], Jean, 3.
DEBACQ, Jean, 4.	DASSONVILLE, Mathieu, 8.
LEBOUC, Jean Francis, et sa famille, 6.	DECORTE, Jean, 8.
HALLUIN, Antoine, 8.	GOEDESEUNE, Jean, 4.
HALLUIN, François, 6.	GOEDESEUNE, Mathieu, 4.
BECCU, Philippe., 5.	DEHOMEAU, Jean, 2.
DEBAILLEUL, Philippe, 6.	VANDEBROUCQ, Antoine,
CASTEL, Pierre, 6.	OSELL, Jacques, 6.
DEHELLEMMES, Thomas, 6.	DESRUMAUX, Antoine.
DELESALLE, Hyppolite, 4.	HEMAR, François, 4.
BOUCHERY, Toussaint, 7.	LEMAY, Pierre, 4.
DESTAILLEUR, Arnould, 6.	DUPREZ, François, 6.
HALLUIN, Pierre, 8.	REUBE, Nicolas.
BEHAGLE, Jacques, 5	VELAR, Jean, 4.
BEHAGLE, Pierre.	VELAR, Barthélemy, 4.
LIERDEMAN, Jean Baptiste	MEUNIER, Claude, 7.
DEHELLEMME, Philippe, 5.	DELAHAYE, la ve. de Jean.
LUTUN, Jean François, 6.	BECU, Maximilian, 7.
POISSONNIER, Luther, 2.	COUSTENOBLE, Pasquier.
DEMALLE. [?] Catherine, 3.	DELACOURT, la ve. de Jean.
BUCHET. Jean, 2.	CHARLET, Antoine, 9.
LERMINET, Pierre, 2.	LEGIER, [?] Gille.
CHATEAU (CATTEAU), Pierre, 6.	LECEVES [?], Thomas.
LIEVIN, Pasquier, 2.	BASEL, Pierre.
LEMAY, Gilles.	SALOME, Jan Baptiste, 8.
LEMAY, Michel.	JULINNE, Jan François, 7.
LEBOUC, Jacques, 4.	GANSELLE, Pierre, 7.
MACAR, Jean Baptiste.	LELEU, Adrien, 6.
POISSONNIER, Grégoire, 4.	SINGIER, Toussaint.
OCART (HOCHART), la ve. d'Isaac, avec sa famille, 4.	JENNIN, Jean Jaques, 2.

Liste des noms de ceux de la religion qui désirent ardemment d'avoir un ministre pour les consoler, et qui n'attendent que son arrivée pour se déclarer hautement et pour faire profession d'une religion qu'ils croient être la seule véritable et salutaire.

Village d'Erquinghem sur la Lys

BOIDIN, Robert et sa fille.
BOIDIN, Antoine, sa fe. 3 enf.
GANSEL, Pierre, sa fe. 5 enf.
YOLENT, Jean Frans., sa fe.
YOLENT, Philippe., même [sic].
SINGIER, Toussaint et une servante.

Village de Frelinghien

DELACROIX, Jean, et 5 enf.
BOUVRY, la veuve, et 2 enf.
LEGRAND, Bartolomé, et 5 enf.
BOUVIN, Laurent, 6.
LIEVIN, Pasquier, et 2 enf.
LIERDEMAN, Jean Baptiste, et 2 enf.
MAHIS, Michel, et 5 enf.
DESAILLE, Polycarpe, 4.
DEHELEMME, Thomas, 6.
POISSONNIER, Grégoire.
HOCHART, La veuve Isaac, et 6 enf.
LEGRAND, La veuve Simon, et sa famille.
HALLUIN, François, et 4 enf.

Village d'Houplines

HALLUIN, Antoine, 8.
LEBOUCQ, Jean François, 4.
POISSONNIER, Luther, 3.
COISNE, Jean Pierre, et 6 enf.
FREMAUT, Nicolas, 4.

TREINNEAU, Pierre.
DETAILLEUR, Antoine, 4.
BECCU, Philippes, et 6 enf.
BEAGLE, Jacques, 2.
CATTEAU, Pierre, 5.
LERMINET, Pierre, 6.

La Ville d'Armentières

DUPUIS, Nicolas, 5.
DEWORME [?], Jean Baptiste, sa fe. et 3 enf.
JENNINS, Jean Jacques, et sa fe.
DHELEMME, Marie Jeanne.

La Chapelle d'Armentières

BETREUMIEUX, Martin, 4.
DEBARGE, Gilles, 6.
HOCHART, Pierre, 4.
BEAGLE, Jean Baptiste, 5.
COISNE, Gille, 5.
ALOST, Antoine, 4.
MATHIS, Pierre, 5.
BRASME, Martin.
DELEBECQ, Pierre, 5.
MATHIS, Pierre, et sa famille.
DEBACQ, Jean, et sa famille.
DEVINGRE, Jean, 3.
ROMON, Martin, et 5 enf.
DEVINGRE, Pierre.



Déshérités

devant la Salle de Lille

SUCCESSIONS ET ACHATS – Nous l'avons vu plusieurs fois : lorsqu'on achète où que l'on hérite d'un bien sous l'Ancien Régime, il faut le signaler (et payer les droits) à son seigneur. A la fois celui qui cède (se déshérite) et celui qui reçoit (adhérite). Il en est de même lorsque la terre est tenue du châtelain de Lille. Nous pouvons donc parcourir le registre qui contient ces déclarations qui concernent toute la châtellenie.

Registre des déshéritements, adhéritements, contrats, obligations, féaultés, hommages, commissions et autres œuvres de loi faits par les officiers de la châtellenie de Lille depuis le 15^e octobre 1609 jusque le 20^e novembre 1618. (A.D.59 B 3825)

f°1 r° Alexis TERNOYE cauchieur à Esquermes vend à Guy CAULLIER, maçon aux faubourg de la Barre 8 cens 1/4 moins de labour à Loos. 15/10/1609

f°1 v° Adrienne VANDEPLANCQUE veuve de Jean BAILLET vivant capitaine d'une compagnie bourgeoise de Lille, Pierre et Agnès BAILLET ses enfants vendent à Maître Piat MOUTON licencier es droits, procureur à Lille au profit de la ville la pairie et fief du Rabodenghe suite au partage de la succession de leur père devant Roland DEBEAUMARETZ notaire le 14/10/1609. 12/11/1609

f°3 r° Messire Eustache DOIGNIES chevalier, seigneur de Gruson, Austumgrez etc., gouverneur de la ville et port d'Ostende vend à Maître Piat MOUTON licencier es droits, procureur à Lille le droit et tènement de son fief et pairie de Madringhem à Lille et faubourgs. 14/12/1609

f°5 r° Charles VANDERMOTTE procureur de Florent DUBOIS écuyer, seigneur du Molinel relève deux fiefs à Houplin lez Seclin à lui échus par le trépas de Louis DUBOIS écuyer, seigneur de Longardrie son père chacun pour un bonnier. 31/07/1609

f°6 r° Pierre DECROIX écuyer, seigneur de Tiebres fait hommage de son fief de Barghes Argenteau à Wattignies. 02/03/1610

f°6 r° Claude DE BAUDEQUIN écuyer, seigneur de la Haye fait hommage de son fief et seigneurie de la Haye à Attiches acquis du Sieur de LONGASTRE. 02/03/1610

f°6 r° Philippe DELARIVIERE écuyer, seigneur de Nevelberghe fait hommage de son fief et seigneurie de Leauwin à Illies à lui succédé par la mort de son père. 02/03/1610

f°6 v° Sieur Adrien VERELST procureur spécial de très haut et puissant seigneur Monseigneur Philippe Guillaume, par la grâce de Dieu prince d'ORANGE pour s'acquitter de plusieurs dettes personnelles et réelles à cause des dernières guerres et la non jouissance de ses biens, vend à Maître Charles HENNEBEL procureur postulant à Lille comme command de Messire Richard DE MERODE, chevalier, seigneur d'Oignies de la terre et seigneurie de Wahagnies avec cense et moulin et du fief de Cocquenplus. 12/03/1610

f°12 v° Jean BARDUILLE fils de feu Jean, laboureur à Loffren paroisse de Mons en Pévèle vend à Anselme BATELET procureur à Lille la moitié de 10 cens de pré au dit Mons à l'entre de Noël LEMESRE et Nicole GRINEL sa femme. 12/03/1610. Retrait lignager par Olivier BATTELET comme parent du dit BARDUILLE.

f°14 v° Nicolas DELAHAMAIDE écuyer, seigneur de la Vecht rend hommage pour son fief et seigneurie de (blanc) et nomme responsable Gaspard TAVERNE procureur. 16/03/1610

f°15 r° Simon VERDIERE procureur de Messire Robert DUCHASTEL chevalier, seigneur d'Engleghien, la Cessoie etc. nomme responsable du fief de la Cessoie Jean SCHAPELINCK. 26/03/1610 idem pour un fief de 7 mencaudés à Phalempin nomme maître Philippe DELESAULCH. idem pour le fief et seigneurie de Hollignies nomme Nicolas VERDIERE son fils.

f°16 r° Simon VERDIERE procureur de Messire Robert DUCHASTEL se déshérite du fief de la Maseur à Attiches sur 9 quartiers et Guillaume CUVILLON en es adhérité. 30/03/1610. Idem pour un fief de 13 mencaudés à Phalempin et Anselme CUVELIER adhérité.

f°16 v° Antoine DAMIDE, Antoine HEDDEBAULT époux de Françoise DAMIDE, Pierre BANE et Jean BAUWEL tuteurs de Marie Jeanne et Marguerite DAMIDE, les dits DAMIDE enfants et héritiers de feu Guillaume DAMIDE vendent à Robert DEFFONTAINES fils de Jacques, receveur à Lille 1/2 cent de labour, fief à Phalempin. 16/04/1610

f°18 r° Maître Piat MOUTON licencier es lois, procureur de la ville de Lille rend hommage au nom de la ville des fiefs du Madinghem et Rabodenghes appartenant à la ville par achat. 21/04/1610

f°18 r° Antoine DELATTRE fils à marier vend à Antoine AMELOT brasseur et hostelain à Plancque dont 200 florins sont dus à Pierre DELADERIERE, un fief consistant en 14 coupes de terres avec maison à Lauwin. 08/05/1610. Dés: 14/05/1610

f°21 r° Antoinette DELATTRE fille à marier à Douai et naguère à Lille vend à Antoine AMELOT brasseur et hostelain à Plancques la moitié d'un quind à l'encontre d'Alexandre DEVENDEVILLE époux de Marguerite DELATTRE sa soeur un fief consistant en 14 coupes de terre et maison à Lauwin. 05/06/1610. par François LANSSEL 21/06/1610.

f°23 r° Jean DEBRABANT procureur de gl HESPEL Sr de le Court par acte passé à Calais vend à Noble homme Floris DU BOIS écuyer, Sr du Molenel, Beaumanoir etc. un lieu manoir, grange et motte sur 2 bonniers 1/2, fief tenu de la prévôté de St Piat à Seclin et autres occupé par Bauduin DELETESTE. 21/06/1610.

f°27v° Le Sr Olivier CORBAULT marchand à Middelbourg fils et héritier de feu Olivier et Demoiselle Marie DE VENDEVILLE vend à Jacques FLINOIS laboureur à Attiches et Marie DELEMOTTE sa femme 4c 1/2 pris en 9c à l'encontre de Jacques FLINOIS et

auparavant aux hoir maître Claude MIROUL à Attiches tenus de la Court de Phalempin. 28/06/1610.

f°28v° Michel DEBEAUQUESNE marchand de draps à Lille vend à Isambart DEBERSEE et Noëlle DUPUIS sa femme soyeur d'aix à Ostricourt un lieu manoir sur 2 coupes de terre. 02/10/1610.

f°29v° Antoine DE THIEFFRIES écuyer, Sr du dit lieu, Hollebecque etc. a fait hommage pour le fief du Petit Engrin à Lesquin par le trépas de Damoiselle Marie DU BOSQUEL en premières noces veuve de Jean DE THIEFFRIES sa mère-grand et nomme homme responsable Jean DU BOSQUEL écuyer, Sr de Gadinez. 25/09/1610.

f°30r° Jean DESPREZ fils de feu Jacques, bourgeois de Lille vend à maître Piat MOUTON licencier es lois et procureur à Lille au nom de la dite ville le fief et pairie de Mallepart à Lille. 11/08/1610.

f°30v° Devant les hommes de loi de Roubaix comparu Messire Maximilien DE LE VAL, chevalier, Sr de Grincourt, La Hamaide, Le Val etc. vend à Pierre GHESQUIERE fils de feu Josse, laboureur à Neuville en Ferrain 5c de terre allant à erche au dit lieu. 21/08/1610.

f°33r° Simon LAMBELIN fils de feu Toussaint, laboureur à Auvin pays de Hainaut vend à Nicolas DE COUROUBLE bourgeois de Lille un bonnier 14c de labour en plusieurs pièces à Lesquin. 27/11/1610.

f°35r° Jean DESRUIELLES fils de feu Jean, tondeur de grandes forches hors de la Porte Desreneaux à Lille vend à Demoiselle Marie DESRUIELLES veuve de Nicolas DESREVEAUX, sa soeur, 1/4 de 18c de labour en deux pièces à Martinsart, paroisse de Seclin. 08/01/1610 (sic).

f°36v° Hubert HAN maréchal à Phalempin, Jeanne BRAEME sa femme, Pierre BRAEME maréchal à Fretin et Marie DELEPLANCQUE veuve de Nicolas BRAEME de Fretin, le dit Pierre aussi tuteur de Bastien, Gaspard et Isabeau BRAEME ses frères et soeur vendent à maître Denis LE GUILLEBERT, licencier es lois, conseiller pensionnaire de Lille 2 cents de labour pris en 6 cents à Phalempin. 28/01/1611.

f°38r° Pierre LAMBELAIN fils de feu Jean, laboureur à Fretin et Henriette MERGART sa femme vendent à Charles WARESQUEL receveur à Lille 7 cents 22 verges 1/2 de labour à Fretin. 18/02/1611.

f°39r° Maître Pierre DE LANNOY bourgeois marchand à Lille a fait hommage du fief et seigneurie de Clancquemeur à Radinghem échu par le trépas de la veuve DESMULLIERS. 01/03/1611.

f°39v° Martin HERMAN orfèvre à Lille a fait hommage de son fief de Le Vallée à Radinghem succédé par le trépas de Pierre LEPLAT. 01/03/1611.

f°39v° Allard VAN HULZE procureur de Ferdinand DE MAUBUS écuyer, Sr de Schoondorp, époux de Damoiselle Isabeau LE BLANCQ fille de feu Alexandre LE BLANCQ écuyer, Sr de Meurchin a fait hommage de cinq fiefs à Attiches succédés par le trépas de Damoiselle Marie MUISSART mère de sa dite femme morte le 11/10/1610, nommant responsables Pierre BLOMME, Martin WAIGNON frères de Nicolas, Adrien DOUCHET, Philippe SALLEMBIER son censier, Gérard VANDENBROUCQ et Jean CARDON fils de feu Jean. 21/07/1611.

f°41v° Louis DUTRIEZ marchand craissier à Lille vend à Jean BARRUL le jeune, laboureur au hameau de Deux Ville à Mons en Pévèle un bonnier 1/2 de bois à Thumeries. 30/03/1611.

f°42v° Gilles LE BOUCQ sayeteur à Lille vend à Gilles DE BRABANT procureur à Lille 1/2c à La Neuville. 28/04/1611.

f°43v° Daniel et Abel LE VEAU frères, enfants de feu François et de Damoiselle Marie MEURISSE de Francquendalle au Palatinat forts de leur mère vendent à Jean VUILLANT fils de feu Jean, bourgeois et marchand à Lille le moulin de Phalempin nommé Le Rouge Moulin servant à moudre blé étant le fond arrenté du Sr roi de France, duc de Vendôme etc. avec la portion de flégard près ledit moulin par ci devant appartenant à feu Antoine FACON. avec les droits que la dite veuve et le dit FACON ont par accord avec feu Jacques DOYSY vivant commis à la recette de la châteltenie de Lille en 1567 le tout occupé par Roger LALLOIE et Jeanne DURLET sa femme. 14/05/1611.

f°46r° Messire marchand DE LE VAL chevalier, Sr de Grincourt, La Hamaide, Le Val etc. demeurant à Roubaix vend à Jean DE PHALEMPIN fils de feu Jean de Neuville en Ferrain 6c 20v 1/2 de labour au dit Neuville. 28/07/1611.

f°49r° Adrienne DENGLOS jeune fille de feu Simon de Lille vend à Adam LE BELEMIEUX laboureur à Phalempin 2 cents 1/2 de labour à Phalempin à l'encontre de son frère Gilles DENGLOS. 22/06/1611.

f°50v° Jean DU BOSQUEL écuyer, Sr des Plancques etc. de Lille vend à Fremin DUMOLIN bourgeois de Lille et Demoiselle Catherine BAILLET sa femme un pré en la paroisse Ste Catherine derrière son jardin à fruits sur 4 cents dont 2 tenus de la court ert halle de Phalempin et 2 de le la Halloterie. 12/07/1611.

f°53v° Messire Maximilien DE LE VAL chevalier, Sr de Grincourt etc. demeurant à Roubaix vend à Robert LE ROY marchand à Lille 21 cents 5 verges 1/2 de labour à Neuville en Ferrain en quatre pièces. 12/03/1611.

f°56v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET Sa femme de Lille vendent à Vincent DU BOSQUEL apothicaire à Lille une place vide enclose de mur à usance de jardin sur un quartron 15 verges pris en 2 cents du fief de la Halloterie. 13/09/1611.

f°58v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET Sa femme de Lille vendent à Louis PERCOULT marchand ceutillier à Lille une place vide enclose de mur à usance de jardin sur un quartron 18 verges pris en 2 cents tenus de la Halloterie. 13/09/1611.

f°60v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET Sa femme de Lille vendent à Allard CUVILLON procureur à Lille une place vide enclose de mur à usage de jardin d'un quartron 10 verges pris en 2 cents tenus de la Halloterie. 13/09/1611.

f°62v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET Sa femme de Lille vendent à Demoiselle Isabeau MANSEL veuve de Gilles DELABARGE de Lille une place vide enclose de mur à usage de jardin sur 1/2 cent 1/2 quartron pris en 2 cents tenus de la Halloterie. Pour toutes ces pièces les vendeurs précisent qu'ils comptent ériger une bourloire et que les acheteurs devront ériger un mur manquant. 13/09/1611.

f°64r° Louis PERCOURT marchand coeutillier à Lille vend à Jean LEROUX fils de feu Bauduin, couvoitureur à Lille un jardin sur un quartron 18 verges pris en 2 cents portion du fief de la Halloterie. 20/02/1611.

f°65v° Maximilien DE LE VAL chevalier, Sr de Grincourt etc. vend à Oste DELEPORTE fils de feu Oste, marchand à Lille 7 cents 16 verges de labour à Neuville en Ferrain. 20/09/1611.

f°68r° Louis DUTRIEZ marchand graissier à Lille vend à Nicolas DELECOURT d'Attiches 2 bonniers de labour au dit lieu occupés par Michel DESHENIN et Eustache WILLAME. 04/11/1611.

f°70r° Le même à Jacques FLINOIS et Michel LESCHEVIN 2 bonniers occupés par Eloi DOIGNIES et Jean LECOMTE. 04/11/1611.

f°70v° Jean GURCHIE? fils de feu François, bourgeois de Lille, tondeur de grandes forches vend à Jean COMMIN fils de feu Jean, laboureur à Loos 1 bonnier de labour à Loos. 14/01/1612.

f°72r° Denis MARIAGE caudrelier à Lille, fils et héritier de feu Robert, vend à Robert DE SION, sergent à la gouvernance le fief et seigneurie de Merchin à Lesquin avec don de 10 livres à Péronne MARIAGE, soeur du vendeur. 13/01/1610 (sic)

f°74r° Grégoire et Henri WARESQUEL, Philippe WANCQUIER et Catherine WARESQUEL sa femme enfants de feu Pierre vendent à Martin et Toussaint MARESQUEL enfants de feu Jean de Lezennes 3 cents de labour à Lesquin. 05/03/1612

f°75r° Bon FRUY fils de feu Romain a fait hommage de deux fiefs à lui échus par le trépas de son père nommés les fiefs de Grand et Petit Bellincamps à Thumeries. 13/03/1612

f°75v° Pierre DUPONT fils de feu G... [prob. Gilles] a fait hommage d'un fief venant de son père. 13/03/1612

f°75v° Denis TESSON licencier es lois a fait hommage de deux fiefs de 28 et 4 cents à Phalempin venus par le trépas de maître Denis LE GUILLEBERT son grand-père. 27/03/1612

f°76r° Wallerand DUMARETZ, receveur du fief et seigneurie de Marquillies a fait hommage de la dite seigneurie. 27/03/1612

f°76v° Jacques FABVIER laboureur à Avelin et Catherine DORCHIES sa femme vendent à Jacques DE BAUFFREMEZ de Lille un lieu manoir avec grange sur 3 cents 1/2, 5 cents, 4 cents et 10 cents à Attiches. 06/04/1612

f°78v° Fremin DUMOLLIN bourgeois de Lille vend à Louis PERCOUL marchand à Lille tout un commencement de maison abordant à la ruelle du dit vendeur de la comprise du fief de la Halloterie à Lille. 06/04/1612

f°79r° Demoiselle Isabeau MANESIET veuve de Gilles DELABARGE vend à Louis PERCOUT marchand à Lille une place vide enclose de mur de la comprise du fief

de la Halloterie à Lille achetée par rente héritière. 07/04/1612

f°80v° Liévin DENEUFF... bourgeois de Lille vend à Sébastien DAPVRIL fils de feu Nicolas, laboureur à La Neuville un lieu manoir avec grange sur 1 cent, 15 cents, 14 quartrons, un fief de 10 cents, 23 cents 1/2 à La Neuville. 25/04/1612

f°82v° Hubert DORCHIES fils de feu Romain, sayeteur à Lille vend à Jacques DORCHIES censier à Tourmignies 14 cents en deux pièces et 8 et 6 cents en bail par la veuve François DORCHIES avec don à la femme du vendeur. 01/05/1612

f°84r° Félix DELANNOY fils de feu Antoine d'Ostricourt pour faire solution de paiement à Robert DE DOUAY receveur de la châteltenie de 300 livres restant de plus grande somme à cause de la vente de bois, lui vend un lieu manoir sur deux coupes de terre à Ostricourt. 16/11/01612

f°85r° Pierre DUFORST l'aîné, écuyer, Sr du Chastel, procureur et receveur spécial de Damoiselle Catherine DRUMÉZ veuve d'Hubert DRAGON par procuration donnée à Amsterdam chez Jeanne DRUMÉZ sa soeur, vend à Allard BRAEM bourgeois et Nicolas DEVENDVILLE marchand tondeur à Lille 3 bonniers 9 cents de labour en plusieurs pièces à Fretin. 31/10/1612

f°89v° Jacques MAILLE fils de feu Nicolas d'Ennevelin et Madeleine LHERMITE sa femme fille d'Hippolyte qu'il eut de feu Aldegonde LECLERCQ sa première femme vendent à Jean HOVELACQUE bourgeois de Lille un petit lieu manoir sur 1/2 cent à Attiches. 07/11/1612

f°91r° François DUPRET et Marie Cornille LIPPENS sa femme de Lille vendent à Jean MUISSART fils de feu Toussaint, frère d'Adrien un fief de sergentise. 14/02/1613

f°93r° Betreumieux DELETRAMERIE écuyer, Sr de Gavre par indivis demeurant à Halluin vend à Jean DUPONT, procureur général de leurs Altesses Sérénissimes en leur gouvernance de Lille, frère d'Henri, la moitié d'un lieu manoir avec granges, étables et maison de plaisance, motte sur 11 bonniers 4 cents à Quesnoy sur Deûle occupés par Roland CAPPON nommé le fief et seigneurie du Gavre et vulgairement la cense de la Grange et rentes sur 12 bonniers à l'encontre d'Henri DELANNOY à cause d'Agnès DELATRAMERIE sa femme moyennant 4000 florins. 20/05/1613. Puis déclaration de l'acheteur qui a appris que feu Bauduin

DELETRAMERIE a pris certaines dispositions de retour sur le dit fief ce dont il ne veut être tenu.

f°95r° Nicolas et Adam BARRAT frères, drapiers à Douai vendent à Adam BELTREMIEU fils de feu André, laboureur à Phalempin 10 cents en deux pièces égales à Phalempin. 29/05/1613

f°97r° Oste DELEPORTE de La Madeleine vend à Jacques LEMAISTRE, cordewanier à Neuville en Ferrain 7 cents 1/2 de labour à Neuville. 09/10/1613

f°98r° François HERPIN fils de feu François, foulon hors de la porte Desrigneaux à Lille et Marie HUGHEBART sa femme fille et héritière ave d'autres de Marie BAHAGHE veuve d'Eloi HUGHEBART ayant droit par partage, vendent à Christophe DELEBECQUE buffetier à Lille une maison en la rue dite saint Pierre sur l'héritage de sa majesté très chrétienne, châtelain de Lille. 09/11/1613

f°100v° Pierre TOLLENAIRE sergent propriétaire d'un fief de sergentise de la Salle de Lille vend à Hubert TAHON, bourgeois de Lille le dit fief qu'il avait acheté à Jean DUPONT, procureur fiscal de leurs altesses sérénissimes. 23/10/1613

f°102v° Hubert TAHON le jeune, Demoiselle Catherine WICART sa femme de Lille d'une part, Philippe et Nicolas DEVENDEVILLE frères, bourgeois de Lille d'autre part. Les premiers reconnaissent que le 19/12/1596 devant notaires Demoiselle Barbe LEMAHIEU, femme d'Hubert TAHON l'aîné a donné à la dit Catherine 1/4 de 26 mencaudés et 2 coupes de labour au Sallau sous l'échevinage de Lens à condition que si la dite Catherine meurt sans enfants ou n'en n'ayant pas disposé étant âgée de 30 ans, les dites terres retourneront par égales portions aux dit Philippe et Nicolas. Les dites terres ont été vendues par les dits conjoints à Antoine CAULLIER pour 900 florins carolus que le dit acheteur ne veut payer que s'il a l'accord des dits DEVENDEVILLE ce qu'ils ont fait le 28/09/1611 à condition qu'ils pourraient faire sureté sur le quart du fief que les dits conjoints ont à Cysoing, Bourghelles et environs pour le même montant, ce que fut fait par mise de fait. Les dits conjoints ont fait savoir au dit Philippe l'estimation du fief suivant la faculté qu'il en avait par disposition de Jacques DEVENDEVILLE son père le 10/01/1597, leur demandant de retirer leur mise de fait pour que les dits vendeurs puissent percevoir le prix et estimation du dit quart, ce à quoi ils consentent au moyen d'une hypothèque sur le fief de sergentise acquis puis naguères par les dits conjoints

de Pierre THONELLAIRE pour sureté des dits 900 florins, ce que le couple accepte. 18/12/1613

f°104v° Messire Maximilien DELEVAL chevalier, Sr de Grincourt etc. vend à Denis VANACKERE, bourgeois de Lille un lieu manoir, prés, bois et terres à labour à Neuville en Ferrain : 18c 1/2, 11b, 14c 6v, le bonnier des bois vers le Dronquart, le tout à Neuville sauf 2 bonniers à Roncq éclissés hors du fief de la Hamede en bail à Mahieu DELEBECQ moyennant 13 500 livres. 25/02/1614

f°107r° Hippolyte PETIPAS écuyer, Sr de Gamans époux de Damoiselle Marguerite LE FLAMENG commis responsable de maître Charles MIROUL, docteur en médecine pour un fief à Loffren, paroisse de Mons en Pévèle que tient en cense Antoine FOVEL, accepte la commission. 11/03/1614

f°107r° Maître Robert IMBERT prêtre, chanoine de l'église collégiale St Pierre en Lille fait serment de fidélité et hommage pour ses fiefs de la Chaingles à Linselles et Witehaute à (blanc) échus par le trépas de Nicolas IMBERT Sr de la Phalesque son père et commet Louis CUVELIER son censier du premier fief et Germain DELETOMBE pour le second. 25/02/1614

f°108r° Etienne DE FOURMESTRAUX époux de Damoiselle Catherine IMBERT fait serment de fidélité et hommage du fief de Bauffremez à Wazemmes à lui succédé par le trépas de Nicolas IMBERT, Sr de la Phalesque son père et commet responsable Josse HACHE. 25/02/1614

f°109r° Demoiselle Catherine WICART épouse d'Hubert TAHON, sergent au bailliage de Lille à présent expaysé (plus loin l'a quitté et abandonné passé quelque temps sans qu'il y ait apparence de retourner en dedans longues années selon même qu'il lui a fait savoir par certaine sienne missive dans laquelle il lui demande de donner ordre à leurs affaires et au paiement de leurs dettes) ayant son accord écrit et autorisation de leurs altesses sérénissimes, vend à Jean DE BRABANT, procureur au nom de Claire LECHERF, veuve de Jean DESPRETZ de Lille, un fief de sergentise acquis il y a quelque temps de Pierre THONELLAIRE auquel il reste à payer 500 livres et aux crédateurs tels que Pierre, Philippe et Nicolas VENDEVILLE bourgeois de Lille et Jean DUPONT Procureur fiscal. 18/06/1614

f°113r° Jean BRASSART marchand à Tournai, procureur spécial des Sr Jean MARCUS (ou prénom?) et Pierre ROGEAU par procuration donnée à Amsterdam vend à Jacques MOREL, laboureur à Aubers un lieu manoir sur

2 bonniers 1/2 au dit Aubers occupés par Etienne DUBOIS. 09/10/1614

f°116v° Fremin DUMOLLIN bourgeois de Lille vend à Allard CUVILLON, greffier criminel de Lille une allée en largeur de 5 pieds depuis le front à rue de la Glatière du rempart prochain du moulin derrière les Repenties pour aller jusqu'à ses jardins et maisons (tenu probablement de la Halloterie). 05/11/1614

f°118r° Godefroid BLOCQUEL bourgeois et marchand à Lille vend à Jean et Bernard DECARNIN frères, enfants de Gabriel, laboureurs à Phalempin 9 cents de labour à Phalempin. 17/11/1614

f°119v° Pierre HOVELACQ bourgeteur à Lille, Denis HOVELACQUE cauchieur de grés à Loos, Pierre GHOBET laboureur et Marie HOVELACQUE sa femme de Loos enfants de feu Jacques vendent à Florent LOYSON bourgeois et marchand à Lille 12c de labour à Loos. 16/01/1615

f°121r° Adrien DUBUISSON prévôt des Mareschaux, administrateur des biens de feu Jean DOUCHET Sr du Burg fait féaulté et homme pour le dit fief du Burg à Radinghem et environs pour l'héritier du dit. 10/03/1615

f°121v° François DUJARDIN fils de feu Noël, laboureur à Neuve Eglise vend à messire Arnould DE THIEULAIN chevalier, Sr du dit lieu, Fermont, Sapignies 1 cent 1/2 en 7 à 8 cents de pré à Attiches à l'encontre de l'acheteur de la succession de son feu père au nom de Quentin CARPENTIER, la dite masse ayant été vendue judiciairement comme appartenant à François DUJARDIN fils de feu Allard à l'encontre du dit François DUJARDIN. 14/03/1615

f°122v° Jean MUYSSART sergent à masse au siège du baillage vend à Michel DELIGNY un fief de sergentise. 20/03/1615

f°124r° Guillaume PERSANT procureur par lettre de Meullen sur le Rhin de Jacques MARISSAL fils de Jacques fait féaulté et hommage du fief de la Court de Pérenchies et nomme Robert DESFONTAINE responsable. 24/03/1615

f°124r° Les tuteurs d'Abraham MARISSAL suivant même procuration que ci-dessus pour le fief Tesson et nomme responsable Jean COLLART. 24/03/1615

f°124v° Jean LESAFFRE censier de Tramerie, procureur spécial de Dame Marie DE BERNICOURT douairière de

la Tramerie, Forest demeurant à Douai fait serment de fidélité et hommage du dit fief et seigneurie des bois de Tonnenaire à Ostricourt. 07/04/1615

f°125r° Louis PERCOURT bourgeois et marchand à Lille vend à Olivier DE VLEESCHAUWRE un jardin avec hobettes sauf les meubles en la rue de la Halloterie à Lille qui fut à Jean DUBOSQUEL écuyer, Sr des Plancques. 10/04/1615

f°126v° Demoiselle Madeleine DELERUE veuve de Pasquier CARPENTIER de Lille vend à Denis MULIER fils de feu Guillaume bourgeois à Lille au nom d'Antoinette SALLEMBIER veuve de Guillaume MULIER sa mère, un lieu manoir sur 18 cents à Attiches et autres terres. 14/04/1615

f°128r° Jacques COCHET de Lille vend à maître Adrien MUISSART licencier es lois, auditeur du souverain baillage de Lille un fief de sergentise. 11/04/1615

f°130v° Fremin DUMOLLIN bourgeois de Lille vend à Jean LEMESRE fils de feu Jean, bourgeois de Lille et Françoise ROUSEE sa femme une petite maison devant le moulin des Repenties à Lille (tenue de la Halloterie). 06/05/1615

f°131v° Louis PERCOURT fils de feu Jean, marchand à Lille vend à Jean LEMESRE fils de feu Jean, bourgeois de Lille une maison en la court dite du moulin à Lille (tenue de la Halloterie). 06/05/1615

f°132v° Damoiselle Claude COURONNEL nomme procureurs spéciaux Gilles DU FASTRAY écuyer de Douai son beau-frère et Jean DEDENNOTTE de Lille pour se déshériter d'un quart de 2 bonniers de labour à Wachemy paroisse de Phalempin venant de la succession de Damoiselle Anne DE BERTOUL veuve de maître Clarembault COURONNEL écuyer, Sr de Barly, sa nièce au profit de Michel MULIER laboureur à Seclin. 12/12/1615

f°133r° Damoiselle Claude COURONNEL veuve d'Eustache EVERARD écuyer, Sr de Betonsart et Antoinette COURONNEL sa soeur résident au village de Rocquesoir lez Aires nomment procureurs Gilles DU FASTRAY de Douai leur beau-frère et Jean VANDENNOTTE de Lille leurs procureurs spéciaux pour se déshériter des deux quarts de 2 bonniers à Wachemy, paroisse de Phalempin à elle par succession de Damoiselle Anne DE BERTOUL veuve de maître Clarembault COURONNEL écuyer, Sr de Barly, leur nièce au profit de Michel MULIER laboureur à Seclin. 26/11/1615

f°134r° Gilles DU FASTRAY écuyer, Sr du Bullet de Douai et Damoiselle Jeanne COURONNEL sa compagne comme époux et procureur spécial de Demoiselles Anne, Claude et Ane COURONNEL ces deux dernières à marier à Arras toutes filles de feu maître Clarembault COURONNEL et Damoiselle Anne BERTOUL vend à Michel MULIER laboureur à Seclin la moitié de 2 bonniers à Phalempin à l'encontre du vendeur et Anne CORONNEL leur soeur auxquels appartient l'autre moitié qu'ils vendent aussi au dit Michel. 20/05/1615

f°138v° Le dit Jean VANDENNOTTE en la dite qualité s'est déshérité du fief de 2 bonniers ci-dessus et les deniers remployés des deniers de la vente d'une maison à Villers Hautel ayant appartenu à Louise DUMONT sa femme, ayant consenti que les dits deniers soient subrogés au lieu de la dite maison. 20/05/1615

f°139r° Messire Maximilien DELEVAL chevalier, Sr de Grincourt, le Val etc. demeurant à Roubaix vend à Pierre CUVILLON écuyer, Sr de Weldericque de Roncq le fief et seigneurie de la Hamaide à Neuville en Ferrain avec une petite motte et bancs plaidoyables au milieu de trois gros chevets(?) vers le Droncquart sur 14 cents avec le bois de la Hamaide avec rentes sur 38 bonniers moyennant 5 florins carolus à la femme du vendeur et en gros et principal 1000 florins carolus. 09/09/1615

f°141r° Jean DELEFORTRIE le jeune et maître Wallerand DUGARDIN licencier es droits procureurs spéciaux de Jean DELEFORTRIE l'aîné marchand à Anvers père du premier comparant et de Damoiselle Gertrude FACHE sa femme, pour payer ses dettes, vendent à Damoiselle Madeleine LECOCQ veuve de Louis DENORICHE un lieu manoir avec grange sur 6 cents fief à Pérenchies, un fief de 15 cents, un fief de 8 cents et 7 cents 1/2 le tout à Pérenchies dont il a les 3 parts de celles-ci et la totalité de 4 cents 23 grandes verges, 5 cents 9 grandes verges de jardin, un jardin nommé le petit jardin à charge de livrer place au dernier jardin pour y danser le jour de la dédicace de Pérenchies selon l'ancienne coutume, 7 cents de labour, 26 cents 12 grandes verges de labour derrière l'église et tenant au cimetière, 18 cents 16 grandes verges 1/2 de labour et 3 cents de labour nommés la Motte de Flandres, le tout à Pérenchies moyennant 13 100 livres paris. 14/10/1615

f°149v° Jean PHILIPY de Lille vend à maître Bernard DE BOULLONGNE de Seclin 10 cents de labour à Martinsart. 18/11/1615

f°150r° Maître Jean DERVIN licencier es droits, fils et procureur spécial par acte passé à Bapaume d'Henri DERVIN Sr de Fontaines lez Herman, receveur de leurs altesses au dit quartier et de Damoiselle Claire LE BAILLY sa femme vend à Damoiselle Marguerite DELANNOY veuve de Jean DUBUS vivant bourgeois de Lille et maître Jean DUBUS, prêtre à Lille le fief Watier sur 3 bonniers 4 cents à Ronchin. 26/01/1616

f°154v° Maître Jacques BRIDOUL procureur à Lille de Messieurs les prévôts, doyen et chapitre Notre-Dame d'Arras fait hommage d'un fief et seigneurie sur 3 bonniers 2 cents 46 verges en deux pièces à Marquillies avec pour responsable maître Pierre DE MONCHAUX licencier es lois. 08/03/1616

f°155r° Martin et Jean ROUSSEL, Vaast DESRUMAUX et Mahieu ROUZEE tuteurs de Jeanne ROUSSEL fille et héritière de feu Jacques fait hommage du fief de Werquins à Frelinghien appartenant à la dite ROUSSEL avec comme responsable François PARENT fils de Nicolas. 08/03/1616

f°155v° Damoiselle Françoise DELEZENNES veuve de Jacques IMBERT pour ses enfants fait hommage du fief du Cocquemplus à Houplin lez Seclin avec comme responsable maître Nicolas Jacques IMBERT. 08/03/1613

f°156r° Jean DU BOSQUEL écuyer, Sr du Gadimez pour lui et curateur avec Jean DELANNOY de Jacques DU BOSQUEL son frère et fort de Damoiselle Marie DU BOSQUEL sa soeur fait hommage du fief du Petit ENGRIN à Lesquin à eux par le trépas d'Antoine THIEFFRIES écuyer, Sr du dit lieu leur cousin avec pour responsable Jean DE FOURMESTRAUX fils de feu Paul. 22/03/1616

f°156r° Jean MAYEUR receveur à Lille, procureur spécial de messire Jacques DE TENREMONDE chevalier, Sr de Bercus fait hommage du fief de Bercus à Mouchin et environs échu par le trépas de Madame Catherine DE BERCUS sa mère, dame et héritière du dit Bercus, veuve de messire Philippe DE TENREMONDE vivant chevalier, Sr de Bachy, Méricnies etc. 25/05/1616

f°157r° Piat MOUTON procureur à Lille fait hommage d'un fief de 5 cents à Carvin. 25/05/1616

f°157r° Antoine BAUDUIN fils de feu Pierre, sergent à Lille vend à Nicolas BERENGIER fils de feu Gilles, bourgeteur à Lille un fief de sergentise avec clause de retour par feu Jeanne CARPENTIER veuve de Jean GAILLART le 31/03/1615. s.d.

f°158r° Philippe MARSY laboureur et Jeanne HAYART sa femme de Laventie vendent à André QUESNEL et Jeanne BUIGNET sa femme de Laventie au nom de maître Robert DUBUS 4 cents 85 verges à Fauquissart paroisse de Laventie. 14/10/1616

f°161r° Jean DUPONT procureur fiscal ayant acheté aux enchères le 14/02/1616 le fief et seigneurie du Gavre à Quesnoy sur Deûle sur 11 bonniers 4 cents de Betreumieux DE LE TRAMERIE et les enfants d'Agnès DE LA TRAMERIE à son trépas femme de Thierry (plus loin Henri) DELANNOY demande adhéritement. 23/01/1617

f°162r° Jean DUPONT procureur fiscal à Lille fait féaulte et homme du fief et seigneurie du Gavre à Quesnoy. 21/02/1617

f°162v° Jean DE FOURMESTRAUX fils de feu Jean, comme grand-père et tuteur des enfants de feu Paul et Guillaume DE FOURMESTRAUX qu'au nom de Philippe son fils fait féaulte et hommage du fief et seigneurie de Warignies à Lesquin échu au dit Philippe par le trépas de Demoiselle Catherine LACHIER à son trépas femme du dit Jean DE FOURMESTRAUX leur mère et grand-mère. 21/02/1617

f°162v° Arnould DELAHAYE chevalier, seigneur du dit lieu, Capples etc. fait comparaître une lettre de décret de la gouvernance du 23/10/1615 le montrant dernier enchérisseur d'un bonnier de labour à Loos appartenant à Jean COMIN. 22/02/1617

f°163r° Jean MORDACQUE fils héritier universel de feu Mahieu, homme marié, bourgeois et poissonnier de mer à Lille vend à Jean COLLART greffier de Messieurs des Etats de Lille un fief de 24 cents de labour à La Madeleine appelé fief des Pretz avec une petite ancquerie enclavée occupée par Abraham LECOMTE époux de Jacquemine FLAMENG, Jean et Marie LECOMTE leurs enfants. 28/06/1617

f°164v° Louis BONTELEN de Lille procureur spécial de Jean LEDUCQ sayeteur à Lille, fils héritier unique de feu Jean et Simone DESPRETZ ayant droit d'une rente héritière de 68 florins 15 patars par an au rachat de 1100 florins obligeant Jean MARTIN sergent à masse et Demoiselle Françoise DE DOURENS sa femme de leur fief de sergentise du bailliage de Lille depuis 1607 avec mention d'une autre rente de 1616 obligeant le dit Jean MARTIN et le dit LEDUCQ pour 200 florins vers Demoiselle Marguerite DE REPTIN veuve de Jean DESBUREAU dont le dit LEDUCQ a seul profité que le dit MARTIN prend en charge depuis sa constitution et en

suite avoir Pierre LE BARBIER auditeur du Souverain bailliage époux de Damoiselle Marguerite DESBUISSONS, neveu et donataire universel de la dit acquisiteresse à présent défunte moyennant l'extinction de la première rente. 08/07/1617

f°167r° Charles DELOBEL fils et héritier de feu Antoine, sayeteur à Lille en la dite qualité et ayant droit par partage par Jean DELOBEL par instrument du 06/06 dernier, vend à maître Guillaume BRAEM licencier es lois au nom de Damoiselle Barbe WILLEMIN veuve d'Antoine DE FOURMESTRAUX un lieu manoir avec grange sur 2 bonniers sur la seigneurie de Pierbais à Radinghem occupé par Guillaume VALLENDUCQ et 4 cents, 2 cents de fief et 8 cents 1/2 de fief et la moitié de 13, 8 et 6 cents qu'il a acheté de Jean DELOBEL son oncle. 11/08/1617

f°170r° Sébastien A LE TRUIE dit de le Vigne écuyer, Sr de la Haute Anglée commet responsif pour son fief des FRUMAUT à Verlinghem près du Corbeau et s'en déshérite au profit d'Adrien BOUTRY dit Lallier qui en est adhérité. 10/11/1617

f°170v° Wallerand DELESAUCH de Lille au nom de messire Charles DE LALAING comte de Hoostrate et de Hornes et de Dame Alexandrine DE LANGLEE WAVRIN, comtesse d'Hoostrate, baronesse de Pecq etc. sa compagne à elle par le trépas de messire Jacques DE LANGLEE vivant chevalier, baron de Pecq etc. son père procureur par lettre de Tournai fait féaulte et hommage d'un fief de 6 bonniers 12 cents à Loos. 06/03/1618

f°173r° Maître Guillaume BRAEM avocat au nom de Damoiselle Barbe WILLEMIN veuve d'Antoine DE FOURMESTRAUX sa mère-grand fait hommage d'un fief à Radinghem puis naguère acquis de Charles DELOBEL. 06/03/1618

f°173v° Dame Alix DE BAILLEUL veuve de messire Gilles DE DION Sr de Cantin, Burgault etc. et noble Sr Gilles DE DION son fils et héritier de son dit père fait féaulte et hommage de 7 fiefs et seigneuries : Wattiesart, fief Maillart à Seclin, Burgault à Seclin, un fief de 11 bonniers 1/2 à Wattiesart, un fief de 26 cents au dit Wattiesart et Plouich, 22 cents au dit Wattiesart et celui nommé La Motte Madame assez près du château du Plouich. 20/03/1618

f°175r° Maître François et Rémy POUILLE enfants de Pierre et de feu Damoiselle Jeanne DE BERTAULT dit de Hollande et héritiers d'icelle au nom de leurs autres frères et soeur font féaulte et hommage du fief et

seigneurie de Saint Eloi à Martinsart, paroisse d'Attiches venant de leur mère et du fief et seigneurie du Gardin à Mons en Pévèle à leur feu mère par le trépas de Damoiselle Marguerite VASSEUR à son trépas veuve de Jacques DELANNOY sa mère et du fief puis Jacques DELANNOY fils et héritier de feu Jacques et de Demoiselle Marguerite LE VASSEUR à son trépas veuve du dit Jacques fait féaulte et hommage de la seigneurie de Fretin à Chemy paroisse de Phalempin par le trépas de sa mère. 03/04/1618

f°176r° Jean PREVOST fils de feu Bauduin, sayeteur et Barbe COUVREUR sa femme de Lille vendent à Melchior MALLU fils de Pierre, laboureur à Phalempin un lieu manoir sur 5 cents 1/2 à Phalempin et 1 cent 1/2, 5 cents 3 quartrons et 4 cents de labour à Attiches. 04/04/1618

f°178r° Adrien VINCART et Antoine DUPRETZ de Lille, curateurs des biens de feu Christophe DELEBECQUE et Catherine (blanc) sa femme et François DELEBECQUE leur fils vendent à Guillaume DAUDENARDE fils de feu Bernard, drapier au faubourg des Rigneulx un arrentement de 59 ans sur une maison en la paroisse St Pierre à Lille. 28/05/1618

f°180r° Mahieu LETHERY fils de feu Pierre de Menin et Bernard PILLOT et Marie TREZEL sa femme, bourgeteur à Lille et Liévin TREZEL, les dits TREZEL frères (sic) et soeur, enfants de feu Fremin vivant demeurant à Halluin ayant droit par partage du 18/07/1618 vendent à Damoiselle Catherine AUX CAUCHES veuve de Charles WARESQUEL vivant receveur à Lille 5 cents à Fretin en deux pièces. 18/07/1618

f°181r° Roland TREZEL époux de Damoiselle Marie DELOS fille et héritière de feu Jacques fait féaulte et hommage du fief et seigneurie de Willemant à Mouchin venant du dit père. 12/10/1618

f°181v° Messire Adrien DE MELUN chevalier, Sr de Saint Hilaire etc. donne pouvoir à maître Gilles LEBOUQCQ licencier es droits, premier conseiller

pensionnaire de la ville de Lille, Jean DESRUMAULX son procureur et receveur au quartier de Lille et Léon LEBOUQCQ fils de Claude pour comparaître devant les hommes de fief de la court et halle de Phalempin pour sa seigneurie de Hérrin venue par le trépas de Philippe DE MELLEUN écuyer, Sr du dit Hérrin son frère pour fait féault et hommage. 20/04/1618

f°183r° Messire Nicolas DE LA HAMAIDE chevalier, Sr de la Ventie(?), Fauquissart etc. fait féaulte et hommage de son fief et seigneurie de Fauquissaet, des Mottes et Margissart venu par le trépas de Jean DE LA HAMAIDE écuyer, Sr de Fauquissart etc. son frère. 12/04/1619

f°183v° Antoine TRACHET fils de feu Pierre de La Neuville paroisse de Phalempin vend à maître Denis HERRENG docteur en médecine à Lille 2 cents de labour fief au Petit Attiches éclissé du fief Balthazar CAULLIER. 17/09/1610 (sic)

f°185r° Messire Arnould DE THIEULAIN chevalier, Sr du Fermont, Vendeville, Billau etc. a acheté le 08/11/1614 par le biais de Quentin CARPENTIER de 1 cent 1/2 de pré pris en 3 cents de François DUGARDIN à Attiches, demande adhéritement. 14/03/1615 (sic)

f°186r° Jacques LEGRAND de Fauquissart, paroisse de Laventie, Pierre LIPPENS procureur spécial de Péronne WALLOIS femme du dit LEGRAND vendent à maître Robert DUBUS licencier es droits, avocat à la gouvernance de Lille 4 cents 80 verges de labour au dit lieu ci-devant consenti par Jean DEMARSY pour portion et quart de quint d'un fief de 6 bonniers à Jacques DEMARSY son frère. 05/05/1618

f°187v° Demoiselle Anne THIEVELIN veuve de Mahieu MEURISSE vivant bourgeois et maître Jean MEURISSE son fils prêtre à Lille vendent à Sire Antoine DE LA VALLEE prêtre chapelain de l'église collégiale St Pierre de Lille une maison rue Coquerel à Lille avec gratification à Sire François FREMAULT chapelain du dit St Pierre, médiateur. 20/11/1618



Savoir partagé

une certaine conception de l'instruction

VISIONS – Le XVIII^{ème} siècle nous dit-on était le siècle des Lumières. Pas à tous les étages semble t-il...

J'aimerais beaucoup mieux, monsieur, que vous m'eussiez fait l'honneur de m'envoyer votre ouvrage imprimé plutôt que manuscrit; le public en jouirait déjà. Je crois très sincèrement que c'est un des meilleurs présents qu'on puisse lui faire.

J'ai été obligé de me faire lire presque tout votre mémoire, parce que je deviens un peu aveugle, à la suite d'une grande fluxion qui m'est tombée sur les yeux.

Je ne puis trop vous remercier, monsieur, de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France. Pour former des enfants, vous commencez par former des hommes. Vous intitulez l'ouvrage: "Essai d'un plan d'études pour les collèges" ; et moi je l'intitule: "Instruction d'un homme d'état, pour éclairer toutes les conditions".

Je trouve toutes vos vues utiles. Que je vous salue bon gré, Monsieur, de vouloir que ceux qui instruisent les enfants en aient eux-mêmes ! Ils sentent certainement mieux que les célibataires comment il faut instruire l'enfance et la jeunesse.

Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi, qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres, et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues, ou pour les atteler. Je tâche de réparer sur la fin de ma vie l'inutilité dont j'ai été au monde; j'expie mes vaines occupations en défrichant des terres qui n'avaient rien porté depuis des siècles. Il y a dans Paris trois ou quatre cents barbouilleurs de papier, aussi inutiles que moi, qui devraient bien faire la même pénitence...

Vous faites bien de l'honneur à Jean-Jacques de réfuter son ridicule paradoxe qu'il faut exclure l'histoire de l'éducation des enfants; mais vous rendez bien justice à M. Clairaut, en recommandant ses Éléments de Géométrie, qui sont trop négligés par les maîtres, et qui mèneraient les enfants par la route que la nature a indiquée elle-même.

Il n'y aura point de père de famille qui ne regarde votre livre comme le meuble le plus nécessaire de sa maison, et il servira de règle à tous ceux qui se mêleront d'enseigner. Vous vous élevez partout au-dessus de votre matière.

Je ne sais pas pourquoi vous mettez le livre de M. Vattel au rang des livres nécessaires. Je n'avais regardé son livre que comme une copie assez médiocre, et vous me le ferez relire.

Je m'en tiens, pour la religion, à ce que vous dites avec l'abbé Gédoyne, et même à ce que vous ne dites pas. La religion la plus simple et la plus sensiblement fondée sur la loi naturelle est sans doute la meilleure.

Je vous rends compte, monsieur, avec autant de bonne foi que de reconnaissance, de l'impression que votre Mémoire m'a faite. A présent que m'ordonnez-vous? Voulez-vous que je vous renvoie le manuscrit? Voulez-vous me permettre qu'on l'imprime dans les pays étrangers? J'obéirai exactement à vos ordres. Votre confiance m'honore autant qu'elle m'est chère.

Je ne suis point du tout de votre avis sur le style; je trouve qu'il est ce qu'il doit être, convenable à votre place et à la matière que vous traitez. Malheur à ceux qui cherchent des phrases et de l'esprit, et qui veulent éblouir par des épigrammes, quand il faut être solide! Ne mettez-vous pas en titre les matières que vous avez mises en marge ? Cela délasse les yeux et repose l'esprit.

Je suis bien faible, bien vieux, bien malade; mais je défie qu'on soit plus sensible à votre mérite que moi. Je ne peux vous exprimer avec combien de respect et d'estime j'ai l'honneur d'être, etc.

VOLTAIRE à Monsieur DE LA CHALOTAIS.

A Ferney, le 28 février 1763

Au fil des archives

DOCS – Quelques documents instructifs rencontrés au fil de mes dépouillements.

2 E 3 / 3620 acte 6 du 18/04/1690 Vente de la seigneurie de Dranoutre

Haut et puissant Messire Philippe Marie Albert DE MONTMORENCY, prince de Robecque et Morbecque, comte d'Estaires etc. brigadier des armées du roi et colonel d'un régiment d'infanterie Wallonne à Lille, pour survenir à ses affaires les plus pressantes et s'acquitter de la dot de Demoiselle Isabelle DE MONTMORENCY sa fille d'un montant de 8000 florins et même somme pour son entrée en religion dans le couvent de Ville Levesque à Paris, vend à Jacques WINCKELEMAN écuyer, Sr de Wachove etc., bailli de la Salle et châtelain d'Ypres, sa terre et seigneurie de Dranoutre avec justice haute, moyenne et basse, rentes seigneuriales... sur 70 mesures compris les terres de la grande cense et celle de la maison de ville moyennant 50 louis d'or au comte d'Estaires son fils et, pour le principal, 28 000 florins.

2 E 3 / 3621 acte 5 du 17/12/1691 Vente d'un château à Esquermes

Alexis Louis Joseph DU CHASTEL dit de la Hovardrie, chevalier, Sr de Mairieux se portant fort de Louis Alexis DU CHASTEL, chevalier, Sr d'Apremont son frère, enfants de Messire Robert François DU CHASTEL, vend aux enchères à Alexandre FLEURQUIN, marchand à Lille une maison et château à Esquermes avec grange, porte, étables, fournil et autres édifices entourés de grands fossés sur 21 cents tenus de la prévôté d'Esquermes et diverses terres sur 10 bonniers 8 cents occupés par Robert DESCAMPS moyennant 11 000 florins.

2 E 3 / 6321 acte 6 du 31/12/1691 Vente de la seigneurie de Wattelins à Wazemmes

Messire Robert François DU CHASTEL dit de la Hovardrie, chevalier, Sr d'Inghem, fils et héritier de Messire Robert François DU CHASTEL dit de la Hovardrie, chevalier, Sr du dit lieu, Boussoit, Strepv etc. vend aux enchères au Sr Simon LEMESRE, huissier de la Gouvernance de Lille, le fief et seigneurie de Wattelins à Wazemmes sur 15 bonniers moyennant 17 000 florins.

2 E 3 / 3624 acte 14 du 20/04/1672 Vente de la seigneurie du Petit Labroye à Avelin

Jacques VANSTIVORDT procureur postulant à Lille et curateur avec Martin COCQUAU des biens de feu Dom Jean ALONSO DE GUEVARA vivant Sr d'Antreulle, vend à Pierre DU BELARBRE, notaire à Lille, le fief, terre et seigneurie du Petit Labroye sur 13 bonniers 4 cents à Avelin, Ennevelin, Antreulle et environs tenu de la seigneurie du Molin moyennant 15 600 livres. (Acte 18) Le même jour le dit DU BELARBRE a fait son command de Messire François PETIPAS Sr de Warcoing, La Mousserie etc.

2 E 3 / 3624 acte 24 du 17/06/1672 Prise en charge d'enfant illégitime à Quesnoy

Françoise COUSIN, fille célibataire d'Antoine, native d'Armentières, demeurant à Lille déclare avoir eut un enfant mâle prénommé Sébastien HEDDEBAULT baptisé à Quesnoy sur Deûle de François HEDDEBAULT fils célibataire de feu Pasquier natif de Quesnoy sur Deûle et sans demeure fixe. Moyennant qu'Honoré HEDDEBAULT, frère du dit François, laboureur à Quesnoy, prend en charge le dit enfant la vie durant de son dit frère, elle acquitte le dit François des frais de sa gésine et défloration.

2 E 3 / 3627 acte 15 du 11/05/1675 Ce n'est pas son père

Catherine DUPLIS, fille célibataire de feu Philippe, native de Croix, demeurant à Valenciennes âgée de 29 ans environ, actuellement à Lille déclare que Robert DESCAMPS, fils de feu Louis, n'est pas le père de l'enfant qu'elle a mis au monde le dernier de février 1674 et l'en déclare quitte.

2 E 3 / 3627 acte 20 du 26/07/1675 Vente des bois de la cense d'Avril à Avelin

Messire Jean François DE BACQUEHEM, Sr du dit lieu de Beuvry etc. et Dame Marie Jeanne DE NEDONCHEL sa compagne d'une part, Nicolas Antoine DENNETIERES écuyer, Sr du Doncque, de le Sauch etc. d'autre part ayant en commun la cense d'Avril à Avelin s'accordent pour vendre les bois et la dite cense venus de Philippe DE BACQUEHEM vivant chevalier, Sr de le Sauch, leur oncle et s'en partager le fruit.

Modifications de la loi droit d'exploitation des documents

DROIT – La récente application de la loi Valter modifie les conditions d'utilisation des archives et donc les licences comme celle que nous font signer les A.D.59 en début d'année ou à la première inscription. J'en profite pour faire le point.

Je ne parlerai que des archives départementales mais les archives communales sont également concernées bien que n'ayant pratiquement jamais produit de licence de réutilisation de leurs documents.

Donc, jusqu'au 1er décembre 2016, date de publication du décret d'application de la nouvelle loi, les départements, gestionnaires des archives du même nom avaient émis des licences qui visaient trois situations :

- 1- La réutilisation des informations contenues dans les archives.
- 2- La réutilisation des copies de ces archives (photographiques en particulier).
- 3- La réutilisation des documents produits par/pour les archives départementales (numérisations, photographies...).

1- La "nouvelle" loi du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public (dite aussi loi Valter) rend caduc le premier cas puisque l'utilisation des informations publiques n'est plus soumise à restriction. Que leur réutilisation soit privée, professionnelle, gratuite ou payante. Restant sauf les droits de propriété intellectuelle mentionnés à l'article 11 mais qui ne concernent pas les archives qui nous intéressent et bien sur les délais de communication mais qui sont régis par la Loi et non pas par le département et donc pas mentionnés dans les licences.

2- L'article 15 réaffirmant que la réutilisation d'informations publiques est gratuite indique toutefois que les administrations peuvent établir une redevance de réutilisation lorsqu'elles sont tenues de couvrir par des recettes propres une part substantielle des coûts liés à l'accomplissement de leurs missions de service public. Et rend donc caduc la deuxième situation puisqu'aucun frais particulier n'est engendré par les archives départementales pour communiquer les documents qui sont ensuite photographiés en salle de lecture (dans le respect des règles de conservation), c'est d'ailleurs le fondement de leur mission et leur raison d'être.

3- Seule situation restant soumise à une licence : lorsque des frais substantiels ont été engagés par l'administration pour la production de documents (la numérisation en particulier). En toute logique les inventaires ne font pas partie de ce qui est soumis à restriction de réutilisation puisqu'ils font partie de la mission originelle des archives. De même les microfilms ont été produits gratuitement par les Mormons (qui ont apposé un copyright mais c'est une autre histoire).

Les licences actuelles peuvent donc tenir en quelques lignes puisque le domaine de régulation des départements est particulièrement réduit par la nouvelle loi.



Presque passé sous silence, mis en pleine lumière par un coup médiatique

La société généalogie.com devenue Filae a habilement utilisé, non pas une faille dans la loi, mais le manque de réactivité des départements dont aucun (cette unanimité est étonnante...) n'avait produit de licence conforme à la nouvelle loi pour prendre le relai des anciennes à compter du 01/12/2016. Ce jour là ce qui n'était plus interdit est devenu autorisé. La seule restriction (éventuelle) à laquelle les départements pouvaient prétendre n'étant pas légalement instaurée (puisque les nouvelles licences non décrétées), rien n'empêchait la société en question de réutiliser aussi les images produites par/pour les départements visées au cas n°3, et ce à titre gratuit [Voir pourtant l'avis de la CADA en bas d'article]. Que la production de ces images aient engendré des frais ou pas. Ce que la société en question s'est empressée de faire en mettant en ligne ces images sur son propre site après les avoir aspirées. Dans la logique de Filae les lois et règlement n'ayant pas, sauf exception, d'action rétroactive, les départements qui produiront des licences conformes à la nouvelle loi ne pourront pas prétendre à interdire la réutilisation des images par la société en question puisque cette réutilisation est antérieure à la licence.

Certains font remarquer que la société en question aurait aspiré les images avant le 01/12/2016 ce qui la mettrait dans l'illégalité. Vous pensez bien qu'un argument aussi simple a été étudié par leurs juristes et simplement éludé par le fait que les licences visent à la réutilisation de ces images, pas à leur possession. Qu'elles aient été aspirées il y a 5 ans ou à 0h02 le 1er décembre ne change rien, c'est la date de leur mise en ligne sur leur site qui est importante. Par contre (si les départements se décident enfin à produire des licences légales...) tout ce que les archives départementales ajouteront sur leur site à partir de la mise en place de ces licences y sera soumis : nouveaux registres numérisés, notariat... Si la société en question veut augmenter les images en ligne il faudra qu'elle obtienne une licence sauf à utiliser le cas n°2 ci-dessus qui implique que, dorénavant, n'importe qui peut venir numériser des documents et les mettre en ligne.

Mon avis

J'émetts maintenant mon avis sur la suppression la 2ème situation qui n'est plus soumise à licence. C'est une chance pour les historiens, généalogistes et les archives puisque tout le monde peut aller numériser les documents et les mettre à disposition sur Internet ou ailleurs (l'idéal étant que chacun le fasse gratuitement...).

Les archives départementales (et plus encore communales) ayant des budgets serrés sont limitées dans la mise en ligne de leurs documents mais nous moins puisqu'il existe des moyens de mise en ligne gratuits (Google+, Calaméo...). Ces moyens sont souvent restreints en taille mais rien n'empêche de posséder plusieurs comptes. Imaginez le bonheur d'un dépouilleur habitant à l'autre bout du monde mais intéressé par ses ancêtres bien de chez nous qui pourra désormais travailler de chez lui la nuit et mettre à disposition de tous le produit de son travail (non, non, je n'idéalise pas ;-). Imaginez le nombre de documents qui seront moins manipulés et donc mieux sauvegardés.



On peut laisser faire des sociétés ou associations qui monnayeront l'accès à ces documents ou nous retrousser les manches et les mettre nous-mêmes gratuitement à disposition, c'est juste une question de cohérence entre le discours et les actes. Ceci dit je mettrai tout de même bien un filigrane sur mes photos en ligne, histoire que l'un ou l'autre n'en profite pas pour s'attribuer mon travail...

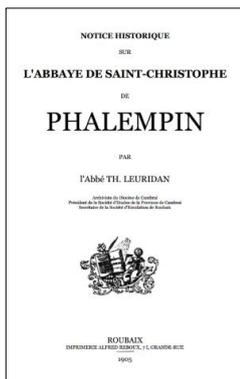
Complément

Avis résumé de la C.A.D.A. janvier 2017 : L'illégalité de certains articles des licences ne rend pas caduque l'intégralité de celles-ci. Ce qui implique que les tarifs précédents peuvent encore être utilisés depuis le 01/12/2016 à condition de ne pas dépasser le plafond autorisé par la loi et de justifier du point 3 ci-dessus.

Nouveaux téléchargements

A votre disposition gratuitement

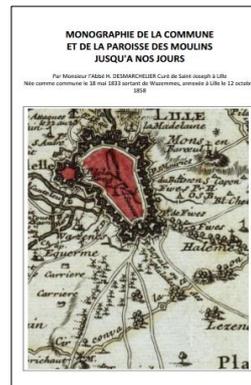
COMPLEMENTS – Voici deux documents l'un complétant cette revue l'autre concernant les envions de Lille. Tous téléchargeables sur www.lillechatellenie.fr



PHALEMPIN
Notice historique sur l'abbaye de Phalempin par l'abbé Théodore LEURIDAN.

Notices sur les abbés et principaux religieux, notes historiques concernant ce grand établissement religieux.

Section Mélanthois
[A télécharger sur le site](#)



MONOGRAPHIE DE MOULINS

Commune et paroisse de Lille-Moulin par l'abbé Henri DESMARCHELIEN en 1858.

Petite notice concernant ce secteur devenu un quartier de Lille.

Section Mélanthois
[A télécharger sur le site](#)

Mais aussi à consulter ailleurs :

Documents inédits pour servir à l'histoire des usages et des mœurs aux XIV^e et XV^e siècles par De la Fons-Mélicocq

<http://www.jstor.org/action/doBasicResults?Query=lille&prq=%28demiselage%29+AND+iid%3A%2810.2307%2Fi23401580%29&group=none&so=rel&hp=25&fc=off&wc=off&acc=on>

Prêtres et paroissiens au XVII^e siècle vus par Jean-Baptiste Thiers (par Marie-Claude Berge)

http://www.persee.fr/docAsPDF/abpo_0399-0826_1986_num_93_1_3206.pdf

Histoire de Lille avec revue n°1 à consulter en ligne

<http://lillesimplement.fr>

Dépouillement des registres paroissiaux des Eglises wallonnes d'Angleterre :

<https://archive.org/search.php?query=creator%3A%22Huguenot+Society+of+London%22&page=2>

Atlas de Johannes Blaeu : Armentières, La Bassée, Lannoy, Comines, Wervicq, Menin...

http://dpc.uba.uva.nl/cgi/i/image/image-idx?sid=7328c33c5e9fd4e32e8ab1b06be578fe;type=boolean;view=thumbnail;q1=1800-A10-%2A;rgn1=atlas_all;corig=atlas;size=20;c=atlas&start=1

Version noir et blanc à reprendre en copie d'écran.

Couteaux pointus interdits en Flandre :

<http://www.france-pittoresque.com/spip.php?article13416>